

PROTECTING **HUMAN** DIGNITY
PROTÉGER LA DIGNITÉ **HUMAINE**
PROTEGER LA DIGNIDAD **HUMANA**



XXIX^e
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

GENÈVE 2006

(FRL)

362.191 / 1428 (FRE)

XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

**Y COMPRIS LE COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2006**

Préparé par le Comité international de la Croix-Rouge
et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève (Suisse) 19–21 juin 2006
Centre international de conférences de Genève (CICG)

BIBLIOTHÈQUE - CICR
19, AV. DE LA PAIX
1202 GENÈVE

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.1	RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2006	7
1.1.1	Résolution 1 : Ordre du jour et programme de la XXIX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	7
1.1.2	Résolution 2 : Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXIX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	7
1.2	RÉSOLUTION DE LA XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	9
1.2.1	Résolution 1 et Annexe aux amendements proposés aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	9

Liste des délégués

2.1	MEMBRES DE LA CONFÉRENCE	11
2.2	COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	47
2.3	OBSERVATEURS	49
2.3.1	Sociétés nationales en attente de reconnaissance et d'admission	49
2.3.2	Entités et organisations ayant participé en qualité d'observateurs	49
2.4	INVITÉS	55

3

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2006

3.1	CONVOCATION	57
3.2	ORDRE DU JOUR	59
3.3	LISTE DES RESPONSABLES	61
3.4	COMPTE RENDU ANALYTIQUE	63
	Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture du Conseil des Délégués par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	63
	Point 2 de l'ordre du jour – Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués	63
	Point 3 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour	63
	Point 4 de l'ordre du jour – Rapport de la Commission permanente sur le suivi de la résolution sur l'emblème (résolution 5) adoptée par le Conseil des Délégués à Séoul en novembre 2005	63
	Point 5 de l'ordre du jour – XXIX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	65
	5.1 – Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale	65
	5.2 – Propositions de candidatures aux fonctions de responsables de la XXIX ^e Conférence internationale	65
	Point 6 de l'ordre du jour – Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués	65
	Point 7 de l'ordre du jour – Clôture du Conseil des Délégués	65
3.5	LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS	67

4

XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

4.1	CONVOCATION	69
4.2	ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME	71
4.3	RESPONSABLES DE LA CONFÉRENCE	73
4.4	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	75
	4.4.1 Allocution de bienvenue de Mme Janet Davidson, présidente par intérim de la Commission permanente	75
	4.4.2 Lecture des Principes fondamentaux du Mouvement par des volontaires de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse	75
	4.4.3 Allocution de Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, cheffe du département fédéral des Affaires étrangères, Suisse	76

4.5 ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS ET D'AUTRES RESPONSABLES DE LA CONFÉRENCE	79
Élection	79
Discours liminaire du président de la Conférence	79
Débat sur l'ordre du jour et la légalité de la Conférence	81
A. Avis des conseillers juridiques du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la question de savoir si les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent être amendés avant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel III	88
B. Position juridique du Groupe arabe et de l'Organisation de la Conférence islamique sur la question de savoir si les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent être amendés avant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel III	88
4.6 RAPPORTS	91
4.6.1 Rapports sur le suivi de la résolution 3 de la XXVIII ^e Conférence internationale (2003) et sur les questions soulevées lors de la Conférence diplomatique	91
4.6.2 Rapport du Gouvernement de la Suisse sur le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels signés le 28 novembre 2005 par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien	96
4.6.3 Débat général sur les rapports	100
4.7 AMENDEMENTS PROPOSÉS AUX STATUTS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, NOM DE « CRISTAL ROUGE » PROPOSÉ POUR L'EMBLÈME DISTINCTIF DU PROTOCOLE ADDITIONNEL III, ET CADRE PROPOSÉ POUR LA RECONNAISSANCE ET L'ADMISSION DU CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN.	139
4.7.1 Projet de résolution 06/IC/04.1-REV2 et amendements proposés	139
4.7.2 Adoption de la résolution 1 de la XXIX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	148
A. Vote par appel nominal sur l'inclusion des amendements proposés dans le document 06/IC/04.1-REV2	148
B. Vote par appel nominal sur l'adoption du projet de résolution 06/IC/04.1-REV2	155
4.8 DATE ET LIEU DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE	167
4.9 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	169
4.10 RECONNAISSANCE ET ADMISSION DU CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN ET DU MAGEN DAVID ADOM D'ISRAËL	171
4.11 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS	173



RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.1 RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2006

1.1.1 RÉOLUTION 1 : ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE LA XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

ayant examiné l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge figurant en annexe,

reporte à la XXX^e Conférence prévue en novembre 2007 toute autre question relevant du mandat de la Conférence internationale,

adopte l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et demande au président du Conseil de les présenter à ladite Conférence.

1.1.2 RÉOLUTION 2 : PROPOSITION DE CANDIDATS AUX POSTES DE RESPONSABLES DE LA XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance de la liste de candidats proposés aux fonctions de responsables de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

entérine la liste de candidats et demande au président du Conseil de la transmettre à la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour approbation.

1.2 RÉOLUTION DE LA XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.2.1 RÉOLUTION 1 ET ANNEXE AUX AMENDEMENTS PROPOSÉS AUX STATUTS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

RÉSOLUTION 1

La XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

prenant note du rapport de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le suivi de la résolution 3 de la XXVIII^e Conférence internationale,

tenant compte du troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève, adopté le 8 décembre 2005 à Genève, ainsi que de l'Acte final de la Conférence diplomatique sur l'emblème,

reconnaissant que le protocole d'accord, signé le 28 novembre 2005 et mentionné au paragraphe 15 de l'Acte final de la Conférence diplomatique, a été conclu dans le but de faciliter l'adoption du troisième Protocole et d'ouvrir la voie à l'admission des deux Sociétés signataires au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

considérant la position unique et particulière de la Société du Croissant-Rouge palestinien,

insistant sur le fait que la reconnaissance et l'admission de la Société du Croissant-Rouge palestinien ne créent en aucun cas un précédent pour toute autre entité ou tout autre territoire,

guidée par les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier le Principe d'universalité,

1. *adopte* les propositions d'amendements aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (dont le texte figure en annexe) ;

2. *décide* que l'emblème du Protocole III portera désormais la dénomination de « cristal rouge » ;

3. *demande* au Comité international de la Croix-Rouge de reconnaître le Croissant-Rouge palestinien, et *demande* à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'admettre cette Société parmi ses membres.

ANNEXE À LA RÉOLUTION 1

Amendements proposés aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Titre

Compléter comme suit la parenthèse en dessous du titre : (adoptés par la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève en 1986 et amendés en 1995 et 2006).

Article 3

Remplacer la dernière phrase de l'**article 3, paragraphe 2**, par : « Elles collaborent aussi avec leur gouvernement pour faire respecter le droit international humanitaire et assurer la protection des emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels à ces Conventions. »

Article 4

Remplacer l'**article 4, paragraphe 5**, par : « 5. Faire usage d'un nom et d'un emblème distinctif conformes aux dispositions des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels à ces Conventions. »

Article 21

Remplacer l'**article 21, paragraphe 2**, par : « Les présents Statuts amendés entrent en vigueur le 22 juin 2006 .»



LISTE DES DÉLÉGUÉS LIST OF DELEGATES LISTA DE DELEGADOS

2.1

MEMBRES DE LA CONFÉRENCE MEMBERS OF THE CONFERENCE MIEMBROS DE LA CONFERENCIA

Selon le Règlement du Mouvement international, l'ordre alphabétique des membres de la Conférence est celui des noms de leur pays dans la langue française. Les indications relatives à la composition des délégations sont dans la langue choisie par la délégation. L'ordre alphabétique suivi correspond à celui de la liste des États Parties aux Conventions de Genève établie par la Suisse.

In accordance with the Rules of Procedure of the Movement, the alphabetical order of the members of the Conference is the alphabetical order of the French names of their respective countries and corresponds to the list of States party to the Geneva Conventions as established by Switzerland. All details pertaining to the composition of delegations are in the language chosen by the delegation.

De acuerdo con el Reglamento del Movimiento Internacional, el orden alfabético de los miembros de la Conferencia es el de los nombres de sus países en francés. Las indicaciones relativas a la composición de las delegaciones están en el idioma escogido por la propia delegación. El orden alfabético corresponde al de la lista, elaborada por Suiza, de los Estados Partes en los Convenios de Ginebra.

AFGHANISTAN / AFGHANISTAN / AFGANISTÁN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Fatima Gailani

President

Mr M. Zahir Walizada

Deputy Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Assad Omer

Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Daoud Hachemi

Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Mandisa Kalako-Williams

President

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Ms Glaudine Mtshali

Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Laura M. Joyce

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Yolande Dwarika

Legal Adviser, Department of Foreign Affairs,
Pretoria

Mr Doctor Mashabane

Director, Humanitarian Affairs, Department
of Foreign Affairs, Pretoria

ALBANIE / ALBANIA / ALBANIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Shyqyri Subashi

President

Mr Zamir Muca

Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Vladimir Thanati

Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Areji Alia

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALGÉRIE / ALGERIA / ARGELIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Hadj Smail Zergoun

Président du Comité pour la Wilaya de
Ghardaïa du Croissant-Rouge algérien

Dr Naceur-Eddline Benhaddad

Administrateur - Manager

État • State • Estado

Chef de Délégation

M. Idriss Jazairy

Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Mohammed Bessedik

Ministre conseiller, Mission permanente,
Genève

M. Mustapha Abbani

Attaché diplomatique, Mission permanente,
Genève

M. Boumediene Mahi

Secrétaire diplomatique

ALLEMAGNE / GERMANY / ALEMANIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Johannes Richert

Head, International Cooperation & National
Relief Division

Mr Jürgen Kronenberger

Head, International Cooperation

Dr Heike Spieker

Head, International Law / International
Institutions

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Michael Steiner

Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mrs Birgitta Siefker-Eberle

Minister, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Neithart Höfer-Wissing

First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Günter Nooke

Federal Government Commissioner for
Humanitarian Aid and Human Rights,
Federal Foreign Office, Berlin

Mr Arvid Enders

First Secretary, Federal Foreign Office, Berlin

Mr Alexander Wallau

Second Secretary, Federal Foreign Office,
Berlin

Mr Stefan Dörr

Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Maria Dieterle
Assistant, Permanent Mission, Geneva

Mrs Andrea Friedrich
Assistant, Permanent Mission, Geneva

Mr Thorsten Luhde
Assistant, Permanent Mission, Geneva

Ms Silvia Müller
Assistant, Permanent Mission, Geneva

Ms Tessia Tober
Assistant, Permanent Mission, Geneva

ANGOLA / ANGOLA / ANGOLA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Albino Malungo
President

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Arcanjo Nascimento
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Eduardo Neto Sanguene
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Avelino Luis Cabuço
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs,
Luanda

Ms Yema Ficra Silva Santos
Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs,
Luanda

Dr Sandra Miranda
Assistant, Permanent Mission, Geneva

ANTIGUA-ET-BARBUDA / ANTIGUA AND BARBUDA / ANTIGUA Y BARBUDA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Gerald R. Price
Director-General

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / ARABIA SAOUDI

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Saleh Ben Hamad Al-Tuwaijiri
Acting President

Mr Abdullah bin Modrek Al-Roweili
Deputy Director-General, International
Affairs

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Abdulwahab Abdulsalam Attar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Col. Mr Mohammed I. Al-Agail
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sr. José María di Bello
Asesor Ejecutivo VIH/SIDA

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Alberto J. Dumont
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Sergio Cerda
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Inés Fastame
Secretaria de Embajada, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Sebastián Rosales
Secretario de Embajada, Misión Permanente,
Ginebra

ARMÉNIE / ARMENIA / ARMENIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Mkhitar Mnatsakanian
President

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Zohrab Mnatsakanian
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Artak Apitonian
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Hasmik Simonyan
Attaché, Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Greg Vickery
National Chairman

Mr Ian Anson
Member of the Board

Ms Caroline Austin
International Programmes Manager,
Queensland Division

Mr Michael Legge
Vice-Chairman

Mr Josef Szwarc
Manager, Movement Relations & Advocacy

Mr Robert Tickner
Secretary-General / CEO

État • State • Estado
Head of Delegation

H.E. Ms Caroline Millar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Catherine Holliday
Executive Assistant, Permanent Mission,
Geneva

Ms Robyn Mudie
Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Sarah de Zoeten
Executive Officer, Ministry of Foreign Affairs,
Barton/Canberra

Ms Lydia Morton
First Assistant Secretary, Permanent Mission,
Geneva

AUTRICHE / AUSTRIA / AUSTRIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional
Head of Delegation

Dr Wolfgang Kopetzky
Secretary-General

Mr Johannes Guger
Head, International Relations

Dr Bernhard Schneider
Head, Legal Affairs & Migration

État • State • Estado
Head of Delegation

H.E. Mr Wolfgang Petritsch
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Georg Heindl
Minister Plenipotentiary, Department
for Human Rights and International
Humanitarian Law, Federal Ministry of
Foreign Affairs, Vienna

Ms Christina Kokkinakis
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Alexander Wojda
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Nicole Adler
Adviser, Permanent Mission, Geneva

Ms Birgit Westermayer
Expert, Permanent Mission, Geneva

AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN / AZERBAIYÁN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Novruzali Aslanov
President

Mr Elkhan Rahimov
Secretary-General

Mr Baylar Talibov
Deputy Secretary-General

État • State • Estado
Head of Delegation

H.E. Mr Elchin Amirbayov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Azad Jafarov
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Seymur Mardaliyev
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Mammad Talibov
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BAHAMAS / BAHAMAS / BAHAMAS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Gerald Sawyer
President

BAHREÏN / BAHRAIN / BAHREIN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Sadiq Al-Shehabi
Secretary-General

État • State • Estado
Head of Delegation

H.E. Mr Abdulla Abdullatif Abdulla
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Amman Rajab
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Mr Yasser Shaheen
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH / BANGLADESH/ BANGLADESH

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional
Head of Delegation

Mr Harun-Al-Rashid
Chairman

État • State • Estado
Head of Delegation

H.E. Dr Toufiq Ali
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

- Mr Mahbub-uz-Zaman
Minister, Permanent Mission, Geneva
- Mr Andalib Elias
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Nayem U. Ahmed
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BARBADE / BARBADOS / BARBADOS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Edmond Bradshaw
Director-General
- Dr Raymond Forde
Vice-President

BÉLARUS / BELARUS / BELARÚS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Lyudmila Postoyalko
President

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Sergei Aleinik
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Andrei Savinykh
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Andrei Molchan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- S.A.R. la Princesse Astrid de Belgique
Présidente nationale
- M. Guido Kestens
Chairman, Red Cross-Flanders
- Prof. Philippe Vandekerckhove
CEO, Red Cross-Flanders
- Ms Arianne Acke
Head, Humanitarian Law, Red Cross-Flanders
- Mme Danielle Mallinus-Vankerckhove
Vice-Présidente nationale, Présidente
communautaire, Communauté francophone
- Mme Stéphanie Rutten
Assistante de la Présidente

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. François Roux
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

- M. Gerard Dive
Représentant du Ministre de la Justice à
la Commission interministérielle de droit
humanitaire (CIDH), Bruxelles
- M. Benjamin Goes
Représentant du Premier Ministre à la CIDH,
Bruxelles
- M. Guy Genot
Directeur général, Ministère des Affaires
étrangères, Bruxelles
- M. Antoon Delie
Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mme Florence Duvieusart
Deuxième secrétaire, Mission permanente,
Genève
- M. Frédéric Verheyden
Deuxième secrétaire, Mission permanente,
Genève

BELIZE / BELIZE / BELICE

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Karen Diaz
President

État • State • Estado

Head of Delegation

- Ms Alicia Hunt
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Maté Tamasko
Delegate, Member, Permanent Mission,
Geneva

BÉNIN / BENIN / BENIN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Taïrou Abdou
Président
- M. Gabriel Achade
Secrétaire exécutif

État • State • Estado

Chef de Délégation

- M. Naïm Akibou
Premier conseiller, Mission permanente,
Genève
- M. Thomas A. Adegnandjou
Directeur adjoint de la Coopération
décentralisée et de l'Action humanitaire du
Ministère des Affaires étrangères
- M. Fadilou Moutairou
Chargé du dossier du CICR, Mission
permanente, Genève

BHOUTAN / BHUTAN / BUTÁN

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Sonam T. Rabgye
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Kunzang C. Namgyel
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

BOLIVIE / BOLIVIA / BOLIVIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Abel Peña y Lillo
Presidente

État • State • Estado

Jefe de Delegación

- Sr. Gino Poggi Borda
Ministro Consejero, Misión Permanente,
Ginebra

**BOSNIE-HERZÉGOVINE / BOSNIA-HERZEGOVINA /
BOSNIA-HERZEGOVINA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Branko Leko
Chairman
- Ms Žaklina Ninković
International Relations Coordinator

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Jadranka Kalmeta
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mrs Dragana Andelić
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BOTSWANA / BOTSWANA / BOTSUANA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Nomsa Mbere
President

Etat • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Boometswe Mokgothu
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Mercy S. Matlho
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL / BRASIL / BRASIL

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Luis Fernando Hernández
President

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Sérgio Abreu e Lima Florêncio
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Antonio Carlos do Nascimento Pedro
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Luciana Mancini
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Marcelo Bohlke
Third Secretary, Ministry of External
Relations, Brasilia

**BRUNÉI DARUSSALAM / BRUNEI DARUSSALAM /
BRUNÉI DARUSSALAM**

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Dato Paduka Mahadi Haji Wasli
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Farida Hairani Hisham
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Mas Muznah MD Yussof
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Sofia Stoimenova
Director-General
- Mr Nicolay Tzanev
Head of the President's Cabinet

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Todor Tchurov
Vice-Minister, Ministry of Foreign Affairs,
Sofia
- H.E. Mr Petko Draganov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Andrey Tehov
Director, Human Rights and International
Humanitarian Organizations Directorate,
Ministry of Foreign Affairs, Sofia

Mrs Iskra Angelova
Expert, Directorate for Human Rights and
International Humanitarian Organizations,
Ministry of Foreign Affairs, Sofia

Ms Vania Mileva-Ninova
Expert, International Law Directorate,
Ministry of Foreign Affairs, Sofia

Ms Milena Yotova
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BURKINA FASO / BURKINA FASO / BURKINA FASO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Bana Ouandaogo

Présidente

M. Lompo Tiangnagou

Vice-Président

M. Lazare W. Zoungrana

Chargé de la Communication

État • State • Estado

Chef de Délégation

Mme Bibata Sanou Ali

Administrateur civil, Direction des affaires
Juridiques et Consulaires, Ministère des
Affaires étrangères et de la Coopération
Régionale, Ouagadougou

M. Robert Compaore

Conseiller Affaires étrangères DAJC,
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération Régionale, Ouagadougou

Mme Alice Nebie

Attachée, Mission permanente, Genève

BURUNDI / BURUNDI / BURUNDI

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. François Xavier Buyoya

Président

État • State • Estado

Chef de Délégation

M. Nestor Nkundwanabake

Premier conseiller, Mission permanente,
Genève

CAMBODGE / CAMBODIA / CAMBOYA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Prof. My Samedy

Secretary-General

Ms Men Neary Sopheak

Director, Communications Department

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Vun Chheang

Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Peuv Phan

Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

CAMEROUN / CAMEROON / CAMERÚN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. William Eteki Mboumoua

Président

M. Nicolas Mbako

Secrétaire général

État • State • Estado

Chef de Délégation

Mme Perpétue Felicitée Menye Onana

Diplomate, Ministère des Relations
Extérieures, Yaoundé

CANADA / CANADA / CANADÁ

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Jane McGowan

President

Mr Pierre Duplessis

Secretary-General

Mr Paul Wharram

Deputy Secretary-General, Governance &
External Relations

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Paul Meyer

Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Terry Cormier

Minister, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Mi Nguyen

Political Adviser, Permanent Mission, Geneva

Mr Karim Amégan

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CAP-VERT / CAPE VERDE / CABO VERDE

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Eloísa Evora Borges

Présidente et Membre du Conseil de Direction

M. Carlos Dos Santos Craveiro Miranda

Secrétaire général

Dr Dario Laval Resende Dantas Dos Reis

Vice-Président

**CENTRAFRIQUE, RÉPUBLIQUE DE /
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC /
REPÚBLICA CENTROAFRICANA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Le pasteur Antoine Mbaog Bogu
Président

État • State • Estado

Chef de Délégation

Mme Marie-Solange Pagonendji-Ndakala
Ministre de la Famille, des Affaires sociales et
de la Solidarité nationale, Bangui

CHILI / CHILE / CHILE

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Carmen Bustos Lopez
Presidenta Nacional

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Juan Martabit
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Osvaldo Álvarez
Delegado, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Juan Eduardo Eguiguren
Representante Permanente alterno,
Misión Permanente, Ginebra

CHINE / CHINA / CHINA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Yiman Jiang
Executive Vice-President

Mr Haijing Wang
Secretary-General

Mr Kuok Hei Chou
President of Directive Council, Macau
Branch

Mr Xiaohua Wang
Director of External Liaison Department

Mr Chan Percy
Chief Staff Officer, Hong Kong Branch

Mr Hao Liu
Interpreter

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Zukang Sha
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Cong Fu
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Huijun Qiao
Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs,
Beijing

Mr Xiaokun Yang
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Mei Lan
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Yongsheng Cai
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHYPRE / CYPRUS / CHIPRE

État • State • Estado

Head of Delegation

Ms Leda Koursoumba
Law Commissioner, Minister, Cyprus

H.E. Mr James Droushiotis
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Nicos Nicolaou
Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE / COLOMBIA / COLOMBIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr. Jaime Osorio Puccini
Vicepresidente

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sra. Clemencia Forero Ucros
Embajadora, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Victoria Gonzalez Ariza
Ministra Consejera, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Ricardo Velez Benedetti
Ministro Consejero, Misión Permanente,
Ginebra

COMORES / COMOROS / COMORAS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Athoumane Abdou Ahamada
Vice-Président

**RÉPUBLIQUE DU CONGO / REPUBLIC OF THE
CONGO / REPÚBLICA DEL CONGO**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Ida Victorine Ngampolo
Présidente nationale

M. François-Richard Libilly
Directeur général

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S. E. Mme Emilienne Raoul
Ministre des Affaires Sociales, de la
Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la
Famille, Brazzaville
- S.E. M. Roger Julien Menga
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- Mme Delphine Bikouta
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève
- M. Jean-Marc Sylvestre Kimpolo
Directeur des Organisations internationales
et des Affaires spéciales, Ministère des
Affaires Etrangères et de la Francophonie,
Brazzaville
- M. Gabriel Ontsira
Directeur de l'Information au Ministère des
Affaires sociales, de la Solidarité, de l'Action
humanitaire et de la Famille, Brazzaville
- M. Serge Boret Bokwango
Chargé du Protocole, Mission permanente,
Genève
- Pr. Henri Joseph Parra
Conseiller spécial du Président de la
République, Directeur du Laboratoire
national de Santé publique, Brazzaville
- M. Laurent Tengo
Conseiller Administratif et Juridique du
Président de la République
- Mlle Kellie-Shandra Ognimba
Expert, Mission permanente, Genève

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO /
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO /
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Matthieu Kalombo Tshasuma
Président national

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Antoine Mindua Kesia-Mbe
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Sébastien Mutomb Mujing
Deuxième conseiller, Mission permanente,
Genève
- M. Honoré-Xavier Tati
Premier conseiller d'Ambassade, Ministère
des Affaires étrangères et de la Coopération
internationale, Kinshasa

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA /
REPÚBLICA DE COREA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Wan-Sang Han
President
- Mr Yong-Hoon Rheem
Director, Inter-Korean & International
Relations Division
- Mr Byong-Hak Yoon
Head, International Relations Department
- Ms Eun-Hee Cho
Senior Officer, International Relations
Department
- Ms Ah-Rum Lee
Interpreter

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Hyuck Choi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Dong-Hee Chang
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Ji-Ah Paik
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Chul Lee
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE
CORÉE / PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF
KOREA / REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE
COREA**

État • State • Estado

Head of Delegation

- Mr Chun Yong Kye
Minister, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Young Il Kim
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Miguel Carmona Jiménez
Presidente
- Sr. Esteban Lemus
Asesor, Derecho Internacional Humanitario

État • State • Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Luis Varela Quiros
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

- Sr. Carlos Garbanzo
Ministro Consejero, Misión Permanente,
Ginebra
- Sra. Eugenia Maria Gutiérrez
Asesora Juridica de la Dirección Juridica,
Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto,
San José
- Sr. Alejandro Solano
Ministro Consejero, Misión Permanente,
Ginebra

CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Monique Coulibaly
Présidente

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Claude Beke Dassys
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Mathieu Thény Gbayoro
Directeur des Affaires juridiques et
consulaires, Ministère des Affaires étrangères,
Abidjan
- M. Filbert K. Gleglaud
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève
- M. Kouadjo Michel Kouakou
Chargé d'études, Ministère des Affaires
étrangères, Abidjan

CROATIE / CROATIA / CROACIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Nenad Javornik, MD, Sc. D.
Executive President
- Ms Katija Damjanovic
Assistant Executive President, Head of Office
- Mr Nikola Jagic
Assistant Executive President, Head of
International Department
- Mr Zdravko Zidovec
Honorary Member, Chief Editor, CRC
Magazine

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Gordan Markotic
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Toma Galli
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

- Ms Romana Kuzmanic Olvio
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs,
Zagreb

CUBA / CUBA / CUBA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Luis Foyo Ceballos
Presidente Ejecutivo

État • State • Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Juan Antonio Fernández Palacios
Embajador, Representante Permanent,
Misión Permanente, Ginebra
- Sra. María del Carmen Herrera Caseiro
Consejera, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Manuel Sánchez Oliva
Tercer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

DANEMARK / DENMARK / DINAMARCA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Wivie Schärfe
Vice-President
- Mr Joergen Poulsen
Secretary-General
- Ms Jette Sorensen
Press Attaché

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Marie-Louise Overvad
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Asser Berling-Rasmussen
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Morten Thoft Korslund
Assistant Attaché, Permanent Mission, Geneva

DJIBOUTI / DJIBOUTI / YIBUTI

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Mme Simane Idriss Harbi
Responsable du Département information et
diffusion

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN
REPUBLIC / REPÚBLICA DOMINICANA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Dra. Ligia Leroux de Ramírez
Presidenta

Sr. Gustavo Ivanhoe Lara Tapia
 Secretario General
 Sr. Julio Capellan
 Vicepresidente del Consejo Nacional

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Homero Luis Hernández Sánchez
 Embajador, Representante Permanente,
 Misión Permanente, Ginebra

Sra. Magaly Bello de Kemper
 Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Miguel Pichardo
 Miembro

DOMINIQUE / DOMINICA / DOMINICA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Kathleen Pinard-Byrne
 Director-General

ÉGYPTE / EGYPT / EGIPTO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Prof. Mamdouh Gabr
 Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Sameh Shoukry
 Ambassador, Permanent Representative,
 Permanent Mission, Geneva

Mr Amin Meleika
 Deputy Permanent Representative,
 Permanent Mission, Geneva

Mr Omar Shalaby
 Second Secretary, Permanent Mission,
 Geneva

EL SALVADOR / EL SALVADOR / EL SALVADOR

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sr. José Mauricio Carcomo
 Primer Vicepresidente

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Byron Fernando Larios
 Embajador, Representante Permanente,
 Misión Permanente, Ginebra

Sr. Ramiro Recinos Trejo
 Ministro Consejero, Misión Permanente,
 Ginebra

Sra. Hilda Aguilar De Cressent
 Primera Secretaria, Misión Permanente,
 Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS / UNITED ARAB EMIRATES / EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Khalifa Naser Al-Suwaidi
 Chairman, Board of Directors

Mr Anas Naser Al Otaiba
 Manager, International Relations Office

Mr Ali Hdaib Al Malood
 Member

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr Adel Eissa Al Mahri
 Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission,
 Geneva

Sheikha Ms Najla Al Qassimi
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr. Juan Nicolas Cueva Ortega
 Presidente Nacional

Sr. Luis Chiriboga Parra
 Primer Vicepresidente

Dr. Francisco Cevallos
 Técnico

Ab. Carlos De Tomaso
 Síndico

Sra. Maria de Lourdes Ycaza Ponce
 Miembro

État • State • Estado

Jefe de Delegación

Sr. Galo Larenas Serrano
 Ministro Consejero, Misión Permanente,
 Ginebra

Sr. Arturo Cabrera Hidalgo,
 Consejero, Misión Permanente, Ginebra

ÉRYTHRÉE / ERITREA / ERITREA

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr Bereket Woldeyohannes
 Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission,
 Geneva

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sr. Antoni Bruel i Carreras
 Coordinador General



- Sr. Manuel Fiol Calafat
Relaciones Institucionales para Europa,
Asia y el Pacífico
- Sra. Mercedes Babé
Directora del Departamento de Cooperación
Internacional
- Sr. Carlos Balea
Relaciones Institucionales para América
- Sr. Pedro Delgado
Gabinete Técnico del Presidente
- Sr. José Luis Rodríguez Villasante
Director del Centro Español de Derecho
Internacional Humanitario (CEDIH)
- Sra. Marta Jordana
Relaciones Institucionales para África y el
Caribe
- État • State • Estado**
Jefe de Delegación
- S.E. Sr. D. Juan Antonio March Pujol
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- S.E. Sr. Manuel Pombo Bravo
Embajador en Misión Especial para Asuntos
Humanitarios y Sociales, Madrid
- Sr. D. José Maria Bosch Bessa
Representante Permanente Adjunto, Misión
Permanente, Ginebra
- Sra. Da Isabel García Fernández-Llamazares
Consejera, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Juan M. Gonzalez de Linares
Consejero, Ministerio Asuntos Exteriores y
de Cooperación

ESTONIE / ESTONIA / ESTONIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Hillar Kalda
President
- Ms Riina Kabi
Secretary-General
- Ms Tiiu Kalda
Volunteer
- État • State • Estado**
Head of Delegation
- H.E. Mr Tõnis Nirk
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Dea Hannust
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Ingrid Kressel
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Bonnie McElveen-Hunter
Chairman
- Mr Steve Carr
Chair, International Services Committee,
Board Member
- Ms Ann Kaplan
Board Member
- Mr Chris Allen
Board Member
- Mr David Meltzer
Senior Vice-President, International Services
- Ms Lucy Brown
Senior Adviser, International Humanitarian
Law, International Policy & Relations
- Mr Brian Majewski
Senior Director, International Policy &
Relations
- Ms Nicole Mlade
Senior Associate, International Policy &
Relations
- Ms Megan Allday
Protocol & Events Coordinator, International
Policy & Relations
- Ms Devorah Goldberg
Communication & Marketing

État • State • Estado

Head of Delegation

- Hon. John B. Bellinger
Legal Adviser, Department of State,
Washington, D.C.
- H.E. Mr Warren W. Tichenor
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr James Burger
Associate Deputy General Counsel,
International Affairs, Office of the
General Counsel, Department of Defense,
Washington, D.C.
- Mr Richard L. Greene
Principal Deputy Assistant Secretary, Bureau
of Population, Refugees and Migration,
Department of State, Washington, D.C.
- Col Michael Meier
Principal Deputy Legal Counsel, Office of the
Chairman, Joint Chiefs of Staff, Department
of Defense, Washington, D.C.
- Mr Eric Pelofsky
Attorney Adviser, Office of the Legal Adviser,
Department of State, Washington, D.C.

Ms Carol Santos
Program Officer, Office of Multilateral
Coordination and External Relations, Bureau
of Population, Refugees and Migration,
Department of State, Washington, D.C.

Ms Lynn L. Cassel
Deputy Chief of Mission, Permanent
Mission, Geneva

Ms Piper Campbell
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Brooks Robinson
Counsellor, Public Affairs, Permanent
Mission, Geneva

Mr Mark Storella
Observer, Incoming Refugee and Migration
Affairs Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Jeffrey Kovar
Legal Adviser, Permanent Mission, Geneva

Mr Joseph Cassidy
Program Officer, Refugee and Migration
Affairs, Permanent Mission, Geneva

Ms Elizabeth Farabee
Public Affairs International, Permanent
Mission, Geneva

Ms Wendy Lubetkin
Press & Public Affairs Specialist, Permanent
Mission, Geneva

Ms Teresa Gale
Office MGT Specialist Observer, Permanent
Mission, Geneva

Ms Nicole Santschi-Apodaca
Observer, Refugee and Migration Affairs Intern

Ms Sarah Currier
Observer

Ms Ryan Donaghy
Observer, Intern

Mr Gary Hall
Observer

ÉTHIOPIE / ETHIOPIA / ETIOPÍA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Shimelis Adugna
President

Mr Takele Jemberu
Acting Secretary-General

Ms Fasika Kebede
Treasurer

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Fisseha Yimer
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Seleshi Mengesha
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

FIDJI / FIJI / FIYI

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr William Clarke
National Board Member

FINLANDE / FINLAND / FINLANDIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Kalevi Kivistö
President

Ms Kristiina Kumpula
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Vesa Himanen
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Satu Mattila
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms Tanja Grén
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE / FRANCE / FRANCIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Caroline Cross
Vice-Présidente

Mme Anne-Juliette Rohrbach
Chargée des Relations internationales

Dr Robert Sebbag
Administrateur

Mme Sarah Viale
Responsable de la Diffusion du Droit
international humanitaire

Mme Géraldine Drot
Rédactrice - Chargée de la communication

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Jean-Maurice Ripert
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Marc Giacomini
Représentant permanent adjoint, Mission
permanente, Genève

M. Tanguy Stehelin
Conseiller, Ministère des Affaires étrangères,
Paris

M. Emmanuel Rousseau
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

Mme Béatrice Le Fraper du Hellen
Sous-Directrice des Droits de l'Homme et des
Affaires humanitaires et sociales, Paris

Mlle Véronique Basso
Stagiaire, Affaires humanitaires, Mission
permanente, Genève

GABON / GABON / GABÓN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Gabrielle Igoho
Présidente

GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Nana Keinishvili
President

Mr Giorgi Gigiberia
Secretary-General

Ms Natia Loladze
Volunteer

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr Konstantin Gedevanishvili
First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GHANA / GHANA / GHANA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Andrews Frimpong
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Kwame Bawuah-Edusei
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Paul Aryene
Minister, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

GRÈCE / GREECE / GRECIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Olga Monachou
Director, Division of International Relations
and Youth

Mr Dionysios Gangas
Member, International Relations Committee

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Franciscos Verros
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Kalliopi Koufa
President of the Hellenic Inter-Ministerial
Committee for the Implementation and
Dissemination of International Humanitarian
Law, Athens

Mr Ioannis Plotas
Counsellor on Humanitarian & Human
Rights Affairs, Permanent Mission, Geneva

Mr Panayotis Sarris
Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Elena Janniki
Scientific Collaborator of the Hellenic
Inter-Ministerial Committee for the
Implementation and Dissemination of
International Humanitarian Law, Athens

Ms Athena Makri
Second Secretary, Humanitarian Affairs,
Permanent Mission, Geneva

GRENADE / GRENADA / GRANADA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Pastor Christopher Williams
President

GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Doña Patricia Annabella Folgar de Roca
Presidenta Nacional

Sr. Walter Hernández Schaeffer
Director General

Sra. Silvia Hernandez
Secretaria Nacional de Difusión

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Carlos Ramiro Martínez Alvarado
Embajador, Representante Permanente,
Misión permanente, Ginebra

Sra. Ángela María Chávez Bietti
Ministra Consejera, Misión Permanente de
Guatemala, Ginebra

Sra. Stephanie Hochstetter Skinner-Klee
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Carlos José Arroyave Prera
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

GUINÉE / GUINEA / GUINEA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Diallo Diariou

Vice-Présidente

M. Mohamed Camara

Secrétaire exécutif a.i.

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Boubacar Diallo

Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Arafan Kabinè Kaba

Conseiller chargé des Affaires politiques,
Mission permanente, Genève

**GUINÉE-BISSAU / GUINEA-BISSAU /
GUINEA-BISSAU**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Ricardo Gomes

Membre du Comité directeur

État • State • Estado

Chef de Délégation

Dr Octávio Inocenzo Alves

Assesseur juridique principal, Ministère
des Affaires étrangères, de la Coopération
Internationale et des Communautés, Bissau

GUYANA / GUYANA / GUYANA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Dorothy Fraser

Secretary-General

HAÏTI / HAITI / HAITI

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Michaële Amédée Gédéon

Présidente

Dr Jean-Pierre Guiteau

Officier exécutif

État • State • Estado

Chef de Délégation

M. Jean-Claude Pierre

Ministre conseiller, Chargé d'affaires a.i.,
Mission permanente, Genève

M. Jean Bony Alexandre

Ministre conseiller, Mission permanente,
Genève

M. Pierre Mary Guy St-Amour

conseiller, Mission permanente, Genève

HONDURAS / HONDURAS / HONDURAS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Meneca de Mencía

Presidenta Nacional

Sra. Archila Norma

Coordinadora Nacional de Difusión

État • State • Estado

Jefe de Delegación

Sr. Mauricio Pérez

Segundo Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

HONGRIE / HUNGARY / HUNGRÍA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Georg von Habsburg

President

Mr Gabor Farkas

Deputy Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Gyula Szelei Kiss

Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Katalin Buzás

Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Budapest

Ms Andrea Ajan

Adviser, Permanent Mission, Geneva

Lt-Col. Zoltán Hedegüs

International Law and Codification Section,
Legal and Information Security Department,
Ministry of Defence, Budapest

Dr Balázs Rátkai

Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

ÎLES COOK / COOK ISLANDS / ISLAS COOK

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Jessie Ngatokorua

President

INDE / INDIA / INDIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Satya Pal Agarwal

Secretary-General

Mr Neel Kamal Singh

Director

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Swashpawan Singh
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohinder Singh Grover
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Ilango Kumaresan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mahawar Manu
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Rachmat Ahadijat
Deputy Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- Mr M. Slamet Hidayat
Director-General for Multilateral Affairs,
Department of Foreign Affairs, Jakarta
- H.E. Mr Makarim Wibisono
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr I. Gusti Agung Wesaka Puja
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sunu M. Soemarno
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Acep Somantri
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Agung C. Sumirat
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAK / IRAQ / IRAK

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Jamal N. Al-Karboli
Vice-President

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Baha Al-Shibib
Ambassador Extraordinary, Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Majid H. Al-Anbaki
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Mayada Yass
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN / ISLAMIC
REPUBLIC OF IRAN / REPÚBLICA ISLÁMICA DE
IRÁN**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Massoud Khatami
President
- Dr Seyed Hadi Samaei
Director-General, International Affairs
Department
- Dr Zargham Sadeghi
Senior Adviser to the President of the Iranian
Red Crescent Society
- Ms Leili Khaleghi
Head, International Development Office,
International Affairs Department

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Alireza Moaiyeri
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Seyed Mohammad Sadati Nejad
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr Seyed Kazem Sajjadpour
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE / IRELAND / IRLANDA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Carmel Dunne
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Mary Whelan
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Declan Smyth
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Brigitta O'Doherty
Principal Officer, Department of Defence, Dublin
- Ms Orla Keane
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ISLANDE / ICELAND / ISLANDIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Omar Kristmundsson
Chairman
- Mr Kristján Sturluson
Secretary-General
- Mr Gestur Hrólfsson
Member

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Kristinn F. Arnason
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Ingiboorg Davidsdottir
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Reykjavik
- Ms Anna Johannsdottir
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Edda Magnus
Attaché, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Itzhak Levanon
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Tibur Shalev-Schlosser
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Aharon Leshno-Yaar
Deputy Director-General, Head of UN &
International Division, Ministry of Foreign
Affairs, Jerusalem
- Mr Daniel Meron
Director, Division of Human Rights &
Humanitarian Affairs, Ministry of Foreign
Affairs, Jerusalem
- Ms Karen Dwek
Adviser, Permanent Mission, Geneva
- Ms Elea Fauvel
Adviser, Permanent Mission, Geneva
- Mr Daniel Taub
Deputy Legal Adviser, Ministry of Foreign
Affairs, Jerusalem

ITALIE / ITALY / ITALIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- Dr Massimo Barra
Président
- M. Federico Fadiga
Département international
- M. Marcello Guerra
Coordonnateur, Département international

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Paolo Bruni
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- Mme Lucia Fiori
Ministre plénipotentiaire, Mission
permanente, Genève

- M. Valentino Simonetti
Ministre conseiller, Représentant permanent
adjoint, Mission permanente, Genève
- Mme Laura Carpini
Conseillère, Direction des Droits de l'Homme
et Bureau du Directeur Général aux Affaires
Politiques, Ministère des Affaires étrangères,
Rome
- Mme Roberta Barberini
Experte, Conseillère juridique, Mission
permanente, Genève
- M. Domenico Fornara
Premier Secrétaire, Affaires humanitaires,
Mission permanente, Genève
- Mme Paola Vigo
Assistante, Affaires humanitaires, Mission
permanente, Genève

JAMAÏQUE / JAMAICA / JAMAICA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Oswald Burchenson
President
- Ms Yvonne Clarke
Director-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Ransford Smith
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Andrea Dubidad-Dixon
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Alicia Morris
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

JAPON / JAPAN / JAPÓN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Tadateru Konoe
President
- Mr Hiroshi Higashiura
Director-General, International Department
- Mr Nobuaki Sato
Deputy Director, Planning & Public Relations
Office
- Ms Akiko Harasawa
Officer, Planning & Coordination Division,
International Relations Department

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Ichiro Fujisaki
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Hiroshi Minami
Minister, Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Shigeru Endo
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Tetsuya Kimura
Director, Human Rights and Humanitarian
Affairs Division, Ministry of Foreign Affairs,
Tokyo

Mr Yusuke Arai
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Shu Nakagawa
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Takako Tsujisaka
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Akira Kato
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Shoko Fujimoto
Official, Human Rights and Humanitarian
Affairs Division, Ministry of Foreign Affairs,
Tokyo

JORDANIE / JORDAN / JORDANIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Sami Khasawnih
Adviser to the President

Dr Mohammed Ghazwi
Legal Adviser

Dr Mohammed Al-Khatib
Medical Adviser

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Mousa Burayzat
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Nahla Rifai
Special Assistant, Permanent Mission,
Geneva

Mr Hussam Qudah
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Mr Azzam Alameddin
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KAZAJISTÁN

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Kayrat Abusseitov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Arkin Akhmetov
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Arman Baisuanov
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

KENYA / KENYA / KENIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Paul Birech
Governor

Mr Abbas Gullet
Secretary-General

Dr Asha Mohammed
Deputy Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Ms Amina Mohamed
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Philip Owade
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Jean Kimani
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Lenah Myambu
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN / KYRGYZSTAN / KIRGUISTÁN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Ravza Shaiahetova
Secretary-General

Ms Gulzat Temirova
Youth Coordinator

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Muktar Djumaliev
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Aidit Erkin
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT / KUWAIT / KUWAIT

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Barges Hammoud Al-Barges
President

Mr Saad Ali Al-Nahidh
Treasurer

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Dhrar A.R. Razzooqi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

- Ms Jawaher Al-Sabah
Diplomatic Attaché, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Najeeb Al-Bader
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sadiq Marafi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE
LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC /
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR DE LAO**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Snivourast Sramany
President

État • State • Estado

Head of Delegation

- Mr Thongkhoun Sengphachanh
Director, Inter-Governmental Organizations
Division, Department of International
Organizations, Ministry of Foreign Affairs,
Vientiane

LESOTHO / LESOTHO / LESOTO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Makabelo Mosothoane
President

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Dr Anthony M. Maruping
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Lebohng Moqhali
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Moliehi Khabele
Public Relations Officer, Ministry of Defence
and National Security, Maseru

LETTONIE / LATVIA / LETONIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Valdis Nagobads
President

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Janis Karklins
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mrs Kristine Malinovska
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

- Ms Katrina Kaktina
Deputy Head, International Law Division,
Ministry of Foreign Affairs, Riga

LIBAN / LEBANON / LÍBANO

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Gébran Soufan
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Nada Al Akl
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ahmad Arafa
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Maya Dagher
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LIBÉRIA / LIBERIA / LIBERIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mrs Theresa Leigh-Sherman
President
- Mr Daniel Clarke
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- Ms Krubo B. Kollie
Deputy Minister for Foreign Affairs and
Legal Counsel, Ministry of Foreign Affairs,
Monrovia

**LIBYE (JAMAHIRIYA ARABE) / LIBYAN ARAB
JAMAHIRIYA / LIBIA (JAMAHIRIYA ÁRABE)**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Solayman Eleghmary
Secretary-General
- Dr Saad Amrouni
Branch Director
- Mr Abdelkader Kadura
Lecturer

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Najat Al-Hajjaji
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Murad Hamaima
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission,
Geneva

**LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN /
LIECHTENSTEIN**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Marianne Marxer
Delegate for International Affairs

État • State • Estado

Head of Delegation

Ms Isabel Frommelt
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Beatrix Fankhauser
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

LITUANIE / LITHUANIA / LITUANIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Arturas Jonkus
Chairman

Ms Rena Sidlauskienė
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Edvardas Borisovas
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Milda Meckauskaite
International Relations Department,
Planning & Analysis Division, Chief
Analyst-Secretary, National Commission
on the Implementation of International
Humanitarian Law, Vilnius

Mr Valdas Sakalys
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG / LUXEMBURGO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Jacques Hansen
Directeur général

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Jean Feyder
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

Mme Christine Goy
Représentant permanent adjoint, Mission
permanente, Genève

M. Joe Pundel
Premier Secrétaire, Mission permanente,
Genève

**MACÉDOINE (EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE
DE) / MACEDONIA (THE FORMER YUGOSLAV
REPUBLIC OF) / MACEDONIA (EX REPÚBLICA
YUGOSLAVA DE)**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Jovan Damjanovski
President

Mr Sasho Taleski
Head, International Department

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Georgi Avramcev
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Beti Jaceva
Delegate, Ministry of Foreign Affairs, Skopje

Ms Kadrije Salmani
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Dusko Uzunovski
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

MADAGASCAR / MADAGASCAR / MADAGASCAR

État • State • Estado

Chef de Délégation

S. E. M. Alfred Rambeloson
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Jean Michel Rasolonjatovo
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

MALAISIE / MALAYSIA / MALAISIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Hisham Harun Hashim
Deputy National Chairman

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Ms King Bee Hsu
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mohamed Zin Amran
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Idham Musa Moktar
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Abidin Zulkifli
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

MALAWI / MALAWI / MALAUU

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Harry M'menya
President
- Mr Lawson Kasamale
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- Mr Ernest M. Makawa
Chief Legal Officer, Ministry of Foreign
Affairs, Lilongwe

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Mohammed Loulichki
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Azzeddine Farhane
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Driss Isbayene
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Omar Kadiri
Premier secrétaire, Mission permanente,
Genève

MALI / MALI / MALI

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Adama Diarra
Président
- M. Sibiry Diarra
Secrétaire exécutif

État • State • Estado

Chef de Délégation

- M. Sekou Kasse
Chargé d'Affaires a.i., Mission permanente,
Genève

MAURICE / MAURITIUS / MAURICIO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Gaëtan Roland Lagesse
Director-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Shree Baboo Chekitan Servansing
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Umesh Kumar Sookmanee
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Mohamed Iqbal Latona
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Reena Wilfried-Rene
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

MALTE / MALTA / MALTA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Prof. Lino Cutajar
President
- Mr David Grech
Vice-President

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Saviour F. Borg
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Raymond Sarsero
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Tony Bonnici
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr John Busuttill
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAURITANIE / MAURITANIA / MAURITANIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Taher Moustapha Ould / Saleh
Chargé des Relations internationales

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Mahfoudh Ould Magha
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

MAROC / MOROCCO / MARRUECOS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Badreddine Bensaoud
Secrétaire général
- M. Abdeslam Chtouki
Membre du Conseil d'administration

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Daniel Goñi Díaz
Presidente del Consejo Nacional de
Directores

Sra. Gisela Casarín Landy
Directora de Comunicación e Imagen
Institucional

État • State • Estado

Jeefe de Delegation

S.E. Sr. Luis Alfonso De Alba
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

S.E. Sr. Pablo Macedo
Embajador, Representante Permanente
Alterno, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Erasmo Martínez Martínez
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Juan Manuel Sánchez
Tercer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

**ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE / FEDERATED
STATES OF MICRONESIA / ESTADOS FEDERADOS
DE MICRONESIA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr D. Carlson Apis
Member, Board of Directors

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr James A. Naich
Deputy Chief of Mission, Embassy of
Micronesia, Washington, D.C.

**RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF
MOLDOVA / REPÚBLICA DE MOLDOVA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Larisa Byrca
President

Mr Vasile Cernenchi
Executive Director

Mr Alexandru Birca
Interpreter

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr Victor Palii
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MONACO / MONACO / MÓNACO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Mme Rosine Sanmori
Vice-Présidente

M. Philippe Narmino
Secrétaire général

Mme Bettina Dotta
Trésorier général

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Philippe Blanchi
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

Mlle Carole Lanteri
Conseiller, Représentant permanent adjoint,
Mission permanente, Genève

Dr Anne Negre
Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale,
Monaco

M. Jean-Philippe Bertani
Premier Secrétaire, Mission permanente,
Genève

M. Alexandre Jahlan
Troisième Secrétaire, Mission permanente,
Genève

MONGOLIE / MONGOLIA / MONGOLIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Jadamba Zambalgarav
Under Secretary-General

MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Alexandre Marcelino
President

Mrs Fernanda Teixeira
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Ms Frances Rodrigues
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Manuel Carlos
Second Secretary, Chargé d'Affaires a.i.,
Permanent Mission, Geneva

Mr Albachir Macassar
Head, Department for the Promotion and
Development of Human Rights, Ministry of
Justice, Maputo

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr U Aung Than
Member, Executive Committee

NAMIBIE / NAMIBIA / NAMIBIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Andimba Toivo Ya Torvo
Chairperson
- Ms Razia Essack-Kauaria
Secretary-General
- Mr Erastus Hoveka
Treasurer, International Federation Finance
Commission

NÉPAL / NEPAL / NEPAL

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Ramesh Kumar Sharma
Chairman
- Mr Dev Ratna Dhakhwa
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Gyanchandra Acharya
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Gopal Bahadur Thapa
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

NICARAGUA / NICARAGUA / NICARAGUA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Lic. Sra. Esperanza Bermúdez de Morales
Presidenta del Consejo Nacional
- Ing. Ma. del Socorro Orozco
Asistente de Presidencia

État • State • Estado

Jefe de Delegación

- S. E. Sra. Alicia Martin
Embajadora, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Nestor Cruz-Toruño
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra
- Sr. Norman Somarriba Fonseca
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

NIGER / NIGER / NIGER

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Ali Bandiare
Président

NIGÉRIA / NIGERIA / NIGERIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Ibrahim Tahir
President
- Mr Samuel Abiodun Orebiyi
Secretary-General
- Mr Ayodeji T. Ajayi
Director, Planning, Research & Forecasting

État • State • Estado

Head of Delegation

- Mr Stephen M. Baba
First Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr O.N. Egbunike
Assistant Director, Second United Nations
Division, Ministry of Foreign Affairs, Abuja

NORVÈGE / NORWAY / NORUEGA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Linda M. Paulsen
Vice-President
- Mr Trygve G. Nordby
Secretary-General
- Mr Ole Jorgen Krohn-Nydal
Deputy Secretary-General
- Ms Anne Bergh
Special Adviser
- Mr Mads Harlem
Legal Adviser
- Mr Torris Jaeger
Head, International Humanitarian Law Unit

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Wegger Chr. Strommen
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Linn Eckhoff Dolva
Higher Executive Officer, Ministry of Foreign
Affairs, Oslo
- Mr Steinar Lindberg
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Kari Gasser
Secretary, Permanent Mission, Geneva

**NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NUEVA
ZELANDA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Lady Jocelyn Keith
National President
- Mr Andrew Weeks
Director-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Don Mackay
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Nik Kiddle
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

OMAN / OMAN / OMÁN

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Ahmed M. M. Al-Riyami
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr Mohamed Al-Shanfari
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Yousuf Al-Zadjali
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mrs Nasra Al-Hashmi
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

UGANDA / UGANDA / UGANDA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Tom Buruku
Chairman
- Ms Alice Anukur Uwase
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- Prof. Tarsis Kabwegyere
Minister for Relief and Disaster, Kampala
- H.E. Mr Arsène M. Balihuta
Ambassador, Permanent Mission, Geneva
- Mr David Apollo Kazungu
Assistant Commissioner for Refugees, Office
of the Prime Minister, Ministry of Disaster
Preparedness and Refugees, Kampala

OUZBÉKISTAN / UZBEKISTAN / UZBEKISTÁN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Mannon Rakhimov
Chairperson
- Mr Alisher Sattarov
Programme Coordinator, Translator

État • State • Estado

Head of Delegation

- Mr Badriddin Obidov
Acting chargé d'affaires, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Alisher Mursaliyev
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN / PAKISTAN / PAKISTÁN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Mian Muhammad Javed
Member, Managing Body

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Masood Khan
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Tehmina Janjua
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Mansoor Khan
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Aftab Khokher
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Faisal Tirmizi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PALAU / PALAU / PALAU

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Miriam Chin
Executive Director

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

- Sr. Jaime R. Fernández Urriola
Presidente Nacional

État • State • Estado

Jefe de Delegación

- S.E. Sra. Una Reyes
Embajadora, Representante Permanente
Adjunta, Misión Permanente, Ginebra
- S.E. Sr. Juan Alberto Castillero
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- Sra. Luz Lescure
Consejera, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Jorge Félix Corrales
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE / PAPUA NEW GUINEA / PAPÚA NUEVA GUINEA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Jacob Winston
National Chairman

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr. Luis Fernando Díaz de Bedoya
Presidente

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S. E. Sr. Rigoberto Gauto Vielman
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
Sra. Gloria Amarilla Acosta
Ministra, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS / NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

H.R.H. Princess Margriet of the Netherlands
Vice-President

Mr Cees Breederveld
Secretary-General

Ms Pauline Krikke
Member of the Board

Ms Pita Schimmelpenninck
Legal Adviser

Mr Ton Huijzer
Manager, International Operations

Ms Johanna Van Sambeek
Secretary for International Affairs

Mr Willem Smit
Desk Officer Middle East and North Africa

Ms Mireille Hector
Head, International Humanitarian Law
Division

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Ian M. De Jong
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Chantal Joubert
Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs,
The Hague

Ms Marielle A. van Kesteren
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PÉROU / PERU / PERÚ

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Carmen del Pilar Rivera Tejada
Asesora Jurídica

Sr. Pedro Antonio Maco Narvarte
Asesor Político en Área Socorros

Sr. Jesus Honorato Quispe Mendo
Asesor Político en Área de Salud

Sra. Alicia Molina Tinco
Asistente Administrativa

État • State • Estado

Jefe de Delegación

Sr. Carlos Chocano Burga
Representante Permanente Alterno, Misión
Permanente, Ginebra

Sr. Juan Pablo Vegas Torres
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Diego Beleván Tamayo
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

PHILIPPINES / PHILIPPINES / FILIPINAS

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Richard J. Gordon
Chairman and Chief Executive Officer

Ms Lorna Kapunan
Counsellor, Board of Governors

Ms Lourdes Casas Quezon
Corporate Secretary, Board of Governors

Ms Leonida Ortiz
Treasurer, Board of Governors

Ms Corazon Alma de Leon
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Enrique A. Manalo
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Grace R. Princesa
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Raly L. Tejada
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Jesus Enrique G. Garcia II
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE / POLAND / POLONIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Przemyslaw Kania
Director-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Zdzistaw Rapacki
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Andrzej Misztal
Minister Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Margareta Kassangana-Jakubowska
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Sergiusz Sidorowicz
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Leonardo Mathias
Vice-President

Mr Felice Dindo
Head, International Department

État • State • Estado

Head of Delegation

S.E. Mr José Caetano da Costa Pereira
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Carlos Pereira Marques
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr João Queirós
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Ana Brito Maneira
Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Lisbon

QATAR / QATAR / QATAR

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Saleh Al-Muhanadi
Deputy Secretary-General

Dr Fawzi Oussedik
Head, International Relations Division

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Nasser Rashid Al-Nuaimi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Mohamed Abdulla Al-Duhaimi
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Salem Mubarek Al-Shafi
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Meshaal Al-Attya
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE / ROMANIA / RUMANIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

H.H. Archbishop Nifon Mihaita
President

Ms Mihaela Steriu
Director-General

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Doru Romulus Costea
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Steluta Arhire
Minister Counsellor, Human Rights Division,
Ministry of Foreign Affairs, Bucharest

Ms Florentina Voicu
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Col. Ion Didoiu
Expert, International Humanitarian Law,
Ministry of Defence, Bucharest

**ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM /
REINO UNIDO**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dame Maeve Fort
Trustee

Mr Michael Meyer
Head, International Law Department

Sir Nicholas Young
Chief Executive

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Nicholas Thorne
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Corinne Kitsell
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Helen Upton
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Sylvia Chubbs
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Ms Hilary Thomas
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Mr Rob Dixon
Press Officer, Permanent Mission, Geneva

**FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION /
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Raisa Lukuttsova
Acting President

Mr Igor Shirokov
Director, International Cooperation
Department

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr Vladimir Tarabrin
Deputy Director, Legal Department, Ministry
of Foreign Affairs, Moscow

Mr Alexander Matveev
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Yuri Boychenko
Senior Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Sergey Chumarev
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Stepan Kuzmenkov
First Secretary, Legal Department, Ministry
of Foreign Affairs, Moscow

Mr Sergey Kondratiev
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Olga Alekseeva
Attaché, Department for the Middle East and
North Africa, Ministry of Foreign Affairs,
Moscow

RWANDA / RWANDA / RUANDA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Bernard Nzigiyе
President

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr Arnaud Kajargwe
Officer, Permanent Mission, Geneva

SAINTE-LUCIE / SAINT LUCIA / SANTA LUCÍA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Kenneth Monplaisir
President

**SAINT-KITTS-ET-NEVIS / SAINT KITTS AND NEVIS/
SAINT KITTS Y NEVIS**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Spencer Hanley
Treasurer, Executive Officer

SAINT-MARIN / SAN MARINO / SAN MARINO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Raimondo Fattori
Président

État • State • Estado

Chef de Délégation

M. Eros Gasperoni
Délégué, Ministère des Affaires étrangères,
Saint-Marin

M. Marino Guidi
Délégué, Ministère des Affaires étrangères,
Saint-Marin

M. Silvano Innocentini
Délégué, Mission permanente, Genève

Mlle Natascia Bartolini
Stagiaire, Mission permanente, Genève

M. Emanuele D'Amelio
Stagiaire, Mission permanente, Genève

SAINT-SIÈGE / HOLY SEE / SANTA SEDE

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. Mgr Silvano Tomasi
Nonce apostolique et Observateur
permanent, Mission du Saint-Siège, Genève

R.P. Ernesto Scirpoli
Expert, Mission du Saint-Siège, Genève

R.P. Antoine Abi Ghanem
Attaché, Mission du Saint-Siège, Genève

M. Tommaso Di Ruzza
Conseil pontifical Justice et Paix, Rome

Mgr Fortunatus Nwachukwu
Conseiller, Mission du Saint-Siège, Genève

**SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES / SAINT
VINCENT AND THE GRENADINES / SAN VICENTE Y
LAS GRANADINAS**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Bernard Marksman
President

ÎLES SALOMON / SOLOMON ISLANDS / ISLAS SALOMÓN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Charles Kelly
Secretary-General

SAMOA / SAMOA / SAMOA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Lesa Afa
Vice-President
Ms Tautala Mauala
Secretary-General

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE / SAO TOME AND PRINCIPE / SANTO TOMÉ Y PRINCIPE

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Paulo Jorge do Espirito Santo
Vice-Président

État • State • Estado

Chef de Délégation

M. Horácio Da Fonseca Purvis
Chargé d'Affaires a.i., Ambassade, Belgique

SÉNÉGAL / SENEGAL / SENEGAL

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. Adama Kamara
Secrétaire général

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Ousmane Camara
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Daouda Maliguèye Sène
Ministre conseiller, Mission permanente,
Genève

M. Mamadou Seck
Premier Secrétaire, Mission permanente,
Genève

SERBIE / SERBIA / SERBIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Jelena Pešić
President, Serbia and Montenegro
Red Cross Society

Ms Vesna Milenović
Secretary

Mr Ljubomir Miladinović
Head, International Relations Department

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Slobodan Vukčević
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Marina Ivanovic
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Vladan Lazovic
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

SEYCHELLES / SEYCHELLES / SEYCHELLES

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Colette Servina
President

Ms Rina Dine
Youth Member

SIERRA LEONE / SIERRA LEONE / SIERRA LEONA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Muctarr Jalloh
President

Seck • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Umaru Wurie
Ambassador, Ministry of Foreign Affairs,
Freetown

SINGAPOUR / SINGAPORE / SINGAPUR

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Jeffrey Chan
Vice-Chairman

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Burhan Gafoor
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Pai Ching Koong
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Jaya Ratnam
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / ESLOVAQUIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Ms Helena Kobzová
President
- Dr Albert Hacko
Vice-President
- Mr Bohdan Telgársky
Secretary-General
- Ms Zuzana Kesegová
Head, Legal Department

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Anton Pinter
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Peter Selepec
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Drahoslav Štefánek
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE / SLOVENIA / ESLOVENIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Janez Remškar
President
- Mr Srečko Zajc
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Andrej Logar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Dr Savin Jogan
Deputy Head of Delegation, Ljubljana

SOMALIE / SOMALIA / SOMALIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Ahmed Mohammed Hassan
President

SOUDAN / SUDAN / SUDÁN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Kamal Balla
President
- Mr Abbas Ahmed Mohamed
Director, Administration and Finance
- Mr Adil Abd Allatif
Member

- Mr Osama Mohammed
Member

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Elsadig Mustafa Osman Almagly
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Chargé d'Affaires a.i.,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Mudathir Abdelrahim Abdelaal
Delegate
- Mr Dugdug Mahmoud
Legal Adviser, Ministry of Justice, Khartoum
- Ms Howaida Suliman Elhaj Mohamed
Delegate
- Mr Yousif Mohamed Salah Elmubarak
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SRI LANKA / SRI LANKA / SRI LANKA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Jagath Abeysinghe
Honorary President
- Mr Tissa Abeywickrema
Chairman, Movement Task Force

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Sarala Fernando
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr S.P.W. Pathirana
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Hon. Mahinda Samarasinghe
Minister of Disaster Management and
Human Rights, Colombo

SUÈDE / SWEDEN / SUECIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Bengt Westerberg
President
- Mr Christer Zettergren
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Ms Elisabet Borsiin Bonnier
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Mikael Lindvall
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Ann Blomberg
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Bosse Hedberg
Director, Ministry for Foreign Affairs,
Stockholm

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

M. René Rhinow
Président

M. Pierre De Senarclens
Vice-Président

Mme Mélanie Vincenz
Assistante du Président

M. Jean-François Giovannini
Membre du Conseil d'Administration

M. Daniel Biedermann
Directeur

M. Martin Fuhrer
Chef, Coopération internationale

M. Hubert Bucher
Relations internationales

Mme Carole Brumann
Représentante Jeunesse

Mme Elodie Anduze
Représentante Jeunesse

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Blaise Godet
Ambassadeur, Représentant permanent,
Département Fédéral des Affaires Étrangères
(DFAE), Berne

M. Roberto Balzametti
Conseiller diplomatique, DFAE, Berne

S.E. M. Didier Pfirter
Ambassadeur en mission spéciale,
Rapporteur de la Suisse sur le suivi du
protocole d'accord entre la société de secours
israélienne Magen David Adom et la Société
palestinienne du Croissant-Rouge, DFAE,
Suppléant du Chef de la délégation, Berne

M. Julien Abegglen
Assistant de M. l'Ambassadeur Pfirter, chargé
du rapport sur le suivi du protocole d'accord,
DFAE, Berne

M. Daniel Klingele
Chef de la Section des droits humains et
du droit humanitaire, Direction du droit
international public, Conseiller juridique de
la délégation, DFAE, Berne

Mme Annyssa Bellal
Collaboratrice scientifique à la Section des
droits humains et du droit humanitaire,
Direction du droit international public,
assistante du Conseiller juridique, chargée
de la question des statuts et règles du
Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge, DFAE, Berne

M. Philippe Kaeser
Premier secrétaire, Affaires humanitaires,
Mission permanente, Genève

Mme Béatrice Schaer Bourbeau
Deuxième Secrétaire, Mission permanente,
Genève

M. Lars Knuchel
Délégué

M. Raphaël Saborit
Délégué

SURINAME / SURINAME / SURINAM

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Marja Naarendorp
President

État • State • Estado

Head of Delegation

Mr Leendert Chandrebahn Doerga
Counsellor, Embassy of Suriname in Belgium,
Brussels

SWAZILAND / SWAZILAND / SUAZILANDIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Thokozani Dlamini
President

Ms Sibongile Hlophe
Secretary-General

**RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE / SYRIAN ARAB
REPUBLIC / REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Abdul-Rahman El-Attar
President

Dr Kamal Al Fakih
Board Member

Dr Moh. Jamil Kabbara
Board Member

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Dr Bashar Al-Shaar
Minister of State for Syria Red Crescent
Affairs, Damascus

H.E. Dr Bashar Al-Ja'afari
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Taher Al-Hussami
Adviser, Ministry of Foreign Affairs,
Damascus

Dr Ghassan Obeid
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Ayman Raad
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

- Mr Abdulmonem Annan
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Ghiath Ibrahim
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

- Mme Koulamallah Haoua Brahim
Cheffe de Division des droits de l'homme,
Direction des Affaires Juridiques, Ministère
des Affaires Etrangères et de l'Intégration
africaine, N'Djamena

TADJIKISTAN / TAJIKISTAN / TAYIKISTÁN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Dr Jura Inomzoda
President

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC /
REPÚBLICA CHECA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Marek Jukl
President
- Mr Jiří Procházka
Secretary-General
- Ms Linda Sochorová
Head, International Department

**RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED
REPUBLIC OF TANZANIA / REPÚBLICA UNIDA DE
TANZANIA**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr M. Ramadhan Msafiri
Vice-Chairman

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Matern Y.C. Lumbanga
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Baraka H. Luvanda
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Tomáš Husák
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Pavel Hrnčíř
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Jakub Cimoradský
Deputy Director, International Law, Ministry
of Defence, Prague
- Mr Jan Čížek
Director, International Law Department,
Ministry of Foreign Affairs, Prague

TCHAD / CHAD / CHAD

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

- M. Yaya Mahamat Liguita
Président
- M. Andreas Koumo-Gopina
Secrétaire général

État • State • Estado

Chef de Délégation

- S.E. M. Malloum Bamanga Abbas
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- Mlle Haoua Akouya
Premier Secrétaire, Mission permanente,
Genève
- M. Hamid Mahamat Zène
Conseiller économique, Mission permanente,
Genève
- M. Baba Togmian
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

THAÏLANDE / THAILAND / TAILANDIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

- Mr Sawanit Kongsiri
Assistant Secretary-General for External
Relations

État • State • Estado

Head of Delegation

- H.E. Mr Chaiyong Satjipanon
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Pitchayaphant Charnbhumidol
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Vijavat Isarabhakdi
Minister, Permanent Mission, Geneva
- Ms Cataleya Phatoomros
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Zacarias Albano da Costa
Vice-President

État • State • Estado

Head of Delegation

Ms Karin Bieri
Assistant, Permanent Mission, Geneva
Mr Damien Bouvier
Assistant, Permanent Mission, Geneva
Mr Alain Dick
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission,
Geneva
Mr Stefano Panighetti
Assistant, Permanent Mission, Geneva
Ms Anne Vacko
Assistant, Permanent Mission, Geneva

TOGO / TOGO / TOGO

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chief de Délégation

M. Koffi Agbeko Egah
Secrétaire général
M. Ankou Iwolo Nayo
Deuxième Vice-Président

État • State • Estado

Chief de Délégation

M. Badabadi Kerezoue
Chef de la Division des Affaires Juridiques,
Ministère des Affaires Etrangères et de
l'Intégration Africaine, Lome

TONGA / TONGA / TONGA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Sione Taumoeofolau
Secretary-General

**TRINITÉ-ET-TOBAGO / TRINIDAD AND TOBAGO /
TRINIDAD Y TOBAGO**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Delia Chatoor
President

État • State • Estado

Head of Delegation

Mrs Shelley-Ann Clarke-Hinds
Chargé d'Affaires a.i., Permanent Mission,
Geneva
Mr Thomas Cleveland
National Chief Information Officer, Port of
Spain

TUNISIE / TUNISIA / TÚNEZ

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Chef de Délégation

Dr Tahar Cheniti
Secrétaire général

État • State • Estado

Chef de Délégation

S.E. M. Samir Labidi
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
Mlle Holla Bachtobji
Ministre plénipotentiaire, Mission
permanente, Genève
M. Khaled Khiari
Ministre plénipotentiaire, Mission
permanente, Genève
M. Hatem Landoulsi
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Elyes Lakhal
Secrétaire des affaires étrangères, Mission
permanente, Genève

**TURKMÉNISTAN / TURKMENISTAN /
TURKMENISTÁN**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Ms Zohra Yelliyeva
Chairperson
Ms Bahargul Rahmanova
Head, International Department

TURQUIE / TURKEY / TURQUÍA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Ahmet Lütüf Akar
Vice-President
Ms Banu Ertugrul
Acting Deputy Head, International
Department
Ms Deniz Sölen
Head, International Department
Ms Banu Ucuncuoglu
Specialist, International Relations

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Hasan Gögüs
Ambassador, Director-General, Directorate
General for Multilateral Political Affairs,
Ministry of Foreign Affairs, Ankara
H.E. Mr Türkekül Kurttekin
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Selguk Ünal
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Olcay Yesilkaya
Captain, Judge, Legal Department, Turkish
General Staff, Ankara

Ms Halime Ebru Demircan
Legal Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms Asligül Ügdül
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Sebnem Incesu
Chief of Section, Directorate General for
Multilateral Political Affairs, Ministry of
Foreign Affairs, Ankara

UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Ivan Usichenko
President

Dr Valerii Sergovskyi
Head, International Relations Department

Mr Kazimir Antonevskyi
Volunteer

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Yevhen Bersheda
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Kateryna Sotulenko
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Volodymyr Shpak
Deputy Head, Humanitarian Policy,
Department Secretariat, Cabinet of Minister
of Ukraine, Permanent Mission, Geneva

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Sra. Dra. Nívea Lucinda García de Meerhoff
Presidenta

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Ricardo González
Embajador, Representante Permanente
Alterno, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Walter Meerhoff
Delegado, Comité Departamental, Montevideo

Sra. Alejandra De Bellis
Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Ana Inés Rocanova
Segunda Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

VANUATU / VANUATU / VANUATU

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Antony Deamer
President

VENEZUELA / VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) / VENEZUELA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Jefe de Delegación

Dr. Mario Villarroel Lander
Presidente

Sra. Yolanda Camporini
Asesora del Presidente

Dr. Julio Cesar Pineda
Director de Asuntos Internacionales

Sra. Norka Sierralta de Villarroel
Miembro

Sr. Miguel Villarroel
Miembro

État • State • Estado

Jefe de Delegación

S.E. Sra. Raquel Poitevien Cabral
Embajadora, Encargada de Negocios a.i.,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Diego Ibarra
Tercer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Trong Pham Van
Under Secretary-General

Mr Nguyen Vinh Hoa
Programme Officer, Translator

État • State • Estado

Head of Delegation

H.E. Mr Quang Xuan Ngo
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Quoc Tru Pham
Deputy Permanent Representative, Minister
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Quoc Hung Dang
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Tran Nam Trung Dang
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

YÉMEN / YEMEN / YEMEN

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Dr Mohammed Ahmed Akabab
President

Mr Abbas Zabarah
Secretary-General

État • State • Estado

Head of Delegation

Dr Adel Affef Al-Bakili
Minister, Permanent Mission, Geneva

Mr Saad Al Kabab
Interpreter

ZAMBIE / ZAMBIA / ZAMBIA

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Kelvin Chundu
Acting President

Mr Elias Mutale
National Legal Adviser

Mr Charles Mushitu
Secretary-General

ZIMBABWE / ZIMBABWE / ZIMBABWE

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional

Head of Delegation

Mr Edmore Shamu
President

Mrs Emma Kundishora
Secretary-General

**COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(CICR) /
INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS
(ICRC) /
COMITÉ INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA
(CICR)**

Chef de Délégation

Dr Jakob Kellenberger
Président

M. Jacques Forster
Vice-Président permanent

Mme Liselotte Kraus-Gurny
Membre honoraire du CICR

M. Angelo Gnaedinger
Directeur général

M. François Bugnion
Directeur du droit international et de la
coopération au sein du Mouvement

M. Pierre Kraehenbuehl
Directeur des opérations

M. Yves Daccord
Directeur de la communication

M. Philip Spoerri
Directeur du droit international et de la
coopération au sein du Mouvement

M. Christophe Harnisch
Délégué général pour l'Afrique

M. Reto Meister
Délégué général pour l'Asie et le Pacifique

Mme Béatrice Mégevand Roggo
Déléguée générale pour l'Europe et les
Amériques

M. Balthasar Staehelin
Délégué général pour le Moyen-Orient

Mme Angela Gussing-Sapina
Cheffe de division, Coopération et
Coordination au sein du Mouvement

M. Jean-Philippe Lavoyer
Chef de la Division juridique

M. Olivier Dürr
Conseiller, Département du droit
international et de la coopération au sein du
Mouvement

M. Jean-Luc Blondel
Conseiller personnel du Président

M. Bruce Biber
Chef adjoint de division, Coopération et
Coordination au sein du Mouvement

Mme Antonella Notari
Cheffe des relations avec les medias, Porte-
parole de la délégation du CICR

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE
LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE /
INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS
AND RED CRESCENT SOCIETIES /
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SOCIEDADES
DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA**

Head of Delegation

Mr Juan Manuel Suárez del Toro Rivero
President

Mr Chrystold Chetty
Chairman of Finance Commission

Mr Markku Niskala
Secretary-General

Ms Malika Ait-Mohammed-Parent
Head, Middle East and North Africa
Department

Ms Luntan Bayarmaa
Acting Head, Organizational Development
Department

Mr Richard Blewitt
Director, Policy and Communications
Division

Mr	Mike Davis Head, Finance Department	Mr	Christopher Lamb External Relations
Mr	Luc De Wever Head of Cabinet, Office of the Secretary-General	Ms	Andree Lorber-Willis Head, Administration
Mr	Andre Doren Head, Communications and Resource Mobilization Department	Mr	Simon Missiri Head, Asia and Pacific Department
Mr	Bruce Eshaya-Chauvin Head, Health and Care Department	Mr	Frank Mohrhauer Manager, Governance Support
Mr	Marcel Fortier Manager, Relationship Development Unit	Mr	Mohammed Mukhier Head, Disaster Preparedness and Response Department
Mr	Santiago Gil Head, Americas Department	Mr	Ibrahim Osman Deputy Secretary-General
Mr	Encho Gospodinov Head of Delegation, UN New York	Ms	Maria Paz Tomey Senior Officer, Governance Support
Mr	Richard Hunlede Head, Africa Department	Mr	Johan Schaar Special Representative, Tsunami Operation
Mr	Stephen Ingles Director, Support Services	Ms	Anna Segall Head of Regional Delegation, Amman
Ms	Susan Johnson Director, National Society and Field Support Division	Ms	Anna Toivola Head, Europe Department
Mr	Knut Kaspersen Head of Delegation, Palestine	Ms	Michaela Told Acting Head, Principles and Values Department

2.2
COMMISSION PERMANENTE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
STANDING COMMISSION
OF THE RED CROSS AND RED CRESCENT
COMISIÓN PERMANENTE
DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA

Dr Mohammed Al-Hadid
Chairman

Ms Janet Davidson
Acting Chair

Mr Philippe Cuvillier
Member

Mr Freddy Karup Pedersen
Member

Ms Zoy Katevas de Sclabos
Member



2.3 OBSERVATEURS OBSERVERS OBSERVADORES

2.3.1 SOCIÉTÉS NATIONALES EN ATTENTE DE RECONNAISSANCE ET D'ADMISSION / NATIONAL SOCIETIES AWAITING RECOGNITION AND ADMISSION / SOCIEDADES NACIONALES EN ESPERA DE SU RECONOCIMIENTO Y ADMISIÓN

ERITREA / RED CROSS SOCIETY OF ERITREA

Head of Delegation

Sister Alganesh Kidane
Secretary-General

ISRAËL / MAGEN DAVID ADOM IN ISRAEL

Head of Delegation

Mr Noam Yifrach
Chairman
Ms Krist Hanna Geller
Member
Mr Shimshon Shtrang
Member
Mr Uri Geller
President, Israeli Friends of Magen David
Adom (MDA)
Mr Nicholas Posnansky
Chairman, MDA Friends' Societies
Mr Stuart Jackson
Chairman, American Friends of MDA
Mr David Eagle
Council Member
Mr Gilad Finkelshtein
Council Member
Mr Zvika Kuhan
Council Member
Mr Ronen Yemini
Council Member
Mr Eli Bin
Director-General
Mr Dror Richter
Director, Lachish Region
Mr Ran Abeles
Member

Mr Zachi Dembin
Member
Mr Itay Stav
Member
Mr Avralam Tiger
Member
Mr Efrat Zemer
Journalist

PALESTINE / PALESTINE RED CRESCENT SOCIETY

Head of Delegation

Mr Younis Al-Khatib
President

2.3.2 ENTITÉS ET ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS / ENTITIES AND ORGANIZATIONS THAT PARTICIPATED AS OBSERVERS / ENTIDADES Y ORGANIZACIONES QUE HAN PARTICIPADO EN CALIDAD DE OBSERVADORAS

PALESTINE

Head of Delegation

H. E. Dr Mohammad Abu-Koash
Ambassador, Permanent Observer,
Permanent Observer Mission, Geneva
Mr Taissir Al-Adjouri
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Nadine Hassassian
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Ibrahim Musa
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Osama Mohammed
Member of the Delegation

AFRICAN UNION (AU)

Head of Delegation

- Ms Khadija Rachida Masri
Permanent Observer
- Mr Sivaramen Palayathan
Minister Counsellor
- Mr Mustapha Chatti
First Secretary

ASSOCIATION OF CARIBBEAN STATES (ACS)

Head of Delegation

- Mr Luis Carpio
Director, Transport and Natural Disasters

B'NAI B'RITH INTERNATIONAL

Head of Delegation

- Ms Sybil Kessler
Director, United Nations Affairs

COUNCIL OF EUROPE

Head of Delegation

- Mr Guus Houttuin
Head, Geneva Liaison Office, Council of the European Union
- Mr Oliver Allen
Counsellor, Geneva Liaison Office, Council of the European Union
- Ms Elina Dzalbe
Trainee, Geneva Liaison Office, Council of the European Union

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)

Head of Delegation

- Dr Aderemi Isola Ajibewa
Principal Programme Officer, Political Affairs

FÉDÉRATION MONDIALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Chef de Délégation

- M. Henri Bouvier
Représentant

FONDATION PRO VICTIMIS

Chef de Délégation

- M. Nicolas Borsinger
Secrétaire général
- M. Michel Cagneux
Conseiller politique

GENERAL SECRETARIAT OF THE ORGANIZATION OF ARAB RED CRESCENT AND RED CROSS SOCIETIES

Head of Delegation

- Mr Abdulla bin Mohammed Al-Hazaa
Secretary-General
- Mr Jalal Abdelmajeed Ahmed
Administrative Director
- Mr Betthar Boudjellal
Legal Adviser

HANDICAP INTERNATIONAL

Chef de Délégation

- M. Paul Vermeulen
Directeur
- Mme Christina Giesch Shakya
Coordonnatrice des programmes

HUMAN RIGHTS WATCH

Head of Delegation

- Mr Pablo Kapusta
Fellow

INSTITUT FÜR FRIEDENSSICHERUNGSRECHT UND HUMANITÄRES VÖLKERRECHT DER RUHR-UNIVERSITÄT

Head of Delegation

- Dr Horst Fischer
Academic Director

INTERNATIONAL CIVIL DEFENCE ORGANIZATION (ICDO)

Head of Delegation

- Mr Nawaf Al-Sleibi
Secretary-General
- Mr Pascal Gondrand
Head, Planning and Development
- Mr Evgeny Vassiliev
Assistant to the Secretary-General

INTERNATIONAL COUNCIL OF JEWISH SOCIAL AND WELFARE SERVICES (INTERCO)

Head of Delegation

- Mr Daniel Lack
Geneva Representative

INTERNATIONAL COUNCIL OF NURSES

Head of Delegation

Ms Jill Caughley
Coordinator, Florence Nightingale
International Foundation

INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES (ICA)

Head of Delegation

Mr Didier Grange
Vice-President

**INTERNATIONAL INSTITUTE OF HUMANITARIAN
LAW (SAN REMO)**

Head of Delegation

Mr Jovan Patrnoć
President

**INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF ORGANIZATION
OF SAUDI ARABIA (IIROSA)**

Head of Delegation

Dr Fawzia Al-Ashmawi
Representative, IIROSA, Geneva

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION (ILO)

Head of Delegation

Mr Alfredo Lazarte-Hoyle
Acting Director
Mr Donato Kiniger-Passigly
Senior Specialist, Programme on Crisis
Response and Reconstruction

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
MIGRATION (IOM)**

Head of Delegation

Mr Alexandre Devillard
Intern, International Migration Law

INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE

Head of Delegation

Mr Vincent Faber
Secretary-General

**INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
(ITU)**

Head of Delegation

Mr Max-Henri Cadet
Head, External Affairs

INTER-PARLIAMENTARY UNION

Head of Delegation

Ms Kareen Jabre
Programme Manager

ISLAMIC RELIEF

Head of Delegation

Dr Adnan Khalil Basha
Secretary-General
Mr Jamal Krafess
Director
Mr Fadi Itani
Head, International Relations Unit
Ms Mersiha Grabus
Project Coordinator

LIGUE DES ÉTATS ARABES

Chef de Délégation

S.E. M. Saad Alfarargi
Ambassadeur, Observateur permanent,
Délégation permanente, Genève
M. Salah Aeid
Attaché, Délégation permanente, Genève
M. Osman El Hajje
Attaché, Délégation permanente, Genève
M. Youcef Tiliouant
Premier Attaché, Délégation permanente,
Genève

NEPARC / FRITZ INSTITUTE

Head of Delegation

Ms Winnie Ngugi
Coordinator, Deputy Director, Africa, Nairobi

ORDRE SOUVERAIN ET MILITAIRE DE MALTE

Chef de Délégation

S.E. Mme Marie-Thérèse Pictet Althann
Ambassadrice

ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Chef de Délégation

- S. E. M. Babacar BA
Ambassadeur, Observateur permanent,
Délégation permanente, Genève
- M. Mohammed Amine Jerrari
Ministre conseiller, Délégation permanente,
Genève
- Mme Aissata Kane
Premier Secrétaire, Délégation permanente,
Genève
- M. Mojtaba Amiri Vahid
Observateur permanent adjoint, Délégation
permanente, Genève

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

Chef de Délégation

- M. Jean-Baptiste Migraine

**ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA
TORTURE – SOS TORTURE**

Chef de Délégation

- M. Eric Sottas
Directeur

**ORGANIZATION FOR SECURITY AND
CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)**

Head of Delegation

- Ms Sonya Anne Brander
Senior Legal Adviser

**PAN PACIFIC AND SOUTH EAST ASIAN WOMEN'S
ASSOCIATION (PPSEAWA)**

Head of Delegation

- Ms Clarissa Starey
Representative

**PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER
STATES (PUIC)**

Head of Delegation

- H.E. Ambassador Mohammad Peyrovi
Assistant Secretary-General

PAX CHRISTI INTERNATIONAL

Head of Delegation

- Mr Etienne De Jonghe
Secretary-General

QUAKERS, SOCIETY OF FRIENDS

Head of Delegation

- Ms Rachel Brett
Representative, Human Rights and Refugees

UN WATCH

Head of Delegation

- Mr Hillel Never
Executive Director
- Ms Elizabeth Cassidy
Assistant Executive Director
- Mr Leon Saltiel
Senior Fellow
- Mr Pablo Kapusta
Fellow

**UNION EUROPÉENNE – COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Chef de Délégation

- S.E M. Carlo Trojan
Ambassadeur
- M. Thierry Bechet
Ministre, Conseiller, Chef Section ONU
- M. André Mollard
Conseiller
- M. Matti Rajala
Conseiller

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Head of Delegation

- Mr Everett Ressler
Head, Emergency Programme
- Mr Luc Chauvin
Delegate

**UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS AGENCY
FOR PALESTINE REFUGEES IN THE NEAR EAST
(UNRWA)**

Head of Delegation

- Mr Matthias Burchard
Chief, Liaison Office, Geneva
- Ms Laure Roges
Intern, Liaison Office, Geneva

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION (WIPO)**

Head of Delegation

- Ms Päivi Lähdesmäki
Senior Legal Officer, Trademarks, Industrial
Designs and Geographical Indications Law
Division
- Mr Nikolay Khlestov
Senior Counsellor, Coordination Office for
External Relations

WORLD JEWISH CONGRESS

Head of Delegation

- Mr Shai Franklin
Director of International Organizations
- Mr Arseniy Finberg
Young Professionals Diplomatic Corps
- Mr Nimrod Fridberg
Observer
- Ms Lisa Heiden
Member
- Mr Adam Koffler
Director
- Ms Ezster Lanyi
Member
- Ms Dalia Lichtenstein
Observer
- Mr Peleg Reshef
Director, Future Generations Division
- Ms Dana Raviv
Observer
- Mr A. Tobia Zevi
Member
- Mr Michael Thaidigsmann
Media Coordinator
- Ms Sonat Hart
Young Professionals Diplomatic Corps
- Ms Veronica Machtey
Young Professionals Diplomatic Corps

WORLD MEDICAL ASSOCIATION

Head of Delegation

- Dr Otmar Kloiber
General Secretary

WORLD VISION INTERNATIONAL

Head of Delegation

- Mr Scott L. Hardman
Managing Director, Alexander Hutton, Inc.
- Mr Thomas Getman
Director, Humanitarian Affairs and
International Relations

2.4 INVITÉS GUESTS INVITADOS

M. Patrick Auderset
Assistant scientifique, Musée international de
la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. Hans Hoegh
Secrétaire général honoraire de la Fédération
internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Mr Bernard Koechlin
President of the Foundation Board,
International Red Cross and Red Crescent
Museum

M. Roger Mayou
Directeur, Musée international de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Mr George Weber
Secretary General Emeritus of the
International Federation of Red Cross and
Red Crescent Societies



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2006

3.1 CONVOCATION

Genève, le 16 décembre 2005

Suite à la décision de la Commission permanente de convoquer la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les 20 et 21 juin 2006, et conformément à l'article 15.1 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous avons l'honneur de vous inviter à participer au Conseil des Délégués

à Genève
le lundi 19 juin 2006 à 14 h 30
au Centre international de conférences de Genève (CICG)
Rue de Varembe, 15
CH-1211 Genève 20

Vous trouverez en annexe à la présente convocation l'ordre du jour provisoire établi par la Commission permanente ainsi que la convocation à la XXIX^e Conférence internationale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, chers Amis, l'expression de notre considération distinguée.

Juan M. Suárez del Toro R.
Président
Fédération internationale des Sociétés de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jakob Kellenberger
Président
Comité international de la Croix-Rouge

3.2 ORDRE DU JOUR

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève – 19 juin 2006

Lundi, 19 juin 2006, 14 h 30

Séance Plénière

1. Ouverture du Conseil des Délégués par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport de la Commission permanente sur le suivi de la résolution sur l'emblème (résolution 5) adoptée par le Conseil des Délégués à Séoul en novembre 2005
5. XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
 - 5.1 Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence
 - 5.1 Propositions de candidatures aux fonctions de responsables de la Conférence
6. Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués
7. Clôture du Conseil des Délégués

3.3

LISTE DES RESPONSABLES

Président :

M. Jakob Kellenberger (président du CICR)

Vice-Président :

M. Tom Buruku (président de la Croix-Rouge de l'Ouganda)

Secrétaires :

M. Jean-Luc Blondel (CICR)

Mme Malika Ait-Mohamed-Parent (Fédération internationale)



3.4 COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Point 1

Ouverture du Conseil des Délégués par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le docteur Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente, souhaite la bienvenue aux délégués au Conseil et déclare qu'ils seront invités à approuver l'ordre du jour et à proposer des candidats aux postes de responsables de la XXIX^e Conférence internationale qui débutera le lendemain.

Sans doute est-il plus important que jamais auparavant que le Mouvement adopte une position unifiée au sujet des objectifs et des résultats attendus de la Conférence, préservant et renforçant ainsi l'unité du Mouvement en vue de la réalisation des objectifs fixés. Un Mouvement désuni est une proie facile pour les visées à motivation politique et il est donc de la plus haute importance que les Sociétés nationales s'expriment d'une seule voix lorsqu'elles rencontreront leurs gouvernements le lendemain.

La phase finale du processus de l'emblème sera close lorsque les Statuts du Mouvement auront été amendés de façon à prendre en compte l'emblème additionnel établi par le Protocole additionnel III, créant ainsi les conditions nécessaires pour réaliser l'universalité et ouvrir la voie à la reconnaissance du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien et à l'admission de ces deux Sociétés au sein du Mouvement. L'orateur espère sincèrement que les délibérations des prochains jours feront honneur aux principes du Mouvement et respecteront les valeurs humanitaires. Il est convaincu que les Sociétés nationales s'attacheront à promouvoir les buts, les objectifs et la nature humanitaire des questions à l'étude. « Protéger la dignité humaine » est le thème de la Conférence et doit toutes les inspirer.

Point 2

Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués

Le docteur Al-Hadid, président de la Commission permanente, propose que, conformément à la tradition, M. Jakob Kellenberger, président du CICR, soit élu président du Conseil.

Il propose en outre que M. Tom Buruku, président de la Croix-Rouge de l'Ouganda, soit élu vice-président, et que le président et le vice-président soient secondés par M. Jean-Luc Blondel du CICR, et Mme Malika Ait-Mohamed-Parent de la Fédération internationale.

Les responsables du Conseil sont élus par acclamation.

Point 3

Adoption de l'ordre du jour

M. Kellenberger, assumant le rôle de président, rappelle que la résolution sur l'emblème adoptée par le Conseil des Délégués à Séoul, priait la Commission permanente de s'attacher en priorité à trouver une solution globale et durable à la question de l'emblème. Le Conseil est appelé à prendre une décision au sujet du projet d'ordre du jour (document CD 2006 – DR 5/1) et de la liste des candidats aux fonctions de responsables de la Conférence (document CD 2006 – DR 5/2), qui ont été tous deux distribués aux délégués.

L'ordre du jour du Conseil des Délégués est adopté par acclamation.

Point 4**Rapport de la Commission permanente sur le suivi de la résolution sur l'emblème (résolution 5) adoptée par le Conseil des Délégués à Séoul en novembre 2005**

L'ambassadeur **Philippe Cuvillier**, présentant le rapport de la Commission permanente, rappelle que le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel, a été adopté en décembre 2005 par la Conférence diplomatique ; la XXIX^e Conférence internationale n'a pas pour vocation de rouvrir le débat sur la question de l'emblème. Le Protocole III additionnel devrait entrer en vigueur dans un délai de six mois.

Depuis 1997, plusieurs résolutions relatives à la question de l'emblème ont été adoptées par le Conseil des Délégués, le plus récent ayant eu lieu en novembre 2005, et par les XXVII^e et XXVIII^e Conférences internationales, tenues en 1999 et 2003 respectivement. Toutes l'ont été par consensus. Le Mouvement a fait preuve d'unité dans la recherche d'une « solution globale et durable » à la question de l'emblème.

Le projet de protocole qui a été diffusé en octobre 2000 avait été considéré comme une base de travail acceptable. Toutefois, la situation politique et les événements avaient, à l'époque, entravé tout progrès sur la question jusqu'à l'avancée décisive de décembre 2005. Il est regrettable que le Protocole ait dû être adopté par un vote. Le Mouvement doit maintenant travailler dans un esprit de consensus à cette Conférence, pour être entendu à l'avenir lorsque des solutions à des problèmes humanitaires complexes seront recherchées. De même, et c'est peut-être encore plus important, un consensus favorisera l'unité du Mouvement. Il ne faut pas laisser de blessures ouvertes, car il faudra du temps pour qu'elles se referment.

Les objectifs du Mouvement, tels qu'ils ont été définis par la Commission permanente, sont d'adopter les amendements aux Statuts du Mouvement en vue d'y incorporer l'emblème additionnel établi par le Protocole additionnel III ; de convenir du nom de « cristal rouge » proposé pour l'emblème ; et de créer un cadre en vue de la reconnaissance et de l'admission du Croissant-Rouge palestinien.

La fourniture de services humanitaires en Israël et en Palestine est devenue un élément important des négociations et des préparatifs en vue de la Conférence

diplomatique. Pour améliorer la coopération, le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien ont signé un protocole d'accord et un accord sur les arrangements opérationnels, ce qui a ouvert la voie à l'adoption du Protocole III additionnel. La signature d'un accord par deux Sociétés confrontées à une situation de conflit et d'occupation est un événement historique qui n'aurait pu avoir lieu sans la détermination dont les deux Sociétés et leurs dirigeants ont fait preuve et sans la profonde connaissance qu'ils ont des principes humanitaires du Mouvement.

Il est important de préciser que le protocole d'accord et l'accord sur les arrangements opérationnels n'ont pas été conclus entre les autorités de deux pays, mais entre deux Sociétés nationales qui ont ainsi manifesté leur engagement à fournir les meilleurs services humanitaires possibles, en particulier aux victimes du conflit en cours. Il faut féliciter les deux Sociétés pour leur détermination et leur courage. C'est maintenant à leurs gouvernements qu'incombe la responsabilité d'honorer les dispositions du protocole d'accord et de l'accord. Si les deux Sociétés étaient admises au sein du Mouvement, elles pourraient exercer une influence accrue pour la défense de la paix et du droit des victimes à recevoir une assistance. Le gouvernement suisse fera rapport sur la mise en œuvre du protocole d'accord le lendemain, à cette Conférence.

Les débats à la Conférence diplomatique avaient révélé que la population du Golan occupé avait besoin de services médicaux. Le CICR avait décrit les activités qu'il menait déjà dans la région et s'était dit disposé à établir une structure médicale sur la base d'une évaluation des besoins qui serait réalisée en coopération avec la population. Le CICR, soutenu par la Fédération internationale et le Mouvement, a rempli son engagement, en mettant en place un projet de centre médical d'urgence et de diagnostic à Majdal Shams, dans le Golan occupé.

Les préparatifs en vue de la XXIX^e Conférence internationale ont été guidés par la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2005, qui appelait à donner effet au Protocole additionnel III après son adoption. Dans l'Acte final de la Conférence diplomatique de 2005, les 144 États participants ont explicitement exprimé le souhait de voir le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom entrer dans le Mouvement à la prochaine Conférence internationale. L'un des objectifs définis par la Commission permanente est la création d'un cadre pour l'admission du Croissant-Rouge palestinien. L'entrée des deux Sociétés nationales réaliserait le Principe fondamental

d'universalité et serait conforme au souhait qu'elles ont manifesté dans l'accord conjoint qu'elles ont signé. Il est donc demandé au CICR et à la Fédération internationale de manifester leur « bonne volonté » dont ont fait preuve les deux Sociétés nationales et leurs gouvernements.

Les rapports dont les délégués vont prendre connaissance durant la Conférence démontrent que le Mouvement agit dans l'unité, sur la base des Principes fondamentaux, lorsqu'il s'agit de faire face à des problèmes humanitaires. Atteindre un consensus ne signifie pas que toutes ses entreprises seront couronnées de succès, et il est certain que des tensions et des conflits continueront d'exister. Toutefois, l'unité renforcera la détermination du Mouvement et sa capacité de s'attaquer aux problèmes humanitaires et de jouir de la crédibilité nécessaire pour attirer sur eux l'attention des autorités les plus à même d'y trouver des solutions politiques.

Il est demandé au Conseil d'adopter les résolutions qui lui sont présentées, avant la Conférence internationale qui se tiendra le lendemain.

Point 5

XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

5.1

Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence

(CD 2006 – DR 5/1)

Le **président** attire l'attention sur l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXIX^e Conférence internationale (document CD 2006 – DR 5/1), que les délégués sont invités à adopter, et demande s'il y a des commentaires.

Le **docteur Abdul Rahman El-Attar** (président, Croissant-Rouge arabe syrien), appuyé par M. Javed (Croissant-Rouge du Pakistan), indique que l'ordre du jour provisoire ne semble pas tenir compte des amendements qui ont été soumis au nom de 24 États arabes et les membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Le **docteur Al-Hadid** (président de la Commission permanente) confirme que les amendements ont été reçus le 19 avril, avant l'échéance du délai de 60 jours fixé pour leur soumission. Les propositions et les arguments avancés ont été pris en compte dans l'élaboration de l'ordre du jour. Toutes les questions que les Sociétés nationales souhaitent soulever quant à la modification des Statuts seront examinées à la Conférence.

L'ordre du jour provisoire de la XXIX^e Conférence internationale est adopté par acclamation.

5.2

Propositions de candidatures aux fonctions de responsables de la Conférence

Le **président** attire l'attention sur le projet de résolution contenant la liste des candidats pour l'élection aux fonctions de responsables de la XXIX^e Conférence internationale.

La résolution est adoptée.

Point 6

Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués

Le **président** demande si les dates des 22 et 23 novembre 2007 sont acceptables.

Les dates de la prochaine session du Conseil des Délégués sont acceptées.

Point 7

Clôture du Conseil des Délégués

Le **président**, dans ses remarques de clôture, déclare que le climat qui a régné pendant le Conseil des Délégués augure bien pour le succès de la Conférence, qui doit se tenir le lendemain.

3.5

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Point 3

Adoption de l'ordre du jour

- Ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués de 2006

Point 4

Rapport de la Commission permanente sur le suivi de la résolution sur l'emblème (résolution 5) adoptée par le Conseil des Délégués à Séoul en novembre 2005

- Rapport de la Commission permanente

Point 5

XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Ordre du jour provisoire et programme de la XXIX^e Conférence internationale
- Propositions de candidatures aux fonctions de responsables de la XXIX^e Conférence internationale





XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

4.1 CONVOCATION

Aux Membres de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 20-21 juin 2006

Genève, le 16 décembre 2005

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé du lieu et de la date de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci se tiendra à Genève les 20 et 21 juin 2006. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront les hôtes de cette Conférence internationale et se réjouissent de vous accueillir

à Genève
le mardi 20 juin 2006
à 10 heures
au Centre international de conférences de Genève (CICG)
Rue de Varembé, 15 – 1211 Genève 20

La Commission permanente a pris cette décision en raison de circonstances exceptionnelles, conformément à l'article 11, paragraphe 2, des Statuts du Mouvement, et en application des recommandations formulées par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La XXIX^e Conférence internationale aura pour objet

- 1) d'examiner et adopter les amendements aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge consécutifs à l'adoption, le 8 décembre 2005, du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III) ;
- 2) d'examiner le nom de « cristal rouge » proposé pour l'emblème du Protocole III, et de se prononcer sur ce nom ;
- 3) de créer un cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien.

Au regard des circonstances exceptionnelles qui ont motivé la convocation de cette Conférence internationale, la Commission permanente est d'avis que les questions courantes, y compris l'élection des membres de la Commission permanente, devraient être reportées à la XXX^e Conférence internationale, qui se tiendra en 2007 ainsi que l'a décidé la XXVIII^e Conférence internationale.

La Conférence internationale sera précédée, le 19 juin 2006, de réunions de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le présent document est la convocation adressée aux membres de la Conférence, qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement :

- les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues ;
- le Comité international de la Croix-Rouge ;
- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- les États parties aux Conventions de Genève.

Selon l'article 5 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est également envoyée aux observateurs de la Conférence.

Vous trouverez ci-joint, conformément à l'article 20 des Statuts du Mouvement :

- l'ordre du jour provisoire de la Conférence ;
- le texte des propositions d'amendements aux Statuts du Mouvement (ainsi que le texte complet des Statuts et du Règlement actuellement en vigueur) ;
- les commentaires sur les amendements proposés, présentés, conformément à l'article 32 du Règlement du Mouvement, par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Vous trouverez également ci-joint

- la résolution 3 adoptée par la XXVIII^e Conférence internationale (2003).

Le Protocole III, les documents officiels et des informations complémentaires, y compris les formulaires d'inscription, vous seront communiqués ultérieurement.

Juan M. Suárez del Toro R.
Président
Fédération internationale des Sociétés de la
Comité international de Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Jakob Kellenberger
Président
Comité international
de la Croix-Rouge

4.2

ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

20 - 21 juin 2006

10 h 00 – 13 h 00 et 15 h 00 – 18 h 00

1. Ouverture de la XXIX^e Conférence internationale
2. Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, de deux secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence
3. Rapports :
 - 3.1 Rapport de la Commission permanente sur le suivi de la résolution 3 de la XXVIII^e Conférence internationale sur l'emblème (2003) et questions soulevées lors de la Conférence diplomatique
 - 3.2 Rapport du Gouvernement de la Suisse sur le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels du 28 novembre 2005
4. Amendements proposés aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nom de « cristal rouge » proposé pour le signe distinctif du Protocole additionnel III, et cadre proposé pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien
5. Date et lieu de la XXX^e Conférence internationale
6. Clôture de la XXIX^e Conférence internationale

Mardi, 20 juin 2006

18 h 30 – 20 h 30

RÉCEPTION

(Ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Offerte par le CICR et la Fédération internationale

4.3 RESPONSABLES DE LA CONFÉRENCE

Président de la Conférence

S.E. Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Vice-Présidents

Sénateur Richard Gordon, président et directeur général de la Croix-Rouge philippine

Ambassadeur Juan Martabit (M.), représentant permanent du Chili à Genève

Ambassadeur Wegger Chr. Strommen (M.), représentant permanent de la Norvège à Genève

Mme Mandisa Kalako-Williams, présidente de la Croix-Rouge sud-africaine

Secrétaire général de la Conférence

Ambassadeur Christoph Bubb (M.), chef de la division du Droit international et du droit humanitaire, directeur du Droit international, département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse

Secrétaires généraux adjoints

M. Olivier Dürr, conseiller, Département du droit international et de la coopération au sein du Mouvement, Comité international de la Croix-Rouge

M. Frank Mohrhauer, juriste principal, Soutien aux organes statutaires et département juridique, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

4.4 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Date : 20 juin 2006

Heure : 10 heures

**Allocution de bienvenue de Mme Janet Davidson,
présidente par intérim de la Commission permanente**
(Original anglais)

Madame la Conseillère fédérale, Excellences,
Mesdames et Messieurs les Dirigeants de Sociétés
nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
chers Amis de la Croix-Rouge et du Croissant-
Rouge,

C'est pour moi un honneur de vous accueillir à
la XXIX^e Conférence internationale au nom du
Mouvement international de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge.

J'assume aujourd'hui la présidence en tant que
présidente par intérim de la Commission permanente,
fonction que je remplirai pendant toute la durée
de la XXIX^e Conférence internationale. Le docteur
Mohammed Al-Hadid a été nommé président de la
Conférence par le Conseil des Délégués et ne peut
donc, en application de l'article 15.2 du Règlement du
Mouvement, ouvrir cette première séance plénière.

J'adresse mes chaleureuses salutations aux délégations
des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge, des États parties aux Conventions
de Genève, ainsi que du Comité international de la
Croix-Rouge et de la Fédération internationale des
Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Que tous les observateurs, en particulier les Sociétés
nationales en attente de reconnaissance et d'admission,
soient les bienvenus. « Protéger la dignité humaine »,
tel est le thème sous lequel nous sommes aujourd'hui
réunis ici.

Je souhaite tout particulièrement la bienvenue à
notre pays hôte et au gouvernement suisse, auxquels
j'exprime notre profonde gratitude pour le soutien
qu'ils ont apporté au Mouvement dans l'organisation
de la Conférence.

La dignité humaine est au cœur des activités du
Mouvement, de tout ce qu'il représente et de ce à quoi

il œuvre. Profondément enracinée dans l'énoncé de
mission et dans les Principes fondamentaux de notre
Mouvement, la dignité humaine est notre principale
source de pouvoir lorsque nous répondons aux
besoins des victimes et des populations vulnérables
dans les situations de guerre ou de conflit armé, de
catastrophes technologiques ou naturelles ; lorsque
nous nous attachons à promouvoir la tolérance et
la non-discrimination ; lorsque nous apportons
consolation et réconfort aux personnes ou aux
groupes de personnes et de bénéficiaires qui ont
perdu des êtres chers ou subi des dommages. Elle est
aussi ce qui nous pousse à faire partie du Mouvement,
à le promouvoir et à travailler pour lui à différents
titres – en tant que volontaires, militants, membres,
collaborateurs et dirigeants aux échelons local,
national, régional ou international.

C'est avec ces mots de bienvenue que je déclare
ouverte la XXIX^e Conférence internationale.

L'article 11 des Statuts du Mouvement expose que
tous participants à la Conférence internationale
doivent respecter les Principes fondamentaux et que
tous les documents soumis doivent être conformes
à ces Principes.

Pour nous rappeler les sept Principes fondamentaux,
j'appelle des volontaires de la section genevoise de la
Croix-Rouge suisse à en donner lecture.

**Lecture des Principes fondamentaux du Mouvement
par des volontaires de la section genevoise de la
Croix-Rouge suisse**
(Original français)

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination
aux blessés des champs de bataille, le Mouvement
international de la Croix-Rouge et du Croissant-
Rouge, sous son aspect international et national,
s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances
les souffrances des hommes. Il tend à protéger la
vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne
humaine. Il favorise la compréhension mutuelle,
l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous
les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

Mme Janet Davidson, présidente par intérim de la Commission permanente

(Original anglais)

Merci. Ces principes ont été officiellement reconnus, il y a 41 ans, comme nos guides dans tout ce que nous faisons au sein du Mouvement ; dans la pratique, ils ont évolué depuis la création du Mouvement et ont été soutenus par toutes les composantes.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, vice-présidente du Conseil fédéral et cheffe du département fédéral des Affaires étrangères suisse. Son engagement personnel et sa détermination à garantir l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève, en décembre de l'an dernier,

méritent notre gratitude et notre respect. Alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour franchir la dernière étape dans le long processus conduisant à l'adoption d'un emblème additionnel, j'ai le plaisir et le privilège d'inviter Mme Calmy-Rey à prendre la parole devant cette Conférence.

Allocution de Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, cheffe du département fédéral des Affaires étrangères, Suisse

(Original français)

Monsieur le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Monsieur le Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le Président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés nationales, Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand plaisir pour moi de m'adresser à vous au nom de l'État hôte à l'ouverture de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, je l'espère, couronnera les efforts déployés en vue de clore un débat fort ancien sur les emblèmes des Conventions de Genève. En effet, la possibilité pour les Sociétés nationales de secours de recourir, sans pour autant porter préjudice aux emblèmes existants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à un nouvel emblème dépourvu de toute connotation religieuse, nationale, politique ou ethnique, ne pourra que renforcer la protection due aux victimes de tous les conflits.

De par sa tradition humanitaire, la Suisse a toujours activement appuyé l'œuvre du Mouvement en faveur des victimes. C'est en effet à Genève que fut signée en 1864 la première Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis et nous devons aujourd'hui rendre hommage au rôle de premier plan que les composantes du Mouvement ont joué en faveur du développement et de l'application du droit international humanitaire.

Je félicite les représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que ceux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur engagement en faveur de l'humanisation des conflits et pour l'organisation de cette Conférence.

Cette XXIX^e Conférence internationale a été convoquée suite à la Conférence diplomatique de décembre 2005 qui a adopté le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève. La tâche entreprise alors, doit à présent être complétée. Les Statuts du Mouvement doivent être adaptés afin d'intégrer, de manière fonctionnelle, les changements induits par l'existence de l'emblème additionnel. À ce stade, 64 États ont signé le Protocole additionnel III et un État l'a déjà ratifié. Je me réjouis que le succès de la Conférence favorise la réalisation d'un objectif qui nous est cher : celui de l'universalité du Mouvement. Toutes les parties prenantes, et je pense en particulier aux Sociétés nationales de secours israélienne et palestinienne, pourront enfin participer activement à ses décisions. De même, pleinement intégrées au sein du Mouvement, elles seront en mesure de répondre de manière encore plus efficace et coordonnée aux besoins humanitaires croissants dans la région.

Il faut en effet rappeler la vocation exclusivement humanitaire de l'emblème additionnel destiné à renforcer la protection des victimes des conflits et à assurer l'universalité du Mouvement ardemment souhaitée par Henry Dunant. Par conséquent, comme vous, j'ai regretté que l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève ait fait l'objet d'un vote. Je me console toutefois en constatant que le choix des États opposés à l'adoption du Protocole n'a pas été motivé par un désaccord quant à la réglementation proposée, mais par des considérations dépassant les enjeux exclusivement humanitaires de la Conférence diplomatique.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tous conscients que les six mois qui se sont écoulés depuis la Conférence diplomatique ont été marqués par d'importantes tensions au Moyen-Orient et par une grave détérioration de la situation humanitaire, notamment dans les territoires palestiniens occupés. Mais c'est précisément dans de telles situations que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est appelé à porter secours aux victimes ; il doit par conséquent demeurer au dessus de la mêlée politique. La Suisse souhaite vivement que la Conférence qui s'ouvre aujourd'hui se concentre uniquement sur les questions humanitaires et qu'elle procède aux ajustements institutionnels qui s'imposent dans un esprit de consensus.

À la suite de la signature de l'accord conclu le 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, la Suisse avait accepté, à la demande des deux Sociétés nationales, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cet instrument en étroite collaboration avec le CICR et la Fédération, dont elle s'était engagée à respecter pleinement les prérogatives. Depuis, la Suisse s'est attelée à cette tâche. Un rapport détaillé sur la question vous sera présenté tout à l'heure par l'ambassadeur Pfirter. La Suisse se sent encouragée par la bonne collaboration qui s'est développée entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien pendant les mois qui ont précédé et suivi la Conférence diplomatique. Le fait que ces deux Sociétés aient su renforcer et intensifier leur coopération dans un environnement qui connaît depuis quelques temps un vif regain de tensions donne l'exemple de l'esprit humanitaire qui devrait nous inspirer pendant les deux jours de cette Conférence. Cet esprit avec lequel le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom ont collaboré nous démontre – si cela est encore nécessaire – qu'ils ont vocation à être admis de plein droit au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il est de notre devoir d'encourager cette coopération en leur ouvrant les portes du Mouvement.

Mme Janet Davidson, présidente par intérim de la Commission permanente

(Original anglais)

Merci Madame Calmy-Rey. J'ai tout particulièrement pris note de ce que vous avez dit quant au fait que les préoccupations humanitaires devraient transcender les considérations politiques à cette XXIX^e Conférence internationale, qui permettra au Mouvement de devenir véritablement universel et qui devrait en renforcer l'unité.

4.5

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS ET D'AUTRES RESPONSABLES DE LA CONFÉRENCE

ÉLECTION

Mme Janet Davidson, présidente par intérim de la Commission permanente
(Original anglais)

Nous allons maintenant passer à l'examen du point 2 de l'ordre du jour : élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, de deux secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence.

Auparavant, je voudrais toutefois attirer votre attention sur l'ordre du jour et le programme que vous avez sous les yeux.

L'article 14, paragraphe 2 (b), des Statuts du Mouvement expose que : « Lorsqu'il se réunit avant l'ouverture de la Conférence internationale, le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire de la Conférence ». La Conférence internationale a laissé au Conseil des Délégués le soin d'adopter l'ordre du jour lorsqu'elle a adopté les Statuts du Mouvement.

Conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement du Mouvement, le Conseil des Délégués a adopté à sa réunion d'hier, 19 juin, l'ordre du jour qui est exposé dans la résolution 1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel qu'il a été communiqué à tous les membres de la Conférence le 5 mai 2006, et distribué de nouveau ce matin. La Commission permanente n'a reçu aucun commentaire officiel après avoir diffusé l'ordre du jour révisé, qui tient compte des amendements soumis par 22 États parties.

Nous allons donc passer à l'élection des responsables, en application de l'article 15.3 du Règlement du Mouvement. M. Jakob Kellenberger, le président du Conseil des Délégués, m'a remis la résolution 2 que le Conseil a adoptée hier et qui a, elle aussi, été distribuée ce matin. Elle contient la liste des personnes dont l'élection est proposée aux fonctions de président, vice-présidents, secrétaire général et secrétaires généraux adjoints de la Conférence.

La liste proposée a déjà été communiquée à toutes les Sociétés nationales et aux missions permanentes

à Genève dans le Bulletin n° 8 de la Commission permanente, en mars de cette année. Elle constitue maintenant la proposition officielle du Conseil. Puis-je assumer que nous pouvons considérer que les personnes concernées sont élues en tant que responsables de la XXIX^e Conférence internationale ?

La Conférence élit par acclamation le docteur Mohammed Al-Hadid (président de la Commission permanente) en tant que président de la Conférence, le sénateur Richard Gordon (Croix-Rouge philippine), l'ambassadeur Juan Martabit (Chili), l'ambassadeur Wegger Strommen (Norvège) et Mme Mandisa Kalako-Williams (Croix-Rouge sud-africaine) en tant que vice-présidents, l'ambassadeur Christoph Bubb (Suisse) en tant que secrétaire général, et M. Olivier Dürr (CICR) et M. Frank Mohrhauer (Fédération internationale) en tant que secrétaires généraux adjoints.

C'est pour moi un grand plaisir d'inviter le docteur Mohammed Al-Hadid à assumer la présidence de cette Conférence. J'invite aussi les secrétaires généraux adjoints à prendre place sur l'estrade. J'adresse au président tous mes vœux de succès dans la conduite des délibérations de la Conférence.

DISCOURS LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Madame la Conseillère fédérale, Excellences, Mesdames et Messieurs les Dirigeants de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, chers Amis,

Je vous remercie de la confiance que vous avez placée en moi en m'élevant à la présidence de cette Conférence. Je suis rempli d'humilité face à la tâche qui m'est confiée et je peux vous assurer que je l'accomplirai au mieux de mes compétences, en respectant pleinement les Statuts et le Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

J'aimerais d'abord vous indiquer comment je voudrais voir cette Conférence fonctionner, avec votre coopération et avec le soutien du Bureau et de l'équipe qui m'entoure.

Puis-je commencer par rappeler à chacun que les délégations doivent veiller à ce que leurs déclarations respectent strictement les Principes fondamentaux, dont lecture vient de nous être donnée par des volontaires. Par conséquent, aucun délégué ne peut s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique, ainsi que le prévoit l'article 11, paragraphe 4 des Statuts.

Permettez-moi aussi de vous rappeler que la Conférence doit s'efforcer d'adopter les documents et les résolutions par consensus, comme le veulent le Règlement du Mouvement et une tradition établie de longue date par la Conférence. Je fais ici référence à l'article 11, paragraphe 7, des Statuts.

S'agissant de la structure de la Conférence, les séances plénières sont les enceintes où les délégations examineront les points à l'ordre du jour.

En ce qui concerne le Bureau de la Conférence, j'aimerais que vous notiez que, conformément à l'article 16.1 du Règlement, le Bureau sera composé du président de la Conférence, du président de la Commission permanente – en l'occurrence la présidente par intérim, Mme Janet Davidson – des chefs des délégations du CICR et de la Fédération internationale et du secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Christoph Bubb. En outre, j'ai l'intention d'inviter les vice-présidents à participer aux travaux du Bureau. Je me réserve aussi le droit d'inviter un ou plusieurs membres de toute délégation ici présente, pour consultation aux fins de la réalisation des objectifs de la Conférence.

Au point 3 de l'ordre du jour, l'ambassadeur Philippe Cuvillier, membre de la Commission permanente et représentant spécial pour l'emblème, présentera le Rapport sur le suivi de la résolution 3 de la XXVIII^e Conférence internationale, tenue à Genève en 2003.

L'une des questions soulevées à la Conférence diplomatique, tenue en décembre de l'an dernier, était la nécessité de fournir des services médicaux à la population du Golan occupé. Le président du CICR, M. Jakob Kellenberger, fera rapport sur le projet que le CICR a mis en place à ce sujet. M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, s'exprimera au sujet d'une autre question qui avait été soulevée, à savoir la

« Règle de 1921 », ou la résolution XI de la X^e Conférence internationale, tenue en 1921.

L'ambassadeur Didier Pfrter, du département fédéral des Affaires étrangères suisse, présentera son rapport sur le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels, signés par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien.

Une fois que nous aurons pris connaissance de ces rapports, j'ouvrirai le débat général, qui sera poursuivi jusqu'à la pause du déjeuner, à 13 heures. Nous reprendrons le débat général dans l'après-midi, à 15 heures précises.

Un projet de résolution portant la cote 06/IC/04.1-REV2 a été soumis ce matin à la Conférence. Il a été approuvé par la Commission permanente le 18 juin et prend en compte les résultats des consultations avec les membres de la Conférence et les Amis de la présidence.

Ce matin, nous avons également diffusé, à la demande de leurs auteurs, les amendements proposés par le Pakistan et la Tunisie et approuvés par l'Organisation de la Conférence islamique. Les amendements sont disponibles dans les trois langues de travail de la Conférence.

Le projet de résolution 06/IC/04.1-REV2 propose que la XXIX^e Conférence internationale

- modifie les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la suite de l'adoption, le 8 décembre 2005, du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole additionnel III) ;
- examine le nom de « cristal rouge » proposé pour l'emblème distinctif du Protocole III, et se prononce sur ce nom ;
- crée un cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien au sein du Mouvement.

La résolution fera l'objet d'une décision au point 4 de l'ordre du jour, mais ses éléments essentiels seront examinés au point 3 de ce même ordre du jour.

Toute délégation qui souhaite formuler des commentaires et/ou proposer des amendements au projet de résolution doit prendre contact avec le vice-président, l'ambassadeur Strommen, en personne. Il pourra être consulté pendant toute la durée de la Conférence, jusqu'à ce que nous arrivions

au point 4 de l'ordre du jour. Je voudrais aussi vous donner l'assurance que les négociations seront conduites avec sérieux.

J'ai demandé à l'ambassadeur Strommen de me représenter dans ce domaine et il jouit de tous les pouvoirs et attributions du président, tels qu'ils sont définis à l'article 15.4 du Règlement.

Au point 4 de l'ordre du jour, j'inviterai M. François Bugnion, directeur du Droit international et de la coopération au sein du Mouvement au CICR, et M. Markku Niskala, secrétaire général de la Fédération internationale, à présenter le projet de résolution et à donner des informations de caractère général sur ses trois éléments essentiels.

À la suite de ces introductions, le vice-président, l'ambassadeur Strommen, présentera les résultats de ses consultations sur le projet de résolution.

Enfin, j'invite respectueusement les honorables délégués à noter que chaque délégation demandant la parole en séance plénière devra le faire en levant sa plaque nominative.

De plus, le temps de parole de chaque orateur est limité à cinq minutes. Cependant, j'ai l'intention d'accorder un temps de parole supplémentaire aux personnes s'exprimant au nom d'un groupe, dans l'espoir que cela diminuera le nombre d'orateurs souhaitant intervenir.

Comme je l'ai dit, le temps de parole sera limité à cinq minutes, suivant le nombre d'orateurs. Je pourrais limiter la durée des déclarations, en faisant usage des pouvoirs que l'article 18.2 du Règlement confère au président.

J'aimerais faire une autre demande importante. J'encourage tout particulièrement les Sociétés nationales à participer au débat, car cette Conférence est une Conférence du Mouvement. Selon une pratique établie, cette invitation s'adresse aussi aux Sociétés nationales ayant le statut d'observateur.

J'accorderai la parole à d'autres observateurs, si le temps le permet et avec l'accord de la Conférence, conformément à l'article 9.3 du Règlement.

Je vous remercie pour votre attention. J'espère que vous adhérerez aux méthodes de travail que je propose.

Une fois encore, j'espère que nous finirons par adopter la résolution par consensus. Je tiens à vous donner l'assurance que nous voulons négocier avec sérieux

avec vous sur vos différents points de vue. N'hésitez pas à faire appel au vice-président à ce sujet.

Je cède la parole au secrétaire général, l'ambassadeur Christoph Bubb, qui va nous donner quelques informations supplémentaires.

S.E. M. Christoph Bubb, ambassadeur, secrétaire général de la Conférence
(Original anglais)

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je me contenterai d'apporter quelques précisions étant donné que toutes les informations d'ordre administratif et logistique nécessaires vous ont été communiquées par écrit. Tout d'abord, l'interprétation simultanée dans les trois langues de travail sera assurée pendant toute la durée de la Conférence.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

La Syrie a demandé la parole sur une motion d'ordre.

Débat sur l'ordre du jour et la légalité de la Conférence

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Je présente mes excuses à l'orateur que j'ai interrompu.

Monsieur le Président,

Ma délégation a levé sa plaque nominative pour demander la parole avant qu'elle ne soit donnée au président de la Conférence. Il semble que, la mauvaise organisation aidant, le secrétariat ne l'a pas remarqué.

C'est une motion d'ordre qui me contraint à demander la parole.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante Conférence. Je félicite également les membres du Bureau. Je tiens à féliciter la ministre des Affaires étrangères de la Suisse, en sa qualité de ministre de l'État dépositaire des Conventions de Genève, qui est aussi celui qui accueille cette importante Conférence.

Monsieur le Président,

Avant que cette Conférence n'entame ses délibérations, je tiens à signaler que non seulement l'ordre du jour mais aussi la procédure ou les procédures qui vont régir nos travaux nous posent de sérieux problèmes. Premièrement, comment les Statuts du Mouvement international peuvent-ils être amendés alors que le Protocole additionnel III n'est pas encore entré en vigueur ? En fait, il n'a été ratifié que par un État, alors qu'il doit l'être par deux au moins. Deuxièmement, les États qui ont signé le Protocole sont une minorité en comparaison avec la majorité qui ne l'a pas encore fait. C'est là un autre point important que nous devons prendre en considération si cette Conférence veut être véritablement internationale.

Troisièmement, la délégation de mon pays a soumis au moins quatre mémorandums demandant des changements à l'ordre du jour de cette Conférence. L'un d'eux, qui a été remis directement à M. Kellenberger dans son bureau, vous a été communiqué. L'Organisation de la Conférence islamique a adressé au moins trois autres mémorandums à la Commission permanente, au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale. Les amendements proposés, qui reflètent les opinions de 57 États, n'ont pas encore été pris en considération, ce qui est extrêmement regrettable, et nous n'avons pas reçu de réponse de la part de ceux à qui ils avaient été adressés. Est-il raisonnable d'adopter un ordre du jour – et la délégation de mon pays croit comprendre qu'il ne l'a pas encore été – qui présente de nombreuses anomalies juridiques et de procédure ? En outre, il est étonnant que les déclarations de certaines parties négligent le fait que la question cruciale est l'application de la « Règle de 1921 » dans les territoires arabes et autres territoires occupés, en particulier le Golan syrien, Jérusalem-Est et les fermes libanaises du Chabaa. Comment pouvons-nous nous engager dans une Conférence dite internationale, quand le Croissant-Rouge Arabe syrien est empêché d'apporter une assistance humanitaire à nos populations du Golan occupé, alors qu'il peut envoyer de l'aide au Niger, à l'Indonésie, au Pakistan et à d'autres pays ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original arabe)

J'invite mon éminent collègue à s'exprimer à mesure que les différentes questions sont soulevées, car nous avons quatre orateurs. L'un d'eux traitera de la question spécifique du Golan, un autre parlera de la

Conférence de 1921. Ce sont les questions que vous avez soulevées. J'espère, par conséquent, que nous prendrons en considération ce qui a déjà été dit au sujet de l'ordre du jour et du Protocole. Nous devrions nous en tenir à cela, et nous abstenir de faire des déclarations jusqu'à ce que ces questions soient l'objet des délibérations.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Je suis d'accord avec vous, mais je souhaite que soit consigné le fait que nous n'avons pas approuvé l'ordre du jour parce qu'il nous pose un problème majeur. Le problème n'est pas soulevé uniquement par la Syrie, l'OCI ayant soumis, au nom de 57 pays, un document au sujet de l'ordre du jour.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je demande à M. François Bugnion, du CICR, de répondre à la question relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel III.

M. François Bugnion, CICR
(Original anglais)

Il nous a été indiqué que la Norvège avait déjà déposé l'instrument de ratification. Nous savons d'autres sources qu'au moins un autre pays a mené le processus parlementaire de ratification à son terme et va déposer l'instrument de ratification au cours des prochains jours ou des prochaines semaines. Le Protocole entrera donc en vigueur en toute hypothèse. De nombreux autres pays ont fait part de leur volonté de ratifier le Protocole. Celui-ci entrera en vigueur et liera les pays qui l'auront ratifié. Il est donc légitime de prendre le Protocole en considération en ce qui concerne les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je vois que la délégation syrienne a de nouveau demandé la parole.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Je ne suis pas juriste mais je suis parfaitement capable de lire le Règlement. Nous ne portons pas de jugement sur des intentions et une formulation future. Nous laissons cela aux linguistes. Nous disons simplement que, pour l'heure, le Protocole additionnel n'a été ratifié que par un État. Conformément au Règlement, il ne peut entrer en vigueur que six mois après la date du dépôt des instruments de ratification. Cela signifie qu'aucune des formulations futures que nous avons entendues il y a un moment ne peut être prise en considération avant six mois. Cela est conforme aux règles qui nous ont été distribuées.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je voudrais redonner la parole à M. Bugnion. Pouvez-vous donner des précisions à ce sujet ?

M. François Bugnion, CICR
(Original anglais)

L'ambassadeur Al-Ja'afari a raison : le Protocole entrera en vigueur six mois après le dépôt du deuxième instrument de ratification. Le deuxième instrument sera déposé dans le futur proche et le Protocole entrera en vigueur avant la fin de l'année. Dans cette perspective, il est donc parfaitement légitime que nous prenions des mesures adéquates, et examinions les projets d'amendements exposés dans l'annexe à la lettre d'invitation qui a été envoyée le 16 décembre 2005.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Nous croyons comprendre que cette Conférence est ouverte, sur une base impartiale et objective, à toutes les délégations des États parties et des Sociétés nationales. Nous avons décidé d'y participer, avec de nombreux autres États, de bonne foi, en comptant sur l'objectivité, la neutralité et la totale impartialité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est pourquoi la Conférence doit écouter attentivement nos demandes au sujet de

l'ordre du jour avant d'entamer ses travaux. Il ne s'agit pas de « concessions mutuelles », de demander et redemander la parole, puis d'entendre des déclarations et des réponses contraires. Il s'agit de faire en sorte que chacun comprenne que, pour nous, il est nécessaire que la Conférence entame ses délibérations sur une base claire et bien définie, afin de lever tout malentendu. Nous sommes reconnaissants à M. Bugnion pour ses éclaircissements juridiques, qui impliquent que nous devrions attendre la fin de l'année, c'est-à-dire après l'entrée en vigueur du Protocole, pour que cette Conférence prenne la moindre mesure. Selon M. Bugnion, notre Conférence ne peut pas entamer ses travaux avant la fin de l'année. Je ne parle pas du fond, je parle de la procédure, qui n'a pas été définie par la Syrie, par l'OCI ou par un autre groupe. Nous voudrions que notre point de vue soit pris en considération, de façon que cette Conférence puisse entreprendre ses travaux sur une base claire, objective et impartiale.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original arabe)

Merci Monsieur Ja'afari. Je tiens à dire que nous écoutons tous attentivement et que, si Dieu le veut, nous réussirons à trouver une forme d'entente mutuelle sur tous les points soulevés à cette Conférence.

Je crois comprendre que l'Algérie a demandé la parole. Avant de poursuivre, je donne la parole à l'Algérie.

S.E. M. Idriss Jazairi, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Algérie, Genève
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Mon intervention se limitera à une motion d'ordre. Naturellement, je vous adresse mes félicitations ainsi qu'à tous les membres du Bureau. Pour clarifier le point soulevé par l'ambassadeur de Syrie, il serait peut-être préférable que le conseiller juridique de cette Conférence exprime une opinion consignée officiellement quant à la légalité de nos délibérations sur le Protocole additionnel III, qui n'existe pas en droit puisque les procédures de ratification n'ont pas été menées à terme. D'un point de vue juridique, pouvons-nous délibérer sur un instrument qui n'existe pas en droit ? Si le conseiller juridique pouvait nous donner une réponse sur ce point, la question serait réglée.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Cette question porte sur des points à l'ordre du jour et non sur l'ordre du jour lui-même. Je vais donc demander au Bureau de donner une explication dès que nous prendrons une pause, et j'espère que la réponse du Bureau satisfera ceux qui ont posé la question.

Je vais maintenant donner la parole à une personne à la fois, comme dans toute Conférence internationale. Ambassadeur Khan du Pakistan, vous avez la parole. Ce sera ensuite le tour de la délégation palestinienne.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève
(Original anglais)

Je vous demande, Monsieur le Président, de donner la parole à la délégation palestinienne. Je m'exprimerai plus tard.

S.E. M. Mohammad Abu-Koash, ambassadeur, observateur permanent, Mission permanente d'observation de la Palestine, Genève
(Original anglais)

Nous sommes à une conférence diplomatique. Le représentant du Pakistan est le chef de notre groupe, et bien que le secrétariat n'ait pas noté que nous avons levé notre plaque nominative avant l'adoption de l'ordre du jour, je ne vais pas m'exprimer maintenant. Je demande à le faire après le chef de notre groupe, à savoir l'ambassadeur du Pakistan.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je pense que nous devons nous calmer. Ceci est la Conférence internationale du Mouvement. Je ne dois pas avoir à vous rappeler en permanence les Principes et la façon dont nous travaillons au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous n'allons pas faire de discrimination contre qui que ce soit. Chacun aura le temps de s'exprimer. Nul n'a été ignoré sciemment. Il se peut que nous ne l'ayons pas vu. L'ambassadeur du Pakistan à la parole.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève
(Original anglais)

Permettez-moi de commencer par féliciter le président et les membres du Bureau pour leur élection. Une

observation a été faite par l'ambassadeur de Syrie et cette observation prend appui sur des considérations juridiques. Nous pouvons régler cette question ou l'ignorer. L'article 11 du Protocole additionnel III expose : « Le présent Protocole entrera en vigueur six mois après le dépôt de deux instruments de ratification ou d'adhésion. » M. François Bugnion a donné une explication sur ce point, mais la question reste posée : pouvons-nous tenir cette Conférence internationale si le Protocole additionnel III n'est pas entré en vigueur ? C'est la première question. Une réponse définitive doit être donnée. J'ai deux autres questions. La convocation pour la Conférence internationale a été envoyée le 16 décembre 2005, avant que l'Acte final de la Conférence diplomatique ne soit diffusé le 21 janvier 2006. Ma question est de savoir si oui ou non la Conférence internationale peut être convoquée avant que l'Acte final ne soit diffusé. Je pense que les experts du CICR ou de la Fédération internationale peuvent apporter une réponse définitive.

S.E. M. Mohammad Abu-Koash, ambassadeur, observateur permanent, Mission permanente d'observation de la Palestine, Genève
(Original anglais)

Je vous remercie de me donner la parole, étant donné que la Palestine est la partie la plus concernée par cette question.

La délégation de la Palestine a demandé la parole avant que la question de l'adoption de l'ordre du jour ne soit soulevée. Nous ne pensons pas que les amendements soumis par les pays de l'OCI puissent simplement être escamotés. Ils doivent être examinés en bon ordre. Deuxièmement, je souscris à toutes les déclarations qui ont été faites par mon éminent collègue, l'ambassadeur de la Syrie, et par le chef de la délégation de l'OCI à la Conférence, le représentant permanent et l'ambassadeur du Pakistan. Pour vous montrer que nous, Palestiniens, voulons coopérer et aimerions aller de l'avant de façon constructive, je suggère que nous ajournions notre réunion maintenant, de façon que les questions qui ont été soulevées – les questions juridiques et la question de l'ordre du jour – puissent être traitées de manière adéquate, à la satisfaction de tous. Je peux néanmoins affirmer que nous n'accepterons aucune mauvaise interprétation du Règlement ou des Statuts, ou tentative de tirer le rideau sur les amendements proposés à l'ordre du jour.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(*Original anglais*)

Je vais répondre au représentant de la Palestine avant d'inviter d'autres orateurs à prendre la parole.

Le représentant de la Palestine est un observateur. Selon l'article 9 du Règlement, « les observateurs n'ont le droit de prendre la parole que sur invitation du président et si la Conférence ne soulève pas d'objection ». Je vous ai invité à vous exprimer dès que vous avez levé notre plaque nominative. Par ailleurs, en tant qu'observateur, vous ne pouvez pas soumettre une motion à la Conférence. Je ne tiendrai donc pas compte de la motion que vous venez de présenter et je vais donner la parole à la Société nationale du Royaume-Uni, la Croix-Rouge britannique, puis au Soudan.

Dame Maeve Fort, membre du Conseil d'administration, Croix-Rouge britannique
(*Original anglais*)

J'aimerais appuyer l'opinion émise par le secrétariat au sujet de la procédure, afin que nous puissions aller de l'avant. Rien dans les Statuts ou le Règlement du Mouvement n'impose que le Protocole additionnel entre en vigueur avant que les Statuts puissent être amendés. Nous souhaitons aussi faire remarquer que les amendements proposés aux Statuts ont été diffusés en temps opportun, il y a plus de six mois, en décembre 2005. Cela répond aux exigences définies dans les Statuts du Mouvement. J'espère que cela facilitera nos discussions.

S.E. M. Elsadig Mustafa Osman Almagly, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Soudan, Genève
(*Original arabe*)

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous adresser, ainsi qu'à vos collègues du Bureau, mes chaleureuses félicitations.

Je ne suis pas ici pour défendre la dignité de la Palestine. Toutefois, il est une tradition aux Nations Unies selon laquelle l'État concerné, même s'il a qualité d'observateur, a le droit de s'exprimer et de présenter son point de vue. Cette tradition a cours dans toutes les enceintes internationales à Genève.

Mon deuxième point touche à la question qu'a déjà soulevée le délégué palestinien au sujet de l'ordre du jour. N'étant pas moi-même juriste, j'aimerais que les experts juridiques ici présents nous donnent des

éclaircissements sur l'interprétation de l'article 6.2 du Règlement, qui précise que tout membre peut faire des observations ou proposer des modifications ou des adjonctions à l'ordre du jour provisoire, sous réserve qu'elles parviennent à la Commission permanente au moins 60 jours avant l'ouverture de la Conférence. L'ordre du jour provisoire, compte tenu de toutes les observations et de tous les amendements et adjonctions proposés, devrait alors être soumis à la Conférence à sa première séance. Je demande des éclaircissements juridiques sur la question de savoir si les dispositions de l'article 6.2 s'appliquent en l'occurrence.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(*Original arabe*)

Monsieur le Président,

Pour la deuxième, la troisième et la quatrième fois, je vous prie de m'excuser de demander à nouveau la parole. J'ai trois observations. La première est que le Comité international de la Croix-Rouge ne nous a toujours pas expliqué pourquoi il n'a pas répondu aux nombreux mémorandums officiels que nous lui avons envoyés. Nous n'avons pas reçu de réponse non plus de la Fédération internationale. Nous voudrions des explications à ce sujet.

Deuxièmement, nous voudrions aussi qu'un responsable du CICR ou de la Fédération internationale nous explique pourquoi certains représentants du CICR ont entrepris unilatéralement des activités dans le Golan syrien occupé sans assurer au préalable la coordination avec les autorités syriennes compétentes.

Le troisième et dernier point est que, même si le Règlement fait de la Palestine un observateur, je crois que l'objet de cette Conférence devrait être d'aider la Palestine et la cause palestinienne. La question essentielle est en effet de déterminer si nous devrions prendre le parti du droit, du droit international humanitaire, des Conventions de Genève et de la « Règle de 1921 », ou nous placer du côté des agresseurs, des occupants et de ceux qui violent le droit international humanitaire dans les territoires palestiniens, syriens et libanais occupés. Cette Conférence ne devrait pas être conçue de façon à convenir à une partie. Elle devrait être véritablement internationale et servir le droit international humanitaire et pas seulement un État particulier.

Il est capital de clarifier la procédure. Si la délégation palestinienne, en tant qu'observateur, n'a pas le droit de demander la suspension de la séance, la délégation

de mon pays demandera que la séance soit suspendue jusqu'à ce que nous trouvions un accord sur l'ordre du jour et les points qui seront examinés par cette Conférence. Nous agirons en qualité de remplaçants de la Palestine et demanderons que la réunion soit suspendue jusqu'à ce que la situation soit clarifiée, de façon que nous puissions entamer nos travaux de façon transparente, objective et impartiale. Nous voulons que cette Conférence soit un succès, mais pour qu'elle le soit, le président, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale doivent traiter toutes les délégations et toutes les questions de façon impartiale.

S.E. M. Gébran Soufan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Liban, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je serai très bref. Félicitations. Je suis convaincu que vous saurez guider cette importante Conférence internationale, mais je serai très franc et parlerai sans détour. Je vois les tensions s'accumuler à l'horizon, ce qui n'est pas bon pour l'action humanitaire internationale. Je rends hommage à la Croix-Rouge internationale dans son ensemble. Toutefois, si les choses commencent ainsi, je prévois une redite de la Conférence diplomatique. Par conséquent, compte tenu de l'universalité et de l'unité auxquelles nous attachons une telle importance, et au vu des questions juridiques spécifiques qui ont été soulevées, je vous demande, en toute justice, d'envisager d'ajourner brièvement cette réunion, afin que nous puissions obtenir des réponses appropriées et nous engager sur la bonne voie. Toute autre manière de procéder desservirait le noble et éminent objectif de cette Conférence.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève
(Original anglais)

Certaines des questions soulevées par l'assemblée influent directement sur la conduite et les travaux de cette Conférence. Elles ont aussi une incidence sur la légitimité de l'ordre du jour. Je tiens donc à énoncer ces questions très clairement.

La première question : cette Conférence internationale peut-elle être convoquée et peut-elle prendre des décisions si le Protocole additionnel III n'est pas entré en vigueur ? C'est une question très claire, qui

appelle une réponse. Une réponse a été donnée par le Royaume-Uni, mais je pense que la réponse doit venir du Mouvement. Deuxième question : la Fédération internationale et le CICR ont lancé une invitation à cette Conférence, je crois en application de l'article 20 des Statuts du Mouvement. Je vais maintenant répéter la question et la dire très lentement : l'Acte final de la Conférence diplomatique a été parachévé et diffusé le 21 janvier 2006 ; la Fédération internationale et le CICR auraient-ils dû attendre que l'Acte final ait été adopté et diffusé avant de lancer l'invitation ? Cela est important parce que l'Acte final contient la version la plus authentique du texte qui a été adopté et du procès-verbal. Ma dernière question, et c'est le troisième point que je veux soulever : l'ambassadeur de Palestine a proposé que la Conférence soit ajournée. Quelle est votre décision à ce sujet ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Maintenant que j'ai entendu autant de déclarations, j'espère que la raison va l'emporter et que nous pourrions poursuivre nos travaux d'une façon qui soit vraiment adaptée au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à la question humanitaire à l'étude. J'espère que nous nous montrerons à la hauteur du thème de cette Conférence – « Protéger la dignité humaine ». Après tout, nous sommes très préoccupés par tout ce qui se passe au Moyen-Orient ; nous sommes profondément préoccupés par le sort des victimes, des personnes qui souffrent en raison du conflit qui sévit dans la région. Toutefois, si nous engageons un débat politique, si nous mettons en débat des questions qui obéissent à des considérations politiques, nous ne pourrions pas atteindre le consensus que j'avais espéré. L'ambassadeur Khan a demandé à la présidence de statuer sur une motion d'ajournement, et il y a un point relatif à l'ordre du jour.

Je voudrais inviter le bureau à se réunir immédiatement. Je ne veux pas décider de la question moi-même. C'est une question qui nous préoccupe tous profondément au sein du Mouvement. Je voudrais demander au Bureau et aux représentants de la Syrie et du Pakistan de se réunir afin que nous puissions tenter de débattre des questions soulevées entre nous avec les composantes du Mouvement. J'aimerais que la Croix-Rouge britannique soit également présente. Je suggère que nous fassions une pause de 30 minutes, puis je statuerai sur les points qui ont été soulevés au cours du débat.

Mme Grace R. Princessa, ministre conseillère, Mission permanente des Philippines, Genève

(Original anglais)

Avant la pause, je voudrais présenter une motion d'ordre. Il semble que deux motions ont été déposées : celle du délégué de la Syrie demandant une suspension des travaux ; une autre demandant l'ajournement de la réunion. Pouvez-vous nous préciser, avant la pause, quelle motion prime en vertu de l'article 18.4 du Règlement ? Toute motion formelle doit être soutenue par au moins quatre autres délégués, et il ne peut donc y avoir deux motions en suspens. La motion relative à la suspension de la réunion a la priorité sur la motion demandant l'ajournement. Je suggère que nous décidions avant la pause de suspendre ou d'ajourner la réunion, parce que si l'assemblée adopte la motion d'ajournement soutenue par au moins quatre autres délégations, il sera inutile de se réunir après la pause.

C'est là ma motion d'ordre. Mon second point a trait à la nature des déclarations qui ont été faites. Je pense que la présidence devrait d'abord régler les questions de procédure qui, à mon avis, ont été confondues avec les questions de fond. Les premières délégations à intervenir – et c'est un point de procédure – l'ont fait plusieurs fois. S'il est intéressant de connaître leurs vues, il n'en reste pas moins que celles-ci touchent aux aspects de fond des discussions et devraient donc être séparées des considérations de procédure. Ensuite, sur le plan de la procédure, parlons-nous de convenir d'un ordre du jour, de l'ordre du jour, des amendements, ou du Protocole ? J'ai le sentiment que nous avons passé le plus clair de la matinée à sauter de la procédure au fond. Je demande donc à la présidence de régler la motion de suspension. S'il y a une motion formelle de suspension, la motion d'ordre doit être soutenue par au moins quatre délégations. Si elle ne l'est pas, nous devons passer à la motion d'ajournement qui, elle aussi, doit être soutenue par quatre délégations et faire l'objet d'un vote de cette assemblée. Si la motion d'ajournement est adoptée, nous pouvons tous rentrer chez nous.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence

(Original anglais)

La présidence s'est montrée généreuse ce matin et a trop souvent accordé la parole à un représentant. J'espérais que nous pourrions arriver à une forme ou une autre de consensus de façon fraternelle.

Compte tenu du nombre de déclarations qui ont été faites, je ne tiens pas soumettre quoi que ce soit au vote. Je voudrais atteindre un consensus, comme le veut la tradition au sein du Mouvement

international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La présidence décide donc de suspendre la séance pendant 30 minutes seulement. Avant que d'autres délégations n'interviennent en faveur d'une motion ou de l'autre, laissez-nous le temps de trouver une solution. Je ne veux pas d'un long débat sur ce point. J'aimerais seulement que la Conférence nous donne le temps d'aplanir certaines des divergences entre toutes les parties. Nous avons besoin d'une demi-heure.

(La séance est suspendue à 11 h 30 environ et reprend à 14 h 30.)

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence

(Original anglais)

J'espère que vous êtes maintenant tous de bonne humeur et vous prie de m'excuser de vous avoir fait attendre aussi longtemps, mais nous devons préciser certains des points qui avaient été soumis à la présidence. Je suis très heureux de l'issue nos délibérations. La discussion a été très positive. Je peux affirmer que l'impératif humanitaire a imprégné nos débats.

Premièrement, s'agissant de l'adjonction d'un nouveau point à l'ordre du jour, à savoir la résolution XI de la X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1921, qui toucherait à la situation tant des territoires palestiniens occupés que du Golan occupé, les membres de l'OCI acceptent que la question soit examinée au point 3, afin que nous n'ayons pas à changer l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté tel qu'il est maintenant présenté.

Deuxièmement, je garantis à toutes les personnes concernées que les amendements au projet de résolution seront traités avec sérieux. Le vice-président, l'ambassadeur Strommen, se tient à votre disposition et une salle a été réservée à cette fin. Une fois que lecture aura été donnée des quatre rapports, l'ambassadeur entamera immédiatement les consultations avec tous les groupes concernés. Nous encourageons les membres des Sociétés nationales à être disponibles aussi.

Troisièmement, la légalité d'une modification des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel III a fait l'objet d'une longue discussion. L'OCI avait présenté un argument valable, et le Bureau a estimé qu'il était préférable de faire preuve de prudence et d'agir selon les dispositions du Règlement et des Statuts du Mouvement. Le Bureau a demandé l'avis des conseillers juridiques du Mouvement. Cet avis est le suivant :

A. Avis des conseillers juridiques du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la question de savoir si les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent être amendés avant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel III

(Original anglais)

« Soumis par les conseillers juridiques du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Suisse – en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels – et de la Croix-Rouge britannique, à la demande du Bureau de la XXIX^e Conférence internationale. La question posée comporte deux aspects. Le premier est de savoir si les amendements proposés aux Statuts ont été soumis conformément aux dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement du Mouvement. Le second est de savoir si la Conférence peut adopter un amendement aux Statuts du Mouvement qui fait référence à un traité qui n'est pas encore entré en vigueur.

Au sujet du premier aspect de la question :

La XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été valablement convoquée conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement. De plus, et selon les dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement du Mouvement, les participants à la Conférence ont valablement reçu les amendements proposés aux Statuts du Mouvement. Les dispositions relatives aux amendements aux Statuts sont exposées dans l'article 20 des Statuts existants et l'article 32 du Règlement. Les conditions définies dans ces dispositions ont été entièrement remplies. En conséquence, une proposition valable a été soumise à la Conférence.

Au sujet du second aspect de la question :

Le Protocole additionnel III a une existence légale. En accord avec son règlement, la Conférence diplomatique a adopté le Protocole le 8 décembre 2005. Le Protocole a été ouvert à la signature à partir de cette date pour une période de 12 mois. En application de l'article 18 de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités, les États qui ont signé le Protocole doivent s'abstenir d'actes qui le priveraient de son objet et de son but. De ce fait, le Protocole a un effet juridique avant même d'entrer en vigueur. C'est un instrument existant valablement adopté

en vertu du droit international. À titre d'exemple, rien dans le droit international n'interdit l'adoption de mesures d'application au niveau national avant l'entrée en vigueur du Protocole. L'instrument peut être mentionné dans d'autres textes juridiques, dont les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Conférence internationale est donc habilitée à amender les Statuts du Mouvement de façon à y inclure le Protocole additionnel III avant son entrée en vigueur. »

Genève, le 20 juin 2006

Cet avis est soumis aujourd'hui, le 20 juin 2006, à Genève. Le Bureau l'a accepté. Après discussion avec les États de l'OCI, nous comprenons qu'ils ont leur propre avis. Par souci de transparence, leur avis sera consigné également dans le compte rendu afin qu'ils sachent que tout ce qu'ils ont dit a été pris en considération. Par souci de consensus, les membres de l'OCI ont accepté l'interprétation qui a été donnée. La motion d'ajournement est retirée, avec quelques réserves.

Un dernier point. L'ambassadeur de Syrie a pris contact avec moi personnellement, en ma qualité de président de la Conférence, et a exprimé sa préoccupation quant au fait qu'un membre du CICR avait passé une nuit dans une colonie du Golan occupé. À un stade ultérieur, je demanderai à nos collègues du CICR de répondre à l'ambassadeur de Syrie, dans un geste de bonne volonté humanitaire qui nous aidera à dégager un consensus. Une fois encore, au nom de mes collègues du Bureau, je vous demande de m'excuser pour cette longue attente, mais je crois qu'elle a été utile. Je tiens à réitérer mes remerciements et ma gratitude aux membres de l'OCI qui ont accepté de venir avec nous et de travailler dans un climat de consensus pour le bien d'un Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge très fort et uni.

B. Position juridique du Groupe arabe et de l'Organisation de la Conférence islamique sur la question de savoir si les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent être amendés avant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel III

(Original anglais)

Le Groupe arabe et l'Organisation de la Conférence islamique ont soulevé des questions quant à la légalité de la modification des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

À cet égard, la question suivante doit être posée : est-il possible d'amender les Statuts du Mouvement et d'introduire le troisième emblème, alors que le Protocole additionnel III n'est pas encore entré en vigueur ?

Le Protocole additionnel III n'a été signé que par un peu plus de 60 États, soit moins de 35 % des États qui ont ratifié les Conventions de Genève. De plus, il n'a été ratifié que par un État, la Norvège, le 13 juin 2006.

Le Protocole prévoit qu'il doit être ratifié par deux États pour entrer en vigueur six mois après seulement et avoir alors un effet juridique sur le plan international. Cette condition n'étant pas remplie, le Groupe arabe et l'Organisation de la Conférence islamique ne sont pas convaincus de la validité juridique de l'amendement aux Statuts du Mouvement. En outre, à ceux qui font valoir que l'article 20 des Statuts n'indique pas expressément que les traités de droit international doivent entrer en vigueur avant que les Statuts puissent être amendés, nous disons que le silence de l'article 20 sur ce point n'implique pas qu'il autorise de tels amendements. En fait, la pratique internationale coutumière, la loi sur les organisations internationales et le droit international rejettent tous cet argument.

De surcroît, l'article 18 de la Convention de Vienne sur les traités internationaux impose seulement aux États qui ont signé mais n'ont pas ratifié une convention de s'abstenir d'agir contre ce qu'ils ont signé. Ce même article, toutefois, n'oblige pas les États à appliquer les conventions, puisqu'ils ne sont liés que par la ratification.

Par conséquent, le Groupe arabe et l'Organisation de la Conférence islamique appellent cette Conférence internationale à prendre en considération le raisonnement exposé ci-dessus. Ils se réservent le droit de demander à tout organe international compétent son avis juridique sur la question.

Genève, le 21 juin 2006

4.6 RAPPORTS

20 juin 2006

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous allons maintenant passer aux rapports prévus au point 3 de l'ordre du jour. J'inviterai l'ambassadeur Philippe Cuvillier, le représentant spécial de la Commission permanente pour l'emblème, M. Jakob Kellenberger, président du CICR, M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et l'ambassadeur Didier Pfrter, du gouvernement suisse, à prendre la parole.

L'ambassadeur Cuvillier présentera le document 06/IC/03, c'est-à-dire le rapport de la Commission permanente sur le suivi de la résolution 3 de la XXVIII^e Conférence internationale, qui a été distribué à tous les membres de la Conférence le 8 mai 2006. Après l'ambassadeur Cuvillier, j'appellerai M. Jakob Kellenberger à nous mettre au fait du projet du CICR dans le Golan occupé et M. del Toro Rivero à parler de la « Règle de 1921 ». À l'issue de ces trois allocutions et du débat, nous passerons à l'examen du point 3.2 de l'ordre du jour. J'appellerai l'ambassadeur Didier Pfrter à présenter le rapport du gouvernement suisse sur le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels, signés le 28 novembre 2005 par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien. Une fois que ces quatre rapports nous auront été présentés, j'ouvrirai un débat général qui nous conduira au point 4 de l'ordre du jour, relatif aux amendements aux Statuts, au nom de l'emblème additionnel et au cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien. Une fois encore, je vous rappelle que deux salles ont été réservées pour tous ceux qui souhaitent participer ou s'associer activement aux travaux liés aux amendements à la résolution. Vous vous réunirez à cette fin dans les salles 3 et 4 avec l'ambassadeur Strommen. Je réitère que le débat doit porter sur les questions relatives au projet de résolution et que les propositions complètes doivent être communiquées à l'ambassadeur Strommen.

4.6.1 RAPPORTS SUR LE SUIVI DE LA RÉSOLUTION 3 DE LA XXVIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE (2003) ET QUESTIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

Allocution de S.E. M. Philippe Cuvillier, Commission
permanente

(Original français)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, chers Délégués,

C'est un réel plaisir d'être en mesure de présenter à cette Conférence le rapport de la Commission permanente. Après les propos que nous avons entendus, mon rapport sera de nature plus factuelle et j'espère qu'il pourra néanmoins retenir votre aimable attention.

La XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été convoquée pour consacrer l'achèvement d'un long processus qui n'est pas, je le rappelle, celui de « l'emblème », puisque ce débat a été clos aux premières heures du 8 décembre 2005, par l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève de 1949.

Je rappelle aussi que cette affaire remonte au début des années 90, que des résolutions ont été adoptées en 1997, 1999, 2003 et 2005 en vue de dégager une solution globale et durable à la question de l'emblème. Un projet avait été établi déjà en 2000 mais les circonstances n'ont pas permis de progresser sur la question et c'est seulement au cours des derniers mois que nous avons enregistré des avancées, dont tout le monde s'est évidemment réjoui, grâce aux efforts de toutes les institutions et de tous les acteurs. Il a fallu surmonter bien des difficultés avant d'arriver aujourd'hui à cette Conférence. On l'a dit, mais on ne le répétera jamais assez, c'est par la voie du consensus que nous espérons accomplir notre tâche et franchir les étapes de ce processus. Notre Mouvement, et cela concerne tous ses membres et tous les membres de la Conférence, doit être guidé par le principe d'unité. La convocation vous a été envoyée selon les règles, il y a

plus de six mois. Elle précisait les résultats attendus, tels qu'ils sont définis en trois points dans l'Acte final de la Conférence diplomatique. Je les rappelle rapidement : amender les Statuts du Mouvement pour y intégrer l'emblème additionnel, décider que cet emblème porterait le nom de « cristal rouge » et enfin créer un cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien.

Pendant la Conférence diplomatique, la fourniture de services humanitaires en Israël et en Palestine, selon les principes du Mouvement et les politiques en faveur des victimes du conflit en cours, a joué un rôle important dans les consultations. Un pas décisif a été franchi en novembre, juste avant la Conférence diplomatique, lorsque le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien ont signé un protocole d'accord et des arrangements opérationnels. Ceux-ci ont largement contribué à l'adoption du Protocole additionnel III et au climat qui a prévalu pendant la Conférence.

Toutefois, ce protocole d'accord a été signé non entre deux autorités gouvernementales, mais entre deux Sociétés qui ont exprimé leur volonté de fournir les meilleurs services humanitaires possibles. C'est un accord qui revêt un caractère historique et qui témoigne de la volonté de ces deux Sociétés nationales et de la compréhension profonde qu'elles ont des Principes fondamentaux. Il est indéniable que depuis la Conférence et au cours des six derniers mois, ces Sociétés ont honoré les engagements qu'elles avaient pris. Elles doivent en être félicitées, car elles ont fait preuve, l'une comme l'autre, de détermination et de courage. Je dois ajouter que, souvent, elles ont aussi appliqué, avant même d'être admises au sein du Mouvement, un autre principe qui nous est très cher – le principe d'indépendance. En effet, il était évident que certaines des dispositions de l'accord de novembre 2005 ne pouvaient pas être mises en œuvre sans l'approbation et, mieux, le soutien des autorités respectives. Si donc aujourd'hui les résultats peuvent paraître incomplets aux yeux de certains, la responsabilité en revient non aux Sociétés mais aux autorités.

Le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien ont demandé officiellement à devenir membres du Mouvement. Il serait tout à fait injuste de contester ou de reporter leur admission en raison d'un environnement adverse dont ils ne sont pas responsables. Bien au contraire, nous sommes convaincus que leur admission rapide au sein du Mouvement ne peut qu'accroître l'influence qu'ils exercent en faveur de la paix et du droit des victimes à être secourues. Le gouvernement suisse s'est porté

volontaire pour assurer le suivi de la mise en œuvre des accords de novembre 2005. Il mérite notre gratitude et notre respect, car la tâche n'a pas été facile. Je n'entrerai pas dans le détail des résultats obtenus, car l'ambassadeur Didier Pflirter s'en chargera dans un instant.

Monsieur le Président,

Dans un autre domaine, et pour répondre aux préoccupations de plusieurs délégations, je rappellerai que les besoins des populations du Golan occupé en services médicaux ont été évoqués à la Conférence diplomatique. Le CICR a expliqué qu'il évaluait régulièrement la situation humanitaire dans la région depuis longtemps, et il a déclaré que, suite à ses observations, il était prêt à mettre en place des services médicaux dans le Golan occupé. Il s'appuierait, pour ce faire, sur une évaluation des besoins qui prendrait également en compte l'avis des populations locales. Le CICR a tenu ses engagements et, en ce moment même, le travail concret sur le terrain a déjà commencé à Majdal Shams, dans le Golan occupé.

Monsieur Jakob Kellenberger fera le point sur cette action dans quelques minutes.

Chers Délégués,

Le Conseil des Délégués tenu à Séoul en novembre 2005 avait demandé à la Commission permanente, au CICR et à la Fédération internationale de prendre les mesures nécessaires pour donner effet au Protocole additionnel III après son adoption, en vue d'assurer la réalisation, dès que possible, du principe d'universalité du Mouvement. Cette perspective a dynamisé les préparatifs de cette Conférence. Les 144 États parties présents à la Conférence diplomatique ont explicitement exprimé dans l'Acte final leur volonté de voir à la fois le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom entrer dans le Mouvement à la prochaine Conférence internationale. L'un des objectifs définis par la Commission permanente est la création d'un cadre pour l'admission du Croissant-Rouge palestinien, qui a déposé une demande de reconnaissance et d'admission. Le Magen David Adom a pu faire de même grâce à l'adoption du Protocole et sa demande sera traitée dès que l'emblème additionnel aura été intégré aux Statuts du Mouvement.

L'admission de ces deux Sociétés nationales représentera la réalisation du Principe fondamental d'universalité ou du moins un progrès. En outre, elle répondra à la volonté spécifiquement exprimée par ces deux Sociétés.

Voilà pourquoi cette Conférence est appelée à demander au CICR et à la Fédération internationale de mettre en œuvre cette « expression de bonne volonté » des deux Sociétés nationales.

Les rapports dont vous allez prendre connaissance au point 3 de l'ordre du jour démontreront que nous formons bel et bien un Mouvement uni dans le règlement des problèmes humanitaires, ce qui constitue la seule base de notre action. Vous avez entendu ce matin rappeler de façon solennelle ces sept Principes qui animent notre Mouvement.

L'importance du consensus dans cette enceinte, la Conférence internationale, est évidente : il s'agit d'affirmer l'unité du Mouvement et de s'assurer que celui-ci sera entendu et reconnu comme un Mouvement humanitaire mondial quand, à l'avenir, il cherchera des solutions à de graves problèmes en partenariat avec les gouvernements.

Voilà le sens du consensus. Ce n'est pas simplement un mode de scrutin sur une résolution. C'est aussi une affirmation de notre principe d'unité. Nous devons donc demander aux membres de la Conférence et notamment aux représentants des États ici rassemblés de ne pas oublier cette tradition de notre Mouvement. Certes, nos traditions diffèrent de celles auxquelles ils sont accoutumés dans les organisations intergouvernementales. Mais ce n'est pas ici, je crois pouvoir le dire, que seront réglés les différends qui ne le sont pas ailleurs.

Parvenir à un consensus ne signifie pas que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, ni que tout ce que nous voulions accomplir a été pleinement réalisé, ni que tel ou tel va gagner ou perdre. Il faut reconnaître que de nombreuses questions humanitaires pertinentes et urgentes, liées aux conflits et aux tensions, continueront à occuper les esprits, ici comme sur le terrain. Mais le fait de veiller à ce que le Mouvement reste uni raffermira notre volonté et notre capacité d'affronter les problèmes humanitaires et nous permettra d'exposer de manière crédible d'autres préoccupations devant les instances qui sont les mieux placées pour chercher et trouver des solutions politiques aux problèmes liés aux conflits, nombreux et divers, du monde actuel.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous entendrons au point 3 de l'ordre du jour les rapports que j'ai mentionnés. Un débat suivra. Nous devons ensuite revenir sur les trois objectifs, passer au point 4 et, nous l'espérons, adopter par consensus la résolution qui sera alors proposée.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

J'accueille maintenant M. Jakob Kellenberger, président of the CICR, qui va nous donner des informations actualisées sur la fourniture de services médicaux dans le Golan occupé, un projet que le CICR s'était engagé à mener, lors de la Conférence diplomatique de décembre 2005.

Informations actualisées sur la fourniture de services médicaux dans le Golan occupé,
par M. Jakob Kellenberger,
président du Comité international de la Croix-Rouge
(Original anglais)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

S'agissant de la préoccupation manifestée par l'ambassadeur de Syrie, je conviens que le personnel du CICR n'aurait pas dû passer la nuit dans un hôtel de Neve Ativ. Dès que le chef de la délégation du CICR en a été informé, des instructions ont été données pour que cela ne se reproduise pas.

J'en viens maintenant à ce dont je veux parler.

Lors de la Conférence diplomatique qui s'est tenue ici-même en décembre dernier, et suite à un débat portant sur les besoins médicaux de la population du Golan occupé, j'ai confirmé que le CICR était prêt à fournir une assistance médicale supplémentaire à la population vivant dans la partie du Golan occupée par Israël.

Le CICR avait déjà fait une évaluation en 2002 qui avait permis d'identifier certains besoins en matière de santé et de soins médicaux dans la région. La Conférence diplomatique a donné un nouvel élan à ce projet, qui a obtenu le soutien nécessaire à sa réalisation. Le CICR est entré en action immédiatement après la Conférence diplomatique. Depuis décembre dernier, il a procédé à toutes les évaluations techniques et médicales nécessaires. Le CICR a eu des contacts étroits et permanents avec la communauté locale, les médecins et les dirigeants communautaires pour élaborer un projet émanant de la communauté. Il a engagé un architecte local. Celui-ci met la dernière main aux plans du centre médical, qui sera construit sur le site d'une ancienne structure sanitaire à Majdal Shams. Le terrain sur lequel il est prévu d'ériger le nouveau centre appartient au *waqf* (dotation religieuse) et il a été offert au CICR pour pouvoir réaliser ce projet.

Ce centre de haute technicité spécialisé dans le diagnostic et les urgences, qui sera appelé « Hôpital de Majdal Shams », fournira des soins de santé primaires et secondaires à une population de quelque 20 000 personnes ; l'unité des urgences sera ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Elle disposera de huit lits d'observation ainsi que d'un équipement perfectionné pour l'assistance respiratoire, d'une salle de réanimation, de deux salles d'opération pour la petite chirurgie, de services de diagnostic et de laboratoires de pointe et d'une unité de physiothérapie. Ces services médicaux de haute qualité seront fournis par un personnel formé et qualifié vivant actuellement sur le Golan occupé, composé de généralistes, de gynécologues, de pédiatres, d'orthopédistes, de personnel infirmier et administratif. En outre, le CICR mettra également à disposition de l'« Hôpital de Majdal Shams » deux ambulances dont une sera stationnée à l'hôpital et l'autre dans la ville golanaise de Masade. Enfin, le projet a été conçu de telle sorte qu'il puisse être étendu en fonction des besoins.

L'estimation actuelle du coût de ce projet s'élève à quelque 4,7 millions de francs suisses, et le CICR a déjà obtenu un budget pour commencer rapidement les travaux.

Au cours de toute la phase d'évaluation et de préparation qui – je le rappelle – s'est déroulée en consultation permanente avec la communauté locale et ses dirigeants, le CICR a constamment informé toutes les parties concernées : Israël en tant que puissance occupante, les autorités syriennes à Damas et par le biais de leur mission permanente à Genève, ainsi que le Croissant-Rouge Arabe syrien. Le CICR a obtenu une assurance écrite du gouvernement israélien qui s'engage à soutenir le projet et à faciliter la construction et le fonctionnement du centre de manière prioritaire. Je cite une lettre que m'a envoyée l'ambassadeur d'Israël à Genève : « Israël salue la proposition du Comité international de la Croix-Rouge de créer un centre médical spécialisé dans le diagnostic et les urgences à Majdal Shams. (...) Israël réitère son soutien à ce projet et œuvrera à faciliter sa construction et son fonctionnement de manière prioritaire. »

Le 15 juin, le CICR devait signer un protocole d'accord avec le waqf et la communauté locale pour réaliser en bonne et due forme le lancement officiel du projet. La signature devait être suivie d'une petite cérémonie sur le terrain du futur centre médical à Majdal Shams. À la plus grande surprise du CICR, la communauté locale proposa de reporter la cérémonie, pour laquelle

tous les préparatifs étaient achevés, au motif que les autorités syriennes ne voulaient pas voir se concrétiser. Le 18 juin, le CICR a reçu une note écrite du ministère syrien des Affaires étrangères indiquant qu'il s'opposait à la construction de l'« Hôpital de Majdal Shams », alléguant que le CICR violait le droit international humanitaire en fournissant cette assistance médicale directement sous son drapeau.

Cette interprétation du droit international humanitaire n'est pas correcte : selon l'article 59 de la IV^e Convention de Genève, le CICR, en tant qu'organisation humanitaire impartiale, est mandaté pour fournir des secours, médicaux et autres, à une population sous occupation. Je cite l'article 59 :

« Lorsque la population d'un territoire occupé ou une partie de celle-ci est insuffisamment approvisionnée, la Puissance occupante acceptera les actions de secours faites en faveur de cette population et les facilitera dans toute la mesure de ses moyens. »

Ces actions, qui pourront être entreprises soit par des États, soit par un organisme humanitaire impartial, tel que le Comité international de la Croix-Rouge, consisteront notamment en des envois de vivres, produits médicaux et vêtements. »

Fidèle aux règles du droit international humanitaire, le CICR conçoit son engagement comme une mise en œuvre effective des dispositions de la IV^e Convention de Genève.

La construction de l'« Hôpital de Majdal Shams » correspond à des besoins médicaux avérés de la population du Golan occupé. Ce projet ne sera pas mis en péril pour des motifs non humanitaires. Nous sommes déterminés à aller de l'avant dans cette réalisation, mais exclusivement par des considérations humanitaires et en respectant pleinement le droit international humanitaire. Je suis persuadé qu'en agissant de la sorte, nous faisons ce que la Conférence diplomatique attendait de nous. Nous tenons notre promesse.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je donne maintenant la parole à M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui va parler de la « Règle de 1921 ».

Allocution de M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la « Règle de 1921 »
(Original espagnol)

Permettez-moi, au sujet de ce que nous avons entendu, de rappeler avec force la position de la Fédération internationale sur certains des thèmes que nous avons traités ces derniers jours et qui sont aussi l'objet de cette Conférence internationale.

La Fédération internationale souhaite atteindre et, partant, appuie avec détermination les trois objectifs qui ont été fixés uniquement parce que nous considérons qu'ils nous aident à renforcer notre Mouvement international et ainsi améliorer l'action que nous menons pour réduire la vulnérabilité.

Nous visons à intégrer dans notre Mouvement deux nouvelles Sociétés nationales, comme nous en donnons la possibilité l'adoption du Protocole additionnel III et la modification de nos Statuts à laquelle elle a donné lieu. Nous agissons en prenant appui sur le mandat des États parties aux Conventions de Genève, réunis à la Conférence diplomatique de décembre 2005. Je considère que nous avons maintenant la possibilité d'avancer sur l'une des questions qui ont été la cause de divergences d'idées au sein de notre Mouvement.

L'adoption du « cristal rouge » peut donc ouvrir la voie à l'entrée définitive dans notre Mouvement de deux Sociétés nationales sœurs, qui souhaitent de longue date nous rejoindre. À mes yeux, elle ouvre une voie encore plus importante : celle du rapprochement entre ces deux Sociétés, lequel a été amorcé par le protocole d'accord qu'elles ont signé et au sujet duquel un rapport nous a été présenté.

À ce propos, nous avons débattu dernièrement de la relation entre les Sociétés nationales. Plus concrètement, nous avons dû nous pencher sur la question que soulèvent les activités d'une Société nationale sur le territoire d'une autre.

La résolution XI, que la X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge a adoptée en 1921 et qui a inspiré le Préambule du Protocole additionnel III, parle à mon sens de respect et de collaboration dans la satisfaction des besoins humanitaires. Elle parle d'unité et de l'universalité de notre action.

La naissance de la Ligue en 1919 a marqué le début des relations solidaires entre les Sociétés nationales. Il a fallu établir quelques normes pour faciliter l'assistance

mutuelle et éliminer ce qui pourrait lui faire obstacle ou la gêner.

Monsieur le Président,

La résolution de 1921 est une réflexion non seulement sur l'assistance que nous pouvons apporter mais aussi, spécifiquement, sur la manière de le faire. Elle traite des précautions que nous devons observer chaque fois que nous voulons manifester notre solidarité, laquelle va jamais sans le respect des opinions et des désirs de ceux qui en sont l'objet. Il va sans dire que toute initiative de collaboration doit recevoir l'agrément de la Société nationale locale, dont les réserves doivent être scrupuleusement respectées.

La solidarité entre les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne peut voir le jour que sur la base d'une entente, d'un front commun, pour apporter, ensemble, des solutions au même problème humanitaire. À l'occasion de cette Conférence, permettez-moi de m'adresser spécialement à tous les gouvernements pour leur demander d'encourager au mieux cette coopération entre les composantes de notre organisation mondiale en créant les conditions propices à l'indépendance de son action et en la garantissant.

Les défis humanitaires complexes que la réalité nous a lancés au fil du temps ont rendu nécessaire le soutien des États, dont la participation a permis d'établir des normes communes grâce auxquelles la communauté internationale peut protéger la vie et la dignité des personnes. Ce Protocole additionnel III aux Conventions de Genève nous aidera à aller encore plus loin partout dans le monde.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent continuer à renforcer la solidarité en leur sein. Le réseau humanitaire mondial qu'est aujourd'hui notre Mouvement international n'a pas surgi par hasard, mais il découle de la reconnaissance commune de l'obligation de répondre aux besoins humanitaires, chacun ayant bien compris combien il est important de s'entendre sur la nécessité de tenir pleinement compte des responsabilités d'autrui.

À cette Conférence, les gouvernements et les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent saisir la chance qui leur est donnée de renforcer leur coopération et de bâtir de nouveaux moyens de partager les ressources de l'ensemble du Mouvement. Sinon, ils trahiraient les personnes dont la vulnérabilité même est combattue par notre Principe fondamental d'humanité.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

L'orateur suivant est l'ambassadeur Didier Pfrter du département fédéral des Affaires étrangères suisse, qui a assuré le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels signés le 28 novembre 2005 à Genève par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

4.6.2 RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE LA SUISSE SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD ET DE L'ACCORD SUR LES ARRANGEMENTS OPÉRATIONNELS SIGNÉS LE 28 NOVEMBRE 2005 PAR LE MAGEN DAVID ADOM ET LE CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN

Allocution de S.E. M. Didier Pfrter, département fédéral des Affaires étrangères, Suisse
(Original français)

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de solliciter l'indulgence de mes compatriotes et des autres francophones et ensuite, par égard pour les Sociétés de secours israélienne et palestinienne qui nous ont donné notre mandat, de m'exprimer en anglais qui a été, tout au long du processus, notre langue de travail commune.

(Original anglais)

À la conclusion des négociations de leur protocole d'accord et de leur accord portant sur des arrangements opérationnels, les présidents du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien ont adressé une lettre à la conseillère fédérale et cheffe du département fédéral des Affaires étrangères, demandant au gouvernement suisse de suivre la mise en œuvre de leurs accords et de faire rapport à cette Conférence. La conseillère fédérale a répondu favorablement à cette requête, à condition que la Suisse puisse exercer cette fonction en coopération étroite avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Conférence diplomatique de décembre 2005 a été informée que la Suisse acceptait de suivre la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord opérationnel et d'en faire rapport à la Conférence.

Pendant près de sept mois, depuis la signature du protocole d'accord et de l'accord opérationnel entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, la Suisse a suivi de près la mise en œuvre de ces accords par les deux Sociétés, dans un contexte politiquement complexe et instable. Les délégations suisses qui étaient chargées du suivi ont effectué cinq visites à intervalles réguliers en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, en organisant à chaque fois des réunions conjointes ou séparées avec les responsables des deux Sociétés. Des représentants du CICR et de la Fédération internationale ont eux aussi participé à ces réunions conjointes, ainsi qu'à d'autres entre les deux Sociétés. Ils ont accompagné quotidiennement la mise en œuvre du protocole d'accord par leur présence sur place, et ils ont été en contact permanent et étroit avec le gouvernement suisse à propos de ce dossier. Je saisis l'occasion pour remercier les deux institutions qui n'ont pas ménagé leurs efforts et nous ont largement soutenus dans notre tâche de suivi. Même si les délégations suisses ont entrepris plusieurs missions sur le terrain, la Suisse n'est pas en mesure de donner un aperçu complet de la situation humanitaire sur le terrain. Cela sortirait en outre du cadre du travail de suivi. Le meilleur moyen de traiter les problèmes sur le terrain aurait été que les parties aux accords entretiennent des contacts et fassent rapport régulièrement. Malgré les appels répétés de la Suisse, ce moyen n'a guère été utilisé.

Le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien ont conclu ces accords en novembre dernier, afin de faciliter l'adoption d'un Protocole III additionnel aux Conventions de Genève de 1949 et de préparer l'entrée des deux Sociétés dans le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans le protocole d'accord, ils se sont engagés essentiellement à œuvrer conformément au droit international humanitaire et aux Statuts, au Règlement et aux Principes fondamentaux du Mouvement, ainsi qu'au cadre juridique applicable dans les territoires palestiniens occupés par Israël en 1967. Ils se sont aussi engagés à respecter mutuellement leur juridiction opérationnelle, conformément à la clause d'agrément de la résolution XI de la Conférence internationale de 1921 et ont reconnu que le territoire occupé par Israël en 1967 est le champ d'action géographique du Croissant-Rouge palestinien et relève de la compétence de celui-ci. La plupart des engagements pris en vertu du protocole d'accord deviendront opérationnels, au plus tard, une fois que le Magen David Adom aura été admis par l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Dans l'accord opérationnel, le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien se sont entendus pour approfondir leur coopération dans les domaines de la communication, de l'échange de connaissances et de données d'expériences, ainsi qu'en ce qui concerne les programmes de sensibilisation et les questions relatives aux banques de sang, et pour tenir régulièrement des réunions du Comité de liaison. Le Magen David Adom s'est aussi engagé à assister le Croissant-Rouge palestinien par un travail de persuasion et de sensibilisation auprès des autorités israéliennes compétentes, travail qui consistait principalement à :

1. assurer la libre circulation et le passage des ambulances du Croissant-Rouge palestinien à travers le territoire palestinien, afin de fournir des services médicaux dans les cas d'urgence et d'autres services humanitaires ;
2. faciliter le passage aux points de contrôle des ambulances qui doivent, si nécessaire, amener les patients dans des hôpitaux israéliens, la traversée du pont Allenby et le passage entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, notamment par l'établissement de voies rapides séparées et de zones neutres pour les ambulances du Croissant-Rouge palestinien aux points de contrôle concernés ;
3. permettre l'accès des ambulances du Croissant-Rouge palestinien à Jérusalem-Est et leur stationnement à la maternité de l'hôpital du Croissant-Rouge.

Ceci est un résumé. Le texte intégral du protocole d'accord est annexé au rapport qui vous sera distribué.

Dans la mise en œuvre de ces accords, le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien ont concentré leur coopération sur les besoins opérationnels du Croissant-Rouge palestinien, répertoriés dans l'accord opérationnel, pour la satisfaction desquels le Magen David Adom s'était engagé à intervenir auprès des autorités israéliennes. Le Magen David Adom s'est rallié à la position du Croissant-Rouge palestinien, selon laquelle la coopération dans les autres domaines devrait attendre tant que le gouvernement israélien n'aurait pas mis en œuvre les mesures nécessaires pour faciliter les opérations du Croissant-Rouge palestinien.

S'agissant des obligations découlant du protocole d'accord, nous pouvons rapporter que les statuts du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom ont été amendés pour satisfaire aux conditions du Mouvement et se conformer aux recommandations de la Commission conjointe CICR-Fédération internationale

pour les statuts des Sociétés nationales et approuvés dans leur forme actuelle par les organes compétents du Mouvement. Il est également affirmé que les deux Sociétés s'emploient à mettre fin à toute utilisation abusive de l'emblème. De plus, le président du Magen David Adom a adressé un rapport à l'équipe suisse chargée du suivi, dans lequel il réitère les engagements pris par le Magen David Adom conformément au protocole d'accord et précise de quelle manière il les a mis en œuvre ou les mettra en œuvre. Dans ce rapport, le président du Magen David Adom :

- informe que les statuts du Magen David Adom amendés comprennent l'obligation de sa Société de suivre les principes du droit international humanitaire dans l'exercice de ses activités ;
- réaffirme l'engagement du Magen David Adom de respecter la juridiction du Croissant-Rouge palestinien ;
- déclare que le Magen David Adom se conforme à l'exigence selon laquelle il ne dispose d'aucune section en-dehors des frontières de l'État d'Israël reconnues internationalement (une liste de toutes les sections du Magen David Adom est annexée au rapport pour corroborer cette affirmation) ;
- réitère l'engagement du Magen David Adom de mener ses activités opérationnelles conformément à la clause d'agrément de la résolution XI de la Conférence internationale de 1921, et d'examiner avec le Croissant-Rouge palestinien comment cette clause d'agrément s'appliquera dans la pratique.

Le rapport du président du Magen David Adom et le rapport du Croissant-Rouge palestinien sont également annexés à notre rapport.

Les deux Sociétés se sont entendues à un stade précoce du processus sur une liste de mesures concrètes nécessaires pour faciliter les opérations du Croissant-Rouge palestinien, conformément à l'accord opérationnel. Le Magen David Adom n'a cessé d'intervenir activement auprès des autorités israéliennes en vue de l'adoption de ces mesures et a tenu de nombreuses réunions avec des représentants des ministères de la Santé, de la Défense et des Affaires étrangères.

Cette tâche s'est avérée plus ardue que le Magen David Adom n'aurait pu penser lorsqu'il avait négocié ces accords avec le Croissant-Rouge palestinien. Une période prolongée de remaniements politiques et gouvernementaux en Israël a abouti aux élections à la fin du mois de mars et à la formation d'un nouveau gouvernement, ainsi qu'à des changements à la direction

des trois ministères concernés pendant la période considérée, tandis que les élections palestiniennes de fin janvier ont modifié fondamentalement le contexte israélo-palestinien général.

La sécurité et la situation humanitaire générale se dégradant dans les territoires palestiniens occupés, le Croissant-Rouge palestinien a signalé une augmentation des incidents touchant ses ambulances. Cette évolution, et le temps relativement long qu'il a fallu au Magen David Adom pour obtenir à force de démarches des décisions politiques de la part des autorités israéliennes, ont tendu les relations de coopération entre les deux Sociétés qui, avec le temps, ont néanmoins appris à se faire confiance.

Les deux Sociétés ont eu de la peine à tenir leur coopération à l'abri des événements et du climat général, politique et autre. Plusieurs voyages sur le terrain ont appris à l'équipe suisse de suivi que les nombreux postes de contrôle, barrages routiers et routes fermées doubleraient ou tripleraient facilement le temps du trajet pour les ambulances du Croissant-Rouge palestinien, même si elles avaient accès à des voies prioritaires.

L'action de persuasion du Magen David Adom s'est finalement révélée fructueuse, puisqu'elle a permis d'obtenir des autorités politiques les décisions et garanties nécessaires, bien après la formation du nouveau gouvernement israélien début mai, pour la plupart d'entre elles. La mise en œuvre de ces décisions et garanties a encore pris du temps et n'est pas encore complète ni parfaite. Mais il n'en reste pas moins que des mois de dur labeur ont donné des résultats tangibles et visibles.

Les autorités israéliennes ont réitéré à plusieurs reprises et à différents niveaux devant les autorités suisses, le CICR et la Fédération internationale, leur volonté d'obtenir la mise en œuvre de ces décisions, même après la présente Conférence. Tout récemment, la ministre israélienne des Affaires étrangères a assuré à son homologue suisse qu'elle resterait personnellement engagée sur ce dossier, même après la Conférence, et veillerait à ce que les décisions soient appliquées de manière soutenue. Le représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève a adressé une lettre au président du CICR, dans laquelle il réitère l'engagement d'Israël de mettre en œuvre le protocole d'accord et l'accord opérationnel. Cette lettre est annexée au rapport.

Grâce à la persuasion du Magen David Adom, les autorités israéliennes ont pris ou accepté les mesures suivantes :

- a) Passage prioritaire à tous les points de contrôle pour les ambulances, celles du Croissant-Rouge palestinien comme les autres

D'après les autorités israéliennes, tous les points de contrôle ont reçu pour instruction de traiter en priorité toutes les ambulances se déplaçant pour des cas d'urgence. Le Croissant-Rouge palestinien et les autorités israéliennes se sont entendus sur les critères permettant de déterminer quels sont ces cas d'urgence. Des panneaux signalant l'accès prioritaire en arabe, hébreu et anglais ont été placés à certains points de contrôle déterminés par le Croissant-Rouge palestinien. À en juger d'après les entretiens de l'équipe suisse de suivi avec les parties et avec d'autres observateurs, il semble que ces passages prioritaires fonctionnent en général relativement bien. Cependant, le Croissant-Rouge palestinien a signalé la persistance de problèmes lors d'incursions israéliennes dans des villes palestiniennes ainsi qu'avec un certain nombre de points de contrôle mobiles. Il a signalé trois cas qui s'étaient produits pendant des incursions ou des opérations militaires pendant le mois de mai : à Beit Lahia (nord de Gaza) et à Khan Younis, une ambulance a été touchée par des éclats de missile les 12 et 30 mai respectivement et, le 27 mai 2006 à Naplouse, des soldats israéliens ont tiré directement sur une ambulance qui transportait une femme en train d'accoucher. La nature de ces opérations et les points de contrôle mobiles rendent très difficile une vérification neutre de ces rapports.

- b) Accès prioritaire à Jérusalem-Est pour des ambulances spécifiques

D'après les autorités israéliennes, tous les points de contrôle ont également reçu pour instruction d'accorder une priorité spéciale, s'agissant notamment de l'accès à Jérusalem, à six ambulances du Croissant-Rouge palestinien, dont les numéros de plaque d'immatriculation leur ont été communiqués, ainsi que l'identité du personnel à bord. Lors d'une de ses missions, l'équipe suisse de suivi a pu constater que les points de contrôle autour de Jérusalem étaient équipés d'affiches répertoriant ces ambulances et le personnel autorisé à se trouver à bord. Lorsque ces mesures ont été mises en œuvre initialement fin avril/début mai, le Croissant-Rouge palestinien a signalé la persistance de problèmes et de nombreux refus de passage à des ambulances bénéficiant d'un accès privilégié à Jérusalem. Durant les quatre dernières semaines, cependant, le gouvernement suisse n'a reçu aucun rapport concret et détaillé de problèmes concernant l'accès de ces six ambulances privilégiées, malgré les appels répétés lancés au Croissant-Rouge palestinien pour qu'il soumette toute difficulté au

Magen David Adom et aux autorités israéliennes, et la signale à l'équipe suisse de suivi.

c) Établissement de voies d'accès rapide

Avant même la Conférence diplomatique, le premier ministre Ariel Sharon avait promis à la conseillère fédérale des Affaires étrangères que des voies d'accès rapide pour les ambulances seraient établies aux points de contrôle. Le Croissant-Rouge palestinien a fourni au Magen David Adom une liste des points de contrôle où de telles voies devaient être prévues en priorité. Les autorités israéliennes ont répété à la délégation suisse de suivi qu'elles étaient prêtes à construire des voies d'accès rapide à certains points de contrôle. Il semble que ces voies soient en passe d'être construites aux nouveaux points de contrôle ultramodernes qui sont en voie de construction, notamment autour de Jérusalem. Une délégation suisse de suivi a pu voir une telle voie au nouveau point de contrôle Qalandiya entre Ramallah et Jérusalem-Est. Aux anciens points de contrôle, cependant, rien ne semble avoir été entrepris, à l'exception de celui d'Awarta, près de Naplouse, où une nouvelle voie d'accès rapide devrait avoir été mise en service récemment. Enfin, il existait déjà des voies d'accès rapide aux points de contrôle de Beit El et du croisement de Tappuah. Le Croissant-Rouge palestinien se plaint cependant de ne plus être autorisé à utiliser la voie d'accès de Beit El.

d) Traversée accélérée du pont Allenby

Le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, avec l'assistance du CICR, sont parvenus à un accord de base avec les autorités du pont Allenby le 23 février 2006 sur les points suivants : traitement de patients entrants et sortants, utilisation d'une ambulance stérile pour traverser le pont, transfert des patients d'une ambulance à une autre, passage prioritaire pour les ambulances du Croissant-Rouge palestinien, coordination avec le Croissant-Rouge jordanien, réduction des abus et fonctionnement de l'infirmerie. Des réunions ultérieures qui auraient dû aboutir à l'application concrète de cet accord sur le terrain ont cependant été reportées à plusieurs reprises par les autorités du pont ou n'ont pas obtenu les résultats souhaités. On a tenté d'organiser une dernière réunion dans ce sens le 13 juin mais elle a été annulée parce que le Croissant-Rouge palestinien ne pouvait pas y assister.

e) Stationnement de deux ambulances à la maternité de Jérusalem-Est

Cette ancienne requête, longtemps restée sans lendemain, a été incluse dans l'accord opérationnel.

Les autorités israéliennes ont accordé leur autorisation à la fin du mois d'avril dernier. Les détails concrets de l'immatriculation, la peinture exacte et le signalement des ambulances ont pris plusieurs semaines. Les ambulances ont été remises à l'hôpital par le CICR avec l'assistance du Magen David Adom le 1^{er} juin. Le Magen David Adom les a peintes en suivant les spécifications de l'hôpital et elles sont en service depuis une semaine. La peinture d'origine a maintenant été remplacée par une peinture de couleur rouge, comme le demandait l'hôpital.

f) Stationnement de cinq ambulances du Croissant-Rouge palestinien dans Jérusalem-Est

Au début du processus, le Magen David Adom a fait sienne cette revendication essentielle pour le Croissant-Rouge palestinien et a exercé une pression soutenue dans ce sens, malgré la sensibilité politique de ce dossier en Israël. Fin mai, il a finalement obtenu le feu vert du gouvernement. À ce stade, le temps semblait trop court pour déployer de nouvelles ambulances du Croissant-Rouge palestinien, qui auraient demandé différents tests et autorisations des autorités israéliennes. Le Croissant-Rouge palestinien s'est donc vu offrir six anciennes ambulances du Magen David Adom qui ont été achetées par le CICR et repeintes comme l'exigeait le Croissant-Rouge palestinien. Le déploiement a été retardé de deux semaines, car les autorités israéliennes et le Croissant-Rouge palestinien n'ont pu parvenir à un accord sur des points techniques relatifs à l'immatriculation et aux ambulanciers. Les deux parties sont cependant résolues à trouver une solution sur ces questions encore en suspens et à s'assurer que ces cinq ambulances serviront effectivement à rendre des services médicaux d'urgence à la population. Le représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève a adressé une lettre au président du CICR, dans laquelle il réitère l'engagement d'Israël à ce sujet. J'ai déjà indiqué que vous pouvez trouver la lettre dans l'annexe. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer le regret de la Suisse et de la ministre pour le malentendu qui s'est produit durant la Conférence diplomatique, quand notre ministre est revenue sur une déclaration du Magen David Adom et a déclaré que les ambulances du Croissant-Rouge palestinien se trouvaient déjà à Jérusalem-Est. Il a fallu, hélas, un peu plus de temps pour que tel soit le cas, mais heureusement il en est maintenant ainsi.

La seule question opérationnelle sur laquelle le Magen David Adom, dans ses efforts de persuasion, n'a pu obtenir de progrès concerne le transport

de patients entre Gaza et la Cisjordanie. Cela est dû en partie à l'évolution récente de la situation politique dans et autour de Gaza, notamment à la rupture des anciens circuits par lesquels les autorités israéliennes et palestiniennes communiquaient pour obtenir permis et transport, à la non-réalisation de la voie entre Gaza et la Cisjordanie et à la position du nouveau gouvernement palestinien. Le Magen David Adom a offert au Croissant-Rouge palestinien de transporter les patients gratuitement depuis le terminal d'Erez à n'importe quel point de contrôle en Cisjordanie, et le CICR a offert son aide pour obtenir les permis nécessaires des autorités de part et d'autre. La situation générale, cependant, n'a pas encore permis au Croissant-Rouge palestinien de profiter concrètement de ces offres.

En ce qui concerne la coopération générale entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, qui est prévue dans l'accord opérationnel, on peut dire qu'il y a eu un rapprochement significatif et une intensification des contacts et de la coopération entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien – certainement au niveau de la direction des deux organisations mais aussi au niveau opérationnel. Depuis l'adoption du Protocole additionnel III, huit réunions du Comité de liaison et quatre réunions d'évaluation des progrès se sont tenues, et ce, dans une atmosphère généralement amicale et constructive. Un résumé des discussions qui ont été tenues durant ces réunions et des trois rapports d'étape établis par les délégations suisses de suivi sur l'évaluation sur le terrain est annexé au rapport.

Afin de faciliter la communication entre les deux Sociétés et d'établir une ligne directe pour les cas d'urgence, le Magen David Adom, à ses propres frais, a fourni au Croissant-Rouge palestinien onze émetteurs-récepteurs (MERS). Depuis la remise de cet équipement début avril, la ligne directe et les autres communications ont bien fonctionné. Une réunion de directeurs de stations a eu lieu à Tel-Aviv le 17 mai 2006.

Par ailleurs, il n'y a pas eu beaucoup de coopération entre les membres du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien, principalement parce que ce dernier hésitait à s'engager là-dessus tant que les autorités israéliennes n'auraient pu répondre aux besoins opérationnels sur le terrain. Cependant, les deux organisations ont la volonté de passer plus résolument à ce niveau de coopération, et plusieurs initiatives sont en cours à cet effet.

Tout compte fait, les accords de novembre dernier entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge

palestinien ont considérablement amélioré et intensifié les relations entre les deux Sociétés voisines. Le Magen David Adom a fait siennes les requêtes opérationnelles du Croissant-Rouge palestinien vis-à-vis des autorités israéliennes et, par un travail constant de persuasion, a obtenu du gouvernement des décisions politiques positives sur presque tous les points. La plupart de ces décisions ont été obtenues au cours des deux derniers mois seulement, c'est-à-dire depuis la tenue des élections israéliennes et la formation d'un nouveau gouvernement, et leur application pratique a encore pris du temps. Si la mise en œuvre n'est pas encore complète ni parfaite, des résultats tangibles et visibles ont été obtenus sur le terrain. La Suisse est prête à continuer à apporter son aide à la mise en œuvre des accords, comme elle s'y est engagée le 22 novembre 2005, au cas où les parties le souhaiteraient encore.

Les deux Sociétés, qui sont parties au protocole d'accord et à l'accord opérationnel, ont tenu leurs engagements et ont établi leur coopération future sur des bases solides, même si les décisions gouvernementales n'ont pas encore été pleinement appliquées. Il convient de relever que cette coopération entre les deux Sociétés a eu lieu en dépit d'une situation politique difficile, à un moment où, soit la plupart des autres voies de communication politiques et civiles entre Israéliens et Palestiniens avaient été complètement rompues, soit l'intensité et la qualité des contacts avaient été considérablement réduites. La coopération entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien est donc un bel exemple de l'esprit du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui tient à protéger la coopération humanitaire contre les aléas du climat général.

4.6.3 DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES RAPPORTS

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Merci, ambassadeur Pfirter, pour votre rapport et les renseignements les plus récents sur la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels entre les deux Sociétés. Il est très encourageant d'apprendre que des progrès ont été accomplis, et j'espère que les quatre rapports susciteront une réaction de l'assemblée, une réaction que j'espère positive. Au cours du débat, je donnerai la parole aux représentants du CICR et de la Fédération internationale ainsi qu'à nos orateurs principaux pour toute information supplémentaire ou réponse qu'ils voudraient donner sur les questions soumises

au débat. J'ouvre maintenant le débat général sur le point 3 de l'ordre du jour. Je vous prie de lever vos plaques nominatives pour demander la parole.

Tandis que nous enregistrons les demandes d'intervention, permettez-moi de vous rappeler que le temps de parole est initialement limité à cinq minutes pour chaque délégation. Comme je l'ai indiqué ce matin, un temps de parole supplémentaire sera accordé à ceux qui s'expriment au nom d'un groupe. Suivant le nombre de déclarations, la présidence peut décider de réduire le temps de parole à trois minutes. Les délégations ont été informées, par la note n° 2 du 9 juin, de la durée du temps de parole. J'appelle tous les orateurs à s'y tenir strictement, de façon que nous puissions entendre le plus grand nombre possible de déclarations. Une horloge sur l'écran vidéo vous permettra de savoir de combien de temps vous disposez. Sachez aussi que vous pouvez distribuer le texte de votre déclaration aux participants, en plaçant le nombre d'exemplaires nécessaires sur les tables prévues à cet effet. Enfin, je tiens à souligner une fois encore que les déclarations des délégations doivent rigoureusement respecter l'article 11.4 des Statuts, qui prévoit que :

« Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président veillera à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial et religieux ou idéologique. »

J'appelle chacun de vous à respecter cette règle.

Le premier orateur sera le délégué de l'Autriche. J'ai maintenant une liste. Pendant que les délégués s'expriment, n'hésitez pas à lever votre plaque nominative afin que votre délégation puisse être enregistrée.

S.E. M. Wolfgang Petritsch, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Autriche, Genève, au nom de l'Union européenne
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection.

J'interviens au nom de l'Union européenne, des pays accédants – la Hongrie et la Roumanie –, des pays

candidats – la Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine –, des pays du processus de stabilisation et d'association et des candidats potentiels – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie –, et de deux pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Islande et le Liechtenstein, qui sont membres de l'Espace économique européen. L'Ukraine et la République de Moldova s'associent également à cette déclaration.

Je tiens à remercier la Commission permanente de nous avoir présenté un rapport complet sur le suivi des résolutions de la XXVIII^e Conférence internationale. Le rapport démontre clairement la ferme détermination du CICR, de la Fédération internationale, des Sociétés nationales et des gouvernements à trouver une solution globale et durable à la question de l'emblème. Je voudrais en particulier remercier le CICR et le gouvernement suisse pour l'action extrêmement utile qu'ils ont menée. Des consultations étendues ont précédé la Conférence diplomatique de décembre dernier, à laquelle le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève a été adopté. Tous les États membres de l'Union européenne ont voté en faveur de cet instrument, que la plupart ont ensuite signé. Aujourd'hui, nous avons une occasion unique de franchir la dernière étape et de conduire le processus à son terme, en adoptant des amendements aux Statuts, en décidant du nom de « cristal rouge » pour l'emblème du Protocole additionnel III, et en demandant au CICR de reconnaître le Croissant-Rouge palestinien et à la Fédération internationale d'admettre en son sein cette Société qui accomplira un effort humanitaire dont nous pourrions tous être fiers.

Monsieur le Président,

L'Union européenne soutient avec force le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce réseau unique d'acteurs humanitaires protège la vie et la dignité d'hommes, de femmes et d'enfants chaque jour, chaque heure. Nous pourrions très bientôt accueillir deux nouvelles Sociétés au sein du Mouvement. L'Union européenne espère sincèrement que nous pourrions, durant cette Conférence, adopter le projet de résolution qui nous est soumis. Cette Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un événement humanitaire. Puissent les sept Principes fondamentaux du Mouvement, en particulier le principe d'universalité, guider nos délibérations.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique

(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je vous félicite pour votre élection à la présidence de cette Conférence internationale. Nous vous remercions pour les efforts que vous déployés, avec l'ambassadeur Wegger Strommen et l'ambassadeur Juan Martabit, en vue de forger un consensus. Nos félicitations s'adressent également aux vice-présidents, au secrétaire général et aux secrétaires généraux adjoints. Nous remercions Mme Micheline Calmy-Rey, ministre des Affaires étrangères de la Suisse, et l'ambassadeur Didier Pfirter pour l'action qu'ils ont menée afin de trouver des solutions aux questions complexes relatives à l'emblème additionnel. Nous remercions l'ambassadeur Pfirter pour le rapport qu'il a présenté aujourd'hui.

Nous tenons en outre à rendre hommage au travail accompli par M. Christopher Lamb de la Fédération internationale, M. Francois Bugnion du CICR et l'ambassadeur Philippe Cuvillier pour la préparation de cette Conférence. Nous apprécions vivement les détails que le président du CICR, M. Jakob Kellenberger, a donnés sur la façon dont les responsables du CICR ont conduit les préparatifs techniques en vue de l'établissement d'un hôpital à Majdal Shams. Nous louons ces efforts.

La Conférence internationale contribue à l'unité du Mouvement et à la réalisation de sa mission dans le plein respect des Principes fondamentaux. Durant cette Conférence, nous ne devons ménager aucun effort pour réaliser ce principe cardinal, que consacrent les Statuts du Mouvement. Cette Conférence ne devrait pas être politisée. Nos décisions devraient être fondées sur des motifs purement juridiques et humanitaires.

Dans la résolution P-5/32PAL, que la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a adoptée le 30 juin 2005, les pays de l'OCI indiquaient que le moment n'était pas venu de tenir une Conférence diplomatique sur la question de l'adoption du troisième signe distinctif.

Les pays de l'OCI ont décidé de revoir cette position pour deux raisons.

La première était qu'à la fin des consultations informelles des 12 et 13 septembre 2005, l'ambassadeur Blaise Godet, qui présidait la réunion au nom de

l'État dépositaire, avait donné l'assurance que le gouvernement suisse poursuivrait les consultations aux fins de trouver des solutions à deux problèmes :

- l'usage territorial de l'emblème ;
- la portée géographique des activités opérationnelles et des compétences des Sociétés nationales, en accord avec les Statuts et les règles du Mouvement, notamment la résolution XI de la X^e Conférence internationale, tenue en 1921.

C'étaient là, en effet, les questions clés de la mise en œuvre du droit international humanitaire. Le droit existait : il suffisait de l'invoquer explicitement et de l'appliquer aux territoires palestiniens occupés et au Golan syrien.

La ministre des Affaires étrangères suisse a tenu l'an dernier, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, des consultations à ce sujet avec les pays de l'OCI, et a effectué des visites en Palestine, en Israël, en Égypte et au Liban. Avant la Conférence diplomatique, nous nourrissions l'espoir que ces contacts produiraient quelques résultats.

La seconde raison était que le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom avaient signé le protocole d'accord et l'accord sur les arrangements opérationnels le 28 novembre 2005.

L'Acte final de la Conférence diplomatique de décembre 2005 déclare que le protocole d'accord et l'accord sur les arrangements opérationnels ont été conclus dans le but :

- a) de faciliter l'adoption du Protocole additionnel III;
- b) d'ouvrir la voie à l'admission des deux Sociétés, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, au sein du Mouvement à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Jakob Kellenberger, président du CICR, a déclaré le 5 décembre 2005 que le CICR, la Fédération internationale et la Commission permanente appuyaient ces objectifs. Il a indiqué que le protocole d'accord et l'accord, « au-delà du libellé précis des différents points, reflètent une attitude commune caractérisée par le respect mutuel, un solide engagement humanitaire et un véritable esprit de coopération ». Il a ajouté : « En adoptant le troisième protocole additionnel, vous pouvez aussi faciliter leur travail. »

La Suisse a accepté la responsabilité d'assurer le suivi de la mise en œuvre du protocole et de l'accord, en coopération avec le CICR et la Fédération internationale.

Reconnaissons, en toute justice, que le protocole d'accord a facilité l'adoption du Protocole additionnel III parce que les pays de l'OCI ont changé de position quant à l'opportunité de tenir la Conférence à ce moment-là. La prochaine Conférence internationale a commencé aujourd'hui. Où en sommes-nous dans la mise en œuvre ?

Le fait est que la mise en œuvre du protocole d'accord, l'adoption du Protocole additionnel III, l'admission simultanée des deux Sociétés nationales et l'application de la « Règle de 1921 » sont toutes étroitement liées. Le protocole d'accord a été un facteur clé, sinon le rouage essentiel, de ce processus. Ce qui était entendu, à l'époque, ce n'est pas que le Protocole additionnel III et la Conférence internationale seraient entièrement réalisés mais que, compte tenu de la complexité de la situation au Moyen-Orient, le protocole d'accord serait mis en œuvre de façon partielle et sommaire. Il devait y avoir une voie humanitaire, qui serait totalement séparée des questions politiques.

Monsieur le Président,

Une troisième raison a fortement influé sur l'adoption du Protocole additionnel III. À partir de septembre, la Suisse a entrepris aussi de tenter de trouver une solution aux questions humanitaires dans le Golan syrien occupé. Dans ce contexte, elle a renforcé ses efforts après la signature, le 28 novembre, du protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom. Pour réaliser cet objectif, d'intenses négociations ont été poursuivies jusque tard dans la soirée du dernier jour de la Conférence diplomatique, après plusieurs séances de nuit successives, pour trouver un terrain d'entente sur le modèle du protocole ou à travers un échange de lettres. Malheureusement, ces efforts n'ont pas abouti. Le Protocole additionnel III a été adopté par un vote le 8 décembre, non en raison de questions politiques mais parce que les amendements de l'OCI, fondés sur les règles du Mouvement, avaient été rejetés. Ce rejet a peu de précédents dans l'histoire du Mouvement.

On aurait eu amplement le temps, au cours des six derniers mois, de mettre en œuvre le protocole d'accord et de progresser sur la voie syrienne. Aujourd'hui, alors que nous sommes ici réunis, nous constatons que la résolution XI de la Conférence internationale de 1921 n'a pas été mise en œuvre,

que les questions relatives aux ambulances dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, n'ont pas été réglées.

Il y a deux mois environ, l'espoir a grandi alors que les perspectives d'un accord entre le Croissant-Rouge Arabe syrien et le Magen David Adom étaient réduites à l'établissement de l'hôpital dirigé par le CICR à Majdal Shams dans le Golan syrien. Les principaux acteurs de cette initiative louable étaient, outre le CICR, la Syrie, Israël et la population du Golan syrien. Le CICR a passé des mois à préparer ce projet – d'un hôpital à un centre médical spécialisé dans le diagnostic et les urgences. Nous apprécions vivement tous ces efforts. Aujourd'hui, l'OCI, la Syrie et la population du Golan occupé sont consternées. Ce projet était à notre portée, il l'est toujours. Il est tragique qu'on le laisse se déliter. Un peu de finesse aurait pu le sauver. Il peut encore l'être.

Alors que nous sommes aujourd'hui réunis, nous devons essayer de prendre l'engagement fort et catégorique de mettre en œuvre le protocole d'accord et d'établir un hôpital à Majdal Shams avec le concours des gouvernements palestinien et syrien respectivement. Les ambulances palestiniennes doivent pouvoir circuler dans les territoires occupés ; l'initiative louable du CICR d'établir un hôpital à Majdal Shams ne doit pas être sabordée.

Des décisions historiques sont aujourd'hui sur l'enclume. Faisons preuve de sagesse pour garantir l'unité et l'universalité ainsi que la neutralité et l'impartialité du Mouvement. À cet effet :

- l'emblème additionnel doit être un symbole d'intégration et non un instrument de discorde ;
- nous devons nous efforcer de trouver une solution acceptable pour toutes les parties qui, en l'occurrence, devraient devenir une partie.

La Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, réunie à Bakou, Azerbaïdjan, hier, a publié un communiqué dans lequel elle appelle avec force cette Conférence à promouvoir le respect et l'application du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien.

Le Pakistan et la Tunisie ont proposé des amendements au projet de résolution 06/IC/04.1-REV1. Ces amendements, qui ont le soutien des pays de l'OCI, font de la résolution un tout intégré et éliminent les lacunes possibles. Nos amendements :

- réaffirment que les Conventions de Genève, ainsi que les règles et résolutions du Mouvement, en

particulier la résolution XI de la X^e Conférence internationale de 1921, sont applicables à tous les territoires arabes occupés depuis 1967, à savoir le territoire palestinien comprenant Jérusalem-Est, le Golan syrien et les fermes libanaises du Chabaa, qui relèvent de la juridiction de leurs Sociétés nationales arabes respectives ;

- déclarent que le Croissant-Rouge palestinien couvre le territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem-Est ;
- réaffirment que l'admission de toute nouvelle Société en tant que membre du Mouvement dépend, entre autres, de la pleine reconnaissance et de la mise en œuvre de la résolution XI ;
- demandent au CICR et à la Fédération internationale de veiller à la mise en œuvre complète de la résolution et d'en faire rapport à la prochaine Conférence internationale.

Aucun de ces amendements n'ajoute ou ne retire quoi que ce soit au droit et aux normes humanitaires convenus et établis. Ils reflètent tous la lettre et l'esprit des Principes fondamentaux du Mouvement.

Nous appelons toutes les Sociétés nationales et les États parties à appuyer ces amendements. En les soutenant, vous écrirez une page d'histoire. En les rejetant, nous romprons le consensus et ferons preuve de partialité.

Les questions qui entourent l'emblème additionnel ont leurs lignes de fracture politique. En novembre de l'an dernier, il y avait eu néanmoins une lueur d'espoir, l'espoir qu'elles pourraient être réglées par la compréhension mutuelle et la coopération sur une base purement humanitaire. Le défi est tout aussi pressant aujourd'hui qu'il l'était alors. Adoptons une position commune pour une cause commune – la cause du droit humanitaire, aujourd'hui et à jamais. Le consensus serait un prix modique à payer pour le règlement d'une question qui est ouverte depuis près de 60 ans.

Si méticuleux qu'aient été les préparatifs réalisés par le Mouvement, le dépositaire et certains États, cette Conférence est un organe souverain, qui prendra ses propres décisions. Les délégués sont venus du monde entier, non pour souscrire à des décisions qui ont déjà été prises, mais pour prendre leurs propres décisions. Ce faisant, nous espérons qu'ils se montreront à la hauteur de la très noble vocation du Mouvement.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Merci, Ambassadeur Khan. J'espère que nous travaillerons tous de concert à la réalisation de ce

consensus. Puis-je rappeler à toutes les délégations qui voudraient discuter du projet de résolution que l'ambassadeur Strommen les attend dans les salles 3 et 4. Allez-y. Vous pouvez confier à quelqu'un d'autre le soin de s'exprimer en votre nom devant cette Conférence. Commencez maintenant parce que nous voudrions dégager un consensus aussi rapidement que possible. L'orateur suivant est l'ambassadeur d'Israël.

S.E. M. Itzhak Levanon, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente d'Israël, Genève
(Original anglais)

Avant tout autre chose, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de vous adresser tous mes vœux de succès. Je voudrais exprimer les sincères remerciements d'Israël pour les efforts inlassables que vous avez déployés ces derniers mois en vue d'engager cette Conférence dans la voie du succès. Vos efforts ont été soutenus par le CICR, la Fédération internationale et le gouvernement suisse, qui ont tous joué un rôle essentiel dans la réalisation de cette Conférence. Je tiens à les en remercier aussi.

Comme beaucoup au CICR et au sein du Mouvement l'ont constaté, l'adoption d'un emblème additionnel neutre ne sera pas utile à quelques Sociétés nationales seulement. Elle renforcera la valeur protectrice générale de l'emblème et assurera la sécurité nécessaire à toutes les Sociétés nationales dans leur action. Une universalité authentique ne sera réalisée que lorsque toutes les Sociétés nationales pourront œuvrer sans discrimination, sous la sauvegarde d'un emblème protecteur reconnu et respecté partout dans le monde. Cette question a soulevé bien des difficultés pendant des décennies. Aujourd'hui, nous sommes fiers et émus d'être à cette Conférence, à laquelle nous espérons qu'elles seront enfin réglées.

En particulier, nous espérons que le Principe d'universalité trouvera son expression dans l'incorporation du Magen David Adom – et du Croissant-Rouge palestinien – dans le Mouvement, en tant que membres de plein titre. Les Sociétés nationales qui ont travaillé avec le Magen David Adom peuvent attester son professionnalisme, ses normes élevées et l'engagement de ses volontaires. De nombreux États peuvent aussi témoigner de la rapidité et du dévouement avec lesquels il a été parmi les premiers à répondre à des situations d'urgence et de catastrophe partout dans le monde. J'ai hâte de voir

le Magen David Adom être en mesure de contribuer pleinement à l'action du Mouvement, en tant que membre à part entière.

À côté du Principe fondamental d'universalité, il y a le Principe d'humanité et le fait reconnu que le Mouvement a pour but d'alléger les souffrances humaines partout où elles se produisent. Gardant ce Principe à l'esprit, le Magen David Adom a fait, ces derniers mois, des démarches auprès du gouvernement d'Israël, en plaidant avec force et conviction pour des arrangements opérationnels qui faciliteront l'action humanitaire du Croissant-Rouge palestinien. Conscients de la valeur humanitaire de ces arrangements, les gouvernements israéliens successifs ont fait des efforts considérables pour garantir la mise en œuvre des propositions du Magen David Adom, comme l'ambassadeur Pfirter de Suisse l'a indiqué dans son rapport exhaustif de suivi.

Suite à ces efforts, les autorités israéliennes ont accordé à six ambulances du Croissant-Rouge palestinien un accès prioritaire spécial lorsqu'elles amènent des cas urgents dans les hôpitaux à Jérusalem. En outre, elles ont autorisé deux ambulances à stationner à la maternité de l'hôpital du Croissant-Rouge à Jérusalem et ont consenti aux arrangements proposés par le Croissant-Rouge palestinien d'autoriser le passage de cinq autres ambulances de cette Société. Ces ambulances ont été peintes et équipées, et peuvent être déployées. Le Croissant-Rouge palestinien a fait récemment, au sujet de ces ambulances, quelques nouvelles propositions qu'Israël examinera. Entre-temps, toutefois, Israël reste disposé à ce que ces ambulances soient déployées immédiatement, conformément aux arrangements proposés à l'origine.

D'autres arrangements humanitaires ont été mis en place à la suite des démarches réalisées par le Magen David Adom. Ce sont, notamment, le passage prioritaire de toutes les ambulances arrivant aux points de contrôle, avec de nouvelles règles appropriées, et l'installation, à certains points de contrôle déterminés par le Croissant-Rouge palestinien, de panneaux signalant en arabe, hébreu et anglais, comme vous l'avez vu, l'accès prioritaire.

Outre les mesures prises par les autorités israéliennes, nous sommes heureux de constater que le Magen David Adom a lui-même pris des mesures pour renforcer la coopération avec le Croissant-Rouge palestinien. Celles-ci comprennent la remise d'émetteurs-récepteurs au Croissant-Rouge palestinien afin de faciliter la communication en temps réel entre les deux Sociétés et d'établir une ligne directe pour

les cas d'urgence et des points de contact. Le Magen David Adom a également proposé au Croissant-Rouge palestinien de coopérer sur un large éventail de questions humanitaires, dont la préparation aux catastrophes, la formation, les questions relatives aux banques de sang, etc., et nous espérons que cette coopération sera poursuivie et renforcée.

Monsieur le Président,

Les obligations humanitaires ne sont pas des initiatives sans lendemain. Ce sont des engagements de longue durée, qui accompagnent les membres du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tant qu'existent des besoins humanitaires. Les activités humanitaires du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien, et la coopération entre ces deux Sociétés, sont aussi des engagements durables, qui perdureront après l'entrée des deux Sociétés au sein du Mouvement. Nous saisissons cette occasion pour réitérer l'engagement d'Israël, que sa ministre des Affaires étrangères, Mme Livni, a réaffirmé, le 11 juin 2006, à la ministre suisse des Affaires étrangères, Mme Calmy-Rey, de continuer à faciliter la mise en œuvre des arrangements humanitaires. Nous saisissons aussi cette occasion pour réaffirmer le soutien d'Israël au centre médical et de diagnostic actuellement en cours de construction à Majdal Shams sous les auspices du CICR, et sa volonté de faciliter le processus d'établissement et de fonctionnement à titre prioritaire. Nous réitérons en outre l'appel que le président du CICR, M. Jakob Kellenberger, a lancé aux autorités syriennes afin qu'elles soutiennent l'établissement de ce service humanitaire important.

Permettez-moi de conclure en vous remerciant une fois encore, Monsieur le Président, pour votre action à la direction de cette Conférence, et en exprimant l'espoir que les délibérations d'aujourd'hui mettront fin à une question douloureuse qui n'a que trop longtemps pesé sur le Mouvement, et ouvriront une ère nouvelle d'assistance humanitaire accrue et de coopération fructueuse entre les Sociétés nationales.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Vous aurez remarqué que je vous ai laissé parler plus de cinq minutes parce que j'ai compris que chacun dans cette salle souhaitait vivement entendre quelque chose de positif sur le protocole d'accord et le rôle que l'État d'Israël peut jouer à cet égard.

Je vous rappelle que les consultations ont déjà commencé. L'ambassadeur Strommen se trouve dans les salles 3 et 4. Que ceux qui ne veulent pas rester sur le quai s'y rendent dès à présent.

L'orateur suivant est le représentant de la Croix-Rouge brésilienne.

M. L.F Hernandez, président de la Croix-Rouge brésilienne
(Original espagnol)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Brésil est le seul pays lusophone d'Amérique latine, et je m'exprime généralement en espagnol. Aujourd'hui, je prie mes amis hispanophones de me pardonner. La question qui nous occupe étant très importante, je vais parler en anglais.

(Original anglais)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Hier, durant la réunion des Sociétés nationales des Amériques, le président de l'une d'elles a demandé s'il était possible que les 35 Sociétés approuvent par consensus les trois points qui sont examinés par cette Conférence. Cette question, qui était aussi une proposition, n'a pas été débattue, mais elle était très importante, car elle reflétait l'avis unanime des participants à cette réunion. Il y a 150 ans, souvenez-vous en, Henry Dunant a dit aux habitants de Solférino : « Nous sommes tous frères. »

Aujourd'hui, nous devons le redire. Nous devons examiner les Principes fondamentaux et nous devons lutter pour les devises du Mouvement : *Inter arma caritas* et *Per humanitatem ad pacem*. Nous devons laisser de côté les opinions politiques et les croyances religieuses et garder à l'esprit qu'Henry Dunant pensait aux gens, aux êtres humains. Permettez-moi de vous donner à nouveau lecture du premier Principe fondamental :

« Humanité : né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples. »

Mesdames et Messieurs,

L'idée d'un troisième emblème a été proposée en 1992 à Budapest, il y a 14 ans. Jusqu'à présent, plusieurs problèmes ont fait obstacle à l'adoption de cet emblème. Le débat sur l'emblème a été achevé à la Conférence diplomatique, en décembre 2005.

Amis, Frères, nous parlons aujourd'hui ici de droits humanitaires. Nous devons clôturer ces 14 années de discussions. Nous devons lutter aux côtés de tous ceux qui, dans tous les pays, souffrent et ont besoin de l'aide du CICR, de la Fédération internationale, des Sociétés nationales et – surtout – de la nôtre, à cette Conférence.

Je propose que nous approuvions l'ensemble des points, et je serais très heureux que nous le fassions par consensus.

Monsieur le président,

Je vous saurais gré de bien vouloir donner la parole à la vice-présidente du Comité régional interaméricain, Mme Dorothy Fraser du Guyana, qui a une communication importante au nom des 35 Sociétés nationales des Amériques.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier du fond du cœur, au nom de ma délégation, pour tous les efforts que vous avez déployés jusqu'à présent, et en particulier pour votre sagesse et la façon dont vous avez dirigé les consultations informelles. C'est grâce à cela que nous avons atteint une sorte d'accord sur la manière dont cette Conférence sera conduite.

Le conseiller juridique du groupe arabe a assisté à la réunion avec les autres conseillers juridiques, et il a soumis un point de vue qui n'est pas reflété dans votre note d'information. Je vous communiquerai donc l'opinion juridique par écrit, afin que vous la transmettiez à la Commission permanente, et qu'elle soit consignée dans les documents officiels de la Conférence.

Monsieur le Président,

Nous avons entendu bien de beaux discours et de belles paroles, mais une fois encore, ces beaux discours

et ces belles paroles appellent des garanties en vue de leur concrétisation sur le terrain. Certes, nous sommes tous ici pour défendre et trouver les moyens de renforcer le droit international humanitaire et le message humanitaire de notre Mouvement, mais cela ne peut se faire en dehors du cadre légal de notre travail. Le droit a un cadre et nous devons tous définir la mise en œuvre appropriée de ce droit.

Monsieur le Président,

La flexibilité dont l'OCI a fait preuve au sujet de l'ordre du jour est liée, comme vous le savez, à l'assurance que la Conférence prendra en compte les préoccupations syriennes, palestiniennes et libanaises. Dans le cas contraire, nous reconsidérerons inévitablement notre position. Flexibilité n'est pas synonyme de faiblesse. Il ne doit pas y avoir de malentendu. La position de l'OCI repose des fondements juridiques très forts et solides, et tout le monde en convient.

La question n'est pas que des ambulances palestiniennes puissent pénétrer dans Jérusalem-Est, ou qu'un centre de diagnostic médical soit construit à Majd Al-Shams, dans le Golan syrien occupé, ou que les Sociétés nationales palestinienne et israélienne soient admises au sein de notre Mouvement. La question touche à l'utilisation territoriale de l'emblème et à la portée géographique de l'action des Sociétés nationales. Ce sont là les paroles véritablement belles que nous voudrions entendre au sujet de la mise en œuvre. Ces paroles ne viennent pas de la délégation syrienne ou des pays de l'OCI. Ce sont celles de la résolution XI de la Conférence internationale de 1921. Ces règles reflètent des valeurs purement occidentales, et il est paradoxal que les pays de l'OCI défendent des valeurs occidentales alors que d'autres ne le font pas. En 1921, nous n'étions pas là. Nous étions alors aussi sous occupation, sous occupation étrangère, comme l'est aujourd'hui notre Golan. Comment se fait-il que le CICR, sans vouloir l'offenser, ait lancé une initiative, ce que l'on appelle un protocole d'accord, sans d'abord consulter les autorités syriennes et le Croissant-Rouge arabe syrien ? Comment peut-on empêcher le Croissant-Rouge arabe syrien de fournir une assistance médicale et de construire un hôpital dans le Golan, alors qu'il peut envoyer des secours au Pakistan, à l'Indonésie, au Nigéria et à d'autres, à des milliers de kilomètres de la Syrie ? Pourquoi ne pouvons-nous pas secourir notre propre population, à 45 kilomètres de Damas ?

C'est une situation paradoxale. Elle doit être réglée. Ce qui est en cause, ce sont les fondements juridiques et la mise en œuvre de la « Règle de 1921 ». Nous ne

politisons rien. Nous ne faisons que redire la position internationale qui a cours depuis 1921.

Monsieur le Président,

Le Golan est sous occupation israélienne depuis 1967, c'est-à-dire depuis 39 ans. Durant toutes ces années, le CICR n'a-t-il pas vu que notre population du Golan avait besoin de secours médicaux ? Pendant 40 ans, notre population du Golan a été privée d'hôpital, elle n'a pas eu le moindre centre médical. Ceux de nos citoyens qui refusent d'avoir une carte d'identité israélienne et d'accepter l'annexion illégale du Golan par Israël sont privés du droit d'être soignés dans les hôpitaux israéliens. Nous ne nous réjouissons donc pas d'entendre parler d'ambulances ou d'installations dites médicales. J'ignore quel nom leur donner, car ce qui devait être un hôpital est maintenant un centre de diagnostic de 20 lits. Nous avons commencé par un chiffre de sept millions de francs suisses environ. Il est aujourd'hui question d'un peu plus de deux millions. Nous n'avons pas besoin de ces 2,1 millions. Notre Croissant-Rouge est prêt à construire l'hôpital. Nous voudrions – et nous vous demandons de nous aider et de nous comprendre – que cette Conférence affirme la juridiction géographique de notre Société nationale sur le Golan, conformément à la « Règle de 1921 ».

Rien n'a été dit au sujet des tanks israéliens qui ont bombardé des ambulances palestiniennes il y a quelques jours. Les belles paroles doivent être mises en pratique sur le terrain.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Merci, Monsieur l'Ambassadeur. J'espère que nous sommes convaincus que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge va se préoccuper des questions humanitaires qui nous seront soumises et qu'il n'y aura pas de discrimination contre ce que vous proposerez ou d'autres proposeront. Vos observations seront prises en compte. Comme je l'ai indiqué, je donnerai la parole aux quatre orateurs et aux délégués du CICR et de la Fédération internationale. Ils prendront des notes et répondront collectivement à certaines des questions et préoccupations de l'assemblée. Une fois encore, je vous remercie pour votre compréhension et je vous sais gré de préserver le climat positif que nous essayons de promouvoir à cette Conférence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Croix-Rouge suédoise.

M. Bengt Westerberg, président, Croix-Rouge suédoise, au nom des Sociétés nordiques de la Croix-Rouge

(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je voudrais faire deux remarques au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Premièrement, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom accomplissent déjà un travail humanitaire remarquable en Palestine et en Israël respectivement. Alors pourquoi ont-ils besoin de nous ? Ont-ils besoin du Mouvement ?

Apparemment oui. Ils ont demandé à entrer au sein du Mouvement et ils ont fait des efforts impressionnants afin de remplir les conditions fixées pour que le CICR et la Fédération internationale les acceptent en qualité de membres. Ils ont notamment signé le protocole d'accord en novembre 2005 – un moment historique où j'ai eu le privilège, en ma qualité de vice-président, de représenter la Fédération internationale.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du protocole d'accord sont limités mais indéniables, comme vient de nous le dire le gouvernement suisse. Par ailleurs, les deux Sociétés s'emploient à surmonter les obstacles et les difficultés.

Nous devrions montrer que nous apprécions les efforts déployés et nous devons faire notre possible pour encourager et faciliter de nouvelles améliorations et une coopération accrue entre les deux Sociétés, et peut-être renforcer ce que nous tentons déjà pour les aider. Il est certain que le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom ont besoin de nous, mais il est vrai aussi que nous avons besoin d'eux pour devenir un Mouvement encore plus universel.

Ma seconde remarque est la suivante.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les auxiliaires des gouvernements. Cette Conférence reflète notre position particulière dans nos pays. Les efforts que nous faisons pour aider les plus vulnérables sont acceptés, et parfois appréciés et soutenus par les gouvernements.

Néanmoins, nous ne sommes pas des institutions ou des agents des gouvernements. Nous sommes indépendants, et seules nous guident nos valeurs humanitaires. Comme nous le savons tous, il arrive

que nos objectifs et ceux de nos gouvernements ne concordent pas. Parfois, les gouvernements sont la cause des problèmes que nous devons affronter – à Solférino en 1859 et dans le monde d'aujourd'hui. Nous devons comprendre que les gouvernements prennent parfois en considération des objectifs autres que les objectifs purement humanitaires. Nous devons, cependant, toujours être fidèles à nos objectifs, défendre les valeurs humanitaires et aider les victimes de la guerre et les personnes les plus vulnérables. Les Sociétés nordiques de la Croix-Rouge sont convaincues que nous témoignerons au mieux de cet engagement en soutenant le projet de résolution qui nous est soumis, avec d'éventuels amendements, et en accueillant d'ici un jour ou deux le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom en tant que membres de notre Mouvement.

Mme Monique Coulibaly, présidente, Croix-Rouge de Côte d'Ivoire

(Original français)

Que dire après tout ce que mes confrères ont dit ? Merci aux éminentes personnalités qui ont réalisé un immense travail que nous sommes venus aujourd'hui soutenir. Ce matin, je suis arrivée avec des T-shirts sur lesquels il est écrit : « Nous sommes tous frères, tendons-nous la main, acceptons nos différences pour bâtir une communauté unie. »

Étant donné qu'il n'est pas possible d'emporter plus de 43 kilos de bagages à bord des avions en provenance de mon pays, je n'ai pas pu en donner à tout le monde. Mais prenez en compte ce que vous avez vu sur l'écran.

La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, reconnaissant que les sept Principes fondamentaux sont une boussole pour le Mouvement dont elle est soucieuse d'appuyer l'unité et l'universalité, se réjouit de la conclusion finale de la Conférence diplomatique, qui a adopté le Protocole additionnel III en décembre 2005.

Elle souligne combien il est important de modifier les Statuts de façon à y introduire l'emblème additionnel. Elle insiste sur le fait qu'il est important de soutenir et d'atteindre les objectifs de la Conférence internationale. Nous sommes tous frères. Respectons nos différences. C'est pourquoi la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire estime qu'il est important d'appuyer la résolution pour permettre aux deux Sociétés nationales sœurs d'être des membres à part entière du Mouvement afin de sauver et de protéger la dignité humaine.

M. Greg Vickery, président national, Croix-Rouge australienne

(Original anglais)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres et les Amis du Mouvement,

Je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères remerciements, ainsi qu'à la Commission permanente et aux responsables du CICR et de la Fédération internationale, au gouvernement suisse et, naturellement, au Croissant-Rouge palestinien et au Magen David Adom, qui ont travaillé avec acharnement pour que cette Conférence devienne une réalité.

La Croix-Rouge australienne s'est réjouie de ce que le débat sur l'emblème, engagé de longue date, ait finalement abouti quand la Conférence diplomatique a adopté le Protocole additionnel III en décembre 2005, ici à Genève.

Il est maintenant de la plus haute importance d'adapter les Statuts du Mouvement de façon que l'emblème additionnel puisse être utilisé par les composantes du Mouvement et les Sociétés nationales demandant à être reconnues, en particulier celles qui ne peuvent accepter la croix ou le croissant et qui y voient des symboles religieux. Comme je l'ai indiqué à Séoul, lorsque cette question a été examinée, j'espère que tous les États donneront rapidement une protection juridique au nouvel emblème.

Je me félicite vivement des progrès accomplis depuis la Conférence diplomatique, et que les orateurs précédents ont largement décrits.

Puis-je souligner combien il est important, sur le plan humanitaire, de réaliser les objectifs de la Conférence internationale cette semaine ? M. Sione des Tonga, mes amis d'autres Sociétés nationales du Pacifique et moi-même sommes convenus que seule une issue positive fera progresser le précieux travail humanitaire que réalisent tant le Magen David Adom que le Croissant-Rouge palestinien. Selon nous, les attermoissements ne serviront la cause de personne, moins encore celle des plus vulnérables et des personnes qui ont besoin de notre aide.

Nous espérons sincèrement que nous pourrions dégager un consensus sur le point 4 du projet de résolution. Ce consensus serait la manifestation de deux de nos Principes, l'universalité et l'unité, que les Sociétés nationales s'efforcent de réaliser. Le Conseil de direction l'a unanimement affirmé lorsque la question a été examinée dimanche, et l'orateur précédent nous l'a rappelé.

Je me réjouis à la perspective d'accueillir, à l'issue de la Conférence, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom en tant que Sociétés nationales reconnues et membres à part entière de la Fédération internationale. Ils seront ainsi mieux à même de mener l'action humanitaire dont il est question dans le protocole d'accord et dans l'accord sur les arrangements opérationnels. En tant que Sociétés nationales, nous pouvons tous nous engager à les aider.

Nous voulons que cette Conférence prenne une décision et nous convenons avec l'ambassadeur du Pakistan qu'une décision unanime serait bien préférable. Cette semaine sera historique pour la cause de l'humanité.

S.E. M. Mohammad Abu-Koash, ambassadeur, observateur permanent, Mission permanente d'observation de la Palestine, Genève

(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je ne suis pas l'ambassadeur de l'Autorité palestinienne, mais celui de la Palestine. Il est écrit « Palestine » sur notre plaque nominative.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La délégation de la Palestine voudrait, avant tout, Monsieur le Président, vous adresser ses félicitations. Nous sommes convaincus que grâce à votre sagesse et sous votre direction, cette Conférence saura défendre et appliquer le droit international, en l'occurrence la résolution XI de la Conférence internationale de 1921, à tous les pays sans exception. Il est reconnu que la signature à Genève, le 28 novembre 2005, du protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom israélien a été utilisée pour tenir la Conférence diplomatique qui a adopté le Protocole additionnel III le 8 décembre 2005. Celui-ci devait ouvrir la voie à l'entrée de la Société israélienne dans le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ce qui impose aussi de modifier les Statuts du Mouvement. Tous ces efforts peu mobilisateurs ont été faits pour un pays en particulier : Israël.

Malgré cela, la mise en œuvre des engagements contenus dans l'accord a, malheureusement, lamentablement échoué. Plusieurs États ont instamment demandé à Israël, la Puissance occupante, de faciliter la mise en application de l'accord qui a été signé, mais Israël ne

réagit que par des mots. Nous avons attendu qu'Israël prenne des mesures concrètes. Nous attendons encore. L'accord doit être appliqué avant que les Statuts ne soient amendés. Sinon, nous serons tous victimes d'un stratagème. Le premier objectif a été atteint en décembre et l'objectif final va l'être maintenant au détriment du droit international humanitaire.

L'accord précise que la Société israélienne Bouclier-de-David rouge veillera à n'avoir aucune section en dehors des frontières internationalement reconnues de l'État d'Israël, et que les activités opérationnelles d'une Société dans la juridiction de l'autre Société doivent respecter la disposition relative à l'agrément, contenue dans la résolution XI de la Conférence internationale de 1921. À cet égard, tous les territoires palestiniens, syriens, libanais et arabes occupés par Israël relèvent de la juridiction géographique de leurs Sociétés nationales arabes respectives. Vous vous souviendrez que la ministre suisse des Affaires étrangères avait déclaré à la Conférence diplomatique de décembre, avant le début du vote sur le Protocole additionnel III, que la mise en œuvre du protocole d'accord venait de débiter et que les ambulances palestiniennes avaient commencé à opérer dans Jérusalem tandis qu'elle parlait.

Nous remercions la ministre des Affaires étrangères pour le courage dont elle a fait preuve en présentant aujourd'hui la réalité des faits par le biais de l'ambassadeur Didier Pfirter. Nous remercions la Suisse pour les efforts précieux qu'elle a faits en assurant le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord. Malheureusement, nous attendons encore de voir les ambulances palestiniennes circuler dans Jérusalem-Est occupé, et y offrir des services humanitaires à nos concitoyens, conformément au droit international.

Israël, la Puissance occupante, s'oppose au déploiement d'ambulances palestiniennes portant des plaques d'immatriculation palestiniennes et dotées de personnel palestinien. Ce que vous avez vu sur l'écran, ce sont les lignes israéliennes et des ambulances avec des plaques israéliennes. Si quelqu'un veut contester cette affirmation, je demanderai que la photo soit présentée de nouveau pour que nous puissions voir les plaques d'immatriculation. Vous constaterez que ce sont des plaques jaunes israéliennes et non des plaques palestiniennes. C'est une supercherie. Israël veut des ambulances israéliennes avec des plaques israéliennes et des chauffeurs ayant des permis israéliens. Cela n'est pas conforme au droit international. Cela signifie qu'Israël veut que nous souscrivions à l'annexion illégale de Jérusalem occupée, une situation qu'aucun pays au monde n'a reconnue. La situation est encore aggravée par les agressions israéliennes continues, notamment les tirs de missiles contre des ambulances,

des tirs dont les principales victimes sont les membres du personnel médical portant secours aux blessés. La semaine dernière seulement, quatre d'entre eux et plusieurs civils ont été tués. Les agressions se sont multipliées après la signature du protocole d'accord, comme l'ont rapporté les médias et l'indique le rapport du Croissant-Rouge palestinien qui vous a été distribué. Qui plus est, la Société israélienne continue de mener des activités dans les colonies israéliennes qui ont été construites sur des terres palestiniennes expropriées, en violation de la Convention de Genève de 1949. Israël, la Puissance occupante, viole de façon flagrante le droit international, notamment les quatre Conventions de Genève. Il est coupable de terrorisme d'État et de massacres de civils palestiniens, y compris des enfants. L'image de la petite Houda de 10 ans, sanglotant à côté du corps de son père sur une plage de Gaza le 9 juin, devrait nous rappeler la vraie nature de l'occupation israélienne. L'occupation israélienne ne devrait pas être récompensée par cette Conférence, car la mise en œuvre de l'accord écrit passé avec le Croissant-Rouge palestinien a été bloquée par Israël, la Puissance occupante. Comment, dès lors, pouvez-vous penser que de simples promesses au sujet du Golan syrien, quelle que soit la partie qui les fait, seront respectées ?

En conclusion, notre position est claire. Qu'Israël et sa Société nationale mettent en œuvre le droit international humanitaire et nous serons heureux de nous joindre à un consensus au sujet de la modification des Statuts. Mais nous ne voulons pas avaliser l'annexion de Jérusalem occupée et l'expropriation de terres palestiniennes sur lesquelles les colonies ont été construites. De même, nous ne sommes pas disposés à avaliser l'annexion du Golan syrien occupé et l'établissement de colonies similaires.

Nous espérons que les amendements proposés par l'OCI seront acceptés et que, durant cette Conférence, les pays neutres donneront à la Palestine et à la Syrie des garanties – autres que les simples promesses d'Israël – pour nous permettre d'atteindre un consensus.

M. Younis Al Khatib, président du Croissant-Rouge palestinien

(Original arabe)

Au nom du Croissant-Rouge palestinien, je tiens à remercier le gouvernement suisse pour le rôle qu'il a joué dans la mise en œuvre du protocole d'accord, et le Mouvement international pour celui qu'il a assumé. Nous sommes reconnaissants également au docteur Noam Yifrach pour les efforts qu'il a déployés personnellement en vue de la réalisation du protocole.

Toutefois, malgré les quelques aspects positifs qui sont mentionnés dans le rapport, le protocole reste dans le royaume des aspirations futures. Très peu des nombreux espoirs et des initiatives évoqués dans le rapport ont été réalisés. Le protocole d'accord que nous avons signé avec le Magen David Adom ne contenait pas une liste d'aspirations ; il énonçait les mesures à prendre pour améliorer les conditions de fonctionnement du Croissant-Rouge palestinien.

Les principales préoccupations relatives à la situation humanitaire perdurent, en particulier en ce qui concerne les bouclages répétés, la construction de la barrière de séparation, les problèmes que cela pose aux villages palestiniens, les souffrances humaines et le meurtre gratuit de civils. Quand nous avons entrepris de mettre en œuvre le protocole, nous nous sommes heurtés à de nombreuses difficultés. Par exemple, les Conventions de Genève ne disent pas qu'un nombre donné d'équipes médicales, d'ambulances ou de malades doivent être respectés et doivent jouir de la liberté de circulation, alors que d'autres se voient refuser ce respect et cette liberté de circulation. Malgré cela, nous avons accepté que notre Société ne déploie que six de ses 125 ambulances, à condition que ces six ambulances bénéficient de la liberté de passage aux points de contrôle israéliens entourant la ville de Jérusalem. Au cours du mois qui a suivi la décision israélienne d'autoriser le passage de ces ambulances, l'armée israélienne a empêché 70 % des malades qu'elles transportaient d'atteindre l'hôpital.

En fait, le seul effort sérieux qui ait été fait pour mettre en œuvre l'un quelconque des articles du protocole d'accord a été accompli au milieu du mois de mai dernier, et n'a été que sporadique et axé sur les cinq ambulances stationnées à Jérusalem. Comme vous pouvez le voir sur la photographie, ces ambulances restent immobilisées et leur personnel sous le coup d'innombrables lois et procédures auxquelles il ne devrait pas être soumis. Le temps a manqué pour aborder la façon dont le Magen David Adom devrait appliquer le principe de la juridiction géographique des deux Sociétés, qui constituait le fond du protocole d'accord, comme l'avait demandé la réunion consultative intergouvernementale tenue en septembre 2005, avant la Conférence diplomatique. Notre rapport sur la mise en œuvre du protocole d'accord montre que depuis la signature, le nombre des violations commises contre les équipes du Croissant-Rouge a augmenté régulièrement, et a doublé par rapport à la période précédente au cours des cinq mois qui l'ont suivie. Ces incidents ont été constatés également par le Comité international de la Croix-Rouge. Le nombre des violations a augmenté de manière notable en mai dernier, lorsque plusieurs

parties ont entrepris des démarches urgentes auprès du gouvernement israélien en vue de la mise en œuvre du protocole.

Nous savons que l'occupation n'est pas de nature humanitaire. Toutefois, l'un de nos objectifs, lorsque nous avons signé ce protocole, était d'instaurer une culture de respect des Conventions de Genève par la Puissance occupante israélienne, pour ainsi mettre fin aux violations perpétrées contre les ambulanciers et les équipes médicales. Malheureusement, c'est le contraire qui s'est produit, et le nombre des violations dont nous sommes l'objet augmente. Vous avez entendu le rapport et vu une photographie montrant les panneaux qui ont été installés. J'aimerais attirer l'attention sur la jolie photo montrant le panneau à cinq des 395 points de contrôle israéliens au moins que nous devons franchir pour accomplir notre mission. Le panneau n'a été installé qu'à cinq points de contrôle. Personne ne nous a dit que le côté israélien avait accepté d'autoriser les équipes du Croissant-Rouge à opérer au point de passage d'Erez à Gaza. C'est la première fois que j'en entends parler.

Nous sommes bien évidemment prêts, surtout depuis que la partie israélienne a suspendu sa collaboration avec le ministère palestinien de la Santé au sujet des cas médicaux devant être emmenés en Israël ou dans des hôpitaux de Cisjordanie. Ces transports ne sont plus assurés. C'est nous qui avons souligné que le Croissant-Rouge palestinien devait assumer ce rôle humanitaire. Toutefois, c'est la première fois que j'entends dire qu'il peut le faire. Nous verrons bien dans les faits. Pour la première fois aussi, j'ai entendu parler de l'exemption des frais médicaux. Nous savons tous, et le Magen David Adom me l'a dit, que rien n'est gratuit en Israël. Les citoyens palestiniens paient le coût de ces services.

Le respect et la mise en œuvre des Conventions de Genève, et les efforts accomplis pour améliorer la situation humanitaire en Palestine doivent, en toutes circonstances, former la base de notre action. Ils ne devraient pas être liés à un événement ou une conférence particuliers. Reste que notre expérience nous conduit à nous demander ce qui garantira la mise en œuvre du protocole après la clôture de cette Conférence. Comment garantirons-nous un respect accru du droit international humanitaire, pour que nos équipes se sentent davantage en sécurité ? Certains recherchent de meilleures conditions pour leurs activités humanitaires, alors qu'ils ne sont pas l'objet de passages à tabac, de tirs et de violations de leurs droits et, surtout, des droits des malades et des blessés. C'est là, je crois, notre objectif commun à tous.

En conclusion, nous tenons à tous vous remercier pour le soutien que vous apportez à l'admission de notre Société au sein du Mouvement international. Cela améliorera le moral de notre Société et des personnes qui souffrent de conditions humanitaires déplorables sous l'occupation.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je voudrais vous rappeler que la liste des orateurs est maintenant close. Je clôturerai le débat à 18 h 15, parce qu'une réception est prévue à 18 h 30. Il n'y aura pas de séance de nuit. L'orateur suivant est la déléguée du gouvernement du Burkina Faso.

**Mme Bibata Sanou Ali, administrateur civil,
ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération régionale, Burkina Faso**
(Original français)

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom du gouvernement du Burkina Faso et de ma délégation, pour votre élection à la présidence de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nul doute que, sous votre conduite éclairée, nos travaux seront couronnés de succès. Ma délégation voudrait vous assurer de sa pleine coopération à l'aboutissement de cette importante mission.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La large et importante participation des délégations représentées à tous les niveaux traduit incontestablement le ferme engagement de la communauté internationale à promouvoir et à soutenir la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Les débats que nous menons depuis ce matin sont passionnants et passionnés, mais ma délégation se réjouit que la raison et l'esprit humanitaire l'emportent, nous permettant d'avancer dans nos travaux. Les amendements aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la reconnaissance du cristal rouge participent de l'effort commun d'assistance humanitaire impartiale, qui vise à assurer les garanties essentielles accordées aux victimes des conflits armés et des situations de catastrophe.

L'admission éventuelle du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien au sein du Mouvement constitue un pas significatif vers l'universalité, qui est

un des Principes fondamentaux du Mouvement. C'est également une décision importante pour des milliers de vies à sauver et à protéger, une décision que nous approuvons.

Le Burkina Faso, pour sa part, ne ménage aucun effort pour défendre les principes humanitaires qui constituent le socle des Conventions de Genève du 12 août 1949 et de leurs Protocoles additionnels, qu'il a du reste signés et ratifiés en 1961 et en 1981 respectivement.

Mon pays dispose en effet, d'un cadre juridique et réglementaire qui vise à protéger les populations en temps de conflit armé et qui témoigne de sa volonté de garantir le plein respect du droit humanitaire.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso vient de signer un accord de siège avec le CICR qui a désormais une délégation à Ouagadougou. Le Burkina Faso se félicite donc de l'établissement du CICR à Ouagadougou, car même s'il est un pays politiquement stable et exempt de conflits armés, il n'en demeure pas moins que ses populations ont beaucoup souffert et souffrent encore des conséquences des crises qui prévalent dans la sous-région ouest-africaine.

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de présenter mes vifs remerciements au CICR et à la Croix-Rouge burkinabè pour leur disponibilité et leur collaboration soutenues. Qu'ils soient aussi remerciés, d'une part, pour la diffusion du droit international humanitaire auprès de nos forces armées et, d'autre part, pour l'assistance fournie à nos populations en détresse.

Le Burkina Faso, par ma voix, voudrait réitérer sa disponibilité à toujours œuvrer au côté de la communauté internationale pour un monde paisible, plus juste et libre de tout conflit.

**S.E. M. Antoine Mindua Kesia-Mbe, ambassadeur,
représentant permanent, Mission permanente de la
République démocratique du Congo, Genève, au nom
du Groupe africain**
(Original français)

Je prends la parole au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Le Groupe africain se réjouit de votre élection à la présidence de la XXIX^e Conférence internationale

de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et vous souhaite bon courage, à vous et à votre Bureau, dans les lourdes tâches qui vous sont confiées, dont celle de mener à bien les travaux des présentes assises.

Le Groupe africain tient à féliciter le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour toutes les actions menées à travers le monde afin de soulager les souffrances des victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles. Cette noble action humanitaire mérite d'être soutenue et reconnue à sa juste valeur par l'ensemble de l'humanité. Elle doit susciter l'adhésion de la communauté internationale tout entière et reposer sur des règles solides et transparentes. Les États africains saisissent cette occasion pour manifester leur reconnaissance à la Suisse, État dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, pour tous les efforts qu'elle déploie afin de veiller à la bonne application des normes régissant l'accomplissement harmonieux des activités humanitaires.

C'est dans cet esprit d'adhésion aux nobles règles humanitaires que le Groupe africain aimerait, au début de cette Conférence, mettre en évidence les faits et les principes généraux qui guideront ses membres, soucieux de voir les délibérations aboutir à un consensus.

Monsieur le Président,

Le Groupe africain estime que l'adoption d'un signe additionnel neutre était nécessaire pour résoudre définitivement la question épineuse de l'emblème et ainsi maintenir et renforcer les principes d'unité et d'universalité qui fondent le Mouvement international. C'est pourquoi, malgré l'absence de consensus, la plupart des États africains avaient voté, à la Conférence diplomatique de 2005, en faveur du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève.

Le cristal rouge ayant été adopté comme nouveau signe distinctif du Mouvement, il appartient bien évidemment à cette Conférence, convoquée à cette fin, de modifier en conséquence les Statuts du Mouvement.

D'une façon générale, les États africains ne voient pas d'inconvénient à ce que les Statuts du Mouvement soient amendés de façon à prendre en compte les dispositions du Protocole additionnel III. Néanmoins, ils souhaitent que cela puisse se faire par consensus

et dans le respect du droit international humanitaire, après avoir aplani les obstacles éventuels sur la voie des objectifs poursuivis par notre Conférence.

En effet, le Groupe africain considère que le droit international humanitaire, compte tenu de son caractère particulier et du fait qu'il vise à alléger les souffrances humaines, est un domaine où les États et tous les acteurs humanitaires devraient éviter la confrontation et privilégier la concertation et le dialogue pour dégager un consensus autour des décisions à prendre.

Monsieur le Président,

Le Groupe africain est convaincu que la Conférence diplomatique de décembre 2005 aurait pu éviter d'avoir à recourir au vote pour adopter le Protocole additionnel III si référence avait toujours été faite aux principes du droit international humanitaire. En effet, la question de l'usage territorial de l'emblème, par exemple, avait déjà été réglée par la résolution XI de la X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue en 1921. Il revient tout simplement aux États parties de s'y conformer. Or, cela ne semble pas être le cas dans les territoires arabes occupés.

En effet, les promesses faites par le CICR pour l'amélioration des conditions sanitaires dans le Golan occupé et la mise en application du protocole d'accord que le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien ont signé le 28 novembre 2005, sont restées lettre morte. Selon les dernières informations, il semble que les Sociétés du Croissant-Rouge de Palestine et de Syrie se voient interdire l'accès aux territoires occupés. Il en va de même pour la Croix-Rouge libanaise, qui n'a pas accès à Chabaa. Par contre, la Société de secours israélienne y accède sans l'accord des Sociétés arabes territorialement compétentes, accord exigé aux termes de la résolution XI.

Monsieur le Président,

Conformément aux principes décrits ci-dessus, le Groupe africain invite tous les États parties aux Conventions de Genève de 1949 ainsi que toutes les Sociétés nationales participant à cette Conférence, à subordonner l'admission de tout nouveau membre au respect de la résolution XI. Il les invite surtout à privilégier le consensus ainsi que le respect du droit international humanitaire tout au long des étapes qui nous mèneront au but final de ces assises, c'est-à-dire l'adoption définitive du cristal rouge en tant que troisième emblème du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Wan-Sang Han, président, Croix-Rouge de la République de Corée
(Original anglais)

Monsieur le Président,

J'admire votre patience et la bienveillance avec laquelle vous gérez cette Conférence. Nous demandons à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de faire un effort collectif en adoptant une résolution pour régler la question de l'emblème, qui se pose de longue date. Toutes ces résolutions montrent clairement que les Sociétés nationales ont des opinions communes sur la question et s'expriment d'une même voix, en tant que Mouvement, auprès de leurs gouvernements respectifs et du public. La Croix-Rouge de la République de Corée ne fait pas exception. Ma Société nationale a souligné combien il est important d'adopter le Protocole additionnel sur l'emblème et a échangé des vues avec notre ministère des Affaires étrangères et du Commerce. C'est ainsi qu'à la Conférence diplomatique de 2005 les gouvernements ont voté pour l'adoption du Protocole additionnel III. Si la Croix-Rouge de la République de Corée a soutenu ce processus, c'est parce que les Coréens croient avec force qu'une stratégie de coopération à l'égard du Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom revêt une signification particulière pour la Corée, compte tenu des immenses efforts humanitaires que font les deux Sociétés humanitaires coréennes.

Nous avons mis en place des programmes de coopération intercoréenne au début des années 70. Grâce aux discussions avec la Croix-Rouge, les deux Sociétés coréennes de la Croix-Rouge n'ont cessé d'alléger les souffrances humaines.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous rappeler qu'en ce moment même, des membres de familles qui ont été séparées pendant 60 ans se rencontrent en République populaire démocratique de Corée. Les Sociétés nationales coréennes ont aidé à amener la réconciliation et la paix dans la péninsule coréenne après plus de 60 ans de confrontation. Je crois que le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom peuvent vivre une expérience similaire en surmontant les obstacles politiques et idéologiques et répondant aux besoins humanitaires, malgré les divergences politiques et historiques entre les deux régions.

L'admission de ces Sociétés accélérera un processus de coopération bien établi, fondé sur le protocole d'accord et l'accord sur les arrangements opérationnels signés

en novembre 2005. Tous ceux qui sont dans cette salle savent pourquoi nous sommes ici réunis. Nous ne devons pas altérer le climat de coopération. Nous devons voir et vivre dans cette salle ce que représentent nos nobles idéaux d'universalité et d'unité.

Monsieur le Président,

Je suis convaincu que le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom ont la capacité d'établir la paix dans la région en partageant le pouvoir de l'humanité. Nous autres Coréens espérons sincèrement que le cercle vicieux de la loi du talion peut être brisé par la coopération humanitaire entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom. J'apporte donc mon plein soutien à l'adoption par consensus de la résolution qui nous est présentée.

S.E. Mme Caroline Millar, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de l'Australie, Genève
(Original anglais)

En tant que défenseur résolu du droit international humanitaire, des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, l'Australie a apporté son appui à l'adoption du cristal rouge. L'Australie est l'un des 98 États parties qui ont voté en faveur du Protocole additionnel III en décembre 2005. L'Australie a signé le Protocole en mars de cette année. Elle souhaite qu'un consensus soit atteint sur les trois objectifs essentiels de cette Conférence : un accord sur les amendements aux Statuts, la désignation de l'emblème du Protocole additionnel III sous le nom de cristal rouge, et l'admission simultanée du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien. Les États parties aux Conventions de Genève ont déjà exprimé leur position sur ces questions et le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève a déjà été adopté.

Cette Conférence a pour but de prendre les mesures techniques nécessaires pour concrétiser les positions que les États ont déjà approuvées. Il ne s'agit pas de rouvrir le débat sur des questions qui ont été réglées en décembre.

L'adoption du Protocole et son entrée en vigueur rapide règlent une question qui se pose de longue date et qui a pesé sur la capacité des Sociétés nationales de fournir une assistance humanitaire librement, efficacement et dans des conditions de sécurité.

La modification des Statuts ouvrira la voie à l'admission du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien.

L'Australie prie instamment les Sociétés nationales et les États de soutenir cette évolution historique du droit international humanitaire. L'admission des deux Sociétés constituera une étape importante vers la réalisation de l'universalité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que l'Australie, tous les États parties et toutes les Sociétés nationales jugent essentielle.

Enfin, l'Australie se félicite du rapport de suivi de la Suisse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels du 28 novembre 2005. Nous saluons le fait que, comme l'a dit la Suisse, des résultats tangibles et visibles ont été constatés sur le terrain et que les parties puissent s'engager à poursuivre la coopération.

Dr Saleh Ben Hamad Al-Tuwaijiri, président par intérim, Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous remercier pour le savoir-faire avec lequel vous dirigez cette importante réunion. Nous remercions également toutes les parties qui se sont si longtemps employées à trouver une solution globale et durable au problème du Moyen-Orient. Bien évidemment, comme vous le savez tous, nous sommes en faveur d'une solution globale et durable et nous pensons que l'universalité du Mouvement devrait être totale. Je suis particulièrement reconnaissant au gouvernement suisse pour le rapport objectif et impartial qu'il a présenté sur le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

À la lumière de ce que nous ont dit le gouvernement suisse et les Sociétés palestinienne et syrienne du Croissant-Rouge, ce protocole n'a manifestement pas été mis en œuvre. Tout au contraire, le nombre des violations a augmenté durant la période qui a suivi sa signature. La disposition la plus importante du protocole est celle qui touche à la juridiction géographique. Nous parlons en ce moment d'une Société qui viole le droit international humanitaire et qui mène ses activités dans des territoires occupés. Nous parlons de son admission au sein de notre Mouvement, alors même qu'elle n'a pris un engagement que dans le protocole d'accord, qui n'a pas été mis en œuvre étant donné qu'il n'applique pas la résolution de 1921 dans les territoires occupés.

Qui plus est, le protocole a été signé avec le Croissant-Rouge palestinien. Qu'en est-il des Sociétés nationales d'autres États dont des territoires sont occupés ? Cet aspect devrait être réglé avant que nous n'envisagions d'admettre une Société qui, au moment même où nous parlons, viole le droit international humanitaire. À travers une solution durable et globale au problème de l'emblème, nous recherchons l'unité et l'universalité. Nous ne voulons pas de violations. Tout au contraire, nous voulons que soit respectée la mise en œuvre du droit international humanitaire. Ce que nous faisons en ce moment, c'est en fait entériner des violations du droit international humanitaire.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, avant qu'un quelconque projet de résolution ne soit adopté, j'appelle le Magen David Adom à prendre par écrit devant le Mouvement international l'engagement qu'il ne mènera pas d'activités dans les territoires occupés en 1967. Il y a eu de la manipulation dans la formulation du protocole qui a été signé avec le Croissant-Rouge palestinien, puisqu'il y est dit que le Magen David Adom n'interviendra pas dans les territoires occupés en 1967. Néanmoins, nous avons vu des communications ultérieures dans lesquelles cette Société indique qu'elle ne conduira pas d'activités en dehors de son « territoire national ». Les juristes parmi nous sauront ce que signifie l'expression « territoire nationale ». Ce que nous voulons maintenant, avant d'adopter une quelconque résolution, c'est un engagement écrit du Magen David Adom disant qu'il ne mènera pas d'activité dans les territoires occupés en 1967.

Dr Abdul-Rahman El-Attar, président, Croissant-Rouge arabe syrien
(Original arabe)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Croissant-Rouge Arabe syrien a toujours cherché à promouvoir l'unité du Mouvement, dont il a respecté les principes. Nous avons participé à toutes les activités du Mouvement de façon conciliante et positive, à tous les stades préparatoires de la XXIX^e Conférence internationale, notamment les consultations officielles et informelles avec des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, le président de la Commission permanente, le président de la Conférence et le gouvernement suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions

de Genève. Nous avons coopéré avec eux de façon totalement transparente et objective en vue de garantir d'une part le succès des efforts entrepris pour assurer l'universalité et l'unité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans le cadre du droit international humanitaire et des règles de la X^e Conférence internationale de 1921, et d'autre part la réalisation des droits de tous, plus particulièrement ceux des populations civiles vivant sous occupation.

Mesdames et Messieurs,

Est-il raisonnable que, dans le Golan occupé, à quelques mètres de l'une des sections du Croissant-Rouge arabe syrien, nous n'ayons pas pu fournir des services à la population pendant plus de 40 ans ? Est-il raisonnable que les mariages entre des personnes vivant dans le territoire occupé et des personnes vivant dans leur mère patrie aient lieu à travers des fils barbelés et avec l'assistance du Comité international de la Croix-Rouge ? Est-il raisonnable que des personnes soumises à un blocus dans le territoire occupé ne soient pas autorisées à vendre leurs récoltes de fruits sur le territoire israélien et que la Syrie soit obligée à les acheter ? Nous sommes reconnaissants au Comité international de la Croix-Rouge, qui assure l'acheminement de ces milliers de tonnes de fruits vers les marchés syriens.

Mesdames et Messieurs,

J'espère et je suis convaincu que cette Conférence est au fait de la situation humanitaire tragique dans le Golan syrien, qui est occupé depuis 1967, et des résolutions que les Nations Unies ont adoptées au sujet du Golan syrien occupé. Ne serait-il pas raisonnable d'appliquer les règles de 1921 et de nous autoriser à porter assistance dans notre territoire occupé, à quelques mètres seulement des centres du Croissant-Rouge ? J'ai la conviction profonde que notre Conférence ne peut pas faire fi de ces exigences de base, qui constituent l'essence même de l'action humanitaire internationale. Le Comité international de la Croix-Rouge en a d'ailleurs pris acte dans le rapport qu'il a soumis à la Conférence diplomatique en décembre dernier, en insistant sur la nécessité urgente d'établir des dispensaires et des centres médicaux. À cet égard, j'aimerais préciser que j'avais espéré que les délégués du Comité international de la Croix-Rouge assureraient la coordination avec la Société du Croissant-Rouge sur la question du protocole à signer. À la lecture de ce protocole, je ne vois aucune déclaration au nom du Croissant-Rouge ; je ne vois aucune référence au

rôle que doit jouer le Croissant-Rouge, compte tenu du fait que nous sommes de ceux qui ont contribué à ce processus et ont appelé le CICR à établir de tels services dans le Golan.

Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas abuser de votre temps, mais j'aimerais souligner un point important, à savoir le fait que notre juridiction géographique sur le Golan ne peut être exercée, car ce territoire est occupé par Israël. Pendant des années, cette situation nous a empêchés de fournir des services humanitaires à nos concitoyens dans le Golan. Cette éminente Conférence devrait donc comprendre qu'il est impératif de faire respecter et d'appliquer des règles dont la mise en œuvre sur le terrain nous permettrait de répondre aux besoins humanitaires de la population du Golan. Cette population a été privée de notre aide pendant des décennies, les autorités occupantes israéliennes exerçant des sanctions parce qu'elle a refusé d'accepter la décision d'Israël, internationalement condamnée, d'annexer le Golan après l'avoir occupé, et d'imposer de force la nationalité israélienne. Si le Magen David Adom est admis en tant que membre, qu'est-ce qui garantira qu'il respecte les règles établies à la Conférence internationale de 1921 et comment notre Société pourra-t-elle jouer son rôle humanitaire dans le territoire syrien occupé ? J'espère que cette Conférence comprendra les préoccupations du Croissant-Rouge Arabe syrien.

S.E. M. Ichiro Fujisaki, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Japon, Genève
(*Original anglais*)

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection. Je vous adresse tous mes vœux de succès dans la conduite de cette Conférence. Je peux vous donner l'assurance que ma délégation fera son possible pour vous aider à faire en sorte que cette Conférence soit couronnée de succès.

Je serai très bref. Comme cela a été indiqué à diverses occasions dans le passé, le gouvernement du Japon attache une grande importance à une solution rapide à la question de l'emblème, car elle contribuera à une large mise en œuvre du droit international humanitaire et favorisera l'octroi constant de l'assistance humanitaire.

Nous saluons l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève et la signature du protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom l'an dernier. En même temps, nous avons pris note des difficultés à surmonter pour apporter une solution globale à la question de l'emblème. Le Japon pense que des progrès continus seront faits en la matière, notamment dans la mise en œuvre du protocole d'accord.

Monsieur le Président,

Ma délégation espère que les objectifs de cette Conférence seront atteints sur la base des Principes fondamentaux du Mouvement, en particulier les Principes d'humanité, d'impartialité, d'unité et d'universalité. Elle espère aussi que la résolution sera adoptée avec un large soutien.

S.E. Mme King Bee Hsu, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la Malaisie, Genève

(Original anglais)

Monsieur le Président,

La délégation malaisienne se joint aux autres pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette Conférence. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau.

La Malaisie s'associe sans réserve à la déclaration qu'a faite le représentant permanent du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Permettez-moi de brièvement mettre en relief certaines des questions qui revêtent une importance particulière pour ma délégation.

Premièrement, ma délégation participe à cette Conférence dans l'espoir que toutes les parties rechercheront une solution « gagnant – gagnant » et un consensus. Il est donc important que cette Conférence examine de façon exhaustive et efficace les préoccupations réelles qui lui ont été présentées en toute honnêteté, de façon qu'elle puisse atteindre cet objectif, essentiel pour l'unité du Mouvement.

Deuxièmement, cette Conférence devrait être une tribune où nous réaffirmons tous notre détermination à respecter, en tout temps et en toutes circonstances, les Principes fondamentaux du Mouvement, les résolutions qu'il a adoptées et les principes du droit international et du droit international humanitaire. Aucune partie ne devrait tenter de compromettre ces principes sacro-saints. Sinon, la crédibilité du

processus tout entier sera remise en question. Ma délégation est d'avis que l'universalité du Mouvement ne devrait pas être recherchée au détriment de la légitimité du processus et de l'intangibilité de ces principes, en particulier la résolution XI de la Conférence internationale de 1921 et les principes du droit international.

Troisièmement, tous les engagements qui ont été pris depuis le début de la Conférence diplomatique, en décembre dernier, et qui sont la raison pour laquelle nous sommes réunis ici aujourd'hui, auraient dû être observés ou, du moins, auraient dû faire l'objet de mesures claires et réelles en vue de leur accomplissement. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. Je fais ici référence à la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels signés par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien en novembre de l'an dernier, ainsi qu'à ce qu'il est convenu d'appeler les promesses au sujet du Golan syrien occupé.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'insister de nouveau sur le fait que tous les participants à cette Conférence doivent procéder de manière consensuelle, de sorte que nous puissions aboutir à un résultat acceptable pour tous. À cet égard, je demande instamment à cette éminente Conférence d'adopter les amendements de l'OCI au projet de résolution. Cela contribuera largement à préserver notre unité et les principes sacro-saints qui régissent l'action du Mouvement.

S.E. M. Sameh Shoukry, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Égypte, Genève
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection. Je félicite aussi les membres du Bureau. Je suis convaincu que vous remplirez vos fonctions d'une façon qui garantira le succès auquel nous aspirons tous.

Nous avons étudié le rapport de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le suivi de la mise en œuvre de la résolution 3 adoptée à la XXVIII^e Conférence internationale, et les questions qui avaient été soulevées durant la Conférence diplomatique. Compte tenu de la confluence de circonstances et de faits qui ont conduit à la convocation de la Conférence diplomatique, je souligne que le vote de l'Égypte contre l'adoption du

Protocole III additionnel aux Conventions de Genève n'était pas une objection à l'inclusion de l'emblème neutre additionnel. Il était motivé uniquement par le désir de dégager un consensus vu les avantages que cela comporterait pour l'action humanitaire. Nous avions espéré que les amendements présentés par les pays de l'OCI au texte du Protocole additionnel III seraient pris en considération, du fait qu'ils auraient assuré une portée plus large à l'usage de l'emblème neutre additionnel, de sorte à répondre à tous les besoins futurs. Au lieu de cela, on a tenu à adopter une démarche sélective et étroite, qui ne renforce pas nécessairement l'universalité du Mouvement et sa capacité de servir toutes les personnes qui ont besoin d'une protection humanitaire.

Monsieur le Président,

Tout en réaffirmant la haute estime dans laquelle nous tenons les nobles Principes humanitaires que le Mouvement s'attache à poursuivre, nous éprouvons, une fois encore, l'obligation de souligner que ces Principes ne peuvent pas être mis en pratique sans tenir compte des règles reconnues du droit international. Toute affirmation de l'existence d'une dichotomie entre ces principes et ces règles, fondée sur la primauté des uns sur les autres, serait une démarche inopportune et inacceptable, et ne pourrait être interprétée que comme une tentative répréhensible d'obtenir des avantages politiques sans lien aucun avec l'action humanitaire. Nous saisissons cette occasion pour souligner qu'aucun des membres du Mouvement n'est plus assidu que d'autres dans son soutien aux principes humanitaires. Tous les membres sont également désireux de promouvoir ces principes. Aucune partie n'est la tutrice d'une autre et aucune ne peut se vanter d'être plus attachée qu'une autre à la mission humanitaire du Mouvement. Le faire saperait la crédibilité de nos activités au lieu de démontrer notre indéfectible dévouement à la réalisation de nos objectifs communs. Voilà ce que nous attendons et espérons du Mouvement et de ses membres.

Monsieur le Président,

La Conférence est sur le point d'adopter une position sur un amendement aux Statuts du Mouvement international, un amendement qui y intégrerait un emblème neutre additionnel. Dans ce contexte, nous considérons que les délibérations devraient être conduites en tenant compte sans ambiguïté du statut juridique international des territoires palestiniens et arabes occupés, notamment Jérusalem-Est, le Golan syrien et les fermes libanaises du Chabaa. Il faut

aussi définir la portée géographique des activités des Sociétés nationales arabes et autres, en vue de consolider l'ordre juridique international et les règles pertinentes du Mouvement, en particulier la résolution XI adoptée à la X^e Conférence internationale en 1921. Cela pourrait être réalisé à travers les amendements présentés par l'OCI et le Groupe arabe à la résolution que cette Conférence pourrait adopter.

S.E. M. Blaise Godet, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Suisse, Genève
(Original français)

Ma délégation apprécie vivement la manière à la fois ferme et compréhensive dont vous conduisez nos débats.

La Suisse est particulièrement satisfaite de participer à cette XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette Conférence marque en effet l'aboutissement d'un long processus, d'un processus qui a conduit, au mois de décembre dernier, à l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de mettre un point final à ce dossier. L'objectif à atteindre est important. Il s'agit de réaliser un Principe fondamental, le Principe d'universalité, en permettant à toutes les Sociétés nationales de devenir membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous permettrons aussi aux victimes des conflits et aux personnes qui quotidiennement s'engagent à les secourir d'être mieux protégées.

Le contexte politique dans lequel cette Conférence prend place est certes délicat, mais les membres de la communauté internationale n'ont-ils pas cherché, au fil des années, à répondre aux besoins humanitaires malgré les tensions politiques existantes ? L'élaboration et l'application des normes du droit international humanitaire et l'action du Mouvement témoignent de ces efforts. C'est là sans doute parmi les plus gros acquis de l'ordre international contemporain.

Nous prenons acte avec satisfaction du fait qu'un groupe de travail se réunit actuellement sous la présidence de l'ambassadeur de Norvège et examine les propositions dont nous sommes saisis, notamment les amendements déposés par le Pakistan et la Tunisie.

Nous espérons vivement qu'une solution équilibrée pourra être trouvée, qui permettra au Croissant-Rouge palestinien et au Magen David Adom d'entrer dans le Mouvement.

Monsieur le Président,

Enfin, permettez-moi de conclure en réitérant ce qu'a indiqué l'ambassadeur Pfirter, à savoir que les autorités suisses continuent à fournir leur soutien et leur assistance dans le cadre de ce processus, si tel devait être le désir des deux Sociétés nationales et de la Conférence.

La Suisse appelle les participants à cette XXIX^e Conférence à faire preuve d'un esprit de compromis et de consensus, comme il sied à une réunion de cette nature et comme l'exige l'objectif humanitaire qu'elle se propose d'atteindre.

S.E. M. Paul Meyer, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Canada, Genève
(Original français)

Monsieur le Président,

Je souhaite exprimer d'emblée la gratitude du Canada envers le gouvernement de la Confédération suisse et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les efforts déployés en vue de faire progresser ce processus et de nous réunir tous pour cette occasion prometteuse.

(Original anglais)

Monsieur le Président,

Si les emblèmes existants de la croix rouge et du croissant rouge nous ont été utiles, nous avons aussi appris, dans des circonstances parfois très douloureuses, qu'ils ne sont pas toujours suffisants pour surmonter les défis posés à leurs fins protectrices.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, le Mouvement a besoin d'un emblème additionnel dénué de toute connotation politique, culturelle ou religieuse, conformément à ses valeurs universelles.

Notre responsabilité, aujourd'hui et dans l'avenir, est de veiller à ce que les victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles, et les personnes qui leur apportent une assistance essentielle, bénéficient en tout temps de la protection la plus grande possible.

Suite à l'adoption de l'emblème additionnel du cristal rouge en décembre 2005, le Canada estime que les conditions sont maintenant réunies pour mettre en œuvre le Protocole additionnel III. Une telle mesure contribuera à l'élimination des divisions qui existent de longue date au sein du Mouvement, dont le caractère et la vocation universels seront ainsi stimulés.

Nous saluons le rapport de l'ambassadeur Pfirter détaillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien. Cet accord est d'une importance déterminante pour le renforcement de leurs missions humanitaires respectives et de leur coopération mutuelle, conformément aux Statuts du Mouvement et aux règles du droit international humanitaire. Il est d'une importance déterminante aussi pour l'amélioration de la situation humanitaire des personnes dans le besoin.

(Original français)

L'adoption du Protocole additionnel III en décembre 2005 et celle des amendements aux Statuts du Mouvement, nécessaire pour sa mise en œuvre, ne sont qu'un premier pas. Il en sera, ensuite, de notre responsabilité collective de veiller à ce que le Protocole III entre rapidement en vigueur et de prendre les mesures appropriées afin d'assurer que son caractère protecteur, ainsi que celui des emblèmes existants, soit universellement reconnu et respecté.

S.E. M. D. Juan Antonio March Pujol, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Espagne, Genève

(Original espagnol)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

À cette XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Espagne souhaite tout d'abord rappeler l'importance qu'elle donne à l'indéniable héritage d'humanité que le Mouvement a constituée en ses près de 150 ans d'existence.

Nous sommes reconnaissants à la Suisse d'avoir accepté de suivre la mise en œuvre des accords entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, au CICR pour les efforts qu'il fait en vue d'améliorer la situation médicale des habitants du plateau du Golan et aux autres participants pour les informations qu'ils ont fournies au sujet de la situation sur le terrain.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration de l'ambassadeur de l'Autriche, qui occupe actuellement la présidence de l'Union européenne.

L'Espagne a travaillé et continuera de travailler activement au nom du Mouvement, dont elle partage les aspirations à la paix et à l'entente entre les peuples.

Ces valeurs et ces principes importants reposent sur la protection des êtres humains et de leur dignité.

Effectivement, c'est en soulignant les Principes que nous pourrions surmonter les obstacles qui se dressent entre nous et l'objectif d'une universalité accrue du Mouvement, le meilleur moyen d'atteindre et de servir les victimes.

Nous tenons à mettre en relief le courage des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR dans nos discussions aujourd'hui. Les circonstances dans lesquelles leur travail est accompli ont changé, mais les principes qui guident leur action sont toujours aussi pertinents. Tous recherchent le meilleur moyen d'atteindre ceux qui souffrent.

L'Espagne voudrait que s'ouvre à cette Conférence une fenêtre, celle d'un consensus sur le fait que le besoin d'assistance est universel et prime tout le reste, que les besoins doivent être satisfaits en utilisant les moyens disponibles, et que la priorité doit être donnée à tout ce qui permet d'alléger les souffrances. C'est là, à notre avis, la pierre angulaire de l'édifice que nous bâtissons aujourd'hui, le caractère exclusivement humanitaire de l'occasion qui nous a réunis ici.

Nous pensons que tant le protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, que l'initiative prise par le CICR d'établir un centre d'urgence et de diagnostic dans le Golan, peuvent être considérés comme des étapes dans la bonne direction, des mesures qui doivent être complétées et renforcées afin que le plus grand nombre possible de personnes puissent en bénéficier.

Monsieur le Président,

L'Espagne vous donne l'assurance qu'elle fera son possible pour promouvoir le consensus que nous espérons tous dégager à cette Conférence.

**Mme Linn Eckhoff Dolva, administratrice principale,
ministère des Affaires étrangères, Norvège**
(Original anglais)

Monsieur le président,

Je voudrais d'abord vous exprimer ma gratitude, ainsi qu'au CICR, à la Fédération internationale et au gouvernement suisse, pour les efforts consacrés à la question de l'emblème. J'espère sincèrement que

vos efforts nous aideront à enfin trouver, au cours de cette Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, une solution globale, fondée sur le consensus.

La Norvège est un défenseur acharné et déterminé du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous accordons une immense valeur à son action humanitaire, et à son rôle de garant du droit international humanitaire. En accord avec les engagements que nous avons pris de longue date à l'égard de tous les principes humanitaires et du droit international, nous avons, au fil des ans, développé un partenariat solide avec le Mouvement.

Le problème de l'emblème, qui peut être un facteur de division, se pose au Mouvement de très longue date. De nombreuses tentatives ont été faites de réaliser l'universalité et l'unité au bénéfice des victimes de la guerre et des catastrophes naturelles. Il convient de rappeler que la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 2003 a confirmé le large consensus sur la teneur du Protocole additionnel III. Il convient de rappeler aussi que la Conférence diplomatique de décembre 2005 a adopté le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève. La Norvège a été le premier pays à ratifier le Protocole, il y a deux semaines.

En tant que parties prenantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il est de notre intérêt commun de préserver son unité future et de veiller à ce que sa neutralité et sa capacité protectrice ne soient pas compromises. Nous considérons que le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, assuré par la Suisse, laisse penser que les conditions sont remplies pour ouvrir la voie à l'admission des deux Sociétés signataires au sein du Mouvement.

Je voudrais donc exprimer la détermination du gouvernement norvégien à trouver une solution qui garantira enfin l'universalité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tout en préservant son unité, sa neutralité et la force protectrice des emblèmes, dont le cristal rouge. Je voudrais appeler toutes les parties à contribuer à forger un consensus autour de la pertinence d'une telle approche, en vue d'adopter le présent projet de résolution à cette Conférence historique.

S.E. M. Zukang Sha, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République populaire de Chine, Genève

(Original anglais)

Monsieur le Président,

La délégation chinoise tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Conférence. Nous sommes convaincus que sous votre direction efficace, la Conférence sera couronnée de succès.

Monsieur le Président,

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sert une noble cause dans l'intérêt de l'humanité. Les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'emploient activement à diffuser l'esprit humanitaire, à protéger la vie et la santé et à promouvoir la paix et le progrès dans le monde. Nous faisons grand cas des contributions des organisations internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En ce nouveau siècle, les conflits armés régionaux, les activités terroristes et les catastrophes naturelles provoquent de fréquentes crises humanitaires et posent de nouveaux défis à la cause humanitaire. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait, à travers une coopération internationale fondée sur l'égalité, le respect mutuel et les avantages réciproques, continuer à mobiliser des forces aussi largement que possible en vue de surmonter ces nouveaux défis.

Monsieur le Président,

L'universalité est l'un des sept Principes fondamentaux du Mouvement. Protection et assistance doivent être fournies aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés indépendamment de toutes considérations nationales, raciales ou religieuses. La Chine soutient l'adoption de l'emblème additionnel, qui est dénué de toute connotation religieuse ou politique et qui est acceptable pour toutes les parties.

Nous pensons que l'admission du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom au sein du Mouvement sert l'intérêt de l'universalité.

Parallèlement, nous considérons que l'universalité devrait reposer sur le maintien de l'unité entre les membres du Mouvement. Toute décision de la Conférence devrait renforcer et non saper l'unité du Mouvement. Elle devrait être fondée sur la consultation et le consensus et prendre pleinement en compte les préoccupations de toutes les parties.

La délégation chinoise espère que la Conférence se déroulera dans un climat d'harmonie et arrivera à un résultat satisfaisant pour tous.

Monsieur le Président,

La délégation chinoise exprime sa vive préoccupation au sujet de la situation humanitaire dans les territoires occupés et estime que des efforts devraient être faits pour répondre aux besoins humanitaires de la population palestinienne. Le protocole d'accord et l'accord sur les arrangements opérationnels que le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom israélien ont signés en novembre dernier ont efficacement ouvert la voie à la convocation de la Conférence diplomatique et à l'adoption du Protocole additionnel III. D'immenses espoirs avaient été placés dans la mise en œuvre du protocole d'accord.

Nous espérons que les parties concernées feront tous les efforts pour mettre pleinement en œuvre l'ensemble des dispositions du protocole et de l'accord. Nous pensons aussi que la communauté internationale devrait rester attentive à la situation humanitaire dans les territoires occupés et prendre des mesures pour que le protocole et l'accord soient pleinement mis en œuvre.

Monsieur le Président,

Nous avons pris note du rapport du CICR sur la fourniture de services médicaux sur le plateau du Golan occupé. Nous espérons que toutes les parties concernées respecteront les engagements pris à la Conférence diplomatique de l'an dernier et accéléreront leurs efforts, de façon à améliorer la situation des citoyens syriens du plateau du Golan.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je vais encore donner la parole à trois orateurs, un d'un gouvernement, un d'une société nationale de la Croix-Rouge et un de la Fédération internationale, puis je clorai le débat. Nous reprendrons nos délibérations demain à 10 heures. Le représentant de la Croix-Rouge française a la parole.

Dr Robert Sebagg, administrateur, Croix-Rouge française
(Original français)

Quand on voit cette salle, où sont représentés tous les pays du monde, on se dit qu'il n'est pas possible

que cette Conférence se solde par un échec. Il faut absolument que la Conférence aboutisse. La Conférence méditerranéenne a montré que nous étions capables de travailler avec les Sociétés du Croissant-Rouge de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient, avec le Magen David Adom et avec nos amis du Croissant-Rouge palestinien. Elle a montré que le dialogue existe. Il n'y a qu'à écouter ce qui se dit aujourd'hui. Nous parlons la même langue et nous entendons tous la même chose.

Nous ne pouvons pas passer à côté d'un succès. Le moment est venu d'adopter cette résolution. Il faut aujourd'hui passer à autre chose. Il faut conclure. Les victimes ont besoin de nous tous. Nos volontaires sur le terrain attendent des résultats. Ils ne pourraient pas comprendre un échec. Ils ne comprendraient pas pourquoi nous n'avons pas tout mis en œuvre pour réaliser le Principe d'universalité et nous retrouver tous sous ce nouvel emblème.

Voilà ce que la Croix-Rouge française voulait déclarer à cette Conférence.

**M. John B. Bellinger, conseiller juridique,
département d'État, États-Unis d'Amérique**
(Original anglais)

Le gouvernement des États-Unis se réjouit d'être présent ici aujourd'hui et de participer à un événement historique, qui démontre ce que peut accomplir le mouvement humanitaire le plus ancien et le plus vaste au monde, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous sommes ici parce que nous avons foi en le Mouvement et en ses idéaux. Les États et les Sociétés nationales se sont réunis pour atteindre notre objectif commun, qui est de réaliser l'universalité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Mouvement a convoqué cette Conférence pour obtenir notre soutien à sa mission humanitaire. L'ensemble du Mouvement, qui englobe le CICR et la Fédération internationale ainsi que le gouvernement suisse et bien d'autres, a consacré pendant des années d'immenses efforts à la préparation de cette journée. Nous ne devons pas oublier le but essentiel de ces efforts : alléger les souffrances humaines où qu'elles se produisent, protéger la vie et assurer le respect de la dignité humaine, en particulier dans les situations de catastrophes naturelles et de conflits armés. Nous sommes tous ici pour veiller à ce que les populations dans le besoin ne soient pas oubliées. Je voudrais donc faire écho aux propos du président Kellenberger en appelant à ce que nous laissions de côté les préoccupations politiques et à ce que nous nous en tenions à des considérations humanitaires dans nos travaux.

Les délégations ici réunies peuvent améliorer la fourniture de l'assistance humanitaire aux populations dans le besoin en prenant des mesures pour que deux Sociétés observatrices, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, puissent rejoindre le Mouvement. Après leur admission, ces deux Sociétés pourront compter sur le soutien du Mouvement dans l'accomplissement de leur mission en faveur des personnes dans le besoin. Les efforts inlassables du président Younis Al Khatib du Croissant-Rouge palestinien et du président Noam Yifrach du Magen David Adom ont visé, précisément, à garantir qu'une assistance d'urgence de la meilleure qualité possible soit assurée dans la région.

Le gouvernement suisse a indiqué que des améliorations humanitaires tangibles et visibles ont été constatées sur le terrain, et c'est ce qui est en jeu ici. Nous applaudissons aux efforts des deux Sociétés et nous avons hâte de voir se réaliser ces tâches importantes. Le moment est maintenant venu d'accueillir ces deux Sociétés au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour faciliter le travail important qu'elles accomplissent. En souhaitant la bienvenue à ces deux Sociétés, le gouvernement des États-Unis affirme aussi sa détermination à veiller à ce que les progrès humanitaires déjà réalisés sur le terrain soient maintenus et étendus au bénéfice de tous ceux qui ont besoin d'une assistance.

En raison de l'adoption historique du Protocole additionnel III, en décembre 2005, les États et les Sociétés nationales sont réunis ici pour apporter des changements aux Statuts du Mouvement. Ces changements sont nécessaires pour que le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien puissent rejoindre le Mouvement. Ils marqueront le début, et non la fin, de notre relation avec ces deux Sociétés, auxquelles s'étendront les règles, les conseils et l'assistance du Mouvement. Le projet de résolution qui a été approuvé par la Commission permanente et communiqué à toutes les délégations est équilibré et reflète les immenses efforts déployés par le Mouvement pour atteindre un consensus. Le gouvernement des États-Unis soutient avec force cette résolution et appelle instamment tous les gouvernements et toutes les Sociétés nationales à faire de même. Nous devons aux personnes que servent le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'appuyer l'admission immédiate de ces Sociétés au sein du Mouvement.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je donne maintenant la parole au dernier orateur de la journée, la Fédération internationale.

Bien évidemment, la Fédération internationale interviendra demain pour répondre à certaines des observations formulées par différentes délégations.

M. Markku Niskala, secrétaire général, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
(Original anglais)

Monsieur le Président,

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est très heureuse d'avoir pu contribuer à l'action menée par les deux Sociétés pour mettre en œuvre leur protocole d'accord dans une situation politique manifestement difficile. Elle continue de soutenir leur action humanitaire et leur coopération mutuelle. Elle a déployé des délégués en Palestine et en Israël pour les épauler et les soutenir dans leurs tâches. La Fédération internationale a en outre collaboré étroitement avec la Suisse et a été impressionnée, tout au long du processus, par le dévouement de la ministre suisse des Affaires étrangères, Mme Micheline Calmy-Rey, et par la vigueur et l'opiniâtre détermination de l'ambassadeur Pfrter à réussir. Bien que le travail ne soit pas terminé, il a été caractérisé par une coopération étroite entre la Fédération internationale, le CICR et la Commission permanente. C'est un effort commun et je suis fier que nos Sociétés nationales nous aient rejoints dans cet esprit.

La Fédération internationale a porté une attention particulière aux besoins des deux Sociétés tandis qu'elles s'attachaient à adapter leurs statuts aux exigences du Mouvement. Le succès de ce travail a été reconnu par le Conseil de direction de la Fédération le 18 juin, quand notre président a été chargé d'accorder l'admission provisoire aux deux Sociétés dès leur reconnaissance par le CICR. C'est la raison pour laquelle la Fédération appuie le projet de résolution qui sera présenté au point suivant de l'ordre du jour. Nous pensons qu'une fois que les deux Sociétés seront membres du Mouvement et de la Fédération internationale, les assurances demandées par d'autres orateurs seront remplies à travers nos processus.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Nous nous retrouverons demain à 10 heures précises dans cette salle. La délégation de Russie interviendra la première, et sera suivie de celles du Soudan, de la

Croix-Rouge guinéenne et de la Société du Croissant-Rouge iranien. Soyez ponctuels.

Avant que vous ne quittiez la salle, je vous rappelle que le CICR et la Fédération internationale offrent de 18 h 30 à 20 h 00, au premier étage, une réception qui, bien évidemment, ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence. Je tiens à remercier tous les orateurs, et je vous souhaite à tous une bonne nuit de sommeil afin d'être en forme demain pour examiner le reste de l'ordre du jour. La séance est levée et le débat est clos. Ils reprendront demain à 10 heures.

Il y a une annonce de l'OCI, qui va tenir immédiatement une réunion dans les salles 3 et 4.

Fin de la séance de la première journée

21 juin 2006

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Bonjour. J'ouvre le débat sur le point 3 de l'ordre du jour. Puis-je vous rappeler que la liste des orateurs sur le point 3 de l'ordre du jour a été close hier. Seize orateurs vont intervenir, à commencer par le délégué de la Russie.

M. Vladimir Tarabrin, directeur adjoint, département juridique, ministère des Affaires étrangères, Fédération de Russie
(Original russe)

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Conférence. Je suis convaincu que sous votre direction efficace, notre Conférence sera couronnée de succès. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Monsieur le Président,

L'adoption par les États parties aux Conventions de Genève, en décembre dernier, d'un signe distinctif additionnel a constitué un événement d'une importance considérable.

Cet emblème permettra d'assurer une protection aux personnes qui en ont besoin et de rassembler des personnes qui ont des convictions politiques, religieuses et philosophiques différentes. De ce point

de vue, l'adoption du cristal rouge constitue un pas en avant dans le développement du droit international.

Cet événement est crucial pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment en ce qui concerne la participation véritablement universelle en son sein de sociétés humanitaires nationales représentant tous les pays du monde. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que des sociétés humanitaires comme le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien méritent pleinement de devenir membres à part entière du Mouvement.

Nous voudrions souligner combien il est essentiel que les parties respectent strictement et de façon équitable le protocole d'accord signé par les sociétés humanitaires israélienne et palestinienne. Nous déduisons de l'information qui nous a été donnée hier que, malgré d'indéniables progrès en la matière, beaucoup reste à faire. C'est là une condition *sine qua non* pour surmonter les divergences qui continuent d'exister, favoriser une coopération étroite entre les Sociétés nationales et jeter les bases du développement de relations entre les sociétés israélienne et syrienne.

Monsieur le Président,

La délégation russe souhaite insister en particulier sur le fait qu'Israël doit respecter les règles du droit international humanitaire dans les territoires occupés. Il doit le faire dans l'intérêt des personnes qui y vivent.

En conclusion, nous considérons qu'il est important que le projet de résolution élaboré par la Fédération internationale et le CICR soit adopté par consensus.

Monsieur le président,

La Société de la Croix-Rouge russe s'associe à cette déclaration et nous a demandé de l'annoncer, pour ne pas prendre la parole en son propre nom et ainsi économiser du temps.

**Mme Dorothy Fraser, secrétaire générale,
Croix-Rouge de Guyana,
au nom du Comité régional interaméricain (CORI)**
(Original anglais)

Monsieur le Président,

La région des Amériques du Mouvement n'ignore pas que nous nous trouvons aujourd'hui au seuil d'un événement considérable. Ce que nous faisons ici est

un hommage à la mémoire de notre fondateur, Henry Dunant. Si nous laissons passer cette occasion sans la saisir, comme l'exigent les Principes fondamentaux qui guident notre Mouvement, en particulier le Principe d'humanité, l'histoire nous en tiendra rigueur.

Monsieur le Président,

C'est le consensus des 35 Sociétés nationales des Amériques que j'exprime. Ces Sociétés nationales sont heureuses d'appuyer l'amendement qu'il est proposé d'apporter aux Statuts du Mouvement pour refléter l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève. Ce fait est un autre exemple tangible de l'ouverture de notre Mouvement. Les 35 Sociétés nationales des Amériques attendent avec impatience que soient reconnues et admises d'autres Sociétés nationales, car cela témoignerait de l'attachement au Principe d'universalité, de l'importance de l'unité et de l'indépendance des composantes du Mouvement.

Il a fallu surmonter bien des obstacles. Mais nous pouvons tirer fierté de ce qui a été accompli jusqu'à présent. Nous félicitons et remercions vivement tous ceux qui ont contribué à faire aller le processus de l'avant. La clôture de la XXIX^e Conférence internationale ne marquera pas la fin du voyage. Les Sociétés nationales doivent maintenant encourager les États parties aux Conventions de Genève à signer et ratifier le plus rapidement possible le Protocole additionnel III.

On ne peut que comprendre qu'il est urgent d'adopter des mesures telles qu'un emblème acceptable et reconnu pour la protection des victimes de la guerre, des volontaires, du personnel humanitaire et du personnel médical.

C'est précisément le Principe d'humanité que nous devons observer et préserver. En fait, nous devons être absolument objectifs au sujet des sept Principes fondamentaux. Les 35 Sociétés nationales des Amériques ont fait un long voyage pour participer à cette XXIX^e Conférence internationale. Le moment est venu pour nous d'accueillir le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom en tant que Sociétés nationales reconnues et membres de plein titre de la Fédération internationale.

Monsieur le Président,

J'aimerais inviter toutes les Sociétés nationales des Amériques à lever leurs plaques nominatives en signe de solidarité dans la quête de la protection de la dignité humaine à travers le pouvoir de l'humanité.

M. Shimelis Adugna, président de la Croix-Rouge éthiopienne
(Original anglais)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis ici uniquement pour réaliser un objectif humanitaire : rendre la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge aussi accueillants, ouverts et universels que possible, afin de pouvoir atteindre de nouvelles frontières dans l'action que nous menons pour sauver davantage de vies et alléger les souffrances d'un plus grand nombre de personnes vulnérables. La plupart d'entre vous ont consacré, en décembre dernier, d'immenses efforts à l'adoption du Protocole additionnel III, à laquelle j'ai assisté en que chef de la délégation de la Fédération internationale, dont je suis le vice-président et qui assistait aux débats en qualité d'observateur. Beaucoup ont été, comme moi, attristés par le fait que le Protocole n'ait pu être adopté unanimement par consensus. J'ai aussi entendu des pays qui avaient voté contre déclarer que ce qui leur avait posé problème ce n'était pas le cristal rouge ou la teneur du Protocole, mais la façon dont les questions politiques avaient été gérées. Voilà qui ne relève pas de notre but et notre mission de compassion. C'est encore moins le cas à cette Conférence. En décembre, nous étions si près du consensus que c'en était frustrant. Je vous en conjure aujourd'hui : débarrassons-nous du fardeau politique et concentrons-nous sur l'occasion qui nous est donnée de rendre le Mouvement plus universel et plus ouvert en accueillant deux Sociétés, le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

À travers le dialogue, le docteur Mohammed Al-Hadid et son équipe, l'ambassadeur pakistanais et la direction de l'OCI nous ont aidés à avancer. Je me félicite de leur précieuse contribution, dont je les remercie très sincèrement. Unissons-nous et engageons-nous dans la voie de la compréhension et de la tolérance qu'ils ont tracée pour nous, acceptons nos différences dans un esprit de respect mutuel et donnons aux principes humanitaires du Mouvement la chance qu'ils méritent. Utilisons la clé que nous avons dans les mains, nos votes, pour ouvrir la porte de l'opportunité et non pour la verrouiller. Je vous exhorte tous à approuver les trois propositions unanimement par consensus :

1. adopter les amendements aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge suite à l'adoption du Protocole additionnel III par les gouvernements, le 8 décembre ;

2. prendre une décision au sujet du nom « cristal rouge » proposé ;
3. créer un cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien.

Les deux Sociétés seraient ainsi des jumelles nouveau-nées au sein du Mouvement. Shakespeare, le maître de la communication efficace a dit : « Il y a un temps dans les affaires des hommes, qui, pris sur la crête de la vague, conduit à la fortune. » Aujourd'hui, la vague pourrait nous conduire à mieux accomplir notre mission de compassion en adoptant l'emblème à l'unanimité. Laissons-nous porter par la vague de l'emblème avec courage, en acceptant et respectant nos différences afin de continuer à sauver des vies et sécher des larmes. J'espère bénéficier de votre indulgence lorsque j'utilise le vocabulaire grossier d'un travailleur social dans les couloirs de la diplomatie pour plaider la cause de notre humanité commune afin que nous soyons plus ouverts et servions mieux ceux qui sont touchés par des troubles civils, des calamités et des catastrophes.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je suis convaincu qu'il y a de la bonté dans le cœur de chacun des participants à cette Conférence et que nous pourrions atteindre un consensus grâce à la bonne volonté de tous. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant sur la liste, la déléguée de la République du Congo.

Mme Emilienne Raoul, ministre des Affaires sociales, de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Famille, République du Congo
(Original français)

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom de mon pays, la République du Congo, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Mes félicitations s'adressent aussi à tous les membres du Bureau. Je souhaite également exprimer, au nom du gouvernement congolais, ma gratitude à la Confédération suisse, pays hôte, et à la Commission permanente pour la préparation de ces assises.

Ma délégation s'associe à la déclaration que la délégation de la République démocratique du Congo a faite au nom du groupe africain et voudrait ajouter

les observations suivantes. La République du Congo, mon pays, a une riche expérience humanitaire acquise suite aux conflits armés qu'elle a connus durant la période de 1997 à 2001. Elle a su prendre la mesure de la souffrance de l'homme dans son intégrité physique, quel que soit le groupe auquel il appartient. C'est ainsi qu'elle est de plus en plus sensible aux souffrances qu'endurent les populations civiles au cours d'un conflit armé.

Sur la base de l'expérience acquise, mon pays s'est engagé dans le processus de renforcement de ses capacités en vue de juguler toutes les formes d'agression de l'homme. Les programmes humanitaires mis en œuvre à cette fin ont largement contribué à l'arrêt des hostilités, à l'instauration de la paix et au démarrage du processus de reconstruction nationale. Le début des travaux de construction de la route qui doit désenclaver le département du Pool, où se concentraient les hostilités – travaux lancés par M. Denis Sassou Nguesso, président de la République du Congo – est une preuve suffisante de l'incidence de nombreux facteurs, dont celui du travail humanitaire accompli depuis la fin des hostilités jusqu'à nos jours. Dans ce travail, mon pays a bénéficié d'un important appui de la communauté internationale en général, et du CICR, de la Fédération internationale et de notre Société nationale de la Croix-Rouge en particulier. Je saisis cette occasion pour leur adresser les remerciements solennels du gouvernement de la République du Congo.

Monsieur le Président,

Mon pays continue à penser que les Principes d'unité, de neutralité, d'universalité, d'humanité, d'impartialité qui sous-tendent notre Mouvement devraient s'appliquer à tous. Toutes les Sociétés nationales non encore reconnues devraient prendre part à la vie du Mouvement et s'exprimer comme des acteurs internationaux en vue de renforcer la dynamique de la lutte engagée contre les défis de notre temps. Les victoires humanitaires attendues par la communauté internationale dépendent, nous en sommes convaincus, du resserrement des relations entre toutes les Sociétés nationales. C'est ainsi que mon pays interprète les points essentiels à l'ordre du jour de cette Conférence, notamment, l'adoption du cristal rouge et la reconnaissance du Croissant-Rouge palestinien, au sujet desquelles la République du Congo émet un avis favorable.

Dr Massoud Khatami, président, Société du Croissant-Rouge iranien

(Original anglais)

Nous savons tous que l'humanité, l'unité, l'indépendance, la neutralité, l'impartialité, le volontariat et l'universalité sont les sept Principes du Mouvement. Nul ne peut en choisir un et en négliger un autre. Par ailleurs, il a toujours été affirmé qu'aucune conviction politique, raciale ou religieuse ne devait peser sur la direction du Mouvement.

La création de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1919 et sa situation actuelle, à savoir 183 Sociétés nationales membres, des organes de décision forts, comme le Conseil de direction, l'Assemblée générale et diverses commissions, sont les preuves d'une organisation mondiale unique en son genre, qui a été améliorée dans différents domaines. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer plus que jamais auparavant, l'action de cette organisation qui a un impact immense sur les conditions d'existence des plus vulnérables.

En décembre 2005, pour la première fois dans l'histoire du droit international humanitaire, un protocole additionnel important a été adopté sans consensus. J'aimerais attirer votre attention sur les questions suivantes. Les emblèmes du croissant rouge et de la croix rouge, qui sont les bannières des pays concernés, sont actuellement les seuls emblèmes du Mouvement. L'acceptation de la Société d'Israël, qui ne renonce pas à la discrimination raciale, à la violation des droits de l'homme et à l'occupation, et qui néglige le droit international humanitaire, est une menace pour l'unité du Mouvement. Ces dernières années, d'autres pouvoirs ont insisté sur ce point. Nous ne devrions pas laisser notre Mouvement subir des pressions politiques, qui sont indéniablement une menace pour le principe d'indépendance.

Monsieur le Président,

On nous a dit que la signature du protocole d'accord entre les Sociétés palestinienne et israélienne était à l'origine de l'adoption du Protocole additionnel III. Quelques mois après cette signature, toutefois, le président du CICR a déclaré à la cérémonie d'ouverture du Conseil de direction de la Fédération internationale, il y a trois jours, qu'une lettre seulement avait été envoyée la veille au sujet de la mise en œuvre de l'engagement israélien. Il est manifeste que, depuis décembre 2005, les

Israéliens n'ont pas honoré l'engagement qu'ils avaient pris en vue d'être admis au sein du Mouvement. Les représentants des gouvernements et des Sociétés syriens et palestiniens ont décrit la réalité de la situation sur le terrain.

Par conséquent, cet accord n'est pas véritable et n'est pas applicable. La mission de notre Mouvement est fondée sur des principes humanitaires. L'acceptation et le respect des emblèmes du Mouvement font partie des dix conditions de reconnaissance et d'admission. Pour toutes ces raisons, et compte tenu des deux Principes importants d'impartialité et de neutralité, la Société israélienne ne remplit pas les conditions d'admission au sein du Mouvement.

S.E. M. Alireza Moaiyeri, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République islamique d'Iran, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

J'aimerais vous féliciter pour votre élection et vous donner l'assurance de notre plein soutien. Nous nous associons à la déclaration que l'ambassadeur du Pakistan a faite au nom de l'OCI.

Monsieur le Président,

Nous considérons que cette Conférence est confrontée à trois défis paradoxaux, qui sont de nature à la fois théorique et pratique.

Monsieur le Président,

Le premier est qu'il faut respecter les principes face aux pressions politiques. Nos principes sont très clairs, universels et intersectoriels. Nous connaissons les pressions et nous en savons l'origine. Dans cet environnement partial, nous devons bien sûr défendre nos principes.

Le deuxième oppose les belles déclarations et les bonnes paroles à la dure réalité dans les territoires occupés de Syrie, de Palestine et du Liban, telle qu'elle a été présentée par les ambassadeurs respectifs. Nous ne pouvons pas nous contenter de promesses et de bonnes intentions. Nous devons porter une extrême attention à la réalité.

Le troisième est la division par opposition au consensus. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les démarches divergentes, discordantes

et même contradictoires dont nous avons été témoins. Pourtant, le consensus est la base du droit international humanitaire et des pratiques internationales humanitaires.

Pour conclure, Monsieur le Président, défendons nos principes, ne les sacrifions pas. Soyons attentifs à l'abominable réalité dans les territoires occupés. Et enfin, recherchons et essayons d'atteindre le consensus, qui est essentiel pour le travail immense que réalise notre Mouvement.

S.A.R. la princesse Margriet, vice-présidente, Croix-Rouge néerlandaise
(Original anglais)

Monsieur le Président, Excellences, chers Amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

Après ces déclarations, je ressens l'obligation d'intervenir. Nous sommes ici, enfin réunis, pour mener à son terme le long processus de la recherche d'une solution globale et durable à la question des emblèmes protecteurs et distinctifs. Trouver cette solution a été mon rêve dès le tout début. Pour moi, personnellement, cette Conférence revêt une signification très particulière. J'ai passé huit ans à la présidence de la Commission permanente, qui a engagé le processus. Celui-ci a ensuite été conduit par ma très chère collègue Christina Magnusson qui a elle-même passé le flambeau au très compétent Philippe Cuvillier.

Nous pouvons être une force humanitaire essentielle et indépendante partout dans le monde – un monde qui a, plus que jamais, besoin de nos services. Nous sommes multinationaux et multiculturels. Nous sommes ouverts et nous respectons notre diversité. Mais tous nous devons participer, sans que des obstacles ne soient dressés.

L'emblème du Protocole additionnel III n'est pas qu'un emblème additionnel. Il répond aux défis que sont une protection améliorée et l'universalité. Ces emblèmes sont une source d'espoir pour ceux qui sont dans le besoin et pour nos volontaires. En incorporant l'emblème additionnel dans nos Statuts, nous pouvons enfin réaliser les sept Principes fondamentaux, en particulier le principe d'universalité. Faisons un effort concerté pour que la voix de chacun soit entendue, pour obtenir un résultat positif dans l'harmonie. Nous pouvons prendre appui sur ce large éventail de contributions, c'est là notre point fort. Les gens ont besoin de nous, et ils ne peuvent pas attendre.

**Mme Corazon Alma de Leon, secrétaire générale,
Croix-Rouge philippine**
(Original anglais)

Monsieur le Président,

C'est la Croix-Rouge philippine qui s'exprime. Nous faisons écho aux propos qui ont été tenus plus tôt par l'Asie et le Pacifique et qui reflètent notre profond attachement au principe de neutralité. Ce principe nous fait obligation de ne pas nous engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

Pour nous aux Philippines, cette réunion devrait être un processus véritablement dynamique de coopération entre tous les États parties et tous les peuples, fondée sur le respect et la volonté de protéger la dignité humaine. C'est là notre pouvoir d'humanité, notre pouvoir vital que reflètent la croix rouge et le croissant rouge et maintenant le cristal rouge. Notre Mouvement est attaché aux Principes fondamentaux qui sont, comme cela a déjà été dit, l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité. C'est la raison pour laquelle nous sommes tous ici à Genève, en Suisse, le pays où le Mouvement a vu le jour. Nous devons nous en souvenir et penser que notre action s'inscrit dans la durée. Selon nos Statuts et notre Règlement, la Conférence internationale est notre organe suprême de délibération et, à ce titre, elle contribue à l'unité de notre Mouvement.

La Croix-Rouge philippine soutient le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève et se réjouit de le voir adopté. Nous ne sommes pas le gouvernement. Nous sommes une organisation humanitaire internationale et, à ce titre, nous devons continuer à défendre la compassion du mieux que nous pouvons, malgré tous les obstacles.

Aujourd'hui, nous sommes déterminés à œuvrer pour les plus vulnérables et à les aider. Les gouvernements arrivent et repartent. Les questions politiques économiques sont des questions dynamiques, qui sont définies et revues chaque fois qu'il y a des changements dans la politique générale. Certes, ce sont des questions importantes, mais la Conférence n'est pas l'enceinte où il faut en débattre. Cette Conférence doit plutôt être une occasion de réitérer notre engagement à agir partout où on a besoin de nous. Aujourd'hui, nous voulons proclamer que nous devons saisir cette occasion pour faire en sorte que notre Mouvement passe de l'efficacité à la grandeur.

**S.E. M. Elsadig Mustafa Osman Almagly, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Soudan,
Genève**

(Original français)

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous adresser nos sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette Conférence. Nos félicitations vont aussi à l'ensemble des membres du Bureau élu. Je suis convaincu que grâce à votre savoir-faire, votre sagesse et surtout votre patience, vous saurez faire aboutir les délibérations de cette Conférence. Je tiens également à rendre un hommage tout particulier à la Fédération internationale, au CICR et à l'État dépositaire pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue de régler une fois pour toutes cette épineuse question.

J'appuie la déclaration que la délégation de la République démocratique du Congo a faite au nom du groupe africain et surtout sa conclusion, qui a souligné que l'accord entre les Sociétés palestinienne et israélienne restait lettre morte. Je tiens également à m'associer à la déclaration que l'ambassadeur du Pakistan a faite au nom de l'OCI dans son intégralité. Nous soutenons plus particulièrement les amendements au projet de résolution en date du 9 juin 2006, proposés par l'OCI, car ils prennent appui sur des préoccupations et des revendications pleinement conformes au droit international humanitaire, aux Statuts du Mouvement et surtout à la résolution XI de la X^e Conférence internationale de 1921.

Cela dit, l'ironie, et j'insiste sur ce mot, veut que les pays qui avaient adopté les principes de 1921 s'élèvent contre leurs propres valeurs. En 1921, la majorité écrasante des pays ici présents, y compris ceux de l'OCI, étaient soit colonisés soit n'existaient pas sur les cartes géographiques et dans la politique mondiale.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 3 de la XXVIII^e Conférence internationale et du protocole d'accord, nous nous trouvons devant deux versions diamétralement opposées : celle des quatre rapports présentés par les intervenants et celle des deux parties les plus concernées, à savoir la Syrie et la Palestine. Quand il s'agit d'une question liée à la situation dans les territoires arabes occupés, il est très difficile, voire impossible, d'établir une distinction entre l'humanitaire et la politique. Plusieurs délégations, de même que les personnes présentes sur l'estrade, ont mis l'accent sur la dimension et le caractère purement humanitaires de la Conférence. Elles ont toutes raison. Nous aurions souhaité qu'il en soit ainsi. Néanmoins, je tiens à dire

que la question examinée par cette Conférence a trait, qu'on le veuille ou non, au conflit israélo-arabe. Notre distingué délégué du Saint-Siège l'a bien dit dans son intervention devant la Conférence diplomatique de décembre dernier. Je cite : « Même si cette question concerne l'emblème du Mouvement, il n'en reste pas moins qu'elle est intimement liée au conflit israélo-arabe qui malheureusement n'a que trop duré. » Fin de citation.

Monsieur le Président,

En conclusion, je pense que le consensus est possible. Néanmoins, pour arriver à ce consensus, nous devons les uns et les autres faire preuve de sérieux, de flexibilité et surtout de crédibilité. « Cessons d'enterrer nos têtes dans le sable », comme nous le disons en arabe, « il n'y a pas 36 solutions », comme on dit en français. Des amendements sont proposés. Nous sommes tenus, pour dégager un consensus, de les adopter. Tout cela, Monsieur le Président, dans l'intérêt de l'universalité du Mouvement et de ses Principes sacro-saints, dans l'intérêt de l'unité, voire de la survie du Mouvement.

Nous devons faire en sorte que ce qui n'avait jamais été vu avant décembre dernier, que ce précédent malheureux, ne se reproduise pas. Faute de quoi, Monsieur le Président, je l'affirme haut et fort, chacun de nous devra assumer sa responsabilité historique vis-à-vis des générations à venir.

Mme Bana Ouandaogo, présidente, Croix-Rouge burkinabè
(Original français)

Monsieur le Président,

La Croix-Rouge du Burkina Faso voudrait, par ma voix, vous féliciter pour la diligence et la célérité avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux. En effet, des milliers et des milliers de personnes dans le monde, qui avaient salué avec enthousiasme l'adoption du Protocole additionnel III par la Conférence diplomatique, en décembre, seraient profondément déçues si cette rencontre devait être ajournée.

Il est important de reconnaître que le débat sur l'emblème est clos depuis que la Conférence diplomatique a adopté le Protocole additionnel III en décembre 2005. Aujourd'hui, notre Mouvement doit prendre les dispositions nécessaires pour la pleine mise en œuvre de ce Protocole. Il s'agit en fait d'apporter à nos textes fondamentaux les amendements sans lesquels il sera difficile à certaines composantes du Mouvement d'utiliser l'emblème additionnel.

Au regard de l'idéal humanitaire que poursuit notre Mouvement, et qui est de protéger efficacement, en tout temps et en tout lieu, la dignité humaine, il est important que chacun œuvre à la réalisation des objectifs de cette Conférence. Cela doit nous conduire à privilégier le consensus et le dialogue dans tous nos actes pour préserver les Principes d'humanité, d'unité et d'universalité de notre cher Mouvement. Il est question d'examiner et d'adopter une résolution pour permettre à notre Mouvement de mieux poursuivre sa mission humanitaire à travers le monde.

C'est en agissant dans l'esprit qui a toujours caractérisé notre Mouvement que nous serons en mesure de soulager les souffrances humaines, sous toutes leurs formes, à travers le monde.

M. Mian Muhammad Javed, membre de l'organe de direction, Croissant-Rouge du Pakistan
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je vous suis très reconnaissant de me donner la possibilité de m'adresser à la Conférence internationale, qui accueille plus de 1500 participants.

Monsieur le Président,

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les composantes du Mouvement de l'assistance qu'elles ont apportée au Pakistan au lendemain du terrible tremblement de terre qui, comme nous le savons, a été dévastateur et a touché des millions de personnes, fait plus de 80 000 morts, autant d'invalides, détruit des maisons, des écoles, des hôpitaux et d'autres structures. Je remercie du fond du cœur toutes les Sociétés nationales sœurs, le CICR, la Fédération internationale et les autres membres du Mouvement de leur assistance, à la fois extrêmement généreuse, opportune et massive.

Monsieur le Président,

Nous remercions aussi le président du CICR, M. Jakob Kellenberger, le président de la Fédération internationale, M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, et leurs cadres dirigeants, qui sont venus sur place superviser les opérations de secours. De nombreux dirigeants et cadres supérieurs de Sociétés sœurs sont venus sur les lieux de la catastrophe pour contrôler les secours aux sans-abri, les dispositions en faveur des orphelins et des veuves et les soins dispensés aux blessés.

Monsieur le Président,

Au Pakistan, de tels gestes laissent une impression durable. Les opérations d'urgence ont pris fin et nous sommes entrés dans la phase du relèvement et de la reconstruction. Nous saluons l'intérêt que vous portez à la reconstruction et nous nous réjouissons à la perspective de voir les engagements se réaliser. Nous éprouvons aussi un sentiment de satisfaction lorsque nous entendons faire l'éloge, à l'échelon international, de la gestion des opérations de secours par les autorités et la Société nationale du Pakistan. Nous sommes profondément reconnaissants. Les enseignements tirés de notre expérience peuvent, j'en suis convaincu, être utiles au Mouvement dans son ensemble.

Monsieur le Président,

Ce que nous avons vécu lors du tremblement de terre a, en fait, renforcé notre foi en la synergie internationale, qui est indispensable pour répondre aux besoins humanitaires des populations à travers le monde. Lors du tremblement de terre, l'aide a afflué de tous les continents, ce qui a été très réconfortant et n'est possible que s'il y a de l'unité. Cela dit, je suis très heureux des efforts que vous faites, Monsieur le Président, pour forger un consensus au sujet de la question qui nous est soumise. Nous appuyons les efforts qui sont accomplis pour trouver un consensus. J'espère que toutes les contributions qui sont faites durant la Conférence nous permettront de maintenir un rythme régulier avant d'arriver à ce que j'espère être l'unanimité.

S.E. M. Gerban Soufran, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Liban, Genève
(Original français)

La tenue de cette Conférence représente un moment important dans l'histoire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les pays arabes islamiques ne se sont jamais opposés au principe de l'adoption du Protocole additionnel III. Ils ont plutôt considéré que le moment n'était pas opportun.

J'espère que le climat regrettable de la Conférence diplomatique de décembre dernier ne se reproduira pas. Dans le cas contraire, l'emblème additionnel serait malheureusement entaché de considérations politiques et de divisions belliqueuses qui entraveraient la bonne conduite de l'action humanitaire, tellement nécessaire dans notre région tiraillée par les guerres, la violence et les tensions. D'où l'importance du Comité international de la Croix-Rouge et du travail remarquable qu'il accomplit sans relâche, et qui recueille naturellement notre soutien et notre

admiration. À ce stade de notre Conférence, deux Principes sont, à mon avis, en jeu : l'universalité mais aussi l'unité du Mouvement. La Conférence diplomatique et la Conférence internationale sont en réalité deux étapes sur la voie de l'admission d'une seule Société nationale sous le signe de l'universalité. On ne saurait exclure les démarches politiques de l'acceptation de la deuxième, quelles que soient les convictions humaines et humanitaires dans une région où le militaire se mêle à l'humanitaire et au politique sous des apparences parfois ô combien fallacieuses.

Monsieur le Président,

Pendant la préparation de cette Conférence, les pourparlers avec nos confrères arabes, palestiniens et syriens n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Je ne mets pas en doute les très bonnes intentions et les efforts de l'État dépositaire, ni ceux, toujours louables, du CICR. Je pense néanmoins, au vu des interventions des représentants permanents de la Palestine, de la Syrie et d'autres parties prenantes, ainsi que des publications et des communications, que le dialogue concernant la mise en œuvre des accords dans la région, est ce que j'oserai appeler, malheureusement, un dialogue de sourds. D'où la nécessité de confirmer la validité et la valeur du droit international humanitaire et notamment les « Règles de 1921 » relatives à la limitation des activités des Sociétés nationales dans les territoires étrangers, y compris ceux qui sont sous occupation. C'est pourquoi, Monsieur le Président, la bonne foi à elle seule ne saurait suffire, et je pense que le moment est venu de prendre en compte les demandes légitimes des pays arabes et islamiques, exprimées par le représentant permanent du Pakistan, au nom de l'OIC, et reflétées dans les propositions d'amendements soumises à votre bienveillante attention.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je réitère notre confiance en votre sagesse pour aboutir à une entente juste et consensuelle sur les questions à l'ordre du jour et préserver la dignité humaine.

S.E. Mme Raquel Potevien Cabral, ambassadeur, représentante permanente, Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela, Genève
(Original espagnol)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Comme je l'ai dit en décembre 2005, durant la Conférence diplomatique qui a approuvé le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève de 1949, le Venezuela attache la plus haute importance à la protection humanitaire et soutiendra tous les efforts déployés pour améliorer la situation de ceux qui apportent une assistance dans les conflits armés et les tragédies humanitaires.

La République bolivarienne du Venezuela comprend que les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent être amendés et qu'un nouveau signe, le cristal rouge, doit être adopté pour que le Mouvement puisse admettre plusieurs Sociétés nationales qui ne l'avaient pas encore été parce qu'elles ne pouvaient pas utiliser l'un des emblèmes établis.

Nous pensons que cette Conférence doit prendre en compte la situation d'urgence que vit la population palestinienne dans les territoires occupés, situation qui est décrite en détail dans les rapports du Croissant-Rouge palestinien et du Comité international de la Croix-Rouge lui-même.

Notre pays soutient résolument l'entrée du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom dans le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mais insiste également sur la nécessité de mettre réellement en œuvre les dispositions du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels, conclus le 28 novembre 2005 à la suite de négociations entre les deux institutions.

À cet égard, je tiens à insister sur la nécessité de mettre en pratique ce qui a été convenu entre les Sociétés israélienne et palestinienne quant à l'entrée et la circulation des ambulances du Croissant-Rouge palestinien dans les territoires arabes occupés, dont Jérusalem-Est.

Ma délégation souhaite aussi qu'il soit tenu compte du contenu du rapport soumis par le gouvernement de la Suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève de 1949 et de pays chargé de suivre la mise en œuvre du protocole d'accord de novembre 2005. Le rapport fait référence aux promesses du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Commission permanente au sujet de l'établissement d'un hôpital entièrement équipé dans le Golan syrien et de la fourniture d'ambulances, le tout sous la supervision directe du Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

Enfin, je tiens à rappeler que cette Conférence est une enceinte humanitaire et que notre principale préoccupation devrait donc être l'allègement des souffrances humaines dans les situations de danger. C'est pour cette raison que le Venezuela est convaincu que la volonté politique et la flexibilité des parties ainsi que la réalisation des engagements pris serviront l'humanité dans son ensemble.

Mme Nivea Lucinda Garcia de Meerhoff, présidente, Croix-Rouge uruguayenne
(Original espagnol)

Nous nous associons à ceux qui ont félicité le président et le Bureau pour la manière dont ils conduisent nos travaux et pour les efforts qu'ils font.

Bien des propos ont été tenus dans cette salle et nous tenons avant tout à souligner que les Statuts du Mouvement interdisent expressément les considérations politiques et que cette Conférence est exclusivement humanitaire.

Ensuite, sur la base des Principes d'unité et d'universalité et pour protéger la dignité humaine, nous devons répondre à l'appel lancé par le président du CICR et par notre président, M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, et adopter, en tant que membres du Mouvement œuvrant dans le respect de nos idéaux et conformément à l'action du Mouvement, des solutions consensuelles et un compromis humanitaire. Au nom de la paix, nous devons admettre les Sociétés nationales d'Israël et de Palestine et demander un suivi opportun et des garanties au sujet du protocole d'accord entre les deux Sociétés. C'est à la fois un énorme défi et une occasion pour le Mouvement. La Croix-Rouge uruguayenne soutient le Protocole additionnel III.

S.E. M. Hyuck Choi, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Corée, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

J'aimerais vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette Conférence. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. Nous remercions vivement les autorités suisses, le CICR et la Fédération internationale pour leur rapport exhaustif et les efforts qu'ils font de longue date en vue de combler les lacunes et de résoudre la question du consentement durant ce difficile processus.

Pour donner suite à la Conférence diplomatique de décembre dernier, des décisions doivent être prises, notamment au sujet du projet de résolution, en vue d'incorporer le troisième emblème dans le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Fait plus important encore, ces décisions créeront le cadre nécessaire pour que le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien puissent rejoindre le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont l'universalité et l'unité seront ainsi renforcées. À cet égard, le gouvernement de la République de Corée soutient l'adoption du projet de résolution.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un défi humanitaire considérable. La solidarité du Mouvement est plus importante que jamais. Ma délégation espère donc que le projet de résolution sera adopté par consensus. Comme ma délégation l'a déclaré à la Conférence diplomatique, nous espérons que cette Conférence restera centrée sur l'humanitarisme, afin que nous puissions aller de l'avant ensemble.

Mme Alice Anukur Uwase, secrétaire générale, Croix-Rouge de l'Ouganda

(Original anglais)

Monsieur le président,

J'aimerais saluer le savoir-faire avec lequel votre équipe et vous-même dirigez cette Conférence.

La Croix-Rouge de l'Ouganda se félicite de tous les efforts qui ont été faits dans le passé et qui sont faits encore aujourd'hui pour trouver une solution durable à la question de l'emblème. Depuis l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève, j'ai le sentiment que nous devrions nous employer à trouver un moyen d'aller de l'avant et non de revenir en arrière. Nous saluons la contribution du gouvernement suisse, ainsi que celle de la Commission permanente, du CICR, de la Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom, à la concrétisation du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels. Je pense que ces démarches sont à la fois remarquables et historiques. Nous demandons à toutes les parties d'être ouvertes aux efforts déployés pour combler les éventuelles lacunes, tout en préservant l'esprit du protocole d'accord.

Monsieur le Président,

La Croix-Rouge de l'Ouganda veut être partie de la solution. J'ai été jeune, et je ne le suis plus. Mais passer par ce monde et le quitter sans avoir trouvé une solution globale et durable à la question de l'emblème nuirait à l'humanité.

Si notre but est d'atteindre l'universalité, nous devons alors, tous sans exception, être fiers de voir la reconnaissance et l'admission de nos Sociétés sœurs, dans le but de réaliser l'universalité que nous appelons de nos vœux.

Certes, il y a des défis. Mais nous savons qu'accoucher d'un bébé en pleine santé se fait dans la douleur. Assumons que cette Conférence connaît les douleurs de l'accouchement. Enfin, nous devrions tous nous réjouir, examiner ensemble les nouveaux défis et embrasser le nouveau-né. La Croix-Rouge de l'Ouganda souscrit donc à la proposition, simple mais vitale, qui est faite d'amender les Statuts du Mouvement. Plaçons l'humanité au premier rang et veillons à ce que l'ordre du jour et les objectifs de cette Conférence soient véritablement réalisés, pour que nous puissions tous améliorer l'accès des services humanitaires en faveur de ceux qui sont le plus dans le besoin.

S.E. M. Don Mackay, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Nouvelle-Zélande, Genève

(Original anglais)

Au nom du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, j'aimerais remercier le gouvernement de la Suisse pour son soutien et les efforts inlassables qu'il a accomplis en vue d'aider la Fédération internationale et le CICR à maintenir et réellement renforcer de précieux services humanitaires. Nous tenons aussi à féliciter et remercier ceux qui sont ici présents aujourd'hui et qui ont tant fait pour assurer le succès de cette XXIX^e Conférence internationale, et veiller à ce qu'elle puisse prendre d'importantes décisions pour contribuer à améliorer les situations humanitaires dans le monde, notamment au Moyen-Orient.

Nous nous sommes toujours attachés à répondre aux aspirations et aux espoirs des personnes confrontées à des situations très difficiles, partout dans le monde. Nous avons été, et nous sommes toujours, de fervents soutiens du Mouvement, dont nous voulons tout particulièrement défendre et promouvoir les valeurs et les Principes fondamentaux.

C'est pour ces raisons que nous sommes du nombre de ceux qui soutiennent les amendements aux

Statuts, proposés pour tenir compte des circonstances qui, sinon, ne s'inséreraient pas dans le cadre du Mouvement. Nous espérons que les amendements proposés lèveront les derniers obstacles sur le chemin des Sociétés nationales qui n'ont pas pu rejoindre le Mouvement, en leur permettant de le faire et de bénéficier ainsi du soutien offert par la Fédération internationale et le CICR.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes vivement félicités de l'esprit de coopération qui a régné entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien et leur a permis de signer le protocole d'accord à la fin de l'année 2005.

Monsieur le Président,

La Nouvelle-Zélande a signé le Protocole additionnel III lundi. Nous espérons maintenant qu'à travers nos initiatives constructives et les très bons offices de certains, dont la Norvège, cette Conférence aboutira à l'adoption sans heurts et en bon ordre du projet de résolution qui nous a été présenté. Nous en soutenons toutes les composantes et nous souscrivons sans réserve à ses objectifs déterminants. Comme d'autres, nous invitons instamment cette Conférence à se concentrer uniquement sur les objectifs humanitaires. Nous appelons toutes les parties à reconnaître le travail et la bonne volonté qui nous ont amenés jusqu'ici, et à s'unir pour adopter par consensus des amendements nécessaires pour réaliser notre vision commune.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je donne maintenant la parole à la Fédération internationale. J'avais en effet promis d'offrir aux orateurs qui avaient présenté les différents thèmes la possibilité de répondre à certaines des déclarations.

M. Markku Niskala, secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
(Original anglais)

Nous avons écouté attentivement tous les orateurs. Il n'y a pas eu de question adressée spécialement à la Fédération internationale. Le Croissant-Rouge arabe syrien a demandé hier que la coordination soit améliorée. Par ailleurs, je fais référence à ma déclaration d'hier, quand j'ai dit que nous aidions les deux Sociétés nationales à mettre en œuvre le protocole d'accord dans une situation politique difficile. Elles continueront de bénéficier du soutien de la Fédération internationale.

M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge
(Original anglais)

Comme cela a été rappelé à maintes reprises, le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien ont signé, juste avant la Conférence diplomatique, le protocole d'accord visant à améliorer la coopération et l'assistance à tous ceux qui ont besoin de services médicaux et humanitaires urgents. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien ont aussi compris que les engagements pris contribueraient à ouvrir la voie à leur admission au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Depuis, les deux Sociétés se sont constamment et courageusement attachées à mettre en œuvre le protocole d'accord. Elles ont dû affronter des obstacles et, parfois, l'extrême lenteur des réactions de leurs interlocuteurs, mais elles travaillent ensemble. Elles se connaissent et se soutiennent mutuellement. Elles sont toutes deux déterminées à travailler individuellement et ensemble pour assurer la meilleure assistance possible aux victimes de la violence ou d'autres causes de souffrance. Elles sont toutes deux indépendantes. Elles ont toutes deux des employés et des volontaires dévoués. J'ai écouté attentivement vos déclarations et vos préoccupations, et je souhaite donc souligner que le CICR se tient à la disposition du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien pour continuer à contribuer à la mise en œuvre du protocole d'accord.

Cette Conférence doit amender les Statuts du Mouvement pour prendre en compte l'emblème additionnel du cristal rouge, adopté par la Conférence diplomatique. Elle doit aussi créer un cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien.

Plus encore, la Conférence est appelée, au moment de prendre ces décisions, à reconnaître le travail accompli par les volontaires et le personnel de ces deux Sociétés, à prendre acte du courage et du professionnalisme dont ils font preuve dans des circonstances difficiles, à voir dans leur action humanitaire un signe d'espoir pour la paix dans une région qui n'a que trop souffert, et pendant trop longtemps, de la violence.

Je voudrais dire un mot au sujet de notre hôpital dans le Golan occupé. Je vous ai parlé hier de tout ce que le CICR a fait pour construire l'hôpital de Majdal Shams, le centre de haute technicité spécialisé dans le diagnostic et les urgences. Ce que j'ai dit démontre que nous avons tenu nos promesses. Le CICR a pour tradition de tenir ses promesses. De fait, il est très pénible de constater que cette réalité peut être mise en question. J'aimerais répéter certaines des phrases que j'ai prononcées hier.

J'ai dit hier : « le CICR est entré en action immédiatement » – je répète, immédiatement, parce que le CICR n'a pas pour habitude de ne pas agir immédiatement – « après la Conférence diplomatique. Depuis décembre dernier, il a procédé à toutes les évaluations techniques et médicales nécessaires. Le CICR a eu des contacts étroits et permanents avec la communauté locale, les médecins et les dirigeants communautaires pour élaborer un projet émanant de la communauté. [...] L'estimation actuelle du coût de ce projet s'élève à quelque 4,7 millions de francs suisses, et le CICR a déjà obtenu un budget pour commencer rapidement les travaux ». Ce n'est là qu'un extrait de mon discours. Un autre extrait : « Au cours de toute la phase d'évaluation et de préparation [...] le CICR a constamment informé toutes les parties concernées... ». J'ai cité hier une lettre que m'a envoyé l'ambassadeur d'Israël à Genève, disant : « Israël salue la proposition du Comité international de la Croix-Rouge de créer un centre médical spécialisé dans le diagnostic et les urgences à Majdal Shams. [...] Israël réitère son soutien à ce projet et œuvrera à faciliter sa construction et son fonctionnement de manière prioritaire. »

J'ai expliqué hier pourquoi le lancement officiel du projet, prévu pour la semaine dernière, n'avait pu avoir lieu. Pour ôter de l'importance à l'affaire, je dirais : il n'a pu avoir lieu en raison de difficultés administratives locales.

J'aimerais conclure comme je l'ai fait hier – chacun ferait bien de prendre les choses au sérieux et je suis sûr que la population locale sera heureuse de savoir que nous les prenons au sérieux. La création de l'hôpital de Majdal Shams répond aux besoins médicaux dûment évalués de la population du Golan occupé. Ce projet ne sera pas mis en péril par des considérations non humanitaires. Nous irons de l'avant avec détermination, en obéissant uniquement à des considérations humanitaires et en pleine conformité avec le droit international humanitaire. Je suis convaincu que, ce faisant, nous agissons comme l'a voulu la Conférence diplomatique. Nous tenons notre promesse.

Monsieur le Président,

Je veux aussi dire quelques mots à propos de la notion de consensus. Ceux qui attachent de l'importance aux mots se diront que cette Conférence a été celle de l'emploi du mot « consensus ». D'abord, le consensus n'est pas une valeur en soi. Seul un consensus honnête et équitable a de la valeur. Celui qui ne se joint au consensus que si toutes ses exigences sont satisfaites n'est pas pour le consensus. Le projet de résolution

qui est soumis à cette Conférence est déjà le fruit d'un effort sincère de consensus. Certaines délégations ont dû se montrer extrêmement conciliantes. Je veux aussi que vous sachiez que je rejette catégoriquement toute tentative de masquer des objectifs politiques avec des arguments humanitaires. La solution aux problèmes politiques en suspens – et je suis conscient de leur importance – doit être trouvée ailleurs qu'à cette Conférence. Essayer de faire obstacle à des projets humanitaires pour des raisons politiques est une immense responsabilité. Dans l'intérêt d'un principe d'universalité crédible, au nom de tous ceux qui ont besoin de la meilleure protection possible ainsi que des volontaires et des employés qui apportent l'assistance nécessaire, je vous invite instamment à adopter le projet de résolution tel qu'il a été soumis à cette Conférence.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je clos maintenant la discussion sur le point 3 de l'ordre du jour et passe à l'examen du point 4. Conformément à l'article 18.6 du Règlement, j'ai accordé au CICR et à la Fédération internationale le droit de répondre aux déclarations. Je clos la liste des orateurs et je ne vais pas la rouvrir. Si vous avez quelque chose à dire, vous pouvez le faire au point 4 de l'ordre du jour.

S.E. M. Mohammad Abu-Koash, ambassadeur, observateur permanent, Mission permanente d'observation de la Palestine, Genève
(Original anglais)

La Palestine demande le droit de répondre, conformément au Règlement. Nous avons le droit de répondre parce que les questions qui ont été soulevées concernent la Palestine.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je vous rappelle que la Palestine a le statut d'observateur et que le président se réserve le droit de donner la parole aux observateurs. J'ai clos le débat après le dernier orateur, la Nouvelle-Zélande. Puis, en accord avec l'article 18.6 du Règlement, j'ai demandé tant à la Fédération internationale qu'au CICR de répondre.

J'aimerais maintenant passer à l'article 4 de l'ordre du jour.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord vous remercier de m'avoir donné la parole sur une motion d'ordre. Ma délégation n'accepte pas que nous passions à l'examen du point 4 sans qu'il soit apporté une réponse à la déclaration de M. Kellenberger sur sa notion de consensus. Comme les délégations travaillant aux Nations Unies, nous ne souscrivons pas à cette notion. Le consensus implique que les préoccupations de chacun ont été prises en compte et non qu'il a été répondu aux préoccupations de certaines parties, au détriment des autres. Nous avons des préoccupations, Monsieur le président, et nous sommes venus avec un consensus. Vous avez sous les yeux l'ordre du jour et les amendements que nous avons proposés. Ils n'ont rien de politique. Bien au contraire, ils sont de caractère humanitaire. M. Kellenberger affirme que nous soumettons des propositions politiques sur des questions humanitaires. C'est totalement faux et inacceptable. Nous appelons M. Kellenberger à rester totalement impartial pour garantir l'unité souhaitée et concrétiser la coopération dans ce domaine.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Le point 4 de l'ordre du jour concerne l'amendement aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le nom « cristal rouge » pour l'emblème distinctif du Protocole additionnel III et le cadre proposé pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien. Afin que nous puissions nous concentrer sur le fond du projet de résolution et les trois questions spécifiques, je vais d'abord donner la parole à M. François Bugnion, directeur du Droit international et de la coopération au sein du Mouvement au CICR, puis à M. Markku Niskala, secrétaire général de la Fédération internationale. Une introduction brève et concise sur l'amendement proposé aux Statuts, le nom proposé pour l'emblème distinctif du Protocole additionnel III et le cadre proposé pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien, va nous être présentée afin que nous disposions d'éléments d'appréciation suffisants.

M. François Bugnion, directeur du Droit international et de la coopération au sein du Mouvement, CICR
(Original anglais)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le projet de résolution vous a été distribué hier.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Le gouvernement syrien présente une motion d'ordre.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève,
(Original français)

Monsieur le Président,

Je suis désolé d'avoir dû interrompre M. Bugnion. J'interviens pour demander des éclaircissements quant au point de l'ordre du jour sur lequel le président du CICR a donné unilatéralement son interprétation. Avant de passer à d'autres points de l'ordre du jour, nous voudrions savoir où en sont les promesses qui nous ont été faites hier, dans les consultations informelles qui ont eu lieu sous votre haute présidence. Des promesses ont été prodiguées à l'OCI, en vertu desquelles la Conférence prendra en compte les amendements présentés par l'organisation en contrepartie du retrait, par l'OCI, de sa déclaration juste et fondée sur l'illégalité de cette Conférence. Nous réitérons qu'il est impératif de voir davantage de crédibilité dans l'action diplomatique entamée de bonne foi par des dizaines de délégations. Il n'appartient pas, loin s'en faut, au président du Comité international de la Croix-Rouge de tenir des propos du genre de ceux que nous venons d'entendre. Le CICR est censé adopter une attitude de neutralité et l'objectivité à l'égard de toutes les parties à un conflit. Hier, nous avons préféré ne pas répondre à M. Kellenberger pour donner à la Conférence une chance de parvenir à un consensus. Hier aussi, nous avons dit clairement que notre flexibilité ne devrait pas en aucun cas être interprétée comme un signe de faiblesse. Or, il apparaît que la flexibilité de l'OCI a été mal interprétée par les hautes instances censées protéger le droit international humanitaire.

Monsieur le Président,

Nous n'avons pas pour passe-temps, Monsieur le Président, d'entrer en conflit avec ceux que la communauté internationale a chargés de défendre le droit humanitaire. Toutefois, il est de notre devoir d'attirer l'attention de toutes les personnes ici présentes sur le fait que nous n'accepterons pas d'être placés devant un fait accompli qui va à l'encontre de l'accord conclu hier avec l'OCI. Le CICR, représenté ici par ses

hauts dirigeants, ne devrait pas prendre position et ne devrait pas donner son opinion, anticipant ainsi le résultat des consultations acharnées qui sont menées ici pour faire aboutir cette Conférence. Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, il est impératif de clarifier ce point. Dans le cas contraire, les déclarations de M. Kellenberger nous ramèneront au « square one » comme on dit en anglais, et ce n'est pas pour cela que nous sommes là.

M. Kellenberger a hier injustement accusé mon gouvernement d'avoir œuvré pour empêcher la construction de l'hôpital. C'est une accusation grave, à laquelle nous avons jugé bon de ne pas répondre pour donner à cette Conférence une chance d'aboutir. Maintenant, il semble que cette objectivité, louable dans le passé, ne l'est plus aujourd'hui. Je demande à chacun de respecter la dignité du droit international humanitaire, de mettre fin à ce show hollywoodien et d'entrer dans le vif du sujet. Il faut être sérieux et sauver ce qui reste de la mémoire de Henry Dunant. Nous ne sommes pas dans un théâtre. Nous sommes dans une instance responsable et tout le monde devrait être à la hauteur du message du droit international humanitaire. Il est dommage d'entendre de hautes personnalités censées défendre le droit international humanitaire s'exprimer de la sorte. C'est vraiment dommage.

M. Jakob Kellenberger, président du CICR
(Original français)

Monsieur le Président.

Je ne sais pas si nous respectons tout à fait les règles de procédure, mais nous allons continuer ainsi. Je voudrais simplement dire deux choses à l'ambassadeur de Syrie. Je serai très bref. D'abord, je n'ai fait que défendre la résolution qui est soumise à cette Conférence, et qui est une proposition de la Commission permanente, de la Fédération internationale et du CICR. Rien d'autre. Ensuite, je demanderai à l'ambassadeur de Syrie, qui a affirmé devant cette instance que mes propos d'hier étaient mensongers, s'il veut que je fasse circuler la note que nous avons reçue le 17 juin.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais et arabe)

Nous avons entendu de nombreuses déclarations. Les participants ont des opinions et des positions différentes, qu'ils ont présentées à la Conférence. Nous devons être à l'écoute de tous. Nous ne sommes

pas tous du même avis. Nous devons nous employer à atteindre un consensus. M. Bashar, en tant que président de cette Conférence, je vous ai donné ainsi qu'à vos amis l'assurance que nous examinerions attentivement les amendements qui nous étaient présentés. Vous l'avez toujours, quoi qu'il arrive. L'ambassadeur Strommen est en train de négocier et des progrès sont enregistrés. Donnez-nous le bénéfice du doute et laissez ce Bureau travailler de concert afin que nous puissions atteindre un consensus à la fin de la journée. Si nous ouvrons un débat maintenant, chacun va exprimer des points de vue différents. Agissons dans l'intérêt du Mouvement. Recherchons un consensus et n'oublions pas que, chaque jour, des millions de victimes s'attendent à ce que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge soient à leurs côtés. Je ne pense pas qu'elles se réjouiraient des divergences qui ont été manifestées. Je vous en prie, donnez-nous du temps. Laissons M. Bugnion et M. Niskala présenter les amendements et donnez-nous un peu de temps pour travailler et aplanir ces divergences. Pouvons-nous nous entendre sur ce point ?

(Applaudissements nourris)

Le Pakistan a une motion d'ordre.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je tiens à vous donner l'assurance que, comme toutes les autres délégations ici présentes, celles des Sociétés nationales, des gouvernements ou d'autres acteurs, nous soutenons pleinement les efforts que vous déployez pour atteindre un consensus. J'ai une question de procédure. Nous sommes à un stade important du débat. Nous avons entendu des opinions de toutes les parties sur le point 3 de l'ordre du jour. Nous avons cru comprendre que ce débat serait poursuivi, un effort sérieux étant fait pour dégager un consensus sur le projet de résolution, sur l'amendement aux Statuts et sur les amendements à la résolution proposés par le Pakistan et la Tunisie. L'ambassadeur de Norvège procède en ce moment à des consultations à ce sujet, nous apprécions ses efforts et nous sommes reconnaissants à toutes les délégations à cette Conférence pour leur compréhension. Le point 4 de l'ordre du jour concernant les amendements, il serait opportun d'en reporter l'examen en attendant l'issue des consultations. C'est ce que commande la logique, parce que les consultations de l'ambassadeur

de Norvège sont à un stade essentiel et contribueront incontestablement au consensus que nous espérons tous atteindre. Ma délégation vous appelle donc à reporter l'examen du point 4.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

La Présidence souhaite que le point 4 soit présenté. Nous lèverons ensuite la séance pour le déjeuner jusqu'à 15 heures, afin de donner plus de temps aux négociations conduites par l'ambassadeur Strommen et toutes les parties concernées. Telle était mon intention depuis le début.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Nous avons cru comprendre, en écoutant vos propos, qu'il y a encore de la place pour la consultation, conduite pour atteindre un accord consensuel sur l'objet de discussions à savoir les amendements. Cette position se fonde sur l'accord mutuel que nous avons passé et que vous continuerez, nous en sommes convaincus, à respecter. Comme l'a déclaré mon collègue du Pakistan, cela signifie que rien ne sera présenté avant qu'un accord ne soit atteint à ce sujet. Aucun projet de résolution ne sera présenté, parce qu'il est l'heure de déjeuner ou pour toute autre

raison. Le projet de résolution sera présenté lorsque nous aurons atteint un consensus à son sujet. C'est ce que nous avons compris et j'espère que les choses sont claires, parce que c'est la question fondamentale. Nous ne posons pas de nouvelles conditions. Nous parlons à la lumière de l'accord qui a été atteint, sous votre présidence, dans votre bureau et en présence des membres du Bureau. J'espère que nous n'agirons pas dans la précipitation, et que nous donnerons à l'ambassadeur Strommen suffisamment de temps pour avancer sur la question avant que nous ne l'examinions.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Une fois encore, lorsque nous nous sommes réunis hier, la présidence entendait faire preuve de transparence avec toutes les parties. Ceci est la Croix-Rouge. Je suis aussi le président du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je dois agir au bénéfice et dans l'intérêt du Mouvement. Je ne peux mécontenter personne. Je ne peux exclure personne. Nous ne prendrons une décision que si elle est totalement et exactement clarifiée. Vous saurez quand nous allons la prendre, vous saurez ce que nous allons faire et vous pourrez évaluer le résultat d'un vote ou d'une décision. Je reste attaché à l'assurance que j'ai donnée.

4.7

AMENDEMENTS PROPOSÉS AUX STATUTS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, NOM DE « CRISTAL ROUGE » PROPOSÉ POUR L'EMBLÈME DISTINCTIF DU PROTOCOLE ADDITIONNEL III, ET CADRE PROPOSÉ POUR LA RECONNAISSANCE ET L'ADMISSION DU CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN

4.7.1 PROJET DE RÉSOLUTION 06/IC/04.1-REV2 ET AMENDEMENTS PROPOSÉS

Allocution de M. François Bugnion, directeur du
Droit international et de la coopération au sein du
Mouvement

(Original anglais)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et
Messieurs les Délégués,

Vous avez reçu hier le projet de résolution
06/IC/04.1-REV2, daté du 18 juin et préparé
conjointement par la Fédération internationale des
Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et
le Comité international de la Croix-Rouge. Ce projet
reflète la position commune des deux institutions et a
été approuvé par la Commission permanente.

Le projet de résolution énonce fondamentalement
les trois objectifs de cette Conférence, tels qu'ils ont
été définis dans la lettre d'invitation du 16 décembre
2005, à savoir amender les Statuts du Mouvement en
vue de tenir compte du Protocole additionnel III sur
l'emblème, adopté le 8 décembre 2005, se prononcer
sur le nom de l'emblème additionnel et créer un cadre
pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-
Rouge palestinien.

Le projet a été élaboré à partir de plusieurs documents,
qui ont été distribués le 4 mai 2006 à tous les
participants à la Conférence par le CICR, la Fédération
internationale et la Commission permanente.

Le projet de résolution a été examiné dans le cadre
d'un groupe d'ambassadeurs, appelés « Amis de la
Présidence », établi par la Commission permanente.
Une vingtaine de représentants permanents en poste
à Genève ont pris part aux travaux du groupe et
nous ont aidés à préparer cette Conférence, tant sur

la forme que sur le fond. Au nom des deux hôtes
de la Conférence, la Fédération internationale et le
CICR, et en tant que membre de la Commission
permanente, j'aimerais leur exprimer notre profonde
gratitude pour leur soutien, leurs bons conseils et leur
engagement.

Suite à ces consultations, des idées ont été soumises à
la présidence, idées que la Commission permanente a
été heureuse d'incorporer dans le projet de résolution.
Comme vous pouvez le constater, le projet est aussi
court et aussi simple que possible. Je vais en expliquer
brièvement les principaux éléments.

Au paragraphe 1 du préambule, la Conférence prend
note du rapport de la Commission permanente.

Au paragraphe 2 du préambule, la Conférence
tient compte du Protocole additionnel III adopté
le 8 décembre 2005.

Au paragraphe 3 du préambule, la Conférence
reconnait le protocole d'accord signé le 28 novembre
2005 par le président du Magen David Adom et
le président du Croissant-Rouge palestinien dans
le but de faciliter l'adoption du Protocole addi-
tionnel III et d'ouvrir la voie à l'admission des
deux Sociétés signataires au sein du Mouvement
international de la Croix-Rouge et du Croissant-
Rouge. Ce paragraphe du préambule indique
également que la Conférence diplomatique a reconnu,
à l'article 15 de son Acte final, la volonté commune
des deux Sociétés de devenir membres à part entière
du Mouvement. Il est donc extrêmement important,
car il relie ce que nous faisons aujourd'hui à une
décision de la Conférence diplomatique, exprimée
dans son Acte final.

Les paragraphes 4 et 5 du préambule soulignent
la situation unique et particulière de la Société
du Croissant-Rouge palestinien et insistent sur le
fait que la reconnaissance et l'admission de cette

Société – auxquelles nous voulons tous aboutir à cette Conférence – ne créent en aucun cas un précédent pour toute autre entité ou tout autre territoire.

Le paragraphe 6 du préambule rappelle les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier le Principe d'universalité.

Passons maintenant aux paragraphes du dispositif. Le paragraphe 1 du dispositif vise l'adoption des propositions d'amendements aux Statuts du Mouvement qui ont été communiquées à tous les membres de la Conférence avec la lettre d'invitation en date du 16 décembre 2005. Le seul effet de ces projets d'amendements est de prendre en compte le Protocole additionnel III et l'emblème additionnel.

Le premier amendement porte sur le sous-titre, et indique que les Statuts ont été amendés en 2006.

Le deuxième amendement touche l'article 3, paragraphe 2, des Statuts du Mouvement, qui concerne l'engagement des Sociétés nationales à collaborer avec leur gouvernement pour assurer la protection des emblèmes distinctifs. La nouvelle formulation fait référence à l'engagement des Sociétés nationales à collaborer avec leur gouvernement pour assurer la protection des emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels à ces Conventions.

Le troisième amendement touche l'article 4, paragraphe 5, des Statuts du Mouvement, qui fait référence aux conditions de reconnaissance des Sociétés nationales. Le projet d'amendement prévoit que, pour être reconnue, une Société nationale doit faire usage d'un nom et un emblème distinctif conformes aux dispositions des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels à ces Conventions. Cette disposition ouvre la voie à la reconnaissance et à l'admission du Magen David Adom. Elle permettra aussi de reconnaître la Société nationale érythréenne, lorsque celle-ci demandera à être admise et remplira les autres conditions. Elle permettra de reconnaître des Sociétés qui pourraient adopter le nom et l'emblème du cristal rouge dans l'avenir.

Le quatrième amendement concerne l'entrée en vigueur des Statuts amendés qui, nous l'espérons – nous y sommes déterminés – aura lieu aujourd'hui.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont là que des changements minimes, limités à ce qui est nécessaire

pour prendre en compte le Protocole additionnel III. Ils ne modifient d'aucune autre façon les obligations des États et des Sociétés nationales. Ils n'ont pas d'incidence sur le nom du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Fédération internationale ou du CICR.

S'agissant du nom de l'emblème additionnel – je fais maintenant référence au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution – vous vous souviendrez qu'il est toujours appelé, dans le Protocole III, « l'emblème du Protocole additionnel ». Vous conviendrez que ce nom n'est pas vraiment attrayant des points de vue de la diffusion et de la communication.

En revanche, le nom de « cristal rouge » est déjà connu, et il y est fait référence au paragraphe 14 de l'Acte final de la Conférence diplomatique. Effectivement, le nom « cristal rouge » présente bien des avantages. Il est identique dans les trois langues de travail du Mouvement – anglais, espagnol et français – et dans de nombreuses autres langues. Il a été testé dans de nombreuses autres langues et aucune connotation négative n'a pu être relevée. Le cristal est un symbole de pureté et de transparence. Il fait penser à l'eau, la source de la vie.

Monsieur le Président,

Je vais m'arrêter ici, car je crois que le secrétaire général de la Fédération internationale, notre ami Markku Niskala, va commenter le dernier paragraphe du projet de résolution, qui a trait à la reconnaissance et à l'admission du Croissant-Rouge palestinien.

**Allocution de M. Markku Niskala, secrétaire général,
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-
Rouge et du Croissant-Rouge**
(*Original anglais*)

Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués,

C'est pour moi un plaisir de résumer ici le contexte de la proposition qui est faite au paragraphe 3 du dispositif de créer un cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien. Au cours de ma présentation, je donnerai lecture de trois citations tirées des textes clés.

La première condition de reconnaissance des Sociétés nationales est que la Société soit « constituée sur le territoire d'un État indépendant ».

La neutralité du CICR et du Mouvement dans son ensemble nous empêche de prendre position sur cette question.

Le protocole d'accord signé par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien le 28 novembre 2005 établit qu'il a été conclu pour faciliter l'adoption du Protocole additionnel III et « ouvrir la voie à l'entrée des deux Sociétés au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ».

L'Acte final de la Conférence diplomatique qui a adopté le Protocole additionnel III mentionne le protocole d'accord signé par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien le 28 novembre 2005 pour faciliter l'adoption du Protocole additionnel III et, à nouveau, pour « ouvrir la voie à l'admission de ces deux Sociétés au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ».

Voilà qui démontre clairement le souhait des Sociétés concernées de devenir membres du Mouvement et exprime l'importance que les États parties attachent à l'admission des deux Sociétés au sein du Mouvement. Cela indique que les participants à la Conférence diplomatique étaient disposés à convenir que le Mouvement devrait œuvrer à la réalisation de cet objectif, mais de façon à ne pas établir un précédent pour l'avenir.

Les consultations avec les États parties ont en outre révélé qu'un très large soutien est apporté au fait que la résolution proposée reflète les circonstances uniques de la situation palestinienne. La communauté internationale a reconnu que le CICR et la Fédération internationale pourraient, sans se prononcer sur l'application de la première condition, être appelés, respectivement, à reconnaître et à admettre le Croissant-Rouge palestinien.

La Conférence internationale a adopté les Statuts du Mouvement. Elle peut donc aussi prendre une décision sur des questions relatives à leur application et confier ce mandat au CICR et à la Fédération internationale.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève, parlant au nom de l'OCI
(Original anglais)

Nous avons pris note de la résolution présentée par M. François Bugnion et le secrétaire général

de la Fédération internationale. Le Pakistan et la Tunisie ont déposé des amendements au projet de résolution 06/IC/DR4.1-REV2. Ces amendements, qui ont le soutien des pays de l'OCI, enrichissent et intègrent le contenu de la résolution dans un souci de combler les lacunes possibles. Nos amendements réaffirment que les Conventions de Genève et les règles du Mouvement, en particulier la résolution XI de la Conférence internationale de 1921, sont applicables à tous les territoires arabes occupés depuis 1967 – les territoires palestiniens comprenant Jérusalem-Est, le Golan syrien et les fermes libanaises du Chabaa –, qui relèvent de la juridiction de leurs Sociétés arabes respectives. Nos amendements indiquent aussi que le Croissant-Rouge palestinien couvre le territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem-Est. Nous réaffirmons également que l'admission de toute Société nationale dépend de la pleine reconnaissance et de la mise en œuvre de la résolution XI de 1921. Nous demandons au CICR et à la Fédération internationale de veiller à la mise en œuvre complète de la résolution et d'en faire rapport à la prochaine Conférence internationale.

La plupart des amendements découlent directement du protocole d'accord signé le 28 novembre 2005 par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien. La résolution XI de la Conférence internationale de 1921 définit la portée géographique des activités opérationnelles et des compétences des Sociétés nationales, comme dans le protocole d'accord. S'ils convenaient pour le protocole d'accord, ils conviendraient aussi pour la résolution. Aucun de ces amendements n'ajoute ou ne soustrait quoi que ce soit aux normes et aux règles humanitaires convenues et établies. Ces amendements ne sont pas de nature politique. Ils sont fermement ancrés dans le droit et les normes humanitaires. En les soutenant, tous les participants à cette Conférence internationale écriront une page d'histoire. En les rejetant, nous effritons le consensus et faisons preuve de partialité. J'appelle la Conférence internationale tout entière à adopter les amendements soumis par le Pakistan et la Tunisie, en vue de faciliter le consensus.

Monsieur le Président,

Je crois comprendre que la délégation palestinienne a demandé la parole. En toute justice, elle est la principale concernée. Nous devons prendre en compte ses préoccupations et respecter ses divergences de vues. Je vous appelle à donner la parole à l'ambassadeur de la Palestine.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

J'espère que la déclaration de l'ambassadeur palestinien ne va pas donner lieu à une discussion parce que je ne le permettrai pas. Toutefois, étant donné que l'atmosphère qui règne ici est bonne, je l'autoriserai à s'exprimer pendant quelques minutes. J'espère que personne ne demandera la parole, parce que les Palestiniens sont concernés par la résolution. Ils sont des partenaires essentiels dans ce que nous essayons de réaliser.

S.E. Dr Mohammad Abu-Koash, ambassadeur, observateur permanent, Mission permanente d'observation de la Palestine, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je suis reconnaissant à notre chef de file, l'éminent ambassadeur du Pakistan. Ma délégation a le droit de parler de questions qui nous concernent. Vous avez clos le débat sur le point relatif au protocole d'accord. Étant donné que le protocole d'accord n'a pas été mis en œuvre, que des rapports, notamment celui du dépositaire, indiquent que la mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi, que l'ambassadeur israélien précise dans sa lettre que ces questions doivent faire l'objet d'un suivi et qu'il faut aller plus loin, vous avez fermé la porte au suivi de la mise en œuvre lorsque vous avez clos le débat. Je vous demande donc de bien vouloir considérer que le suivi devrait donner lieu à des garanties. Nous examinerons cette question de façon informelle avec vous.

Je reviens à la question des amendements. Les amendements proposés par l'OCI sont totalement ancrés dans le droit international humanitaire, et leur libellé est tiré principalement de l'accord que la Société israélienne a signé avec le Croissant-Rouge palestinien. Nous savons aussi – tout le monde sait – que la Société israélienne n'aurait pas signé cet accord sans l'autorisation de son autorité nationale, à savoir la Puissance occupante israélienne. Par conséquent, en tant que délégation de la Palestine et comme l'a indiqué le chef de file de l'OCI, nous sommes en faveur d'un consensus authentique. Nous rejetons toute autre interprétation susceptible d'encourager les dissensions. Nous sommes ici pour préserver le droit international et sa mise en œuvre, laquelle doit être générale. Je voudrais rappeler à tous, notamment à la délégation des États-Unis, qu'ils vont célébrer leur indépendance le 4 juillet. Vous avez été occupés. Vous êtes tous des pays qui ont obtenu leur

indépendance. Alors, pensez aux victimes, pensez aux Palestiniens et rejetez tout ce qui limite leurs droits.

Monsieur le Président,

Nous avons été plus que coopératifs, bien que la légalité de cette Conférence soit sujette à caution. Nous avons dit que nous suivrions notre propre voie. Nous avons laissé de côté le fait que l'OCI avait proposé des amendements pour aller de l'avant. Le reste est dans les mains de ceux qui pensent qu'il leur suffit d'agiter leur bâton pour que tout le monde suive. La délégation palestinienne est résolument attachée à la légalité internationale. Nous voulons simplement être indépendants, comme vous. Est-ce trop demander ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

M. Bugnion et M. Niskala nous ont présenté le contexte des principaux éléments du projet de résolution qui vous a été distribué. Nous avons entendu aussi une déclaration de l'ambassadeur Khan au sujet des amendements proposés par la Tunisie et le Pakistan. J'aimerais vous rappeler que les consultations se poursuivent. Comme vous le dites toujours, ambassadeur Khan, « nous devons tous faire un pas de plus ». J'espère que nous pourrions faire quelques pas supplémentaires, nous retrouver à mi-chemin et convenir d'un consensus. Pour l'heure, je ne vais plus donner la parole à qui que ce soit. La séance est levée jusqu'à 15 heures. Je crois comprendre que la réunion de l'OCI aura lieu dans la salle 5 à 13 h 30.

S.E. M. Samir Labidi, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Tunisie, Genève, parlant au nom du Groupe arabe
(Original arabe)

Monsieur le Président,

Au nom du Groupe arabe, permettez-moi d'exprimer notre sincère gratitude pour les efforts que vous faites en vue d'atteindre un consensus. Nous devons tous nous employer à réaliser un consensus. Je voudrais m'associer à la déclaration que l'ambassadeur du Pakistan a faite au nom des pays de l'OCI. Le Groupe arabe a pris note de ce que vous avez dit.

Monsieur le Président,

Je tiens à souligner que les amendements proposés par le Groupe arabe et l'OCI visent à corriger les insuffisances de la première version du projet de résolution. Le Groupe arabe et l'OCI veulent que soient réaffirmées la résolution XI de 1921 et la nécessité d'en suivre la mise en œuvre. Le Groupe arabe et l'OCI espèrent que ces préoccupations seront sérieusement prises en compte et soutenues par les participants à cette Conférence. Nous espérons aussi que ces amendements seront pris en considération et que la résolution sera adoptée par consensus, pour maintenir l'unité du Mouvement et promouvoir les principes du droit international humanitaire, ce qui est notre objectif commun.

La séance est suspendue à 12 h 30 et reprend à 15 heures.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Chers Amis,

Je voudrais annoncer, au nom de tous ceux qui participent à la Conférence, que je suis très reconnaissant au vice-président, l'ambassadeur Strommen, parce qu'il a pu élaborer un texte qui rassemble les différents points de vue. Nous avons dû exercer de fortes pressions sur tout le monde pour que le projet qui est maintenant disponible soit accepté. Nous avons besoin d'un peu plus de temps pour poursuivre nos consultations avec chacun. Je constate que les membres de l'OCI sont toujours en réunion et je pense que nous devons revenir vers 16 heures. Nous prendrons une décision sur les résultats des consultations. J'espère toujours que nous pourrions prendre une décision par consensus. Toutefois, beaucoup reste à faire entre-temps. Je vous appelle tous à parler avec vos amis et à vous assurer que nous pouvons rapprocher autant que possible les deux points de vue différents. Je vous remercie pour votre compréhension. Je suis désolé de vous faire attendre. Une autre annonce sera faite sous peu. Nous nous réunirons vers 16 heures et poursuivrons la séance plénière. Je vous remercie pour votre compréhension. Je suis convaincu que vous nous soutenez tandis que nous travaillons à un résultat positif, afin de pouvoir continuer dans l'avenir et dans l'intérêt de notre grand Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La séance est suspendue à 15 h 05 et reprend aux alentours de 19 h 30.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Chers Amis,

Je suis profondément désolé de vous avoir fait attendre aussi longtemps. Nous avons promis, dès le début de cette Conférence, que nous tenterions d'atteindre un consensus. Nous avons mené des négociations sérieuses avec toutes les parties concernées, dès le tout début. Comme vous le savez tous, il n'est pas facile de tomber d'accord sur tout ce que contient une résolution. C'est la raison pour laquelle il nous a fallu beaucoup plus de temps que prévu. Nous avons même pensé, un moment, devoir vous annoncer qu'il n'y avait aucun espoir d'aller plus avant. Je peux vous dire maintenant qu'il y a une lueur d'espoir. J'attends quelques minutes et, si nous ne pouvons pas dégager le consensus que nous avons désespérément essayé d'atteindre, conformément à la tradition du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la présidence n'aura malheureusement pas d'autre solution que d'appeler au vote, même si nous préfererions adopter la résolution par consensus. Je vais donner à chacun une dernière chance. Je sais que vous êtes fatigués. Je sais que vous vous ennuyez et que certains en ont assez. Mais je vous appelle tous à patienter encore quelques minutes, dans l'espoir que nous puissions parvenir à un accord et rentrer chez nous avec la satisfaction du devoir accompli. J'aimerais donner la parole au président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
(Original espagnol)

Monsieur le Président,

Je voudrais simplement insister sur ce que vous venez de dire et demander aux Sociétés nationales et, bien sûr aux gouvernements, de faire ce petit effort supplémentaire. Je pense que l'atmosphère est maintenant de nouveau favorable. Je ne veux pas susciter de faux espoirs, mais le climat du dialogue s'est amélioré et nous n'allons ménager aucun effort pour atteindre le consensus que le président a évoqué à maintes reprises. Je sais que nous avons l'habitude de régler des questions comme celle-ci et d'atteindre le consensus plus rapidement. Nous n'avons pas l'habitude d'agir ainsi, mais ces questions sont

suffisamment importantes pour que nous fassions preuve d'un peu de patience. Je peux vous assurer que moi aussi j'apprends beaucoup. Je vous demande donc de patienter encore un peu. D'ici quelques minutes, dans plus ou moins une demi-heure, nous aurons peut-être des nouvelles. Si tel n'est pas le cas, le président prendra la décision qui lui semblera la meilleure. Au nom de la Fédération internationale, je vous demande à tous encore un petit effort. Je pense que cela en vaut la peine.

La séance est suspendue à 19 h 45 et reprend aux alentours de 21 heures.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Chers Amis,

Les vice-présidents, l'ambassadeur Strommen et l'ambassadeur Martabit, ainsi que M. del Toro, le président de la Fédération internationale, m'accompagnent. Nous regrettons de vous avoir fait attendre aussi longtemps. Vous avez notre sympathie. Il est essentiel que vous restiez, car les négociations se poursuivent. J'espérais que nous pourrions conclure beaucoup plus rapidement, mais les négociations continuent et je vous appelle tous à rester. Ne quittez pas la Conférence, car nous pourrions être appelés à voter après ces consultations, et votre vote est nécessaire. Au nom de toutes les victimes qui ont besoin de nous quand survient une catastrophe, quelle qu'elle soit, je vous engage tous à faire preuve d'unité, et à nous apporter votre soutien et votre solidarité en cette soirée très particulière. Je vous remercie sincèrement et je vous sais gré de votre compréhension.

La séance est suspendue à 21 h 05 et reprend à 21 h 30.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Nous avons tous eu une journée particulièrement difficile et tout le monde a travaillé très dur. Nous avons tenté de rapprocher autant que possible les opinions divergentes. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure d'atteindre un consensus. Avant de développer ce point, je communique à la Conférence que j'ai reçu une lettre de l'OCI signée par l'ambassadeur Khan et par le représentant permanent de la République de Tunisie, l'ambassadeur Samir Labidi. La lettre concerne la légalité de la Conférence. Les deux signataires m'ont prié de la distribuer en tant que document officiel. Comme je l'ai dit

précédemment, cela sera consigné dans le compte rendu de la Conférence internationale (voir section 4.5.3 B).

Je vous remercie pour votre compréhension et vous rappelle que, selon l'interprétation de notre conseiller juridique, la Conférence a été légalement convoquée en application de l'article 10, paragraphe 3b.

Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Strommen, qui a conduit les consultations visant à forger un consensus sur les amendements proposés à la résolution.

S.E. M. Wegger Strommen, vice-président de la Conférence
(Original anglais)

Les délégués se souviendront que j'avais pour tâche de tenter de négocier une résolution par consensus, puis de faire rapport, à vous Monsieur le président, et à la Conférence. Je voudrais brièvement indiquer que j'ai appelé à une réunion consultative ouverte hier après-midi. J'ai l'impression que c'était il y a une semaine. La participation à la réunion a été importante et un certain nombre d'États et de Sociétés nationales ont apporté des contributions très constructives. J'ai demandé à l'ambassadeur Khan de présenter les amendements au nom de l'OCI. Il a expliqué ce que nous devons savoir au sujet des amendements et nous a détaillé le texte. Après cela, quelques délégations ont manifesté leur opposition aux amendements de l'OCI, certaines les ont appuyés et d'autres ont émis diverses objections se situant entre l'opposition et l'approbation. Des questions juridiques ont été soulevées. Après quoi, pendant toute la soirée et une partie de la nuit d'hier, et toute la journée d'aujourd'hui, j'ai poursuivi les négociations bilatéralement et dans des groupes restreints avec un certain nombre d'organes et de parties intéressées, pour trouver un consensus, conformément à mon mandat. Les délégués ont peut-être vu un document évaluant où en étaient les négociations ce matin. Le document indiquait clairement qu'il n'y avait pas de consensus. Les efforts ont été poursuivis tout au long de la journée, par vous Monsieur le Président, et par d'autres. Néanmoins, comme vous venez de le dire, la conclusion de mon rapport est qu'il n'a pas été possible d'atteindre un consensus. C'est tout ce que je peux dire à ce stade.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Ces deux derniers jours, nous avons eu des débats en plénière et des consultations informelles. Les positions

de chacun ont été très clairement présentées et les amendements soumis par les délégations pakistanaise et tunisienne ont été exposés avec éloquence à la Conférence. Je suis convaincu que poursuivre le débat ne rapprochera pas davantage la Conférence de notre objectif de consensus. Par ailleurs, pour mener cette Conférence à son terme et dans un souci d'équité, je vais autoriser deux orateurs à s'exprimer en faveur des amendements soumis par le Pakistan et la Tunisie, et deux orateurs à faire le contraire. Les amendements seront ensuite directement soumis au vote.

Je donne d'abord la parole à l'ambassadeur Khan. Si une autre délégation souhaite s'exprimer en faveur des amendements proposés, qu'elle demande la parole maintenant.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève, parlant au nom de l'OCI
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je vous remercie, ainsi que les membres du Bureau et toutes les délégations avec qui nous avons eu des consultations au cours des dernières 24 heures. J'aimerais remercier aussi tous les délégués pour leur patience et leur résistance durant cette Conférence. Cela a été une épreuve pour eux comme pour nous, et nous leur savons gré de leur constante indulgence. Permettez-moi d'exposer une fois encore les amendements présentés par le Pakistan et la Tunisie, et d'expliquer pourquoi il y a urgence maintenant.

À sa réunion de Bakou, Azerbaïdjan, le 19 juin, la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a publié un communiqué appelant avec force cette Conférence à promouvoir le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien. Le Pakistan et la Tunisie ont proposé des amendements au projet de résolution O6/IC/DR 4.1-REV2. Ces amendements, qui ont le soutien des pays de l'OCI, complètent la résolution et éliminent toutes les lacunes possibles. Nos amendements réaffirment que les Conventions de Genève et les règles du Mouvement, en particulier la résolution XI de la Conférence internationale de 1921, sont applicables à tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Cela inclut le territoire palestinien comprenant Jérusalem-Est, le Golan syrien et les fermes libanaises du Chabaa, qui relèvent de la juridiction de leurs Sociétés nationales arabes respectives. Nos amendements déclarent également

que le Croissant-Rouge palestinien couvre le territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem-Est. Nous réaffirmons aussi que l'admission de toute nouvelle Société en tant que membre du Mouvement dépend de la pleine reconnaissance et de la mise en œuvre de la résolution XI de 1921. Nous demandons au CICR et à la Fédération internationale de veiller à la mise en œuvre complète de la présente résolution et d'en faire rapport à la prochaine Conférence internationale.

Monsieur le Président,

Ces amendements n'ont aucun contenu politique. Ils s'appuient sur un droit convenu, accepté et appliqué. Si les éléments proposés par le Pakistan et la Tunisie ne sont pas inclus dans la résolution, le texte sera incomplet et partial. Plus important encore, il pourrait, par omission, établir un précédent que n'étayent pas les Conventions de Genève ou les règles du Mouvement.

Les amendements visent la clarté juridique. Deux questions fondamentales se posent. Quel est l'usage territorial de l'emblème que nous allons adopter ? Quelle est la portée géographique des activités opérationnelles et des compétences des Sociétés nationales qui seront admises au sein du Mouvement par suite des décisions prises aujourd'hui ?

Est-ce trop demander ? Une telle ambiguïté est-elle souhaitable dans un territoire où l'occupation est un fait juridique, et non une fiction ? Nous rendons hommage aux deux Sociétés nationales, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, qui sont parvenues à un accord en vue de promouvoir notre cause humanitaire. Devrions-nous maintenant les abandonner sur le bord de la route, sans leur dire quelles sont leurs compétences ?

Ce qui est vraiment surprenant, c'est que tous les amendements suggérés par l'OCI étaient explicitement ou implicitement acceptés dans le protocole d'accord que le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom ont signé le 28 novembre 2005. En fait, ils constituent la base du protocole d'accord. Si la résolution XI de 1921 et l'explication de l'occupation convenaient pour le protocole d'accord, pourquoi ne peuvent-elles pas être incluses dans la décision que nous prenons aujourd'hui ?

Voilà qui est paradoxal. Les pays de l'OCI estiment que cela marquera la fin du mécanisme de suivi. La Suisse, le dépositaire, a fait du bon travail. Nous avons entendu hier les rapports détaillés de la ministre des Affaires étrangères, Mme Calmy-Rey, et de l'ambassadeur Pfirter. L'ambassadeur Blaise Godet

participe depuis très longtemps au processus. Le CICR et la Fédération internationale ont accompli un travail remarquable en préparant cette Conférence. Je crois sincèrement que, sans leurs efforts, la décision que nous allons prendre aujourd'hui n'aurait pas été possible. Si la XXIX^e Conférence internationale peut prendre une décision au sujet du cristal rouge et de toutes les questions annexes, la XXX^e Conférence internationale devrait avoir le droit de savoir comment la décision prise a été mise en œuvre. Aucun des amendements que nous avons suggérés ne porte atteinte aux normes et lois humanitaires convenues. Ils reflètent la lettre et l'esprit des Principes fondamentaux du Mouvement.

Nous appelons toutes les Sociétés nationales et tous les États parties à soutenir ces amendements. En les soutenant, vous écrirez une page d'histoire. En les rejetant, nous saperons le consensus et ferons preuve de partialité. Appuyez ces amendements au nom de l'humanité, au nom de l'humanitarisme et au nom du droit humanitaire.

S.E. M. Samir Labidi, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Tunisie, Genève, parlant au nom du Groupe arabe
(*Original arabe*)

Monsieur le Président,

Le Groupe arabe soutient pleinement la déclaration que l'ambassadeur Masood Khan a faite au nom de l'OCI. Il souhaite exprimer sa sincère gratitude aux membres du Bureau pour leurs efforts et à tous les membres de la Conférence, qui, nous en sommes convaincus, sont ici pour atteindre de nobles objectifs. Nous pensons que les amendements proposés par l'OCI et le Groupe arabe reflètent l'essence de l'emblème qui est déployé à notre droite et à notre gauche, l'emblème qui protège la dignité humaine. C'est cette dignité humaine qui nous unit. L'image de l'être humain à ma droite et à ma gauche n'a pas de visage, pas de religion et pas d'identité ethnique. Comme je l'ai dit, l'honorable mission qui unit cette éminente assemblée est la noble volonté de protéger la dignité humaine. Toutefois, si notre but est de protéger la dignité humaine, cette protection doit être intensifiée dans les territoires occupés, où elle mérite une plus grande attention encore. Dès lors, quand l'OCI et le Groupe arabe ont proposé ces amendements, ils l'ont fait simplement pour garantir une protection accrue à la population des territoires occupés et non pour politiser la question ou pour promouvoir des intérêts politiques nationaux, régionaux ou internationaux.

Monsieur le Président,

Je ne parlerai pas plus longtemps. Comme mon collègue l'ambassadeur Khan l'a déjà indiqué, en appelant à un vote sur ces amendements, nous appelons simplement à un soutien à ces valeurs. Nous espérons que tous les membres ici présents soutiendront ces amendements.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(*Original anglais*)

Je vais maintenant demander à deux délégations qui sont contre les amendements de s'exprimer. Je donne d'abord la parole à la délégation des États-Unis.

M. John B. Bellinger, conseiller juridique, département d'État, États-Unis d'Amérique
(*Original anglais*)

Il est près de 22 h 30, le dernier soir, et nous n'avons toujours pas réglé la question qui nous est soumise. J'en suis vraiment désolé. J'ai dit hier que cette Conférence avait pour vocation de se concentrer sur un but humanitaire. Les gouvernements se sont réunis en décembre pour préparer le Protocole additionnel III, qui a ouvert la voie à la Conférence d'aujourd'hui. Les délégations de Sociétés nationales du monde entier sont maintenant avec nous dans cette salle. Je leur demande d'excuser le fait que nous soyons ici, à la dernière minute, encore en train de débattre de questions politiques, et non d'humanité, d'assistance aux personnes sur le terrain. Au cours des deux derniers jours, nous avons insisté davantage sur les aspects politiques que sur le soutien à apporter au travail important qu'accomplissent les Sociétés humanitaires qui sont ici, en particulier les deux Sociétés les plus concernées de la région, le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

Je tiens à souligner que le gouvernement des États-Unis a travaillé avec acharnement pour tenter de trouver un consensus auquel nous pourrions tous souscrire. Un temps considérable a été consacré ces deux derniers jours à la recherche d'un accord avec l'OCI au sujet des amendements, et j'aimerais remercier en particulier l'ambassadeur Strommen et le président de la Conférence pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de forger un compromis. Le gouvernement des États-Unis a été extrêmement flexible en essayant de mettre au point une formule à laquelle toutes les parties pourraient consentir. Je pense que vous avez vu qu'un effort avait été fait dans le document qui a été distribué à 14 heures

aujourd'hui. Je pense que tout le monde aurait pu convenir qu'il couvrirait les préoccupations de chacun ici. Je regrette que nous n'ayons pas eu la possibilité de soumettre ce document au vote, car je suis convaincu que s'il avait été présenté à cette assemblée, il aurait été chaleureusement approuvé parce qu'il servait la cause des personnes sur le terrain.

Nous devons mettre de côté nos préoccupations politiques. Au lieu de cela, nous sommes saisis d'amendements dont mon collègue, l'ambassadeur Khan, a dit qu'ils étaient simplement une réaffirmation de principes juridiques internationaux. Malheureusement, je ne peux pas être d'accord. Ces amendements posent des problèmes politiques et juridiques très sérieux. Bien sûr, ils citent quelques Principes humanitaires fondamentaux et nous convenons que ce sont des principes importants : les principes des Conventions de Genève, les règles du Mouvement et même la règle de 1921. Ce sont des points sur lesquels nous nous sommes accordés dans le document qui a été distribué aujourd'hui à 14 heures, et il est dommage que nous ne puissions pas convenir de ces points. Je pense qu'il doit être évident pour tous ici, notamment les Sociétés nationales qui nous accompagnent ce soir, qu'insérer dans la résolution des questions politiques délicates relatives au Moyen-Orient va bien au-delà des Principes fondamentaux du Mouvement. Ce sont des questions importantes et nous savons tous qu'elles doivent être traitées, mais il n'appartient pas à cet organe de tenter de le faire. Ce sont des questions qui ont été débattues pendant 30 ans dans des enceintes politiques, qui continuent de l'être dans les organes des Nations Unies, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Ce ne sont pas des questions que nous pouvons tenter de résoudre ici en déclarant quels territoires sont occupés en vertu des ordres de 1967. Ce sont simplement des questions qui ne peuvent pas être réglées ici et qui n'ont pas leur place dans les amendements à cette résolution.

Par ailleurs, des problèmes juridiques sérieux sont également posés. Je n'en mentionnerai que quelques-uns. Par exemple, le paragraphe 3 du dispositif laisse penser que, pour être admise, toute nouvelle Société doit reconnaître et mettre en œuvre la IV^e Convention de Genève. C'est tout simplement une erreur juridique. Tout le monde sait que ce n'est pas aux Sociétés nationales qu'il appartient de mettre en œuvre les Conventions de Genève, mais aux États qui ont signé ces Conventions. Nous avons corrigé cette erreur dans le document que nous vous avons présenté à 14 heures aujourd'hui, en déclarant que les Sociétés continueront d'être guidées par les principes juridiques humanitaires internationaux. De la même manière, le paragraphe 4 du dispositif prévoit un mécanisme nous permettant

de suivre les progrès qui ont été accomplis sur le terrain et ceux qui doivent encore être faits. Nous soutenons le suivi et nous soutenons la participation du Comité international de la Croix-Rouge à ce processus. C'est là, encore, la raison pour laquelle le document qui vous a été présenté à 14 heures aujourd'hui contenait un compromis. Vous pouvez le relire, vous l'avez sous les yeux : le CICR aurait assuré un suivi et aurait fait rapport. Mais, au lieu de cela, le CICR est placé dans la position juridique impossible d'assurer la pleine mise en œuvre. Le CICR n'est pas un organe chargé de l'application des règles ; il ne peut pas assurer la pleine mise en œuvre de la résolution. C'est pourquoi nous avons fait notre possible pour travailler ensemble, sous les auspices de l'ambassadeur Strommen, pour forger un consensus, corriger les erreurs juridiques, retirer de la résolution les questions politiques délicates, qui n'y ont pas leur place, et atteindre un consensus. Malheureusement, nous avons entre les mains une résolution qui comme je l'ai dit, est juridiquement entachée d'erreurs et pose d'importants problèmes politiques.

Je reviens à mon premier point : notre but ici aujourd'hui ne doit pas être celui des gouvernements. Il doit être de soutenir l'importante action humanitaire des Sociétés nationales, en particulier le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien. Ces deux Sociétés ont d'ores et déjà conclu un accord sous la forme d'un protocole. L'ambassadeur Khan y a fait référence, et c'est l'arrangement central qui a déjà été convenu. Si nous ajoutons ces contraintes juridiques et politiques, nous allons probablement, par pur entêtement, porter atteinte à la fourniture de services humanitaires aux populations dans cette région difficile. Ce n'est pas ce que nous voulions faire aujourd'hui. Si je regrette vivement que nous en soyons arrivés là, je vous encourage à rejeter ces amendements et à soutenir plutôt la résolution qui avait été élaborée à l'origine.

Dame Maeve Fort, administratrice, Croix-Rouge britannique

(Original anglais)

Trois représentants de gouvernements sont intervenus. Nous estimons qu'il est important que les Sociétés nationales, et pas seulement les États, s'expriment dans ce débat.

Avec tout le respect qui est dû à l'OCI, la Croix-Rouge britannique souhaite brièvement expliquer pourquoi elle estime ne pas pouvoir soutenir les quatre amendements.

Généralement parlant, nos objections prennent appui sur les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Comme nous le savons tous, nous sommes tenus, à la Conférence internationale, de respecter les Principes fondamentaux dans nos délibérations. La neutralité en est un.

Monsieur le Président,

Je pense que chacun d'entre nous, ici à cette Conférence, éprouve une sympathie particulière pour les populations vulnérables du Moyen-Orient. Toutefois, soutenir les deux premières propositions des amendements de l'OCI serait prendre une position politique au sujet de différends territoriaux entre États. Il est important de régler ces différends, mais la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'est pas, à mon avis, le lieu où il faut tenter de le faire. En effet, l'adoption d'une telle résolution à cette Conférence aurait une incidence négative sur notre Mouvement humanitaire neutre.

La troisième proposition est, je regrette de le dire, illégale. Certes, dix conditions importantes doivent être réunies pour qu'une nouvelle Société soit reconnue. Mais « la pleine mise en œuvre et la reconnaissance de la résolution XI de la X^e Conférence internationale de 1921 » n'en est pas une dans nos Statuts. Certes, les Sociétés nationales reconnues doivent respecter toutes les résolutions adoptées par les Conférences internationales. Mais il serait inopportun et trompeur de mettre en évidence la résolution XI de la Conférence internationale de 1921, comme le propose le projet d'amendement.

Nous rejetons le quatrième amendement parce qu'il est lié aux trois amendements proposés précédents. Qui plus est, le CICR et la Fédération internationale n'ont pas la capacité de veiller à la « mise en œuvre complète » d'une telle résolution. Par ailleurs, il serait peut-être plus opportun de soumettre un rapport au Conseil des Délégués qu'à la prochaine Conférence internationale.

Monsieur le Président,

Pour les raisons invoquées, en particulier pour sauvegarder les Principes fondamentaux de notre Mouvement mondial, notamment les principes de neutralité et d'unité, nous demandons respectueusement aux délégations de voter contre les amendements proposés par l'OCI. Nous craignons qu'un vote en faveur de ces amendements ne porte atteinte à notre capacité de fournir protection et assistance aux personnes vulnérables de toutes les

parties à un conflit. Notre objectif est de maintenir l'intégrité du Mouvement.

4.7.2 ADOPTION DE LA RÉSOLUTION 1 DE LA XXIX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

A. Vote par appel nominal sur l'inclusion des amendements proposés dans le document 06/IC/04.1-REV2

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Deux orateurs se sont exprimés en faveur de l'inclusion des amendements proposés et deux orateurs contre. J'ouvre maintenant la procédure de vote. Je vous rappelle qu'une fois que le vote aura commencé, il ne pourra pas être interrompu, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant directement trait à la procédure de vote.

Le vote porte sur l'inclusion, dans le document 06/IC/04.1-REV2, des amendements proposés. Pour que ces amendements soient inclus dans le projet de résolution, une majorité des délégations présentes doit voter pour. Les abstentions ne sont pas prises en compte dans la détermination de la majorité. Comme le prévoit le Règlement, le vote sera exprimé à main levée.

**S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant
permanent, Mission permanente du Pakistan,
Genève, parlant au nom de l'OCI**
(Original anglais)

Nous voudrions demander un vote par appel nominal.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Une motion a été soulevée pour demander un vote par appel nominal. Je voudrais que dix délégations présentes dans la salle appuient la motion.

Un certain nombre de délégations lèvent leur plaque nominative.

Dix délégations ayant appuyé la motion, le vote peut avoir lieu par appel nominal.

Mme Grace R. Princesa, ministre conseillère, Mission permanente des Philippines, Genève
(Original anglais)

Je soulève une motion d'ordre. Pouvons-nous demander au personnel de déterminer combien de délégations sont présentes, afin que nous puissions savoir quelle sera la majorité de la moitié des votants plus une voix.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

La majorité est déterminée par le nombre de délégués présents et votants pour ou contre. Nous avons besoin de la majorité des délégués présents et votants.

Mme Grace R. Princesa, ministre conseillère, Mission permanente des Philippines, Genève
(Original anglais)

C'est là ma question : combien de délégués sont effectivement présents en ce moment ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Nous le saurons après le vote, parce que nous saurons alors combien de personnes ont voté pour et combien ont voté contre. Nous les compterons et saurons quelle est la majorité.

Mme Grace R. Princesa, ministre conseillère, Mission permanente des Philippines, Genève
(Original anglais)

Et les abstentions ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Les abstentions ne sont pas prises en compte pour déterminer la majorité. Seuls le sont les délégués votant « pour » ou « contre ».

La question qui nous est soumise est de savoir si nous voulons inclure les amendements proposés dans le projet de résolution 06/IC/04.1-REV2.

Je vais d'abord évoquer l'article 20.5 du Règlement : en cas de vote par appel nominal, chaque délégation est appelée individuellement dans l'ordre alphabétique.

Si votre délégation vote pour, dites « oui » quand elle est appelée. Si votre délégation vote contre l'inclusion des amendements dans le document 06/IC/04.1-REV 2, dites « non » quand elle est appelée. Si vous souhaitez vous abstenir, dites clairement « abstention ». Vous avez trois possibilités : « oui », « non » et « abstention ». Je souligne que vous ne pouvez donner que l'une de ces trois réponses.

Les délégations des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront appelées en premier, dans l'ordre alphabétique français. La première Société à voter sera tirée au sort. Une fois que les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge auront voté, ce sera le tour des États présents dans la salle, à nouveau dans l'ordre alphabétique, le premier étant désigné par tirage au sort. Enfin, nous demanderons à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, puis au Comité international de la Croix-Rouge de voter.

J'ouvre maintenant le vote et je demande à M. Frank Mohrhauer de procéder au tirage au sort puis d'appeler chaque Société nationale par son nom.

M. Frank Mohrhauer, secrétaire général adjoint de la Conférence
(Original anglais)

Je vais maintenant commencer l'appel nominal dans l'ordre alphabétique français. Nous commencerons par les Sociétés nationales. La première Société nationale sous D est « Danemark ».

Votes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les amendements proposés par le Pakistan et la Tunisie :

Pour :

Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Comores, Congo (République démocratique du), Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Guinée, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Libye (Jamahiriya arabe), Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Tunisie, Yémen. (32)

Contre :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Colombie, République de Corée,

Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Laos, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ex-République yougoslave de), Malawi, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie (Fédération de), Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe. (116)

Abstentions :

Afghanistan, Bélarus, Chine (République populaire de), Congo (République du), Éthiopie, Inde, Mexique, Namibie, Suisse, Swaziland, Tanzanie, Tchad, République tchèque, Togo, Turkménistan. (15)

L'appel nominal des Sociétés nationales est maintenant terminé.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Les États vont maintenant voter.

S.E. M. Christoph Bubb, secrétaire général de la Conférence
(Original anglais)

Nous allons appeler les États, puis la Fédération internationale et le CICR.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Si une Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge n'a pas été appelée, qu'elle lève sa plaque nominative, afin que nous puissions enregistrer son vote.

(Différentes déclarations pour déterminer que les votes des Sociétés nationales de Vanuatu et Dominique ont été pris en compte.)

Pouvons-nous maintenant procéder au vote des États ?
Le vote des États commence.

M. Olivier Dürr, secrétaire général adjoint de la Conférence
(Original anglais)

Je vais utiliser le même ordre alphabétique.

Votes des États sur les amendements proposés par le Pakistan et la Tunisie :

Pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Brunei, Chine (République populaire de), Congo (République du), Congo (République démocratique du), Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Guinée, Indonésie, Irak, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Laos, Liban, Libye (Jamahiriya arabe), Malaisie, Mali, Maroc, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Russie (Fédération de), Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen. (41)

Contre :

Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chypre, Colombie, République de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, République dominicaine, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ex-République yougoslave de), Malawi, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, République tchèque, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay. (73)

Abstentions :

Arménie, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Chili, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Haïti, Inde, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mexique, Népal, Nigéria, Philippines, Saint-Siège, Sri Lanka, Suisse, Tanzanie, Thaïlande, Togo. (28)

Votes des composantes internationales du Mouvement sur les amendements proposés par le Pakistan et la Tunisie

Contre :

Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Si une délégation présente n'a pas été appelée, qu'elle veuille bien lever sa plaque nominative. Il n'y en a pas. L'ambassadeur Khan soulève une motion d'ordre.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève
(Original anglais)

J'ai une motion d'ordre et une notification. Le chef de la délégation d'une Société nationale peut-il voter deux fois, une fois au nom de la Société nationale et une fois au nom d'un gouvernement ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Non, il ne le peut pas.

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève
(Original anglais)

Dans ce cas, pourquoi la Papouasie-Nouvelle-Guinée a-t-elle voté à deux reprises ? Y a-t-il un mécanisme par lequel le scrutateur peut contrôler quels gouvernements ou quelles Sociétés nationales sont en train de voter ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Merci, Ambassadeur Khan. Pouvez-vous m'accorder quelques minutes pour tirer ce point au clair avec mes collègues ?

Mme Grace R. Princesa, ministre conseillère, Mission permanente des Philippines, Genève
(Original anglais)

J'ai aussi une motion d'ordre. Je crois qu'il y avait une procuration dans les documents qui ont été distribués. Comme il a été demandé qui est autorisé à voter, nous devrions peut-être déterminer quelles délégations votent par procuration et si elles ont soumis la procuration.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je vais maintenant demander à notre conseillère juridique de répondre aux deux questions de l'assemblée.

S.E. M. Idriss Jazairy, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Algérie, Genève
(Original anglais)

Nous aimerions savoir comment le Secrétariat a contrôlé que les personnes votant au nom des gouvernements ont bien l'autocollant de couleur verte. Cela a-t-il été contrôlé ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

S'il n'y a pas d'autres questions de l'assemblée, nous allons pouvoir répondre à la question sur le déroulement du vote. Je vais demander à la conseillère juridique de vous dire comment il est procédé normalement.

H.E. M. Mohammed Loulichki, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Maroc, Genève
(Original français)

Monsieur le Président,

Je voudrais demander à la conseillère juridique des éclaircissements sur la procuration donnée à une délégation. Est-ce que la procuration doit être déposée avant ou après le vote ?

Mme Elise Baudot, conseillère juridique, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
(Original anglais)

Plusieurs questions ont été soulevées au sujet du vote par appel nominal. La première avait trait aux formulaires de procuration. Vous avez raison, selon le Règlement, le vote doit être exprimé par le chef de chaque délégation. Les formulaires de procuration ne sont utilisés que pour le vote au scrutin secret, parce que ce que nous voulons éviter, particulièrement dans un scrutin secret, c'est qu'une délégation vote deux fois : une fois parce qu'un membre non autorisé de la délégation a voté et une autre parce que le chef de délégation vote lui aussi. Dans un vote par appel nominal, la pratique consiste, dans les conférences, à tenir pour acquis que c'est le chef de délégation qui dit « oui » ou « non ». Vous êtes tous ensemble dans cette salle. Il n'y a aucun risque qu'un autre membre de la délégation vote contre ce que le chef de délégation aurait voulu voter. Dans un vote par appel nominal, ne pas contrôler la procuration de chaque délégation appelée est une décision pragmatique.

Au sujet de la question d'un gouvernement votant au nom d'une Société nationale ou vice versa, vous avez parfaitement raison. Une délégation ne peut pas déléguer son vote à une autre délégation. Nous vous remercions vivement d'avoir attiré notre attention sur ce point. Nous avons vérifié. En fait, il s'agit d'un malentendu. Malheureusement, le délégué a quitté la salle puis il est revenu au moment où le nom de son pays était appelé et il a dit « oui », sans penser que c'était au tour de son État de voter. Si d'autres délégations ont voté par erreur au nom de l'État alors quelles représentent une Société nationale, ou au nom d'une Société nationale alors quelles représentent un État, qu'on nous le fasse savoir maintenant. Vous pouvez l'annoncer publiquement ou nous le dire à titre confidentiel.

La dernière question concerne le système de contrôle. Comme vous pouvez le constater, des volontaires sont partout dans la salle et contrôlent si la délégation appelée est celle qui s'exprime. De plus, il y a l'écran au-dessus de l'estrade.

À nouveau, si vous avez vu votre voisin voter alors qu'il n'aurait pas dû le faire, dites-le nous à titre confidentiel. Est-ce que tout est clair ?

S.E. M. Elsadig Mustafa Osman Almagly, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Soudan, Genève

(Original anglais)

En fait, la réponse au sujet de la motion d'ordre n'est pas claire. La question est très claire. Avez-vous vérifié si ceux qui votent sont, premièrement, effectivement chef de leur délégation et s'ils ont une procuration ou pas ? C'est très important. Deuxièmement, la conseillère juridique demande à l'assemblée de dire si quelqu'un a commis une erreur. Je pense que c'est illégal, car celui qui a fait une erreur et a voté deux fois ne donnera pas cette information de son plein gré. Je peux vous dire que j'ai voté deux fois et que je veux retirer mon vote. L'explication n'est pas satisfaisante. J'ai besoin d'éclaircissements fondés sur des arguments juridiques ou de procédure.

H.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève

(Original arabe)

Monsieur le Président,

J'ai écouté avec grand intérêt les explications données par la conseillère juridique. J'ai été profondément étonné par ce qu'elle a dit. La conseillère juridique veut-elle faire de nous des espions agissant les uns

contre les autres au sein de cette honorable assemblée ? Demande-t-elle aux délégations de s'espionner les uns les autres pour découvrir qui a voté pour et qui a voté contre ? Les délégations sont-elles obligées de le faire à la place du Bureau et du Secrétariat ? Le Secrétariat n'aurait-il pas dû réfléchir à cette question délicate à une conférence aussi importante ? Quelle crédibilité peuvent avoir les chiffres que nous avons entendus et la procédure de vote qui nous a été proposée quand nous constatons que le nombre de ceux qui ont voté pour ou se sont abstenus est le même que celui des personnes qui ont voté contre ? Où est la crédibilité dans cette affaire ?

Nous participons à une Conférence internationale qui est censée déterminer l'avenir des Statuts du Mouvement international. Nous ne parlons plus du Protocole ; nous nous occupons d'un amendement aux Statuts du Mouvement international. Autrement dit, nous ne sommes pas dans le cadre du 50/50. La Conférence ne peut pas modifier les Statuts du Mouvement international à une majorité de deux ou trois votes. Je vous invite à examiner cette question plus en détail et à répondre avec rigueur aux observations faites par les délégations. Nous ne sommes plus sceptiques uniquement au sujet de cette question. Nous sommes maintenant fondamentalement sceptiques au sujet de la légalité de cette Conférence, comme nous l'avons dit hier, et nous confirmons ce que nous avons dit. Cette Conférence est illégale. La façon dont elle est conduite est illégale et les avis juridiques qui nous sont donnés de temps à autre sont dépourvus de toute crédibilité. Le Secrétariat doit répondre à nos attentes et traiter les délégations avec respect. Il ne faut pas faire insulte à l'intelligence de nombreuses délégations. Est-il raisonnable de faire de nous des espions ? Est-ce ainsi qu'une Conférence aussi importante doit être conduite ?

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence

(Original anglais)

Je ne pense pas qu'il en soit ainsi. Nous avons toujours agi de bonne foi. J'estime que certaines des remarques de l'assemblée ne sont pas acceptables. Les États-Unis ont soulevé une motion d'ordre. Je donnerai la parole aux États-Unis, puis je suspendrai la séance pour deux ou trois minutes et j'annoncerai ma décision. Nous ne pouvons pas procéder de cette façon. Nous devons nous respecter les uns les autres. Nous ne devons pas porter des accusations. Tout a été fait de bonne foi. Des personnes contrôlent le déroulement du vote dans la salle, et c'est la première fois que cela se produit. Un délégué a fait une erreur et a voté deux fois ; nous l'avons reconnu. Nous ne faisons

rien derrière le dos de qui que ce soit. Nous avons été transparents avec tout le monde dès le début. Il n'est pas acceptable de tenir de tels propos.

**M. John B. Bellinger, conseiller juridique,
département d'État, États-Unis d'Amérique**
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Il va de soi que je serai très bref, car je pense que les délégués qui sont réunis ici ce soir – et il est presque minuit – ont déjà apporté leur soutien à vos efforts. Chacun ici sait que vous-même et ceux qui vous secondent faites de votre mieux. D'après mes calculs, les amendements ont été rejetés à une écrasante majorité. Il n'y a pas le moindre doute. Pour être adoptés, les amendements devaient recueillir la majorité des votes. Or, il y a eu plus de 70 % de vote contre. Il a été suggéré que nous contrôlions les cartes des chefs de délégation ou les « autocollants verts », ce qui est totalement contraire à la pratique internationale habituelle. Aucun de ceux qui ont participé à des conférences ne prend part à un vote par appel nominal en exigeant que chaque personne présente ses pouvoirs pour prouver qui elle est. Je m'élève contre cette tentative qui est faite d'entraver les efforts sincères que nous déployons pour aller de l'avant. Je voterai simplement que nous vous soutenons dans les efforts que vous accomplissez pour aller de l'avant et passer au point suivant de l'ordre du jour.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je ne vais pas ouvrir un débat sur les motions d'ordre. Tandis que nous attendons les résultats du vote, je vais laisser des orateurs prendre la parole.

**S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant
permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève**
(Original anglais)

Monsieur le Président,

C'est pour moi une expérience inoubliable : une salle pleine de monde applaudissant à un vote erroné. Ma question portait uniquement sur le statut du vote de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je n'ai rien demandé d'autre. La réponse à la question de savoir si un mécanisme est en place aurait dû être « oui ». C'est aussi simple que ça.

**S.E. M. Elsadig Mustafa Osman Almagly,
représentant permanent, Mission permanente du
Soudan, Genève**
(Original anglais)

J'ai soulevé une motion d'ordre. J'ai attiré l'attention sur l'article 18.3 du Règlement.

(Original arabe)

« Si, au cours d'un débat, un délégué soulève une motion d'ordre, la discussion est suspendue et le président (...) prend immédiatement une décision sur cette motion (...). Un délégué qui soulève une motion (...) ne peut, dans son intervention, s'exprimer sur le fond de la question en discussion. » Je cite à nouveau : « Si, au cours d'un débat, un délégué soulève une motion d'ordre, la discussion est suspendue et le président prend immédiatement une décision sur cette motion... » Tel n'a pas été le cas, Monsieur le Président.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je vais maintenant répondre à la question qui a été de nouveau posée par l'ambassadeur Khan au sujet des votes supplémentaires, un délégué ayant voté deux fois, l'une pour son gouvernement et l'autre pour sa Société nationale. Bien que nous ayons peut-être donné l'impression que nous comptions ce vote, il n'en a rien été. Le vote du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas été pris en compte. Seul sera comptabilisé le vote de la Société nationale.

La question a été posée de savoir si nous avons un mécanisme de contrôle. La réponse est « oui ». De nombreuses personnes surveillent la salle. Nous ne pouvons pas nous méfier de tout. Ce n'est pas ainsi que nous travaillons à la Croix-Rouge, car les seuls intérêts de la Conférence sont les victimes que nous aidons et les voix des personnes qui attendent que nous venions leur tendre la main. Nous avons pour mission d'alléger les souffrances, où qu'elles se produisent. C'est ce que nous essayons de faire, mais nous n'arriverons à rien en nous querellant au sujet des votes, de qui est assis à côté de qui, et de ce qui se passe. Ce n'est pas ainsi que nous irons de l'avant. Nous ne pourrions le faire qu'en nous faisant confiance les uns les autres, en nous sentant membres du Mouvement, en montrant que nous sommes unis. Peu importe qu'un vote n'aille pas dans le sens que nous aurions voulu. Le vote s'est déroulé de façon très démocratique. Certains perdent, d'autres gagnent, mais en fin de compte nous sommes tous gagnants

parce nous avons respecté le Règlement. C'est ainsi que nous devons aller de l'avant. J'espère que vous acceptez ce que je vous dis. Je suis maintenant très heureux de vous donner les résultats du vote.

Veillez pardonner le retard. Nous vérifions à nouveau les votes pour que tout le monde soit satisfait. Nous contrôlons les chiffres deux et trois fois, pour avoir la certitude qu'ils sont justes.

Résultats du vote

Nous avons les résultats du vote. Le nombre total de délégations présentes et votant « oui » ou « non » est de 263. La majorité est de 132. Nous avons enregistré 72 « oui » (en faveur), 191 « non » (contre), et 44 abstentions. Par conséquent, les amendements proposés au projet de résolution n'ont pas été adoptés.

S.E. M. Wolfgang Petritsch, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Autriche, Genève, parlant au nom de l'Union européenne
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je parle au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Union européenne reconnaît les préoccupations humanitaires abordées dans les amendements présentés par le Pakistan et la Tunisie et soutenus par l'OCI.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé à l'ambassadeur de Norvège, M. Strommen, de tenir des consultations sur les amendements au projet de résolution. L'Union européenne félicite l'ambassadeur Strommen pour ses efforts. Malheureusement, malgré les efforts courageux de l'ambassadeur Strommen, nous n'avons pas pu nous entendre sur un texte amendé qui prenne en compte ces préoccupations humanitaires supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre les amendements. Consacrons maintenant toute notre énergie à l'adoption du projet de résolution qui, je vous le rappelle, respecte pleinement les principes du Mouvement et est de nature entièrement humanitaire.

S.E. M. Blaise Godet, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Suisse, Genève
(Original français)

Ma délégation regrette qu'il n'y ait pas eu suffisamment de flexibilité de part et d'autre pour parvenir à un consensus. Nous sommes donc placés devant un choix que nous aurions préféré éviter. Une chance a été aliénée, celle qui aurait permis de montrer à l'opinion publique que ce Mouvement est humanitaire, même dans des circonstances difficiles, et qu'il sait se tenir au-dessus de la mêlée, comme la conseillère fédérale, Mme Calmy-Rey en a exprimé le vœu dans son intervention d'hier. La Suisse, en sa qualité de parrain du protocole d'accord et des arrangements opérationnels du 28 novembre 2005, ne peut contester l'applicabilité des Conventions de Genève aux territoires arabes occupés ou celle de la résolution XI de la Conférence internationale de 1921. Par ailleurs, la Confédération s'est toujours opposée à ce que les travaux du Mouvement soient dominés par des considérations politiques. Aux yeux de ma délégation, il n'était pas opportun que cette Conférence prenne position sur un conflit particulier, alors qu'elle avait pour objet d'amender les Statuts du Mouvement suite à l'adoption du Protocole additionnel III, en décembre dernier. C'est pour cette raison que la délégation suisse s'est abstenue.

S.E. Mme Clemencia Forero Ucros, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Colombie, Genève
(Original espagnol)

La Colombie considère que les questions examinées dans cette enceinte devraient être de nature purement humanitaire. Elle respecte le raisonnement sur lequel s'appuie la proposition des gouvernements du Pakistan et de la Tunisie au sujet des amendements au projet de résolution du 9 juin 2006. Toutefois, ces amendements ont été portés à notre connaissance durant cette Conférence et nous n'avons donc pas eu la possibilité de consulter nos autorités nationales. C'est la raison pour laquelle la Colombie a voté selon les principes juridiques adoptés par la précédente Conférence internationale.

B. Vote par appel nominal sur l'adoption du projet de résolution 06/IC/04.1-REV2

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Maintenant que le vote est terminé et que nous avons les résultats, il nous faut prendre position sur un projet de résolution. Pour la dernière fois à cette Conférence, je vous appelle tous à l'accepter par consensus. Si le projet est accepté par consensus, vous pourrez encore, après le vote, exprimer vos opinions et dire que, pour atteindre le consensus, vous vous joignez aux autres membres de la Conférence. Tout d'abord, et avant de procéder à un vote, je voudrais vous demander si vous acceptez que nous adoptions le projet de résolution par consensus.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Je demande à mes collègues de m'excuser de prendre de nouveau la parole.

Monsieur le Président,

Nous sommes sensibles à votre appel à un consensus. Toutefois, je crois honnêtement et sincèrement qu'il est lancé trop tardivement. Un consensus ne peut être le fait d'une seule partie. Un consensus doit reposer sur l'unanimité véritable de toutes les délégations. J'avais espéré entendre ces applaudissements durant le vote sur les amendements proposés par le Pakistan et la Tunisie. J'avais vraiment espéré entendre ces applaudissements durant les tentatives qui ont été faites d'atteindre le consensus auquel nous aspirons tous. À une Conférence comme celle-ci, où nous examinons la question d'un amendement aux Statuts d'un Mouvement international plus que centenaire, il est impératif d'éviter une atmosphère telle que celle qui a régné ici. Certes, la Fédération internationale pourrait compter une ou deux nouvelles Sociétés membres, mais elle pourrait aussi, malheureusement, perdre sa crédibilité dans le domaine de la protection du droit international humanitaire et établir un précédent dangereux, qui pourrait porter un coup fatal à ce que les pères fondateurs de ce droit ont bâti au cours des dernières décennies.

Le Mouvement serait le perdant. Il n'y a ni gagnants ni perdants à cette Conférence. Nous sommes tous perdants. C'est un fait. Il est déraisonnable d'amender les Statuts du Mouvement sur la base d'un vote. À

cet égard, il est encore plus surprenant qu'une grave erreur ait été commise à la précédente Conférence, dite diplomatique, en décembre dernier. Si cette erreur pouvait être tolérée au motif qu'elle était liée à l'adoption d'un protocole additionnel, par contre l'erreur qui a été faite, ou qui est sur le point d'être faite, aujourd'hui est impardonnable, car elle touche à la modification des Statuts du Mouvement, un Mouvement dont l'humanité s'est employée à établir et préserver la crédibilité. Cette honorable Conférence tient dans les mains une confiance que nous devons tous sauvegarder avec zèle. Nous devons éviter la malhonnêteté, la polémique et les effets théâtraux destinés à camoufler les très graves erreurs qui ont été commises depuis le début de cette Conférence.

Monsieur le Président,

La proposition que vient de faire le représentant de l'Union européenne ne répond pas aux principales préoccupations de l'OCI et elle ne prend pas en considération les Principes fondamentaux sur lesquels repose le Mouvement. C'est une proposition qui ne reflète en aucune manière les intentions des auteurs de la règle de 1921. Pour la dernière fois, Monsieur le président, quel est le problème à cet égard ? Le problème est que nul ne peut interpréter la règle de 1921 de façon arbitraire, à sa propre convenance. Cette Conférence ne peut être adaptée aux besoins d'une Société nationale donnée, d'autant moins que nous savons que la Société nationale pour laquelle certains souhaitent adapter cette Conférence est celle d'un État qui non seulement viole le droit humanitaire et occupe le territoire d'autres États mais aussi, non contente d'occuper des territoires arabes, les a même annexés. Cette occupation et l'annexion subséquente de territoires arabes rappellent l'occupation nazie des Sudètes en Tchécoslovaquie et du couloir de Dantzig en Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

M. Al-Ja'afari, puis-je vous demander d'exprimer vos vues sur la procédure de vote, parce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

H.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Les propositions que nous avons entendues au sujet d'un vote sur l'alternative préconisée par l'honorable

représentant de l'Union européenne viennent trop tard après l'extraordinaire flexibilité dont a fait preuve l'OCI et dont vous pouvez attester, Monsieur le Président.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

J'aimerais éclaircir un point. Nous ne votons pas au sujet de ce que propose l'Autriche. Nous votons sur le projet de document. L'Autriche a exposé la position de l'Union européenne et ce que celle-ci aurait voulu voir, mais ce n'est pas le cas maintenant. Je voudrais que vous exprimiez votre point de vue sur le projet de résolution proposé dans le document 06/IC/04.1-REV 2. Dites-moi si oui ou non vous pouvez vous joindre au consensus, puis je soumettrai le document au vote. Je vous en serais très reconnaissant, car il est très tard et les gens sont fatigués.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève
(Original arabe)

Nous souhaitons que cette proposition soit soumise à un vote direct, tout comme les autres ont voulu que les amendements proposés par l'OCI le soient. Je ne doute pas que ce vote se fera par appel nominal.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Il est proposé que le vote se déroule par appel nominal. Cette proposition a-t-elle le soutien de dix délégations ? Si vous appuyez la motion demandant que nous votions par appel nominal, je dois voir dix plaques nominatives. S'agissant des personnes qui ont levé leur plaque nominative : y a-t-il quelqu'un pour dire qu'elles ne sont pas assises au bon endroit ou qu'elles ne sont pas habilitées ? Est-il entendu que nous votons dans le contexte de ce que nous venons d'expliquer ? Nous avons un mécanisme. En êtes-vous satisfaits ? Êtes-vous satisfaits de la façon dont nous procédons ?

(Applaudissements)

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

J'ai le sentiment que vous commencez à prendre du plaisir à cette Conférence et que vous faites de l'esprit.

Je peux vous affirmer que cette fois les délégations sont les bonnes et qu'elles sont assises au bon endroit.

(Applaudissements)

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Bien. Maintenant que tout le monde est satisfait de la procédure et de l'appel nominal, je dois donner une précision aux délégués. Nous ne pouvons pas enregistrer votre vote « oui » ou « non » si nous ne l'entendons pas clairement. Parlez dans le microphone afin que nous puissions vous entendre. Il y aura ensuite une pause, et si quelqu'un pense qu'un délégué vote à la place d'un autre, qu'il le fasse savoir immédiatement. Je demande aux scrutateurs qui sont dans la salle de s'assurer que tout le monde respecte la procédure.

S.E. M. Enrique A. Manalo, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente des Philippines, Genève

(Original anglais)

Je propose, pour éviter les questions, que les délégations des gouvernements lèvent la plaque noire lorsqu'elles votent et les Sociétés nationales la plaque rouge. Ainsi, tout le monde saura qui est en train de voter.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Merci. Lorsque vous parlez dans le micro, veuillez aussi lever la plaque noire ou la plaque rouge.

M. Frank Mohrhauer, secrétaire général adjoint de la Conférence

(Original anglais)

Cette fois encore, nous allons commencer par la lettre D, et les Sociétés nationales. Nous commençons donc par le Danemark.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Nous devons maintenant expliquer ce que signifie voter « oui », et ce que signifie voter « non ».

Mme Elise Baudot, conseillère juridique, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Original anglais)

Si votre délégation vote en faveur de l'adoption du projet de résolution amendant les Statuts du Mouvement (06/IC/04.1-REV 2), tel qu'il vous a été distribué, dites « oui » quand le nom de votre délégation est appelé. Si vous votez contre l'adoption des amendements proposés aux Statuts du Mouvement et exposés dans le document 06/IC/04.1-REV 2, dites « non » quand le nom de votre délégation est appelé. Si vous souhaitez vous abstenir, dites distinctement « abstention » quand le nom de votre délégation est appelé. Pour que les choses soient bien claires, le vote porte sur la résolution elle-même, qui comprend les amendements aux Statuts. C'est un vote sur la résolution tout entière.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence

(Original anglais)

Avant de poursuivre, tout le monde a-t-il bien compris la façon dont nous allons voter, ou y a-t-il quelqu'un dans la salle qui ne comprend pas ?

M. Sione Taumoefolau, secrétaire général, Croix-Rouge des Tonga

(Original anglais)

Pourriez-vous redire ce dont il est question ? Nous sommes à moitié endormis.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence

(Original anglais)

Avant d'en redonner lecture, je laisse la parole à la Syrie.

S.E. M. Bashar Al-Ja'afari, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Syrie, Genève,

(Original français)

Monsieur le Président,

Je constate qu'une autre faute grave vient d'être commise. Certes, c'est une faute de procédure, mais ce n'en est pas moins une faute grave. Je viens en effet d'entendre la conseillère juridique utiliser le mot « résolution » au sujet du document sur lequel nous allons voter sous peu. Or, nous savons tous qu'il s'agit d'un projet de résolution et non d'une résolution. Je vous demande donc de vérifier non seulement qui

vote « oui » et qui vote « non », mais aussi les *fetwa*, les opinions consultatives que nous entendons de temps à autre.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence

(Original arabe)

Pardonnez-moi. Il est plus de minuit. Tout le monde est un peu fatigué.

(Original anglais)

Nous allons poursuivre.

S.E. M. Murad Hamaina, ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne, Genève

(Original anglais)

Je demande une précision au sujet du processus de vote. Étant donné que nous votons pour amender les Statuts du Mouvement, ce qui exige une majorité des deux tiers, le projet de résolution devra-t-il recueillir deux tiers des votes ?

S.E. M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève

(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je voudrais simplement souligner qu'une fois le scrutin ouvert, vous n'auriez pas dû l'interrompre. Vous aviez vérifié le mécanisme. Vous aviez activé le mécanisme et le premier vote allait être exprimé quand le président lui-même a interrompu le processus. C'est ce qui nous pose problème.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence

(Original anglais)

Merci à nouveau. Je voulais simplement m'assurer que tout le monde avait bien compris ce qu'avaient dit mes assistants. Je vais le redire. Nous allons maintenant procéder à un vote par appel nominal. Je vous rappelle de nouveau qu'une fois le scrutin ouvert, il ne peut être interrompu sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la procédure de vote. La question qui vous est soumise concerne l'adoption du projet de résolution 06/IC/04.1-REV 2 tel qu'il vous a été distribué. Conformément à l'article 20.5 du Règlement relatif au vote par appel nominal, chaque délégation sera appelée individuellement, dans l'ordre alphabétique,

à exprimer son vote. Si votre délégation vote en faveur de l'adoption du projet de résolution 06/IC/04.1-REV 2, veuillez dire « oui » quand le nom de votre délégation est appelé, et parler dans le microphone. Si votre délégation vote contre l'adoption du projet de résolution qui vous est présenté dans le document 06/IC/04.1-REV 2, veuillez dire « non » quand le nom de votre délégation est appelé. Si vous souhaitez vous abstenir, dites clairement « abstention ». Je souligne que vous êtes uniquement autorisés à donner l'une des trois réponses suivantes : « oui », « non » ou « abstention ». En réponse au point soulevé par la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, tout amendement aux Statuts doit être adopté à la majorité des deux tiers de ceux qui participent au vote. La résolution devra donc être adoptée à la majorité des deux tiers. Veuillez lever vos plaques nominatives, afin que nous sachions si c'est un gouvernement ou une Société nationale qui vote. Je vous remercie de votre compréhension et je donne maintenant à la parole à M. Mohrhauer pour que la procédure de vote commence.

M. Frank Mohrhauer, secrétaire général adjoint de la Conférence

(Original anglais)

À nouveau, je vais commencer par les Sociétés nationales et par la lettre D, dans l'ordre alphabétique français.

Votes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'adoption du projet de résolution 06/IC/04.1-REV2 :

Pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Colombie, Comores, Congo (République du), Congo (République démocratique du), Corée (République de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Cook, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Laos, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ex-République yougoslave de), Malawi, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Mongolie,

Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Russie (Fédération de), Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, République tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe. (136)

Contre :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Émirats arabes unis, Guinée, Iran (République islamique d'), Koweït, Libye (Jamahiriya arabe), Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen. (21)

Abstentions :

Afghanistan, Azerbaïdjan, Chine (République populaire de), Cuba, Kirghizistan, Togo. (6)

S.E. M. Sameh Shoukry, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Égypte, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Pouvez-vous vérifier les trois derniers votes? Aucune indication n'a été donnée dans le microphone, car je n'en ai pas entendu.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je vérifie. Les trois derniers votes ont été exprimés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay et les Pays-Bas. Je demande à la Papouasie-Nouvelle-Guinée de lever à nouveau sa plaque nominative (oui), au Paraguay (absent), et aux Pays-Bas (oui). Le délégué de l'Égypte est-il satisfait de la manière dont nous procédons ?

S.E. M. Sameh Shoukry, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Égypte, Genève
(Original anglais)

Je suis satisfait, Monsieur le Président.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je vous remercie. Ceci met fin à l'appel nominal des Sociétés nationales. Je demande maintenant à M. Dürr de procéder à l'appel nominal des États.

M. Olivier Dürr, secrétaire général adjoint de la Conférence
(Original français)

Je commence, dans le même ordre.

Votes des États sur l'adoption du projet de résolution 06/IC/04.1-REV2 :

Pour :

Albanie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo (République démocratique du), Corée (République de), Costa Rica, Croatie, Danemark, République dominicaine, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Laos, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ex-République yougoslave de), Malawi, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie (Fédération de), Saint-Marin, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tanzanie, République tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay. (99)

Contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brunéi Darrusalam, Chine (République populaire de), Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Guinée, Indonésie, Irak, Iran (République islamique d'), Jordanie, Koweït, Liban, Libye (Jamahiriya arabe), Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie, Yémen. (33)

Abstentions :

Azerbaïdjan, Bélarus, Botswana, Burkina Faso, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Érythrée, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Togo, Venezuela (République bolivarienne du). (12)

Votes des composantes internationales du Mouvement sur l'adoption du projet de résolution 06/IC/04.1-REV2 :

Pour :

Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (2)

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Puis-je demander aux délégations de rester à leur place jusqu'à ce que nous ayons compté les votes.

Résultats du vote

Les résultats du vote sont les suivants : le nombre total de délégations présentes et votant « oui » ou « non » est de 291. La majorité des deux tiers s'établit à 194. Le nombre de votes en faveur de l'adoption du projet de résolution est de 237. Le nombre de votes contre l'adoption du projet de résolution est de 54. Il y a 18 abstentions. Le projet de résolution est donc adopté.

(Applaudissements nourris)

Merci pour votre patience. Nous devrions avoir un huitième principe : l'endurance. Vous avez fait preuve d'une immense patience à notre égard. Je vais maintenant donner la parole à quelques orateurs qui souhaitent expliquer leur vote.

S.E. M. Burhan Gafoor, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de Singapour, Genève
(Original anglais)

Je sais qu'il est tard, mais j'ai demandé la parole pour expliquer notre vote. Singapour a soutenu, pour des raisons humanitaires, l'adoption du Protocole additionnel III à la Conférence diplomatique de décembre 2005. Dans la logique de cette position, nous avons appuyé la résolution dont était saisie cette Conférence, résolution qui couvre le Protocole additionnel III et le nom de l'emblème protecteur additionnel dans les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et qui fournit un cadre pour l'admission et la reconnaissance du Croissant-Rouge palestinien.

Monsieur le Président,

Nous aurions préféré que la résolution soit adoptée par consensus. En tant que membres de la communauté

internationale, nous avons clairement pour responsabilité de faciliter l'action humanitaire. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui établit cette responsabilité. Elle aidera aussi à renforcer le rôle humanitaire protecteur des Conventions de Genève et contribuera au caractère universel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

H.E. M. Moussa Burayzat, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Jordanie, Genève

(Original arabe)

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord d'exprimer la haute estime de la délégation jordanienne pour l'extraordinaire savoir-faire avec lequel vous avez dirigé les travaux de cette Conférence. En tant qu'ambassadeur de Jordanie et ami personnel, je suis fier de voir un citoyen de mon pays diriger une conférence de haut niveau aussi importante et délicate avec autant de compétence, d'objectivité et d'impartialité, tout en respectant fidèlement les Principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À aucun moment, dans les conditions difficiles auxquelles nous avons été confrontés dans nos négociations ardues, vous ne vous êtes écarté de ces nobles principes. Je n'ignore pas que le résultat obtenu n'est pas celui auquel vous aspiriez dans l'intérêt de la cause humanitaire à laquelle vous croyez. Cependant, vous avez fait tout ce qui était humainement possible pour assurer un consensus et maintenir l'unité de ce Mouvement, tout en dirigeant un processus incontestablement démocratique. Bien que le premier objectif, l'unité du Mouvement, n'ait pas été atteint, vous avez réalisé le second, et cet accomplissement remarquable sera à jamais inscrit dans votre histoire personnelle et professionnelle.

Monsieur le Président,

Le fossé séparant les opinions divergentes était bien trop profond pour que quiconque puisse le combler. La Jordanie n'a pas pu franchir ce fossé qui, selon nous, a été encore agrandi parce que certains, pour une raison ou pour une autre, ont considéré qu'il était inopportun de répondre aux préoccupations légitimes des États arabes et islamiques. Ces préoccupations, en toute honnêteté, touchaient à la nécessité d'éviter que la situation humanitaire dans les territoires arabes occupés ne soit exploitée pour obtenir des avantages politiques ou négliger des gains politiques ou des circonstances politiques légitimes

pour des considérations humanitaires également légitimes. La mise en pratique de la résolution ratifiée aura un impact direct sur le statut des territoires arabes occupés par Israël depuis juin 1967, dont Jérusalem-Est, parce que le Magen David Adom y mène des activités comme un fait accompli et dans des conditions contraires à la résolution XI de la Conférence internationale de 1921. Le fait que cette Conférence ne prenne pas en considération les conséquences qu'aurait l'admission du Magen David sur le statut de Jérusalem-Est et les colonies illégales de Cisjordanie et du Golan était pour nous une source de préoccupation. C'est ce qui nous a empêché d'appuyer le projet de résolution et nous a obligés à voter contre. Malheureusement, nous n'avons pu, cette fois encore, maintenir l'unité du Mouvement. Néanmoins, nous sommes fiers de la façon dont vous avez dirigé cet effort international.

S.E. M. Samir Labidi, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Tunisie, Genève, parlant au nom du Groupe arabe

(Original arabe)

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous remercier, ainsi que tous les membres du Bureau, pour les efforts que vous avez faits afin d'assurer le succès de cette Conférence. À cette heure tardive, il y a ceux qui applaudissent et ceux qui pensent qu'il y a des vainqueurs et des vaincus. Nous sommes tous des vainqueurs et nous sommes tous des vaincus. L'important, toutefois, c'est que demain matin le Mouvement soit uni. Nous devrions tous être unis dans la poursuite des nobles tâches de notre Mouvement.

Je parle au nom du Groupe arabe. Nous n'avons jamais cherché, durant les travaux préparatoires, à politiser cette Conférence. Bien au contraire, comme vous-même et de nombreuses délégations diplomatiques et de Sociétés nationales peuvent l'attester, nous avons tout fait, jusqu'à tard ce soir, pour atteindre le consensus auquel nous croyons tous. Nous avons essayé jusqu'à 19 heures. D'immenses progrès avaient été accomplis, et seul un tout petit pas restait à faire. En toute hypothèse, comme je l'ai dit, l'important est pour nous de faire preuve de résilience et de poursuivre les efforts communs entrepris pour résoudre cette question. Dans ma première intervention, ce soir, j'ai dit que notre mission était de protéger la dignité humaine, le slogan à notre droite et à notre gauche. N'oubliez pas, toutefois, que la dignité humaine appelle une protection accrue dans les territoires occupés.

S.E. M. Hasan Gögüs, ambassadeur, directeur général du directorat général des Affaires politiques multilatérales, ministère des Affaires étrangères, Turquie
(Original anglais)

Ma délégation a voté en faveur de la résolution que la Conférence vient d'adopter. Elle l'a fait pour des raisons purement humanitaires, compte tenu de l'importance que nous attachons à l'universalité du Mouvement, et avec les observations et attentes suivantes. Nous avons écouté avec attention le rapport de suivi complet et analytique de la Suisse, présenté hier par l'ambassadeur Pfirter. Apparemment, malgré des progrès considérables dans la mise en œuvre du protocole d'accord signé par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, tous les engagements n'ont pas été remplis. Nous avons entendu aussi la déclaration du représentant du Croissant-Rouge palestinien, qui a attiré notre attention sur les insuffisances pratiques et juridiques dans la mise en œuvre du protocole d'accord. Nous pensons qu'il est important d'y remédier rapidement. Nous croyons aussi que la construction d'installations médicales, entreprise par le CICR à Majdal Shams, devrait être rapidement menée à son terme. Nous avons pris note de l'engagement d'Israël à faciliter la mise en œuvre des arrangements humanitaires. Nous saluons le fait que les États-Unis entendent maintenir et étendre les progrès sur le terrain. Le CICR, la Fédération internationale et les États parties ont collectivement pour responsabilité de veiller à ce que les principes du Mouvement soient mis en œuvre et le droit international humanitaire respecté. Enfin, nous voudrions que soit consigné le fait que les politiques établies de la Turquie au sujet du conflit au Moyen-Orient, qui sont connues, restent inchangées.

S.E. Mgr Silvano Tomasi, nonce apostolique et observateur permanent, Mission permanente d'observation du Saint-Siège, Genève
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je me joins aux orateurs précédents pour saluer l'excellent travail accompli à la présidence de cette Conférence. La délégation du Saint-Siège regrette, qu'en l'espace de six mois, nous ayons dû voter à deux reprises dans cette enceinte, où le consensus et la coopération étaient la tradition. Le Saint-Siège s'attache à promouvoir la priorité du droit humanitaire et des principes qui devraient être le fondement de la Conférence et qui devraient guider les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est donc à la lumière

du Principe d'universalité, qui est l'un des piliers du Mouvement, que le Saint-Siège a appuyé la motion en faveur de l'emblème additionnel appelé « cristal rouge ». Comme la délégation du Saint-Siège l'a déclaré en expliquant son vote à l'occasion de l'adoption du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève, en décembre 2005, le « cristal rouge » doit être utilisé en sus des signes existants, et non les remplacer. Enfin, à la lumière des Principes de neutralité et d'universalité, et conformément à la résolution adoptée par cette XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Saint-Siège exprime son soutien à la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien et à la création d'un cadre qui permet à toutes les Sociétés nationales d'accomplir leur mission humanitaire.

S.E.M. Masood Khan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève, parlant au nom de l'OCI
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour le rôle moteur que vous avez joué, votre travail acharné, votre sagesse, votre patience et votre force de caractère. Une tâche très difficile vous avait été confiée, mais vous l'avez menée à bien, en agissant avec décision et détermination. Je remercie tout particulièrement l'ambassadeur Strommen. C'est un diplomate compétent et accompli. Il a conduit les négociations de façon transparente et impartiale. Il a essayé de trouver un terrain d'entente. Nous voudrions remercier aussi la délégation des États-Unis, notamment M. Bellinger, qui a fait plusieurs propositions en coulisse et a tenté de favoriser la création d'un consensus. Plusieurs pays européens ont non seulement compris la logique de tous les amendements présentés par le Pakistan et la Tunisie, mais aussi tenté de travailler sur la base de ces amendements. Ces efforts avaient le soutien de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine. En fait, hier soir, l'OCI et de nombreux pays européens étaient d'accord, ils avaient un texte de qualité. Il est regrettable que ce texte n'ait pas pu constituer la base d'un consensus pour certaines délégations.

Monsieur le Président,

L'OCI a fait preuve de flexibilité dans la recherche d'une solution. Hier, nous sommes allés de proposition en proposition pour trouver un terrain d'entente, en vain. Avec beaucoup, c'était possible, avec certains ce ne l'était pas. Maintenant, les choses sont ce qu'elles sont. La résolution a été adoptée. Après plus de cinq

décennies, nous avons réglé une question qui divisait le Mouvement. Aujourd'hui, nous remercions tous les États et toutes les Sociétés nationales du monde entier qui ont voté pour les amendements de l'OCI. À titre personnel, je tiens à remercier M. Christopher Lamb de la Fédération internationale et M. François Bugnion du CICR, qui ont travaillé dur avec moi pendant des mois et nous ont tenus informés de l'évolution de la situation.

Monsieur le Président,

Nous avons entendu des arguments contre nos amendements, mais nous ne sommes pas convaincus. Les Conventions de Genève, les règles du Mouvement, notamment la résolution XI de la X^e Conférence internationale de 1921, s'appliquent à tous les territoires arabes. Pour qu'une Société soit admise en tant que membre du Mouvement, elle doit respecter la résolution XI de 1921. C'est parce que la résolution ne mentionnait pas la portée géographique et les compétences des Sociétés nationales que nous devons voter contre, avec le cœur lourd. Nous recherchions un consensus, nous avons eu un vote. Nous n'avons pas feint nos difficultés politiques ou notre colère. Nous étions sincères et sommes restés strictement dans les limites du droit international humanitaire.

À ce stade, je voudrais faire écho à l'appel véhément que l'ambassadeur tunisien Samir Labidi a lancé à l'unité. Il n'y a ni vainqueurs ni vaincus. La décision que nous avons prise aujourd'hui n'est pas la dernière. Cette Conférence n'est pas la dernière. Nous appartenons à la même communauté mondiale. Nous demandons donc une fois encore que le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assurent le suivi de la pleine mise en œuvre de cette résolution et fassent rapport à la prochaine Conférence internationale.

Le protocole d'accord signé par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien était l'élément central et le pilier de tout ce processus. Il ne devrait pas être une coquille vide. Il ne devrait pas être négligé. Il devrait être respecté comme il se doit, il devrait être fidèlement mis en œuvre. À ce propos, j'ai une proposition à laquelle je vous invite à apporter une réponse mûrement réfléchie. Je pense que cette Conférence internationale devrait demander au dépositaire des Conventions de Genève de faire rapport à la XXX^e Conférence internationale sur la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels signés le 28 novembre 2005 par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge

palestinien, en coopération étroite avec le CICR et la Fédération internationale, et en conformité avec leurs mandats et leurs compétences.

S.E. M. Sérgio Abreu e Lima Florêncio, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Brésil, Genève

(Original anglais)

Explications après le vote : le Brésil considère que les instruments du droit international humanitaire devraient toujours être adoptés par consensus. Nous avions sincèrement espéré que les délégations pourraient trouver un accord commun. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de dégager un consensus. Le Brésil a décidé de s'abstenir au sujet des amendements présentés par le Pakistan et la Tunisie, et de soutenir le projet de résolution de la Conférence. Au sujet des amendements, nous reconnaissons la légitimité inhérente des arguments avancés par leurs auteurs, mais il n'était pas possible de les analyser en profondeur. Ce sont les objectifs humanitaires du Mouvement et le Principe d'universalité qui ont incité le Brésil à voter pour le projet de résolution. La résolution qui a été adoptée aujourd'hui permettra à un plus grand nombre de Sociétés nationales de faire partie du Mouvement, ce qui favorisera une amélioration de l'action sur le terrain, au bénéfice de tous ceux qui sont le plus dans le besoin.

S.E. M. Itzhak Levanon, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente d'Israël, Genève

(Original anglais)

Ma délégation considère que le vote de ce soir est un tournant qui ouvre la voie à la solution d'une anomalie qui a préoccupé le Mouvement pendant des décennies. Il permet au Magen David Adom de devenir membre à part entière du Mouvement avec le Croissant-Rouge palestinien. En ce moment historique, nous pensons au fondateur du Mouvement, Henry Dunant, qui était un immense humanitaire et un fier partisan du droit du peuple juif à établir sa patrie en Israël. Nous pensons qu'il aurait été fier de son Mouvement ce soir.

Monsieur le Président,

Le moment est venu d'exprimer nos profonds remerciements à vous et à vos collègues pour la façon dont vous avez conduit nos délibérations, à M. Kellenberger du CICR, à M. François Bugnion, à M. Christopher Lamb de la Fédération internationale, au gouvernement de la Suisse, aux États et aux Sociétés nationales réunis ici ce soir, à l'ambassadeur

Strommen de Norvège, et aux nombreuses personnes qui ont contribué à cet accomplissement.

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Plusieurs autres orateurs sont inscrits sur la liste. J'espère que nous pouvons clore cette liste, car sinon nous serons encore là aux petites heures du jour. Je demande donc aux orateurs de limiter leur intervention à deux ou trois minutes.

S.E. M. Sameh Shoukry, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Égypte, Genève
(Original arabe)

Je regrette profondément que cette Conférence n'ait pas pu affirmer les principes juridiques directement liés aux règles du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est en soi le triomphe des considérations politiques sur les Principes fondamentaux, censés régir les activités humanitaires internationales et, en fin de compte, un échec dans la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons tous. L'OCI a fait preuve de la plus grande flexibilité dans ses tentatives d'atteindre un consensus et a accepté des contre-propositions qui jouissaient d'un large soutien dans cette salle. Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos vifs remerciements à tous ceux qui ont tenté avec zèle de concilier les points de vue divergents pour réaliser un consensus. L'Égypte a voté contre la résolution présentée à cette Conférence parce qu'elle ne pouvait pas participer à une tentative d'affaiblissement du droit international et des règles du Mouvement. Tenter d'apporter une solution juste et globale au Moyen-Orient ne peut justifier le refus de reconnaître un fait juridique avéré. L'Égypte attache une grande importance à l'emblème neutre au service des activités humanitaires internationales et espère que les conditions juridiques et pratiques de son universalité seront réunies.

S.E. M. Antoine Mindua Kesia-Mbe, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente la République démocratique du Congo, Genève
(Original français)

Ma délégation regrette vivement que la Conférence ne soit pas arrivée à un consensus. En appuyant le commandement de l'OCI, ma délégation a voulu se conformer au droit international humanitaire, en particulier la résolution XI de 1921. Néanmoins, comme ces amendements ont été rejetés, ma délégation a finalement voté en faveur du projet de résolution

06/IC/04.1-REV2 dans l'espoir que l'adoption du Protocole Additionnel III permettrait aux Sociétés de secours israélienne, palestinienne et syrienne de renforcer les contacts pour aplanir les différends qui les opposent, et cela, pour le bien de populations bénéficiaires de leurs actions humanitaires.

M. Diego Ibarra, troisième secrétaire, Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela, Genève
(Original espagnol)

La délégation du gouvernement du Venezuela souhaite expliquer pourquoi elle s'est abstenue lors du vote sur la résolution qui vient d'être adoptée. Le Venezuela considérait que les amendements soumis par les délégations du Pakistan et de la Tunisie au nom de l'Organisation de la Conférence islamique étaient pertinents, en particulier les références à la résolution XI adoptée par la X^e Conférence internationale, en 1921, et son applicabilité aux territoires arabes occupés. Il regrette vivement que la Conférence n'ait pas pu adopter par consensus une résolution aussi importante, en laissant des préoccupations non humanitaires influencer ses délibérations. Enfin, mon gouvernement souligne la nécessité d'un dialogue continu entre les Sociétés nationales israélienne, palestinienne et syrienne et insiste sur le fait que tant les autorités de l'État d'Israël que le Comité international de la Croix-Rouge doivent respecter pleinement les dispositions du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels signés par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

Dr Ibrahim Tahir, président, Croix-Rouge du Nigéria
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Nous n'aurions pas pris la parole si nous n'avions pas ressenti l'impérieux besoin de mentionner quelques points. Avant tout, vous même, les membres éminents du Bureau, la Suisse, l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale nous ont appris une leçon. Nous avons appris une leçon de détermination, de conduite responsable dans la poursuite des principaux objectifs, et de volonté de ne pas se laisser entraîner dans des digressions par des courants très forts et très puissants, quelle qu'en soit la nature. Nous sommes fiers d'avoir contribué avec vous à ce que la résolution voie le jour parce que nous estimons que, par elle, le Mouvement humanitaire est davantage porteur

d'espoir, plus complet et plus représentatif de notre planète.

En décembre, le gouvernement de notre pays n'avait pas pu voter pour la résolution. Il s'était abstenu, en tant que membre de l'OCI et de l'OPEP. Nous sommes heureux de vous dire qu'en cette occasion tant la Croix-Rouge du Nigéria que le gouvernement fédéral du Nigéria ont voté pour la résolution. Nous avons voté contre les amendements parce que nous estimons que le passage de 1967 à cette occasion particulière est riche d'enseignements. L'ambassadeur du Pakistan a suggéré que la XXX^e Conférence internationale soit saisie d'un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution et de ses annexes. Nous pensons que les nations de l'OCI, dont le Nigéria fait partie, qui ont prononcé des discours très, très convaincants, n'avaient pas seulement le droit de le faire. Elles nous ont aussi rendus attentifs au fait que la mission humanitaire est loin d'être partout acceptée sans réserve. Nous espérons que les deux parties à la question dont nous étions saisis continueront de s'accepter de la façon qui nous a été décrite et que la situation répondra aux vœux de chacun. Nous vous remercions vivement. Nous sommes reconnaissants de conclure ce soir. Nous pourrions ainsi aller dormir et nous reposer après cette expérience intense.

S.E. M. Blaise Godet, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Suisse, Genève
(Original français)

L'intervention du chef de la délégation gouvernementale du Pakistan m'amène à apporter une précision. La Suisse ne sollicite aucun mandat et ne cherche nullement à institutionnaliser, moins encore à pérenniser, son action de surveillance de la mise en œuvre du protocole d'accord et de l'accord sur les arrangements opérationnels signés le 28 novembre 2005. Nous voulons simplement honorer la parole donnée aux deux Sociétés nationales, avant la Conférence de décembre dernier. Nous leurs avons alors fait savoir que nous étions prêts, si besoin était, à mener cette tâche au-delà de la présente Conférence. Mon pays reste donc à la disposition des deux Sociétés nationales dans leur processus de rapprochement et de coopération, si celles-ci le souhaitent. Dans cet esprit, nous sommes prêts à présenter un rapport, comme l'ambassadeur Pfirter l'a fait hier, à la prochaine Conférence internationale si la présente Conférence en décide ainsi.

S.E. M. Philip Owade, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Kenya, Genève

(Original anglais)

Monsieur le Président,

Nous prenons la parole pour la première et la dernière fois. Nous tenons à vous remercier et à saluer la façon dont vous avez conduit les délibérations de ces deux derniers jours. Vous l'avez fait avec transparence, impartialité et équité.

Monsieur le Président,

Comme cette délégation l'avait souligné à la fin de la Conférence diplomatique de décembre dernier, le Kenya attache une grande importance à l'action humanitaire du Mouvement, qui apporte une assistance précieuse aux personnes dans le besoin, les victimes des situations de conflit. Nous sommes venus à cette réunion avec l'espoir qu'un accord par consensus serait atteint, conformément à deux des Principes du Mouvement, à savoir l'unité et l'universalité. Il est d'une importance vitale que chacune de nos décisions soit le fruit d'un processus de consultation afin d'en garantir la mise en œuvre effective sur le terrain. Nous devons toujours nous efforcer d'éviter de créer un climat de division et de confrontation, tout particulièrement dans cette région de grande instabilité.

Monsieur le Président,

Ma délégation n'a pas participé directement aux longues négociations informelles. Nous avons cru comprendre que nous étions très près de trouver un accord à un moment ou un autre. Malheureusement, tous les principaux acteurs, soucieux d'exercer leur force, avaient besoin de flexibilité. Nous voulons souligner que flexibilité et compromis doivent toujours caractériser l'esprit du multilatéralisme. Ce n'est qu'ainsi, à notre avis, que nous pourrions renforcer le droit international humanitaire. À cet égard, Monsieur le Président, nous reconnaissons que, sous votre direction compétente et celle de l'ambassadeur Strommen et de la délégation suisse, des tentatives sérieuses ont été faites cette fois-ci de dégager un consensus. Il est vraiment regrettable qu'il n'ait pas été possible de l'atteindre. Nous sommes gravement préoccupés, car toute décision prise par des moyens autres qu'un consensus peut ne pas rallier le soutien de toutes les Sociétés nationales sur le terrain. Pourtant, leur appui est essentiel au succès de nos décisions. C'est pour ces raisons que la délégation kényenne s'est abstenue lors du vote sur

les amendements proposés par l'OCI. Nous avons néanmoins voté pour le projet de résolution, dans l'espoir et l'attente que sa mise en œuvre aura le soutien des diverses Sociétés nationales. Il ne doit y avoir ni vainqueur ni vaincu dans ce qui touche au droit humanitaire et à l'assistance humanitaire.

**M. John B. Bellinger, conseiller juridique,
département d'État, États-Unis d'Amérique**
(Original anglais)

Je vais essayer d'être bref, mais je tiens à dire quelques mots de remerciements à tous ceux qui ont travaillé avec acharnement en cette journée historique, une occasion pour laquelle beaucoup ont œuvré pendant plus de dix ans et qui a exigé d'immenses efforts. Permettez-moi de vous remercier tout particulièrement, Monsieur le Président. Vous avez été un président extraordinairement efficace et vous avez dirigé la Conférence avec équité, en écoutant chacun avec bonne humeur et gentillesse. Vous avez été un très bon choix pour toutes les parties du monde et un excellent président, et je tiens à vous en remercier. J'ai été très heureux de travailler avec vous à titre aussi bien professionnel que personnel.

Vous avez été secondé par un Bureau extraordinaire. Je tiens tout particulièrement à saluer l'ambassadeur Martabit, qui a fait son possible pour trouver un consensus et l'ambassadeur Strommen, qui a travaillé toute la journée d'hier, la nuit dernière et ce matin pour trouver un terrain d'entente. Nous en étions très proches et je regrette que nous n'ayons pas pu atteindre un consensus.

Si le gouvernement des États-Unis est très heureux qu'en ce jour historique nous effectuions les changements statutaires nécessaires pour que les Sociétés nationales puissent accueillir tant le Magen David Adom que le Croissant-Rouge palestinien, je suis néanmoins déçu que nous n'ayons pas pu parvenir à un consensus final. Je remercie aussi le Comité international de la Croix-Rouge pour ses efforts, le président Kellenberger pour le travail qu'il a accompli pendant des années, la Fédération internationale, le gouvernement suisse pour son travail acharné à la Conférence diplomatique et durant celle-ci, ainsi que l'ambassadeur Pfirter pour son action et l'excellent rapport qu'il a présenté plus tôt dans la journée. Enfin, je tiens à remercier l'ambassadeur Khan. Je le remercie personnellement pour ses commentaires. Il a travaillé de manière constructive et avec zèle pour tenter de forger un consensus. Nous avons bien travaillé ensemble, à la fois personnellement et en tant que représentants. Nous devons tous le remercier pour le travail acharné qu'il a accompli au nom de la Conférence islamique.

Permettez-moi de conclure là où j'ai commencé hier, c'est-à-dire en soulignant le but humanitaire que nous poursuivons tous aujourd'hui. C'est pour moi un immense plaisir de me trouver aux côtés non seulement des gouvernements mais aussi des Sociétés nationales, qui mènent leur action humanitaire avec beaucoup de dévouement. Ce sont des hommes et des femmes merveilleux qui sont extraordinairement déterminés à améliorer les conditions d'existence des personnes touchées par des conflits armés et des catastrophes naturelles. Je vous salue tous pour le travail que vous réalisez. Je vous remercie de la patience dont vous avez fait preuve tandis que nous travaillions à ces questions difficiles. Nous avons apprécié votre soutien. L'admission de ces Sociétés nationales aura des conséquences tangibles pour les populations de cette région extrêmement difficile. C'est la raison pour laquelle nous avons un objectif humanitaire. Merci infiniment à tous. Le gouvernement des États-Unis se félicite d'avoir pu participer à ce processus.

**S.A.R. la princesse Margriet, vice-présidente, Croix-
Rouge néerlandaise**
(Original anglais)

Monsieur le Président,

Je sais qu'il est tard et je serais très brève. Du fond du cœur, j'exprime mes plus chaleureux remerciements et ceux des Sociétés nationales. J'ose me joindre à notre collègue du Nigéria pour vous féliciter et vous remercier. Merci pour le rôle moteur que vous avez joué, merci pour votre persévérance et merci pour votre bonne humeur. Je conviens avec l'ambassadeur tunisien que nous devrions maintenant de nouveau unir nos forces et reprendre notre travail normal avec une vigueur renouvelée. Comme je l'ai dit il y a près de 18 heures, notre force est que nous pouvons bâtir un foyer différent à l'étranger, apporter un large éventail de contributions. Notre Mouvement sera plus fort parce qu'il accueille deux nouvelles Sociétés nationales sœurs.

**S.E. M. Mohammad Abu-Koash, ambassadeur,
observateur permanent, Mission permanente
d'observation de la Palestine, Genève**
(Original arabe)

Monsieur le Président,

La délégation palestinienne voudrait d'abord exprimer sa profonde gratitude et sa haute estime pour la sagesse et la patience avec lesquelles vous avez dirigé les travaux de cette Conférence.

Notre délégation avait espéré que les Statuts du Mouvement pourraient être amendés par consensus. Malheureusement, bien que nous ayons fait preuve d'une flexibilité considérable, cela n'a pas été possible en raison de l'opposition de quelques parties.

Monsieur le Président,

Quand les délégations de la Palestine, de l'État frère de Syrie, des autres États de l'Organisation de la Conférence islamique et des États amis défendant les droits arabes prennent la parole, elles le font uniquement pour parler en faveur de la justice et de la mise en œuvre du droit international humanitaire et des règles du Mouvement. En Palestine, en Syrie et au Liban nous souffrons de l'occupation, tout comme beaucoup d'entre vous en ont souffert. Nous vous sommes reconnaissants de votre aimable attention et de votre compréhension. À l'heure où nous parlons aujourd'hui, des victimes succombent en Palestine.

Monsieur le Président,

Ce que nous recherchons, c'est la paix dans notre région afin que tous ses peuples puissent vivre dans la liberté, la sécurité et la prospérité. Nous souhaitons vous remercier d'avoir accepté d'admettre le Croissant-Rouge palestinien au sein du Mouvement, puisqu'il réunit les conditions requises et remplit les obligations liées à la qualité de membre.

Monsieur le Président,

Eu égard au Principe d'unité du Mouvement et à la préoccupation que celui-ci manifeste pour tous les territoires arabes occupés, je voudrais souligner

que cette préoccupation ne devrait pas se limiter au territoire palestinien occupé et aux efforts entrepris pour mettre en œuvre les accords le concernant. Nous voulons croire que cette Conférence et le Mouvement s'intéresseront aussi à la réalisation de tous les engagements relatifs aux autres territoires arabes occupés, en particulier, le territoire syrien occupé. La délégation palestinienne espère que le jour viendra où nous serons des membres à part entière de cette Conférence, à laquelle nous assistons aujourd'hui en qualité d'observateur. Nous espérons aussi que la demande de l'ambassadeur du Pakistan, le président de notre Groupe, relative au suivi et à la mise en œuvre de l'accord signé par la Société israélienne et la Société palestinienne, sera approuvée. À cet égard, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à l'État dépositaire, la Suisse, pour les efforts qu'il a accomplis dans le cadre du processus de suivi et de mise en œuvre. Enfin, nous tenons à remercier toutes les parties qui ont coopéré avec nous et se sont employées à forger un consensus. Bien que ce consensus n'ait malheureusement pas été réalisé, nous sommes sensibles à leurs efforts. En conclusion, la délégation palestinienne ne peut qu'exprimer sa fierté quant au fait que cette Conférence a un président arabe. Nous adressons nos remerciements aussi à M. Strommen, l'ambassadeur de Norvège, pour ses efforts. Vous conviendrez certainement avec moi, Monsieur le Président, qu'un autre ambassadeur éminent a accompli des efforts extraordinaires et a fait son possible pour que notre travail à cette Conférence se déroule dans le calme, l'ordre et de façon professionnelle et hautement diplomatique. Pour toutes ces raisons, la délégation palestinienne est profondément reconnaissante à l'ambassadeur Khan, le chef de la délégation de l'OCI.

4.8

DATE ET LIEU DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous passons maintenant à l'examen du point 5 de l'ordre du jour, celui du point 4 étant achevé. La XXIX^e Conférence internationale s'achève. La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est réunie dimanche 18 juin, ici à Genève, et a décidé que notre prochaine réunion,

la XXX^e Conférence internationale, débiterait le 25 novembre 2007 à Genève. Veuillez noter cette date dans vos agendas. La XXX^e Conférence internationale commencera le 25 novembre 2007. Les préparatifs en vue de cette Conférence ordinaire vont débiter immédiatement. Comme dans le passé, nous nous attacherons à coopérer avec les Sociétés nationales et les gouvernements pour définir les thèmes et les principaux points qui seront examinés à cette Conférence. La date et le lieu ont ainsi été confirmés au point 5 de l'ordre du jour.



4.9 CÉRÉMONIE DE CLOTURE

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je passe maintenant à l'examen du point 6 de l'ordre du jour, la clôture de la XXIX^e Conférence internationale. Je donnerai lecture d'une déclaration, après quoi la Conférence sera close. Toutefois, le président du CICR et le président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont demandé à prendre la parole après la clôture de la Conférence. Ce qu'ils diront ne fera l'objet ni d'une discussion ni d'un débat ; ils veulent seulement donner quelques informations. Je vous prie donc de rester à vos places une fois que j'aurai fini ma déclaration.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge touche à sa fin. Je tiens à remercier sincèrement les délégations des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des États parties aux Conventions de Genève, du CICR et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur engagement actif et constructif au cours de ces deux derniers jours. Pendant le débat général, nous avons entendu 41 déclarations d'États et de Sociétés nationales, certains orateurs intervenant au nom de régions ou de groupes. J'ai été frappé par le solide soutien exprimé en faveur de l'action du Mouvement, de ses Principes fondamentaux et de sa mission humanitaire, notamment par nos partenaires gouvernementaux. C'est là un message important pour le Mouvement. Ce soutien nous incite à la modestie ; il nous fait aussi comprendre que nous devons rester dignes de confiance et crédibles, et préserver l'unité du Mouvement.

La Conférence avait pour thème « Protéger la dignité humaine ». Elle a fait la preuve de son désir d'écouter et de prendre en compte toutes les opinions et tous les arguments dans la recherche d'une conclusion acceptable pour tous, dans le strict respect de ce thème. Nous avons entendu des opinions nombreuses et diverses sur les questions dont nous étions saisis, mais toutes témoignaient d'une volonté authentique de trouver un consensus. Je suis attristé par le fait que

ce consensus n'a pas été réalisé et que nos objectifs ont dû être atteints par un vote. Malgré cela, je ne doute pas que nous resterons, en tant que Mouvement, unis par nos Principes fondamentaux, par notre mission et par les valeurs qui guident notre travail. Nous devons prendre une décision et nous pouvons le faire soit par consensus, soit par un vote. Nous avons atteint le résultat attendu de façon démocratique, respectueuse et transparente, créant ainsi les conditions qui permettront au Croissant-Rouge palestinien et au Magen David Adom de devenir des membres à part entière de notre Mouvement, sur un pied d'égalité avec les autres Sociétés nationales.

Cette Conférence envoie des messages forts de dialogue et de compréhension à tous les peuples de la région. C'est en effet un immense plaisir pour moi et pour le Mouvement dans son ensemble d'accueillir enfin ces deux nouvelles Sociétés nationales au sein de notre Mouvement. Le Mouvement est plus fort qu'il ne l'était parce que le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien font maintenant partie de ses membres, qu'ils ont une direction engagée et courageuse et qu'ils jouissent du soutien de volontaires, tout aussi engagés. Le Principe d'universalité a aujourd'hui été réalisé, après une longue attente. Qui plus est, l'emblème additionnel renforcera la protection et améliorera les possibilités d'accès aux victimes qui ont besoin d'une assistance, là où il est considéré que les emblèmes actuels n'assurent pas une protection suffisante.

Ceci est la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sa tâche ultime est d'examiner les questions humanitaires qui intéressent tous ses membres, les États comme les Sociétés nationales. En tant que Mouvement, nous ne nous détournerons jamais des besoins humanitaires et des souffrances. Nous serons présents partout où ils se produisent. Face à la souffrance humaine, nous ne sommes jamais neutres, nous sommes du côté des victimes. Notre but ultime est, et sera, de porter une assistance là où elle est nécessaire, quelles qu'en soient les causes profondes. Toutefois, nous devons, dans cette enceinte, résoudre tous les problèmes sous-jacents qui rendent notre action nécessaire, en particulier dans les situations de guerre et de conflit armé. Nous reconnaissons que

les souffrances de millions de personnes sont encore, dans une large mesure, provoquées par l'homme, que l'action humanitaire ne pourra jamais remplacer l'incapacité des individus et des institutions à régler les différends à l'origine des troubles et des conflits. Cette Conférence lance un appel pressant à toutes les instances internationales qui ont été établies, notamment dans le cadre des Nations Unies, pour rechercher sérieusement et d'urgence des solutions aux guerres et aux conflits dans le monde. Nous lançons un appel à toutes les parties, en particulier au sujet des conflits au Moyen-Orient, à propos desquels des préoccupations pertinentes et sérieuses ont été exprimées. Je suis moi-même issu de cette région, et je suis de tout cœur avec ses populations. Je souffre avec elles tandis qu'elles s'emploient à protéger leur dignité humaine et leurs droits les plus élémentaires à la sécurité et à vivre dans la paix. Je suis déterminé à transmettre ce message à tous ceux qui sont chargés de leur permettre de trouver l'indispensable solution pour qu'elles puissent vivre pleinement dans un environnement sûr et digne.

Je vous remercie pour votre coopération, pour vos efforts, et pour votre attachement au Mouvement. Je vous remercie tous de m'avoir facilité la tâche. Je suis reconnaissant aussi au Bureau. La sagesse et les conseils de ses membres m'ont aidé à conduire cette Conférence jusqu'à son terme et à en faire un

succès. Je voudrais tout particulièrement remercier les deux vice-présidents, l'ambassadeur Martabit et mon cher ami, l'ambassadeur Strommen, qui ont vraiment fait leur possible pour nous aider à atteindre un consensus. J'adresse aussi des remerciements particuliers aux représentants du CICR et de la Fédération internationale, notamment M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero pour son indéfectible soutien pendant toute la durée de la Conférence. Je remercie aussi le secrétaire général, Christoph Bubb, les deux secrétaires généraux adjoints, Frank Mohrhauer et Olivier Dürr, et tous les autres, dont Helena Korhonen, la responsable du Secrétariat de la Commission permanente. N'oublions pas de remercier vivement les volontaires, le personnel, les interprètes et les traducteurs, qui nous ont considérablement facilité la tâche. Je tiens à tous vous remercier et à vous souhaiter de beaux rêves. Nous avons résolu un problème qui se posait de longue date. La question de l'emblème est maintenant réglée. Nous pouvons mieux nous occuper des victimes.

(Applaudissements nourris)

Je déclare la Conférence close et je donne la parole à M. Jakob Kellenberger puis à M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivero.

La Conférence est close le 22 juin 2007 vers une heure.

4.10

RECONNAISSANCE ET ADMISSION DU CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN ET DU MAGEN DAVID ADOM D'ISRAËL

**Allocution de M. Jakob Kellenberger, président du
Comité international de la Croix-Rouge**
(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le CICR se félicite vivement de l'adoption de cette résolution. Comme vous le savez, le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien ont soumis des demandes officielles de reconnaissance et d'admission il y a plusieurs semaines. L'Assemblée du CICR a examiné ces demandes et les documents annexes et m'a autorisé à annoncer la reconnaissance des deux Sociétés sous réserve que la Conférence adopte la résolution amendant les Statuts du Mouvement et créant le cadre pour la reconnaissance du Croissant-Rouge palestinien. Cela a été fait. J'ai donc l'immense plaisir d'annoncer la reconnaissance du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien, et j'adresse mes sincères félicitations aux deux Sociétés nationales.

(Applaudissements nourris)

Ceci est un grand jour pour le Mouvement, le CICR, mes collègues ici présents et moi-même. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, qui ont de longue date fait la preuve de leur engagement humanitaire, méritent notre plein soutien. La reconnaissance de ces deux Sociétés en tant que membres de notre Mouvement est une étape importante dans cette direction. Je tiens à vous donner l'assurance que le CICR continuera à les soutenir sans réserve.

**Allocution de M. Juan Manuel Suárez del Toro
Rivero, président de la Fédération internationale des
Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
(Original espagnol)

Monsieur le Président, Monsieur le Président du CICR, chers Amis, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je souhaite prendre acte de la notification de reconnaissance par le CICR et vous dire que le Conseil de direction de la Fédération internationale m'a donné le pouvoir d'admettre les deux Sociétés à titre provisoire. J'ai donc l'honneur et le plaisir de vous informer de l'admission provisoire du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom au sein de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Il appartient maintenant à l'Assemblée générale de la Fédération internationale de parachever l'incorporation de ces deux nouvelles Sociétés nationales. Je saisis cette occasion pour vous annoncer, qu'après consultation, nous avons décidé de rouvrir la session de l'Assemblée générale une vingtaine de minutes après ce moment émouvant, pour prendre cette mesure attendue de longue date. Je souhaite accueillir les nouveaux membres officiellement. Nous devons travailler un petit peu plus longtemps ce soir, mais je pense que cela en vaut la peine. Nous vivons un événement véritablement capital, qui offre des possibilités nouvelles de répondre aux attentes de solidarité humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je n'oublie pas que le processus qui nous conduit ici a exigé un intense débat, mais il a été mené à bien, et je note que l'importance déterminante de nos Principes fondamentaux et des normes du droit international humanitaire a prévalu sur tous les autres points de vue, légitimement exprimés.

Permettez-moi de dire, toutefois, que c'est maintenant à nous tous qu'il appartient de démontrer, par nos actes, que cette Conférence a pris la décision la plus appropriée. Je dis cela après avoir vécu quelques moments de tension. Une fois que l'Assemblée aura

donné son approbation, nous respirerons à nouveau l'air de l'unité et de l'universalité qui caractérisent notre Mouvement.

Au nom de la Fédération internationale, je tiens à exprimer notre gratitude aux éminents représentants des États et des gouvernements ici présents pour le soutien indispensable qu'ils ont apporté à ce que nous estimons être un moment crucial dans l'histoire de notre organisation mondiale. Je vous remercie vivement ; vous avez une fois de plus montré que le soutien de votre pays est vital pour le développement de l'action de notre Mouvement.

Je voudrais aussi féliciter et remercier le président de la Conférence, tous ses collègues et les nombreuses personnes qui ont travaillé et coopéré pendant des années pour que l'accomplissement d'aujourd'hui devienne réalité. Depuis que j'ai rejoint le Mouvement, j'ai rencontré d'innombrables personnes qui s'employaient à concrétiser ce que nous avons vécu aujourd'hui. Je pense que l'admission de ces deux nouvelles Sociétés nationales aura un impact immédiat sur la capacité de porter une assistance humanitaire à ceux qui sont le plus dans le besoin.

J'espère que cela contribuera à une coexistence nouvelle au Moyen-Orient. Je souhaite demander au Croissant-Rouge palestinien et au Magen David Adom en particulier de ne ménager aucun effort dans cette entreprise.

Chers Amis,

Je pense que nous pouvons aujourd'hui être satisfaits parce que nous avons, une fois encore, convenu que la coexistence est possible et que nous pouvons continuer à œuvrer à un avenir meilleur pour tous.

(Applaudissements)

Dr Mohammed Al-Hadid, président de la Conférence
(Original anglais)

Je tiens à remercier M. Kellenberger et M. del Toro, et à souhaiter la bienvenue aux deux Sociétés nationales, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, au nom de la Conférence. Vous êtes les bienvenus au sein de notre Mouvement. Merci à tous et bon retour chez vous.

4.11

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS

Ordre du jour provisoire et programme de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (**06/IC/00**), adoptés par le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 19 juin 2006 – Résolution 1)

Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (**06/IC/02**), approuvée par le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 19 juin 2006 – Résolution 2)

Rapport : Suivi de la résolution 3 sur l'emblème adoptée par la XXVIII^e Conférence internationale (2003), préparé par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Document d'information, préparé par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (**06/IC/04.1** – 3 mai 2006)

Propositions d'amendements aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, (**06/IC/04.2** – 16 décembre 2005)

Projet de résolution (**06/IC/04.1-REV2**), préparé conjointement par la Fédération internationale des

Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Amendements au projet de résolution du 9 juin 2006 (**06/IC/04.1-REV1**), proposés par les gouvernements du Pakistan et de la Tunisie

Avis des conseillers juridiques du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la question de savoir si les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent être amendés avant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel III (Genève, 20 juin 2006, voir page 88)

Position juridique du Groupe arabe et de l'Organisation de la Conférence islamique sur la question de savoir si les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent être amendés avant l'entrée en vigueur du Protocole additionnel III (Genève, 21 juin 2006, voir page 88)

Note d'information pour les membres, observateurs et invités de la XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

- Informations succinctes sur les Statuts et le Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Autres aspects organisationnels



2431

